

Rapport annuel 2025



Rapports Swissgrid 2025



Rapport annuel



Rapport financier



Gouvernance d'entreprise



Rapport de durabilité 2025

05	Éditorial
07	Rétrospective
15	Entreprise
18	Mandat
23	Stratégie 2027

28	Rapport de situation
35	Comptes annuels Swiss GAAP RPC
64	Comptes annuels statutaires

88	Structure d'entreprise et actionnariat
90	Conseil d'administration
96	Direction
97	Rémunérations
98	Droits de participation
98	Révision externe

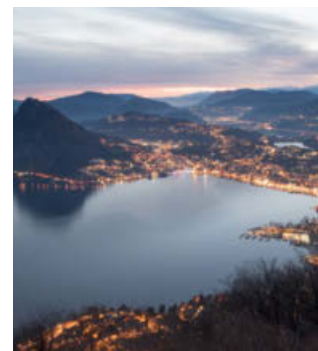
101	Le développement durable chez Swissgrid
113	Planet
150	Purpose
154	People
178	Partnership
195	Annexe



Rapport annuel 2025



Rapport financier



Gouvernance
d'entreprise



Rapport de
durabilité

Rapport annuel

- 05 Éditorial
- 07 Rétrospective
- 15 Entreprise
- 18 Mandat
- 23 Stratégie 2027

Vous trouverez également le rapport annuel
en version en ligne à l'adresse:

www.report.swissgrid.ch





Adrian Bult, président du Conseil d'administration, et Yves Zumwald, CEO

Éditorial

Swissgrid à la conquête de l'avenir énergétique

Chères lectrices, chers lecteurs,

Le système électrique connaît une transformation rapide. Si la décentralisation, la décarbonation et la numérisation modifient en profondeur les lieux et les moments de production et de consommation, elles augmentent également les exigences en matière de stockage et de transport.

Les défis visant à garantir une exploitation sûre et stable du réseau se multiplient. Parallèlement, les procédures d'autorisation complexes et fastidieuses retardent les projets d'extension de réseau pourtant urgents, et ce, plus que ne le permet la transformation du système énergétique. En quelques années, la production d'énergie photovoltaïque a atteint un niveau qui confronte les groupes-bilan à des défis majeurs concernant les prévisions de production. Les écarts entre ces prévisions et la situation en temps réel compliquent et augmentent le coût de l'exploitation du réseau de transport.

Une infrastructure de réseau solide est la base d'un approvisionnement en électricité sûr. Ce n'est qu'en développant le réseau de transport de manière proactive et en le renforçant en temps utile qu'il restera l'épine dorsale solide de l'approvisionnement énergétique suisse. La sécurité d'approvisionnement de la Suisse dépend essentiellement des capacités qu'auront l'exploitation du réseau, les mécanismes du marché et les coopérations nationales et internationales à s'adapter à la rapidité des changements. Un

accord sur l'électricité avec l'Union européenne est un élément essentiel pour garantir la sécurité d'approvisionnement à long terme de la Suisse.

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a une nouvelle fois contribué activement à façonner l'avenir énergétique. Le réseau de transport a affiché une disponibilité de 100% – un résultat qui témoigne d'une planification prévoyante, d'une excellence opérationnelle et d'une innovation constante. Grâce au Réseau stratégique 2040, nous avons défini les modalités de développement ciblé de notre réseau pour les prochaines années. En 2025 également, nous avons franchi des étapes importantes dans le cadre de nombreux projets visant à étendre et à moderniser nos infrastructures. Parallèlement, nous nous engageons à accélérer les procédures d'autorisation.

Swissgrid a fait des progrès considérables dans l'intégration de la production d'électricité solaire. La collaboration étroite avec les partenaires de la branche a permis d'améliorer les prévisions de production en matière d'énergie solaire. De plus, Swissgrid a mis en œuvre des solutions innovantes afin de réduire la quantité d'énergie de réglage nécessaire. L'«Optimizer énergie de réglage», un outil basé sur l'IA, a permis de réaliser des économies de plusieurs dizaines de millions. Dans le même temps, nous continuons à développer le marché suisse de l'énergie de réglage et à en ouvrir l'accès à de nouveaux acteurs et à de nouvelles technologies. Cependant, cela ne se fait pas du jour au lendemain. C'est pourquoi nos spécialistes mettent tout en œuvre pour préparer rapidement le marché à l'avenir énergétique.

En 2025, le développement durable est également resté au cœur de notre stratégie d'entreprise. Nous sommes déjà sur la bonne voie en ce qui concerne les émissions directes. Au cours de l'exer-

cice 2025, nous avons défini des objectifs climatiques supplémentaires pour le scope 3 et adopté un plan de décarbonation. Ainsi, nous assumons nos responsabilités tout au long de la chaîne de création de valeur. Les progrès réalisés en matière de gestion de la durabilité se traduisent par une amélioration des notations de durabilité, ce qui en retour renforce notre attractivité auprès des investisseurs.

Une disponibilité du réseau de 100% témoigne de la stabilité et de la performance de notre infrastructure. Le développement du réseau de transport et l'optimisation du marché de l'énergie de réglage renforcent durablement la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Grâce à une stratégie claire, à des solutions innovantes et à une collaboration étroite, nous contribuons à garantir la sécurité d'approvisionnement en électricité de la Suisse, tout en réduisant les coûts pour la société et l'économie, aujourd'hui comme demain.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les 980 collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. Grâce à leur implication sans faille, à leur solide expertise et à leur dévouement, ils contribuent jour après jour à améliorer la fiabilité et la sécurité de l'exploitation du réseau de transport. Leur engagement est la clé de notre succès.



Adrian Bult
Président du Conseil
d'administration



Yves Zumwald
CEO

Rétrospective

Swissgrid contribue activement à façonner l'avenir énergétique de la Suisse. En sa qualité de gestionnaire de réseau de transport, elle joue un rôle essentiel dans la transformation du système énergétique. Swissgrid permet de garantir la circulation du courant, de manière fiable et sûre, 24 heures sur 24. Parallèlement, nous œuvrons avec l'ensemble de la branche à la mise en place d'un système énergétique durable, puisque nous participons à l'intégration des sources d'énergie renouvelables, des pompes à chaleur et des batteries de stockage dans le réseau électrique. Et ce n'est pas tout: nous développons et testons des technologies innovantes pour le réseau intelligent de demain, tout en permettant de le piloter efficacement.

Les principaux projets de réseau, les solutions innovantes et les étapes clés de Swissgrid pour l'année 2025 sont présentés ci-après. Tous ont pour objectif d'assurer l'exploitation sûre du réseau de transport de la manière la plus efficace possible, grâce à une équipe motivée et compétente, et ce, 365 jours par an.



L'exploitation du réseau au cours de l'exercice sous revue: une très haute disponibilité du réseau de transport

Au cours de l'année 2025, Swissgrid a pu garantir à 100% la sécurité d'approvisionnement côté réseau.

Dans l'ensemble, l'exploitation du réseau a été plus sereine en 2025 que l'année précédente. La baisse de la production des centrales à accumulation et des centrales au fil de l'eau a entraîné une diminution des exportations et une augmentation des importations en Suisse. Au niveau européen, ce sont les exportations élevées de la France et les importations de l'Allemagne et de l'Italie qui ont dominé. Grâce à des méthodes dynamiques de calcul de la capacité de ligne et à une planification optimisée des déconnexions pour l'entretien, Swissgrid a considérablement réduit l'énergie de redispatch utilisée. Parallèlement, les écarts entre la production d'énergie photovoltaïque réelle et les prévisions des niveaux de réseau inférieurs ont entraîné des variations de la fréquence du réseau de 50 hertz. Pourtant, les interventions coordonnées des

gestionnaires de réseau de transport européens visant à stabiliser la fréquence ont été moins fréquentes que l'année précédente.



Le Réseau stratégique 2040: les projets de développement du réseau jusqu'en 2040 sont approuvés par l'EICom

Le réseau de transport est l'épine dorsale d'un approvisionnement en électricité sûr et durable. Il est indispensable à la prospérité et à la qualité de vie en Suisse. Avec le Réseau stratégique 2040, Swissgrid a mis à jour sa planification à long terme pour le réseau de transport suisse. En avril 2025, après un examen approfondi, la Commission fédérale de l'électricité (EICom) a confirmé la nécessité de développer davantage le réseau. Sur la base de simulations approfondies du réseau et du marché, Swissgrid a défini 31 projets clés qui consistent à renforcer les lignes et à ajouter des transformateurs réglables supplémentaires destinés à améliorer la pilotabilité et la capacité de transport du réseau.



Investissements dans le réseau de transport

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a investi 281,2 millions de francs dans la modernisation et l'extension du réseau de transport.

Au total, Swissgrid a dépensé 63,0 millions de francs pour la remise en état et l'entretien du réseau de transport. Parmi les travaux de remise en état figurent notamment le remplacement des conducteurs et des isolateurs, la révision des disjoncteurs, le traitement anticorrosion des supports, le débroussaillage, la protection contre les avalanches ou encore la remise en état des installations après un sinistre.



Une utilisation optimisée de l'énergie de réglage grâce au pilote automatique

Au cours de l'exercice sous revue, le pilote automatique de l'«Optimizer énergie de réglage» a été progressivement perfectionné. Cet outil contribue à l'exploitation du système en détectant à un stade précoce le déséquilibre prévu entre la production et la consommation d'électricité au sein du réseau suisse, et en formulant des recommandations pour une utilisation efficace de l'énergie de réglage sur les marchés secondaires et tertiaires. La valeur ajoutée évidente, que l'on a observée dès la phase de conception, a permis de démontrer la faisabilité du projet plus tôt que prévu. De plus, le suivi attentif assuré par les équipes a permis d'augmenter et de stabiliser davantage l'utilisation de l'Optimizer. La mise en place opérationnelle du pilote automatique, suivie d'un développement continu, a permis de créer une base solide pour améliorer davantage la qualité des prévisions et renforcer l'efficacité opérationnelle à long terme.



PV4Balancing: l'énergie photovoltaïque, un élément de la solution globale

Le projet PV4Balancing est un projet pilote de Swissgrid qui étudie la manière dont les installations photovoltaïques contribuent à la stabilité du système électrique. Pour cela, il est prévu d'intégrer la production d'énergie photovoltaïque croissante au marché de l'énergie de réglage grâce à un nouveau produit. Sept mois ont suffi pour mettre au point, en collaboration avec les responsables de services système (RSS) et les exploitants d'installations, un produit qui est opérationnel depuis juin 2025. C'est la première fois que des installations photovoltaïques ont été regroupées en centrales électriques virtuelles et utilisées pour fournir de l'énergie de réglage tertiaire négative. Au mois d'octobre, six RSS et six parties ont participé avec 75 installations photovoltaïques, proposant jusqu'à 26 MW, activés pendant 272 quarts d'heure. Les résultats montrent que des prévisions précises, des processus automatisés et l'intégration dans les procédures existantes sont essentiels. Ces résultats seront pris en compte dans le déve-



loppement d'un produit de services système photovoltaïque en vue d'une éventuelle mise sur le marché suisse de l'énergie de réglage.

Améliorer les prévisions en matière d'énergie photovoltaïque pour une conduite sûre du réseau

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a affiné ses propres prévisions en matière d'énergie photovoltaïque afin de refléter plus précisément la forte augmentation de la production solaire décentralisée en Suisse. Ces prévisions automatisées, établies toutes les heures, s'appuient sur les données de référence d'environ 310 000 installations ainsi que sur des informations météorologiques détaillées, et permettent d'établir des prévisions différenciées par région. L'ajout d'une validation systématique a été essentiel: depuis décembre 2025, des données en temps réel provenant d'une centaine d'installations photovoltaïques sont disponibles, ce qui permet de détecter et de réduire les écarts par rapport aux prévisions. Parallèlement, des applications opérationnelles ont été intégrées, notamment des tableaux de bord pour l'exploitation du système et des fonctionnalités de suivi des groupes-bilan. De plus, les bases nécessaires à l'estimation des installations photovoltaïques défaillantes ainsi qu'à

l'analyse de l'influence des systèmes de stockage par batterie ont été mises en place. Ces avancées réalisées en 2025 ont permis de mieux comprendre les ressources énergétiques décentralisées.



Phase de rollout pour le projet TSO-DSO Coordination

Baptisé «TSO-DSO Coordination», le projet d'innovation mené conjointement par Swissgrid (TSO) et les gestionnaires de réseaux de distribution (DSO) continue de progresser. L'objectif de ce partenariat est de mettre en place un mécanisme de marché conjoint visant à intégrer de manière flexible et sûre les ressources énergétiques décentralisées dans le réseau électrique. Au cours de l'exercice sous revue, le projet TSO-DSO Coordination s'est concentré sur la préparation de la mise en œuvre pratique. La phase C, qui a débuté en avril, a permis de vérifier que le concept de coordination développé précédemment était prêt à être mis en œuvre. En octobre, une étude portant sur le potentiel du marché a été menée auprès des gestionnaires de réseau de distribution et des responsables de services système suisses. En décembre, une première simulation réussie du mécanisme de coordination a été réalisée à l'aide d'un prototype de logiciel. Cela a permis de réunir les conditions nécessaires à l'utilisation flexible des ressources énergétiques décentralisées en vue d'assurer la stabilité du réseau.



TSO Innovation Alliance: ensemble pour une forte résilience du réseau

En 2025, huit gestionnaires de réseau de transport (TSO) européens se sont regroupés au sein de la TSO Innovation Alliance. Les membres fondateurs sont Terna, RTE, le groupe Elia (composé d'Elia et de 50Hertz), TenneT, Red Eléctrica, Amprion et Swissgrid. Les spécialistes de Swissgrid se sont fortement investis et ont fait progresser cette collaboration. L'objectif est de mobiliser les capacités d'innovation du secteur de l'électricité afin de relever des défis tels que la décarbonation, la numérisation et la résilience du réseau. Ce projet mise sur la recherche collaborative, la veille technologique et les concours d'innovation ouverte. En 2025, le premier appel à projets sur le thème «Météo et résilience du réseau» a été lancé afin de répondre aux défis croissants posés par les phénomènes climatiques. De nombreuses start-ups et partenaires technologiques ont participé à ce concours européen de l'innovation. Le partage des connaissances, les démonstrations de faisabilité et une collaboration étroite avec les start-ups

renforcent durablement l'efficacité et la stabilité de l'infrastructure de réseau européenne.



Numérisation de l'Asset Management: plus d'efficacité dans la planification, la construction et l'entretien

Swissgrid poursuit la numérisation du réseau de transport afin d'améliorer la fiabilité, la capacité et l'efficacité de ses infrastructures (lignes, pylônes, sous-stations) alors qu'elle fait face au plus grand bouleversement de son histoire. La numérisation de l'Asset Management vise à améliorer la disponibilité du réseau et à réduire les coûts. L'objectif du jumeau numérique (représentation numérique du réseau) est d'optimiser l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Le programme «Asset Management 4.0» coordonne les projets de transformation correspondants. Au cours de l'exercice sous revue, des progrès significatifs ont été réalisés: les nouveaux projets de construction de réseau destinés aux sous-stations ont tous été réalisés à l'aide du Building Information Modeling (BIM) ou de modèles 3D. De plus, le modèle d'Asset Performance a été amélioré et sert désormais de base de décision principale pour les projets de

construction de réseau et les travaux de remise en état. De nouveaux processus et des KPI sur les données permettent d'améliorer durablement la qualité des données relatives aux actifs.



Une plateforme IoT pour un réseau sécurisé

Sensorhub est la plateforme centrale dédiée à l'Internet des objets de Swissgrid. Elle regroupe les données des capteurs placés sur les pylônes, les disjoncteurs et les postes de couplage isolés au gaz sur la plateforme de données de Swissgrid, créant ainsi une base uniforme pour la surveillance de l'état des moyens d'exploitation critiques ainsi que pour les analyses des moyens d'exploitation basées sur les données. Au cours de l'année 2025, Swissgrid a poursuivi le développement de son réseau de capteurs en installant plus de 300 capteurs sur les pylônes dans tout le pays ainsi qu'une soixantaine de capteurs pour la surveillance des disjoncteurs et des sectionneurs. Environ 500 capteurs destinés à mesurer la pression du gaz SF₆ ont été installés dans des postes de couplage isolés au gaz sur cinq sites. Parallèlement, Swissgrid a stabilisé sa plateforme de données qui traite environ 90 000 valeurs de mesure par jour. Les premiers tableaux de bord intégrant des modèles linguistiques et des chatbots facilitent l'analyse des grands volumes de données. Ces améliorations renforcent

l'observabilité du réseau et constituent une base essentielle pour une maintenance prédictive et une disponibilité élevée des installations.



Une détection efficace des dommages sur le réseau de transport grâce à la technologie des drones

Le réseau de transport suisse compte 6700 kilomètres de lignes et 12 000 pylônes. Les deux tiers de l'infrastructure de réseau de Swissgrid ont entre 50 et 80 ans et devront être renouvelés au cours des prochaines années et décennies. Alors que les inspections de ces infrastructures étaient jusqu'à présent souvent fastidieuses, les drones autonomes et les analyses de bases de données d'images assistées par l'IA permettent aujourd'hui de réaliser des inspections efficaces et sûres. La phase pilote, qui s'est achevée avec succès en juin 2025, fournit les bases nécessaires: les dommages potentiels ont été identifiés et classés spécifiquement sur la base de 1,5 million d'images prises par des drones. Ces résultats permettent une maintenance prédictive et serviront de point de départ pour le rollout ultérieur de cette technologie.



Cybersécurité: amélioration du niveau de sécurité

Au quatrième trimestre 2025, Swissgrid a obtenu avec succès la recertification de son système de gestion de la sécurité de l'information conformément à la norme ISO/CEI 27001:2022. Cette recertification confirme l'amélioration continue du niveau de sécurité et la gestion proactive de la complexité croissante du numérique. Elle apporte une valeur ajoutée évidente pour les futures étapes d'innovation et de transformation et renforce la confiance dans la capacité de Swissgrid à relever de nouveaux défis en toute sécurité. De plus, le champ d'application a été élargi: après la certification initiale obtenue en 2022, qui couvrait les technologies de l'information et de la communication ainsi que les principaux systèmes de technologie opérationnelle (OT) des centres de calcul, le champ d'application inclut désormais les processus liés aux sous-stations ainsi que les systèmes OT décentralisés dans certaines sous-stations. Swissgrid tient ainsi compte de l'importance croissante des systèmes décentralisés et garantit l'application de normes de sécurité appropriées.



Physical Security: planifier c'est bien, former c'est mieux

Swissgrid est responsable de l'exploitation de l'une des infrastructures les plus critiques de Suisse. Afin d'être prête à faire face à des événements exceptionnels, l'entreprise mise sur des exercices et les échanges avec la communauté scientifique et les autorités. En 2025, elle a poursuivi sa collaboration avec la Haute école de Lucerne en apportant son expertise au programme CAS en gestion de crise et a permis aux étudiant(e)s de s'entraîner à gérer des incidents. Swissgrid contribue ainsi à la résilience au-delà de sa propre organisation.

La sécurité physique a également été renforcée. Le 27 novembre 2025, l'exercice «Helios» s'est déroulé sous la direction de la police cantonale d'Argovie afin de simuler une situation d'urgence et d'optimiser la coordination entre Swissgrid et les forces de sécurité. Avec l'exercice «Éclairage de secours 2025», Swissgrid a une nouvelle fois mis à l'épreuve ses procédures en matière de Business Continuity Management.



Operational Security: anticiper au lieu de réagir

Le système énergétique évolue à un rythme effréné, les défis gagnent en complexité et les interdépendances au sein du système s'intensifient. Si l'anticipation des risques est aujourd'hui un aspect clé de la gestion des risques, elle prend de plus en plus d'importance avec la transformation du système énergétique.

Pour répondre à cette évolution, Swissgrid a posé la première pierre du nouveau Swissgrid Situation Center (SSC). Le SSC renforce encore davantage l'interconnexion des fonctions existantes afin d'établir une vision commune de la situation et d'apporter un soutien aux unités opérationnelles en leur fournissant des recommandations d'action. L'objectif est de continuer à renforcer la résilience du réseau de transport et de l'entreprise.



Ressources humaines et numérisation: gagner en efficacité grâce aux solutions numériques

Lorsque l'entreprise met à l'essai ou met en place des solutions numériques, elle met l'accent sur l'amélioration de la convivialité et de l'efficacité des processus. Outre l'automatisation des processus répétitifs, les solutions numériques sont testées, particulièrement dans le domaine Learning & Development, avec un avatar permettant de s'entraîner à affronter des situations d'entretien délicates.



Un nouveau transformateur à Bonaduz et aucune opposition concernant la ligne La Punt – Sils

Le renforcement du réseau à très haute tension dans le canton des Grisons est un facteur déterminant pour acheminer l'énergie produite par les centrales hydroélectriques des Grisons et les parcs solaires alpins vers les centres de consommation du Plateau. Il joue également un rôle important dans les échanges d'électricité avec l'Autriche et l'Italie. Un transformateur moderne et performant d'une puissance de 400 mégavolts-ampères (MVA) a été livré et installé cette année à Bonaduz. Les postes de couplage de 380 kV et 220 kV de Bonaduz ont également été rénovés.

La ligne à très haute tension reliant La Punt à Sils à Domleschg (ligne d'Albula), construite il y a plus d'une soixantaine d'années, arrive bientôt au terme de sa vie technique. Swissgrid procède donc à la rénovation de l'ensemble de la ligne aérienne sur le tracé existant. Cette année,



Projet de réseau Mörel – Ernen: la construction de la sous-station prend du retard

Les travaux de construction de la nouvelle ligne à très haute tension entre Mörel-Filet et Ernen sont terminés. Les nouveaux pylônes électriques ont été installés et peints en vert. La nouvelle ligne est donc prête. Cependant, elle ne pourra acheminer de manière sûre et fiable le courant issu de l'énergie hydraulique valaisanne qu'à compter de la fin de l'année 2028 au plus tôt, lorsque la nouvelle sous-station de 65 kV d'Ernen sera opérationnelle.



Projet de réseau Obfelden – Samstagern: début des travaux sur le tronçon Sihlhalden – Kilchberg

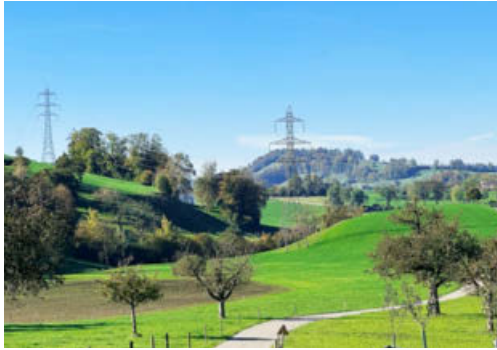
Swissgrid procède à l'extension par étapes de la ligne de 150 kV à 220 kV qui relie Samstagern, Thalwil, Waldegg (Zurich) et Obfelden. L'objectif est d'augmenter la capacité et de renforcer le raccordement de la ville de Zurich au réseau de transport depuis le sud. Cette année, Swissgrid a entamé la construction du deuxième tronçon de la ligne aérienne entre Sihlhalden et Kilchberg et soumettra d'autres tronçons à la procédure d'autorisation au cours de l'année 2026. Cette nouvelle ligne est une ligne câblée souterraine qui part de Kilchberg. Elle passera notamment par le tunnel de l'Uetliberg pour rejoindre Zurich et la nouvelle sous-station de Waldegg.



Projet de réseau Flumenthal – Froloo: la recherche d'un corridor est en cours

Swissgrid prévoit la construction d'une nouvelle ligne à très haute tension entre Flumenthal (SO) et Therwil (BL). Elle remplacera la ligne électrique de 145 kV existante des Industriellen Werke Basel (iwb). Swissgrid et les autres membres du groupe de suivi mis en place par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ont examiné différentes variantes géographiques et technologiques pour la nouvelle ligne. Au printemps 2025, le groupe de suivi a émis une recommandation concernant le tracé. La participation publique a eu lieu au mois de mai 2025.

Swissgrid a déposé le dossier d'approbation des plans auprès des autorités compétentes. Aucune opposition n'a été formulée durant la mise à l'enquête publique.



Projet de réseau Bickigen – Mettlen: la procédure de plan sectoriel est en cours

Swissgrid rénove la ligne électrique de 220 kV existante entre les sous-stations de Bickigen et de Mettlen afin de garantir à long terme la sécurité d’approvisionnement dans les régions de Berne et de Lucerne. La ligne actuelle, qui a plus de 90 ans, va être renouvelée avant d’être remplacée par une nouvelle ligne. À cette fin, Swissgrid a déposé au printemps 2025 une demande visant à lancer une procédure de plan sectoriel et a informé la population sur le projet et les corridors de travail qu’elle propose. Ces corridors de travail seront examinés par le groupe de suivi de l’OFEN. Le groupe de suivi devrait présenter ses recommandations concernant le corridor au printemps 2026, après quoi une participation publique aura lieu.



Projet de réseau Innertkirchen – Mettlen: des énergies renouvelables des Alpes vers le Plateau

Afin que l’énergie produite par les centrales hydroélectriques des Alpes continue à être acheminée de manière fiable vers le Plateau, Swissgrid remplace la ligne reliant Innertkirchen (BE) à Mettlen (commune d’Eschenbach, LU). La ligne existante de 220 kV forme une congestion dans le réseau de transport suisse et a atteint sa durée de vie technique. Elle va donc être remplacée par une ligne plus performante. En 2025, Swissgrid et le groupe de suivi mis en place par l’Office fédéral de l’énergie (OFEN) ont examiné différentes variantes spatiales et technologiques. À l’automne 2025, la recommandation du groupe de suivi concernant le corridor a été présentée à la population lors de réunions d’information et la participation publique a débuté fin novembre 2025. Le Conseil fédéral devrait définir le tracé de la nouvelle ligne vers le milieu de l’année 2026, à partir de quoi Swissgrid pourra élaborer le projet de construction.

Informations complémentaires:

www.swissgrid.ch

Entreprise

GRI 2-6

Swissgrid est la société nationale du réseau de transport et propriétaire du réseau suisse à très haute tension. Son mandat est régi par la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI, RS 734.7) et par l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI, RS 734.71), dont le respect est contrôlé par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom). Swissgrid est responsable de l'exploitation, de l'entretien, de la rénovation et du développement du réseau de transport suisse. L'entreprise apporte ainsi une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en Suisse.

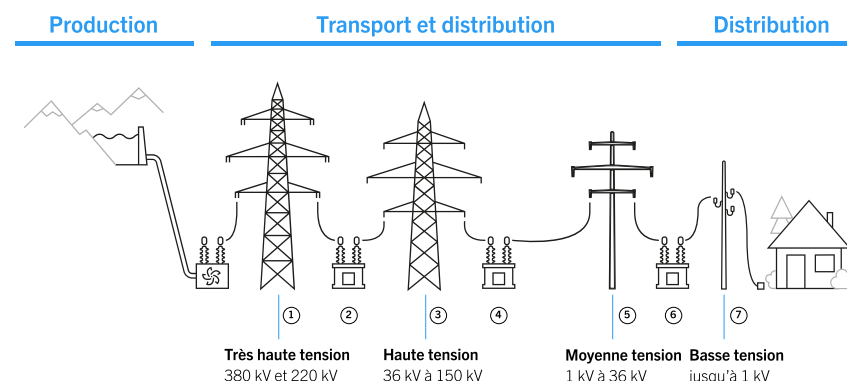
Le secteur suisse de l'électricité et sa chaîne de création de valeur

Le réseau de transport suisse est un élément important de la chaîne d'approvisionnement du système électrique suisse. Cette chaîne se compose de quatre domaines: la production, le transport, la distribution et la vente de courant. Le transport et la distribution de l'énergie électrique s'effectuent sur sept niveaux de réseau au total. Ces niveaux comprennent les niveaux très haute, haute, moyenne (1, 3 et 5) et basse tension (7), ainsi que trois niveaux de transformation de liaison (2, 4 et 6). Immédiatement après avoir été produite dans les grandes centrales électriques, l'énergie électrique est injectée dans le niveau de réseau 1, le réseau de transport. Les niveaux de réseau ci-contre assurent la distribution suprarégionale, régionale et locale du courant jusqu'à la prise de courant ainsi que la transformation nécessaire. Avec l'augmentation de la production d'énergie décentralisée, l'injection dans le réseau, notamment d'énergie provenant d'installations photovoltaïques, s'effectue de plus en plus par le biais des réseaux de distribution.

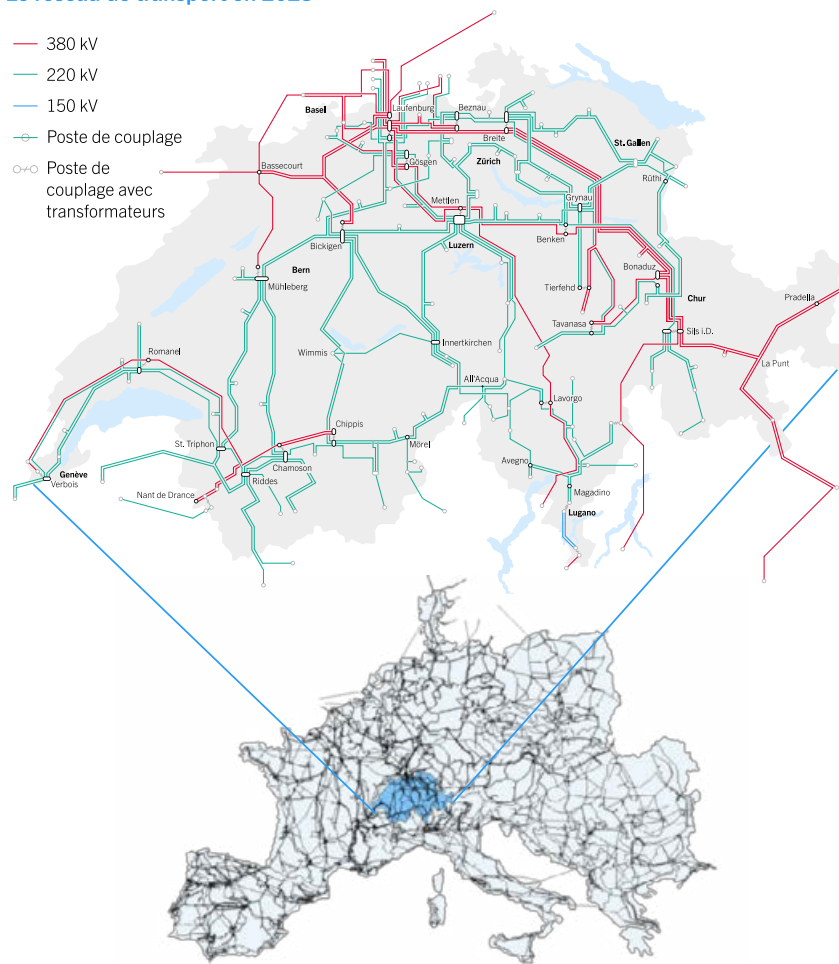
Responsable du niveau de réseau 1, Swissgrid est de fait responsable du transport sûr de grandes quantités d'énergie électrique sur de longues distances. Le réseau de transport suisse, qui s'étire sur plus de 6700 kilomètres, se compose de plus de 12 000 pylônes électriques et de lignes à 380 et 220 kV. Pour que le réseau à

très haute tension fonctionne sans accrocs, il faut une infrastructure sophistiquée, constituée de composants parfaitement adaptés: cette dernière compte les deux centres de conduite du réseau situés à Aarau et à Prilly, 126 sous-stations comprenant au total 148 postes de couplage et 32 transformateurs, ainsi que des techniques de contrôle-commande et de protection des installations.

Outre le transport national, le réseau de transport suisse permet également d'importer et d'exporter de l'énergie ainsi que de la faire transiter. Avec 41 lignes transfrontalières, celui-ci est étroitement intégré au réseau interconnecté européen. Le réseau de transport suisse joue un rôle important dans le transport transfrontalier de l'énergie électrique dans toute l'Europe. À l'heure actuelle, le réseau interconnecté européen garantit un approvisionnement en électricité sûr à plus de 30 pays et plus de 530 millions de consommatrices et de consommateurs.



Le réseau de transport en 2025



GRI 2-1

La société nationale du réseau de transport et ses missions

Conformément à la LAPeI, Swissgrid veille en permanence à une exploitation non discriminatoire, fiable et efficace du réseau de transport, base essentielle de la sécurité de l’approvisionnement en électricité de la Suisse. Dans les centres de conduite du réseau d’Aarau et de Prilly, l’entreprise s’assure que la fréquence du réseau de 50 hertz est toujours respectée et que l’énergie électrique est transportée en toute sécurité. Dans le cadre de la gestion de groupes-bilan, Swissgrid coordonne également les programmes prévisionnels des exploitants de centrales électriques et des négociants d’électricité suisses, et élimine ou réduit les congestions grâce aux services système.

L’entreprise est responsable de la planification, du remplacement, du développement, de l’entretien et de la maintenance de l’ensemble de l’infrastructure du réseau à très haute tension. Afin de garantir la sécurité d’approvisionnement côté réseau, Swissgrid n’investit pas seulement dans l’exploitation et la modernisation du réseau, mais aussi dans le développement du marché. Elle participe au développement de plateformes de négoce pour l’énergie de réglage et garantit les capacités frontalières pour le commerce de l’électricité.

En raison de l’étroite imbrication du réseau de transport suisse avec le réseau interconnecté européen, Swissgrid joue un rôle important en Europe et assure ainsi, en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de transport européens, une gestion sans faille du système. En sa qualité de Coordination Center South, Swissgrid surveille la fréquence du réseau européen à très haute tension conjointement avec le gestionnaire de réseau de transport allemand Amprion (Coordination Center North). Swissgrid participe à la coordination des processus de sécurité d’exploitation et des échanges d’électricité européens.

En outre, elle prend part à la planification du développement du réseau paneuropéen. Swissgrid collabore avec les gestionnaires de réseaux de transport étrangers et défend les intérêts suisses au sein des comités correspondants.

Pour de plus amples informations, voir le chapitre «Mandat».

Swissgrid devient propriétaire du réseau de transport suisse

Swissgrid a été créée en 2005 dans la perspective de la libéralisation progressive du marché suisse de l'électricité, avec pour objectif d'harmoniser et d'exploiter de manière centralisée le réseau de transport suisse. Auparavant, différentes entreprises du réseau d'interconnexion d'électricité étaient simultanément responsables du transport d'électricité en Suisse. Depuis 2008, la LApEI prévoit que le réseau de transport doit être la propriété de la société nationale du réseau de transport. Depuis 2009, Swissgrid, en tant que société nationale du réseau de transport, est responsable de l'exploitation et de la sécurité du réseau à très haute tension.

En 2013, Swissgrid est devenue propriétaire du réseau et est, depuis lors, responsable de son entretien et de son développement. Le siège de Swissgrid se trouve à Aarau, tandis que le site redondant est à Prilly. Swissgrid exploite en outre des antennes régionales à Castione, Landquart, Laufenburg, Ostermundigen et Uznach.

Une activité commerciale dans un contexte fortement réglementé

Swissgrid évolue dans un environnement fortement réglementé (voir le chapitre [«Rapport de situation»](#)). En effet, la sécurité de l'approvisionnement en électricité des consommatrices et consommateurs étant d'intérêt public, elle nécessite une infrastructure fiable et efficace. De même, le réseau électrique constitue, au regard de ses caractéristiques économiques, un monopole naturel qui, dans le cadre de la LApEI et de l'OAPEI, est représenté sous la forme d'un monopole juridique. Au vu de ce qui précède, la nécessité d'une réglementation pour garantir une infrastructure et une gestion de réseau aussi efficaces que possible est incontestable. Ces tâches sont assurées par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) ainsi que par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) en sa qualité d'autorité de surveillance pour l'exécution de la LApEI et de l'OAPEI.

Conformément à la loi, Swissgrid a la forme juridique d'une société anonyme de droit privé ayant son siège en Suisse. La société pour l'exploitation du réseau doit en outre s'assurer que son capital et les droits de vote y afférents appartiennent majoritaire-

ment, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes (voir chapitre [«Gouvernance d'entreprise»](#)).

Mandat

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid garantit le transport sûr du courant via le réseau de transport national et connecté au réseau électrique européen, qui constitue le fondement de la qualité de vie élevée et de la prospérité en Suisse et en Europe. Le rôle central joué par Swissgrid au sein du système énergétique lui permet de contribuer activement à la transformation durable de ce dernier.

Pour plus d'informations sur la transformation du système énergétique, voir le chapitre [«Transition énergétique»](#), et sur le développement durable du réseau de transport, les chapitres [«Protection du climat»](#), [«Protection de l'environnement»](#), [«Biodiversité»](#) et [«Économie circulaire»](#).

GRI 203-1, 203-2

La sécurité d'approvisionnement côté réseau – la somme de différents éléments

En tant que gestionnaire du réseau de transport, Swissgrid est responsable d'une infrastructure critique. Il est en effet essentiel de disposer de réseaux électriques sûrs et performants afin de garantir l'approvisionnement en électricité. L'Office fédéral de la protection de la population (OFPP) estime que la pénurie d'électricité fait partie des incidents présentant un risque financier majeur pour la Suisse et

qu'une panne de courant à l'échelle nationale figure également dans le top 10¹ des dommages prévisibles.

Afin de garantir la sécurité d'approvisionnement côté réseau et de protéger le réseau d'une défaillance, Swissgrid intervient à différents niveaux.

¹ Office fédéral de la protection de la population, [Rapport sur l'analyse nationale des risques \(KATARISK – Catastrophes et situations d'urgence en Suisse\)](#)

Garantir l'exploitation du réseau – 24 heures sur 24

Les centres de conduite du réseau de Swissgrid sont responsables de l'équilibre permanent entre la production et la consommation d'électricité et donc d'une fréquence de réseau constante de 50 hertz pour la Suisse, mais aussi pour l'Europe en tant que Coordination Center South. De même, ils surveillent la charge du réseau de transport et interviennent en cas de congestions, de menaces de surcharge des lignes ou de défaillances d'éléments de réseau. Dans le cadre de l'exploitation de son réseau, Swissgrid suit le principe n-1, règle essentielle pour garantir la sécurité de l'exploitation du réseau de transport. Ce principe prévoit qu'en cas de défaillance d'un élément de réseau quelconque, aucun autre ne peut être surchargé.

Une exploitation sûre du réseau implique une planification coordonnée. Celle-ci tient compte, entre autres, des consignations de lignes et de centrales électriques, mais aussi des programmes prévisionnels des exploitants de centrales et des négociants d'électricité, qui incluent toutes les activités de négoce de l'électricité en Suisse et à l'étranger. Pour la planification comme pour l'exploitation en temps réel, Swissgrid se coordonne en permanence avec les gestionnaires de réseau de transport européens.

Participer à l'élaboration et au développement des marchés en Suisse et en Europe

La disponibilité de puissance de réglage constitue une autre condition préalable à une sécurité d'approvisionnement élevée côté réseau, afin de compenser les écarts à court terme entre la production et la consommation (mesures d'équilibrage) et de

maîtriser les congestions du réseau. C'est la raison pour laquelle Swissgrid optimise en permanence le marché suisse de la puissance de réglage et coopère avec les gestionnaires de réseau de transport européens.

Les gestionnaires de réseau de transport ont également pour mission de mettre à disposition des capacités suffisantes sur les lignes transfrontalières pour le commerce international de l'électricité. Afin d'éviter les congestions du réseau et de garantir un accès non discriminatoire, Swissgrid attribue la capacité à la frontière suisse par le biais de ventes aux enchères. Ces processus s'effectuent à nouveau en étroite concertation avec les gestionnaires de réseaux de transport voisins.

Collaborer avec l'Europe, dans tous les domaines

Swissgrid et les gestionnaires de réseaux de transport européens travaillent en étroite collaboration, et notamment au niveau de l'exploitation du réseau, des marchés de puissance de réglage et de la gestion des congestions. Par ailleurs, afin que tous les gestionnaires de réseau respectent les mêmes règles au sein du réseau interconnecté, les prescriptions réglementaires de l'UE relatives à l'exploitation du système sont appliquées. Une coopération à l'échelle européenne est essentielle pour réussir à intégrer les sources d'énergie de plus en plus décentralisées dans le système global.

L'absence d'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE empêche de plus en plus Swissgrid de participer à ces développements à l'échelle européenne. Cette situation a des conséquences négatives sur la sécurité du réseau et, de fait, sur la sécurité d'approvisionnement de la Suisse, car l'exclusion de Swissgrid des plateformes européennes et des processus de coordination augmente le risque de flux de charge non planifiés dans le réseau de transport suisse. Par conséquent, Swissgrid prend diverses mesures afin de lutter contre cet isolement croissant. Un accord sur l'électricité permettrait à la Suisse d'être pleinement intégrée au marché intérieur de l'électricité européen, ce qui renforcerait considérablement la sécurité d'approvisionnement en courant de la Suisse et l'exploitation du réseau.

Garantir la sécurité, à tous les niveaux

Une infrastructure de réseau résiliente et la disponibilité des systèmes informatiques et de communication sont des conditions sine qua non pour la sécurité d'approvisionnement côté réseau. Afin de garantir une exploitation sûre et fiable du réseau de transport suisse, Swissgrid poursuit une politique de sécurité intégrale. Celle-ci

définit les objectifs et le cadre d'action pour une mise en œuvre cohérente et coordonnée des dispositions selon des règles uniformes.

La gestion intégrale de la sécurité vise, d'une part, à préserver les personnes et l'environnement des influences négatives causées par les activités de Swissgrid et, d'autre part, à protéger les collaboratrices et collaborateurs, les installations, les systèmes et les informations de Swissgrid contre toute atteinte.

La politique de sécurité intégrale de Swissgrid

L'approche intégrale de Swissgrid en matière de gestion de la sécurité comprend sept domaines: la sécurité opérationnelle, la sécurité physique, la sécurité de l'information, la gestion intégrale des risques (voir «Rapport de situation»), la gestion de crise et le Business Continuity Management ainsi que la santé, la sécurité et l'environnement (voir «Rapport sur le développement durable»). La politique de sécurité intégrale décrit les objectifs de Swissgrid en matière de sécurité et règle les aspects essentiels nécessaires à la mise en œuvre efficace d'une gestion intégrale de la sécurité à l'échelle de l'entreprise. Il s'agit notamment des principes, des conditions générales et des prescriptions spécifiques au domaine, ainsi que de l'organisation de la sécurité.

Sécurité opérationnelle

L'objectif de la sécurité opérationnelle est de permettre à Swissgrid de garantir un service fiable quel que soit l'état du réseau. Elle s'appuie sur les processus et les éléments d'un Safety Risk Management, tels que le système d'annonce, l'enquête sur les événements, les analyses des risques de sécurité, la culture de la sécurité ainsi que sur des rôles et des responsabilités clairement définis.

Sécurité physique

L'objectif de ce domaine de sécurité est de garantir la sécurité physique du personnel et des tiers, ainsi que celle de l'infrastructure de Swissgrid.

Swissgrid a élaboré ses propres normes à l'échelle de l'entreprise, axées sur les Best Practices, afin de répondre aux exigences posées à une infrastructure critique. Celles-ci tiennent notamment compte de la norme ISO/CEI 27002, de la recommandation de la branche de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) ainsi que des prescriptions de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI).

Sécurité de l'information

L'objectif du domaine «Sécurité de l'information» est de garantir la confidentialité, la disponibilité et l'intégrité des données et des informations sous forme physique ou basées sur des systèmes ICT (Information and Communication Technology) de l'informatique de gestion et de l'Operational Technology.

Un système de gestion de la sécurité de l'information basé sur les risques, conçu et certifié selon la norme internationale ISO/CEI 27001, définit l'ensemble des règles applicables ainsi que les mesures à prendre. Ce système de gestion soutient l'ensemble du processus de mise en œuvre, de la mise en place au développement en passant par la vérification.

Les mesures de base applicables ainsi que les mesures spécifiques au secteur de l'énergie sont dérivées et mises en œuvre à partir de la même famille de normes et de la norme minimale visant à améliorer la résilience des TIC («norme minimale TIC») de la Confédération.

Gestion de crise et Business Continuity Management

La gestion de crise et le Business Continuity Management (BCM) de Swissgrid ont pour objectif commun de garantir une gestion des événements flexible et adaptée à la situation, afin de pouvoir assurer la continuité des processus critiques liés à la tâche principale de Swissgrid en cas d'incident. L'organisation de crise et le BCM permettent à Swissgrid de poursuivre son mandat même lorsque la situation n'est pas normale, conformément aux conditions générales définies et sous certaines contraintes.

L'existence et le fonctionnement adéquat de l'organisation de crise et du BCM reflètent la protection de base nécessaire. Le système Business Continuity Management de Swissgrid, conforme à la série de normes ISO 223, fait l'objet d'un développement continu dans le cadre d'une road map validée par la Direction et d'objectifs annuels. Il décrit notamment l'élaboration de prescriptions BCM, la vérification régulière des scénarios BCM ainsi que le développement, le test et la pratique de plans de continuité des activités basés sur les risques. L'analyse du Business Impact permet de déterminer les processus critiques liés à la tâche principale et leurs exigences en matière de rétablissement des performances qui doivent être pris en compte dans le cadre du BCM. Cela permet également de définir le niveau de protection correspondant. Cette analyse est répétée si nécessaire et vérifiée régulièrement. De plus, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid sont formé(e)s

au comportement à adopter en cas d'incident dans le cadre d'exercices de crise. La fonctionnalité des systèmes et des processus existants est vérifiée à cette occasion. Les processus BCM mis en œuvre font l'objet de tests réguliers.

Chaque année, des exercices supplémentaires de plusieurs jours sont organisés dans les centres de simulation de Prilly et d'Aarau. L'objectif de ces exercices est de simuler une perturbation majeure ou un black-out et de s'exercer à la reconstruction du réseau. Swissgrid, tous les exploitants de réseaux de distribution et de centrales raccordés au réseau de transport, ainsi que les exploitants de cellules de reconstruction participent à ces exercices.

Chiffres clés de la sécurité d'approvisionnement côté réseau

	2025	2024
Nombre d'interruptions de l'approvisionnement dans le réseau maillé	0	1
Durée moyenne d'interruption	0 minutes	94 minutes
Énergie non fournie dans le réseau maillé	0 MWh	2 MWh

«Energy not supplied»: au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a garanti la sécurité d'approvisionnement du réseau à 100%. Par conséquent, la quantité d'énergie non fournie est égale à zéro.

en GWh	2025	2024
Énergie transportée	70 537	69 609
Énergie importée	30 150	25 262
Énergie exportée	29 743	39 175
Énergie de transit	22 210	22 155
Pertes de transports en valeur absolue	865	985
Énergie de réglage positive	913	963
Énergie de réglage négative	506	556

Pertes de transports	2025	2024
Pertes de transports de l'énergie transportée	1,23%	1,41%
Rapport entre l'énergie non fournie et l'énergie transportée	0,000000000	0,000000029

GRI 203-1, 203-2

Grid Transfer Capacity

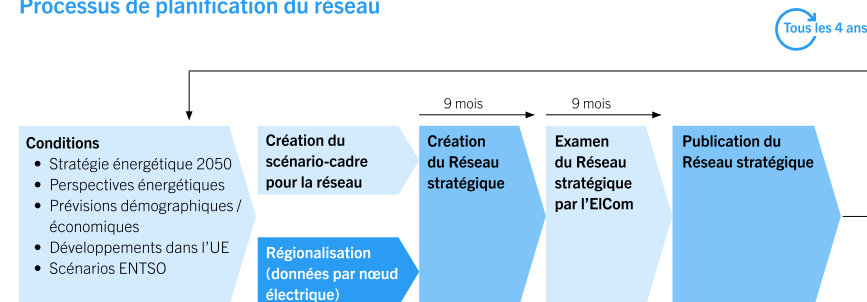
L'objectif de Swissgrid est de mettre à disposition une infrastructure de réseau présentant une disponibilité et une capacité élevées, tout en répondant aux exigences du futur système énergétique. Cela nécessite une planification à long terme, la modernisation et l'optimisation du réseau ainsi que son inspection, sa maintenance et son entretien permanents.

Planification du réseau – le Réseau stratégique

Notre réseau électrique s'est vu confronté à de nouvelles exigences au cours des dernières années. Cette évolution va encore s'accroître au cours des prochaines décennies, avec la transformation du système énergétique. L'Office fédéral de l'énergie a consigné ces changements dans le scénario-cadre pour la Suisse qui comprend des valeurs cibles nationales pour chaque technologie de production et groupe de consommateurs pour les années 2030 et 2040.

Sur la base de ce scénario-cadre, Swissgrid a élaboré le Réseau stratégique 2040 qui est actuellement en cours de mise en œuvre. C'est la première fois que la planification se fonde sur la base légale établie dans la «Stratégie Réseaux électriques» qui, à l'avenir, sera répétée tous les quatre ans.

Processus de planification du réseau



Investissements dans l'infrastructure de réseau – moderniser en fonction des besoins

Swissgrid investit en permanence dans son infrastructure de réseau afin de garantir un réseau sûr, performant et adapté aux besoins. Les projets de modernisation actuels sont définis dans le Réseau stratégique 2040 et représentent un volume d'investissement d'environ 5,5 milliards de francs. L'objectif des projets de réseau figurant dans le Réseau stratégique 2040 est d'éliminer les congestions existantes, de garantir le transport de l'énergie produite par les grosses centrales électriques des Alpes vers les centres urbains et de renforcer le raccordement au réseau interconnecté européen.

Maintenance du réseau – une mission permanente

Le réseau de transport suisse est l'un des réseaux les plus fiables au monde. Il ne suffit pas de transformer et de développer le réseau, il faut également l'inspecter et l'entretenir régulièrement pour garantir son bon fonctionnement à tout moment. Les installations endommagées après une tempête ou une avalanche doivent être rapidement remises en état. Par ailleurs, Swissgrid effectue des travaux de remise en état planifiés. Les deux tiers du réseau de transport suisse, qui s'étend sur plus de 6700 kilomètres, datent d'avant 1980. Par conséquent, ces travaux sont d'une grande importance.

Une infrastructure de réseau appropriée pour transformer le système énergétique

La modernisation du réseau de transport pose les bases d'un avenir énergétique durable. Cependant, à l'heure actuelle, le développement du réseau ne parvient pas à suivre le rythme du développement des installations de production d'énergie renouvelable. Les oppositions et les procédures judiciaires entraînent des retards conséquents dans la mise en œuvre des projets de réseau. Swissgrid œuvre afin que les procédures d'autorisation soient plus efficaces et que le développement du

réseau s'accélère (voir le site Internet de Swissgrid «Réseau express»). Dans l'axe stratégique «Grid Transfer Capacity» de sa Stratégie 2027 (voir chapitre «Stratégie 2027»), Swissgrid définit également des mesures visant à augmenter la capacité du réseau en fonction des besoins ainsi qu'à réaliser et exploiter le réseau de manière encore plus efficace à l'avenir. Parallèlement au Réseau stratégique 2040, les solutions numériques jouent un rôle décisif dans ce contexte.

Innovation et numérisation

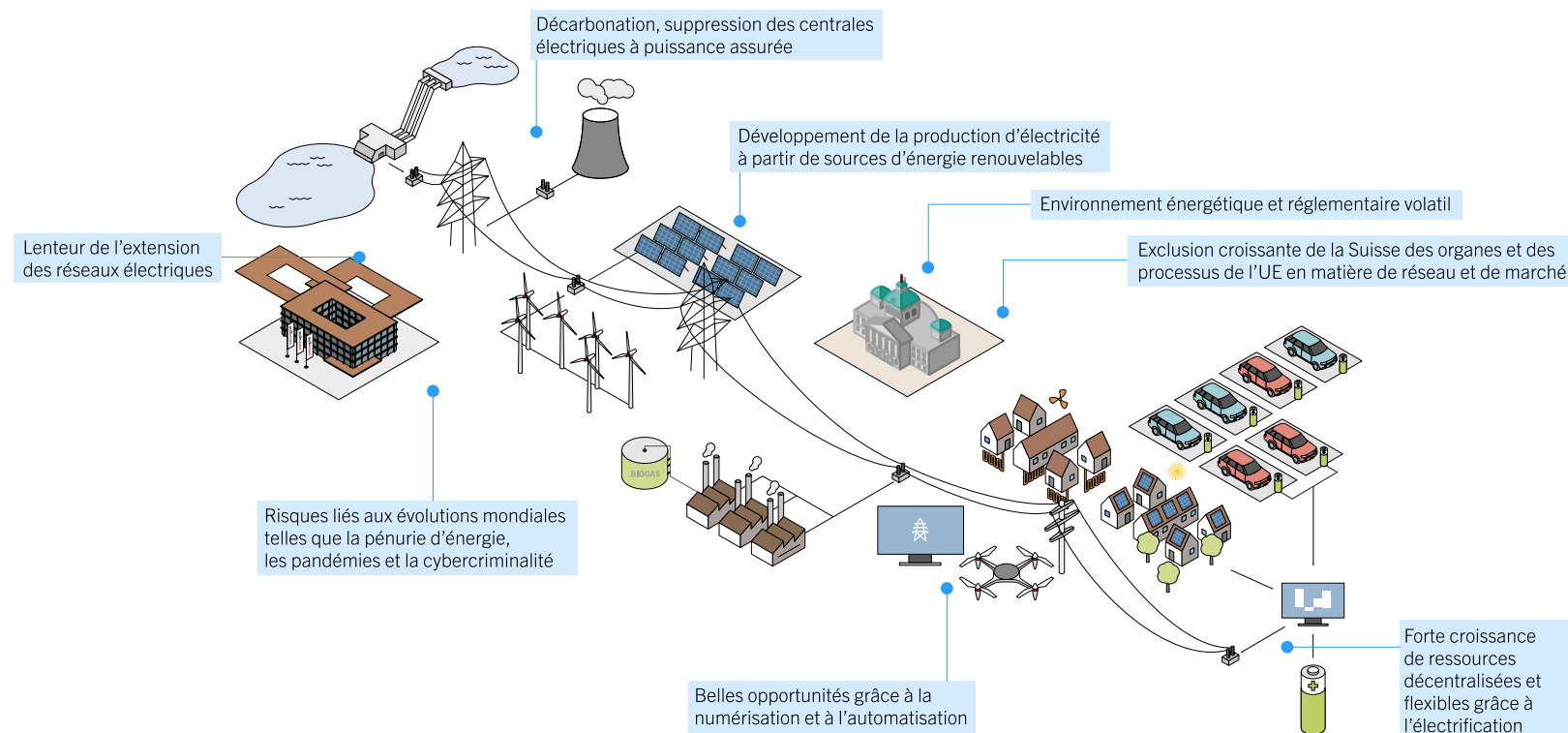
L'innovation est une priorité chez Swissgrid, comme en témoigne la Stratégie 2027. L'entreprise s'est fixé pour objectif de devenir une entreprise innovante et résolument numérique, et ce, en réponse à la complexité et à la volatilité croissantes du système électrique, qui résultent de la transition énergétique et de la décentralisation de la production d'électricité.

En favorisant une culture de l'innovation, notamment en organisant des événements tels que des hackathons, Swissgrid instaure un climat qui encourage ses collaboratrices et ses collaborateurs à proposer et à mettre en œuvre de nouvelles idées. Par ailleurs, l'initiative interne en matière d'innovation «Innover ensemble» a été organisée pour la deuxième fois au cours de l'exercice sous revue, ce qui a permis de trouver des solutions pour résoudre des problèmes dans divers domaines de l'entreprise. Swissgrid exploite également ce potentiel d'innovation à l'échelle internationale. L'innovation et la numérisation sont essentielles afin de garantir un approvisionnement en électricité sûr et efficace en Suisse, aujourd'hui comme demain.

Les principaux projets d'innovation réalisés au cours de l'exercice sous revue et les étapes franchies sont détaillés dans le chapitre «Rétrospective».

Stratégie 2027

Au cours de l'année 2022, Swissgrid a lancé la Stratégie 2027 qui marque le début d'une nouvelle période stratégique de cinq ans. L'entreprise a défini cinq axes stratégiques étroitement liés. Quatre de ces axes datant de la précédente période stratégique ont été repris et adaptés aux conditions générales en vigueur. Un nouvel objectif intitulé «Innovation et numérisation» est venu s'y ajouter.



Le développement de la production d'énergie renouvelable entraîne une profonde mutation des modèles de production et une volatilité des flux d'électricité. Cela implique de grands défis pour la commande du réseau. L'absence d'accord sur l'électricité entre la Suisse et l'UE ne fait qu'accentuer ces difficultés pour Swissgrid. La Suisse est de plus en plus exclue des mécanismes de marché essentiels de l'UE. Les risques liés aux flux d'électricité non planifiés, à l'absence de prise en compte dans les processus de sécurité du système et à la réduction des capacités d'importation augmentent.

Les gestionnaires de réseau sont mis à l'épreuve non seulement en raison de la transformation du système énergétique, mais aussi en raison des évolutions au niveau mondial. Les dangers tels que les conséquences du changement climatique sur l'infrastructure de réseau ou la cybercriminalité montrent que les exploitants d'infrastructures critiques doivent faire preuve d'un niveau de protection et de préparation exceptionnellement élevé.

La numérisation offre une réponse à la complexité croissante de l'environnement des gestionnaires de réseau. La transformation numérique visée permet notamment d'intégrer les nombreuses nouvelles ressources énergétiques flexibles dans l'exploitation du système. La numérisation complète de la chaîne de création de valeur permet également de gagner en efficacité au sein de l'entreprise.

Les cinq axes de la Stratégie 2027

«Sécurité d'approvisionnement»

La «sécurité d'approvisionnement» est au cœur de la Stratégie 2027, avec des mesures visant à garantir la sécurité d'approvisionnement du réseau à long terme tout en soutenant la stratégie énergétique de la Confédération. L'interconnexion et la collaboration avec l'Europe sont déterminantes pour garantir une sécurité d'approvisionnement élevée. Swissgrid étant de plus en plus mise à l'écart des processus de l'UE en raison de l'absence d'accord sur l'électricité, l'entreprise œuvre pour une intégration aussi élevée que possible au niveau technique.

Afin d'augmenter la pilotabilité du réseau, Swissgrid prend des mesures de construction, modifie les processus d'exploitation et utilise, pour l'exploitation du système, des solutions numériques permettant de prendre des décisions en fonction des données. Ce paquet de mesures permet également à Swissgrid de faire face aux risques croissants qui pèsent sur la sécurité du système dans le cas où la Suisse serait encore davantage exclue des processus européens.

À l'avenir, Swissgrid entend exploiter plus efficacement le potentiel des nombreuses ressources décentralisées du système énergétique. En effet, l'entreprise prévoit de créer des plateformes de marché en collaboration avec la branche, d'en faciliter l'accès grâce à des solutions numériques, de mieux coordonner leur flexibilité et de les utiliser de manière bénéfique pour l'exploitation du réseau.

«Grid Transfer Capacity»

La transformation du système énergétique ne pourra aboutir que si l'infrastructure de réseau s'adapte aux nouvelles conditions générales. À cette fin, Swissgrid élabore le «Réseau stratégique 2040», qui a été approuvé par la Commission fédérale de l'électricité (ElCom) au cours de l'exercice sous revue. L'objectif est de développer le réseau en adaptant ses capacités aux besoins et en réduisant les congestions. Swissgrid réalisera davantage de projets de construction et les accélérera grâce à la standardisation, à l'optimisation des processus et à l'utilisation de solutions numériques lors de la planification et de la construction.

La maintenance sera automatisée dans de nombreux domaines, notamment grâce à des drones. Une représentation entièrement numérisée du réseau, autrement dit un jumeau numérique du réseau physique, sert de base pour mettre en place une gestion des installations axée sur les données. Cette dernière permettra de surveiller plus précisément l'état des installations tout au long de leur cycle de vie et d'exploiter le réseau de manière plus efficace en fonction des risques.

«Innovation et numérisation»

La numérisation est le dénominateur commun des deux premiers axes stratégiques. Avec son nouvel axe «Innovation et numérisation», Swissgrid crée les conditions nécessaires à la transformation numérique visée à l'échelle de l'entreprise.

Cela comprend d'une part les exigences en matière de technologie et de données, comme les outils d'automatisation et une systématisation de la gestion de données, et d'autre part l'augmentation de la capacité de mise en œuvre, notamment grâce à l'utilisation plus large de méthodes de travail agiles. Outre la numérisation, l'accent est également mis sur le développement et la mise en œuvre d'innovations. Afin que le processus d'innovation se développe, nous mettons en place un écosystème sous la forme d'un réseau collaboratif où les innovations sont poussées, développées et partagées avec des partenaires. En complément, nous instaurons une culture de l'innovation qui stimule les compétences et le potentiel des collaboratrices et des collaborateurs et qui fait avancer activement et durablement les projets de numérisation et de transformation au sein de l'entreprise.

«Operational Excellence»

Afin de pouvoir mettre en œuvre la Stratégie 2027 avec succès, la culture et les compétences au sein de l'entreprise doivent être en phase avec les exigences futures et continuer à évoluer. L'axe stratégique «Operational Excellence» permet de combler les lacunes identifiées en matière de compétences au moyen de programmes adaptés aux besoins de chacun. Ces mesures, et bien d'autres encore, permettent à Swissgrid de renforcer à la fois son attractivité en tant qu'employeur, d'attirer les talents dont elle a besoin et de renforcer le sentiment d'appartenance à l'entreprise des équipes actuelles et futures.

Par ailleurs, Swissgrid adopte une approche toujours plus durable. L'entreprise regroupe désormais sa gestion du développement durable sous la dénomination «Corporate Social & Environmental Responsibility». Une sélection ciblée des objectifs de l'ONU (Sustainable Development Goals) est entre autres prise en compte et

un reporting complet sur le développement durable est élaboré selon les normes de la Global Reporting Initiative. Cette approche est en place depuis l'exercice sous revue 2023. En janvier 2025, les objectifs des scopes 1 et 2 ont été approuvés par le Conseil d'administration. En outre, les objectifs en matière de gaz à effet de serre relevant du scope 3 ont été définis durant l'exercice sous revue en cours.

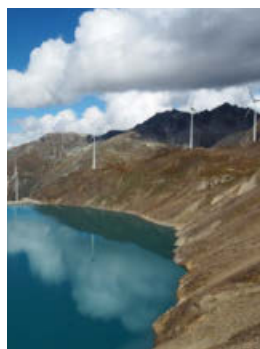
«Safety & Security»

En sa qualité d'exploitante d'une infrastructure critique, Swissgrid accorde une priorité absolue à la sécurité. L'axe stratégique «Safety & Security» permet à l'entreprise d'améliorer la résilience de ses processus de base. Pour ce faire, Swissgrid s'adapte en permanence à l'évolution des exigences en matière de dispositif de sécurité, de préparation aux situations d'urgence, de gestion des crises et de garantie de la continuité de l'exploitation.

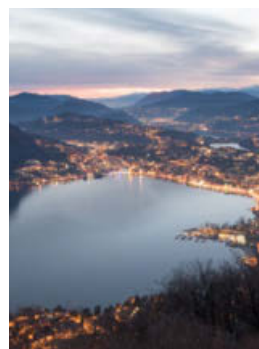
Il s'agit notamment d'augmenter le niveau de protection dans les sous-stations par des mesures de construction et d'organisation et par l'installation de systèmes de sécurité. Dans le domaine du Business Continuity Management, Swissgrid travaille à d'autres solutions afin de garantir sa tâche principale en cas d'incident. Dans les domaines de la cybersécurité et de la gestion de crise, des mesures supplémentaires sont en cours d'élaboration afin d'atteindre les objectifs visés.



Rapport financier 2025



Rapport annuel



Gouvernance
d'entreprise



Rapport de
durabilité

Rapport financier

28 Rapport de situation

- 28 Modèle d'affaires réglementaire
- 30 Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)
- 31 Évaluation des risques
- 33 Perspectives
- 34 Perspectives financières

35 Comptes annuels Swiss GAAP RPC

- 35 Compte de résultat
- 36 Bilan
- 37 Tableau des flux de trésorerie
- 38 Évolution des fonds propres
- 39 Annexe
- 57 Rapport de l'auditeur indépendant

64 Comptes annuels statutaires

- 64 Compte de résultat
- 65 Bilan
- 67 Tableau des flux de trésorerie
- 68 Annexe
- 79 Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan
- 80 Rapport de l'organe de révision

Vous trouverez également le
rapport annuel en version en ligne
à l'adresse:

www.report.swissgrid.ch



Rapport de situation

Le présent rapport de situation satisfait aux exigences énoncées à l'art. 961c CO relatives aux comptes annuels statutaires, mais aussi aux prescriptions sur le «rapport annuel» concernant les comptes annuels, conformément aux Swiss GAAP RPC (Swiss GAAP RPC Concept-cadre, chiffres 7 et 34).

Modèle d'affaires réglementaire

Contexte légal et réglementaire

Pour simplifier, la chaîne de création de valeur du secteur de l'électricité se compose des maillons suivants: production, transport, distribution et consommation. Swissgrid, propriétaire et exploitante du réseau suisse à très haute tension, est responsable du transport d'électricité.

En raison des lourds investissements nécessaires à la construction du réseau de transport, des économies d'échelle croissantes (effet de la baisse des coûts marginaux) et du niveau élevé des coûts irréversibles, le transport d'électricité constitue un monopole naturel. Le législateur en a fait un monopole de droit en adoptant la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). Afin de renforcer l'approvisionnement en électricité en Suisse, l'ordonnance sur une réserve d'hiver (OIRH) est également entrée en vigueur en 2023. La durée de validité de cette ordonnance a été prolongée jusqu'à fin 2030 par le Conseil fédéral en octobre 2025.

La Commission fédérale de l'électricité ElCom contrôle l'application de la LApEI, de l'OApEI et de l'OIRH. L'ElCom est l'autorité fédérale indépendante de régulation dans le domaine de l'électricité. Le cas échéant, elle peut prendre des décisions auxquelles il est permis de s'opposer par voie juridique auprès du Tribunal administratif fédéral, avec possibilité de recours auprès du Tribunal fédéral.

Étant donné que la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse relève de l'intérêt du grand public, qu'une législation correspondante a été mise en place et que l'application de ces lois est surveillée par l'autorité de régulation, Swissgrid évolue dans un contexte très réglementé.

Activité commerciale

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est tenue d'assurer une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, ainsi que son entretien écologique et efficace. L'entreprise a pour autres missions principales de rénover le réseau à très haute tension et de l'étendre en fonction des besoins.

Par ailleurs, Swissgrid fournit d'autres prestations de services dans le cadre de l'exploitation interconnectée européenne et suisse, par exemple la gestion de groupes-bilan ou les prestations de services système (PSS). Ce faisant, Swissgrid défend les intérêts de la Suisse et apporte une contribution essentielle à la sécurité de l'approvisionnement en électricité en Suisse.

Ces activités constituent l'activité principale de Swissgrid.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid

Swissgrid accomplit également les tâches qui lui ont été confiées par la Confédération. Celles-ci comprennent d'une part les mesures définies dans l'OIRH visant à améliorer la sécurité d'approvisionnement et, d'autre part, les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LApEI (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium revêtant une importance stratégique.

Régulation «cost plus»

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs. L'ElCom a le droit de vérifier a posteriori (ex post) l'imputabilité tarifaire des coûts de Swissgrid.

Sont qualifiés de coûts imputables les coûts d'exploitation et de capital d'un réseau sûr, performant et efficient. Les coûts imputables conformément à la LApEI et à l'OApEI incluent également un bénéfice d'exploitation approprié. Pour ces raisons, cette réglementation est également appelée «cost plus»: «cost» représente le principe de couverture des coûts et «plus» le bénéfice d'exploitation. Le principe de couverture des coûts s'applique aux coûts imputables conformément à l'OIRH.

Coûts d'exploitation et de capital imputables

Les coûts d'exploitation imputables comprennent les prestations directement liées à l'exploitation. Citons par exemple les coûts d'entretien du réseau, les dépenses nécessaires à la fourniture de prestations de services système, les charges de personnel, les coûts du matériel, ainsi que les prestations de tiers et les impôts directs.

Les coûts de capital imputables sont constitués des amortissements et des intérêts théoriques. Le montant des intérêts théoriques pour l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux, Pertes de transport et Énergie réactive) et le segment Coûts solidaires dépend directement du montant des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau (BNV) et du taux d'intérêt réglementaire à appliquer ($WACC_{t+0}$). $WACC_{t+0}$ signifie que le WACC fixé pour cette année s'applique également pour l'exercice en cours. En revanche, la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires aux activités du segment Réserve d'électricité régies par l'OIRH s'effectue au taux de rendement des fonds étrangers s_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$.

Les BNV comprennent notamment les installations du réseau de transport (y compris les installations en construction), les immobilisations incorporelles ainsi que le fonds de roulement net calculé sur une base mensuelle.

Différences de couverture

Les recettes tarifaires nécessaires sont calculées au préalable par Swissgrid à partir de coûts budgétés (coûts d'exploitation et de capital). Les différences de prix et de quantités entre la situation «effective» d'une année et le «plan» pour la même année génèrent régulièrement des divergences entre coûts réels et produits réels d'une année. On parle alors de différences de couverture. Elles doivent être résorbées lors des exercices suivants.

Si les charges réelles sont supérieures aux recettes tarifaires du même exercice, il y a déficit. Ce déficit peut être comblé lors des exercices suivants par une hausse des tarifs. En revanche, si les recettes tarifaires sont supérieures aux charges réelles du même exercice, il y a excédent, lequel doit être résorbé lors des exercices suivants par une baisse des tarifs.

Les différences de couverture sont rémunérées conformément aux exigences réglementaires. Les déficits peuvent être rémunérés et les excédents doivent l'être.

Régulation des bénéfices

L'EBI (résultat avant intérêts) de l'activité réglementée de Swissgrid correspond aux valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation de l'activité principale et au segment des coûts solidaires multipliés par le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$, aux valeurs patrimoniales nécessaires aux activités du segment Réserve d'électricité régies par l'OIRH multipliées par le taux de rendement des fonds étrangers s_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$ et aux différences de couverture intervenues depuis 2024 rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers s_{t+2} inclus dans le coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture résultant de l'activité principale jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus doivent être rémunérées de manière inchangée au taux $WACC_{t+2}$ jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBI. Les différences de couverture résultant des activités régies par l'OIRH jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'activité non réglementée de Swissgrid peut générer des bénéfices supplémentaires.

Une partie de l'EBI est ensuite utilisée pour indemniser les bailleurs de fonds de Swissgrid au moyen de deux instruments: la rémunération des capitaux empruntés et le rendement des fonds propres (dividendes et/ou thésaurisation des bénéfices). L'application des exigences réglementaires permet d'obtenir un rendement égal aux coûts moyens pondérés de capital à appliquer.

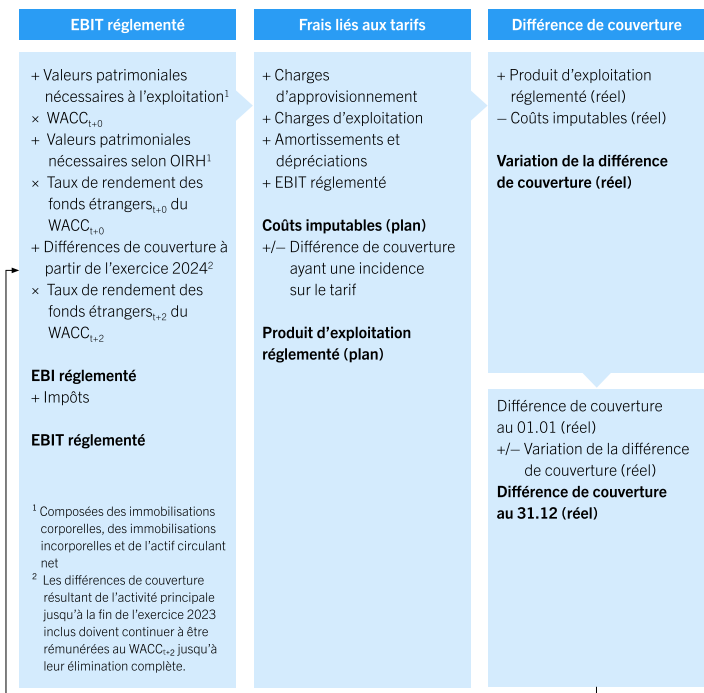
Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le WACC est un taux d'intérêt théorique fixé chaque année en adéquation avec la législation sur l'approvisionnement en électricité. Il est appliqué au même titre à tous les gestionnaires de réseau.

Le WACC est fixé par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Lors de sa séance du 12 février 2025, le Conseil fédéral a approuvé une modification de l'OApEI visant à adapter le mode de calcul du WACC. Ce nouveau mode de calcul accroît la volatilité en fonction de la situation générale des taux d'intérêt. En ce qui concerne la structure de financement, le calcul du WACC repose sur une part de fonds propres de 40% et une part de fonds de tiers de 60%. Des limites de tolérance spécifiques sont appliquées aux différents paramètres des coûts de capital.

Le WACC représentant un taux d'intérêt calculé pour tout le secteur, les coûts de capital effectifs de Swissgrid ne sont pas inclus dans le calcul des tarifs. Inversement, Swissgrid est tenue de répartir les intérêts théoriques perçus dans les tarifs entre les détenteurs des fonds propres et les bailleurs des fonds empruntés.

Illustration du modèle d'affaires réglementaire



GRI 201-1

Marché des affaires (valeurs conformes aux Swiss GAAP RPC)

Chiffre d'affaires net

Le chiffre d'affaires net réalisé au cours de l'exercice 2025 sur tous les segments s'élève à CHF 1483,5 millions. Cela représente, par rapport aux CHF 1825,1 millions de l'exercice précédent, une baisse de CHF 341,6 millions. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique par la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF -108,1 millions) et Pertes de transport (CHF -76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF -76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF -70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'ECom, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Charges d'approvisionnement

S'élevant à CHF 462,6 millions, les charges d'approvisionnement diminuent de CHF 221,9 millions par rapport à celles de l'exercice précédent (CHF 684,5 millions). Cette diminution s'explique principalement par la baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage, qui ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF -88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF -71,1 millions). Des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité s'élève à CHF 138,8 millions, soit une diminution de CHF 506,4 millions par rapport à la valeur de l'exercice précédent (CHF 645,2 millions). Cette diminution est due à la baisse du tarif de la réserve d'électricité (de 1.20 à 0.23 ct./kWh). Les coûts d'acquisition de la réserve d'électricité s'élèvent à CHF 205,1 millions, soit CHF 18,6 millions de plus que l'exercice précédent (CHF 186,5 millions). Cette augmentation résulte de la hausse des coûts liés à la mise en réserve des centrales de réserve.

Avec l'entrée en vigueur de la LAPeI révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous

revue dans les coûts solidaires, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. En outre, les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure doivent également être pris en compte dans le segment des coûts solidaires à partir de cet exercice. Ces coûts ont été comptabilisés dans le segment Services système généraux / Énergie d'ajustement au cours de l'exercice précédent. Les coûts d'acquisition des coûts solidaires s'élèvent à CHF 103,2 millions. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Charges d'exploitation et amortissements

Les charges d'exploitation s'élèvent à CHF 327,1 millions, soit une augmentation de CHF 21,4 millions par rapport à l'exercice précédent (CHF 305,7 millions). Les dépenses liées aux matériel et prestations de tiers ont augmenté par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des dépenses pour les travaux de maintenance et les indemnités de servitude versées aux propriétaires fonciers dans le secteur du réseau, ainsi que de l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels. En outre, la mise en œuvre systématique des mesures définies dans la Stratégie 2027 entraîne une augmentation des charges de personnel. Le nombre de postes à temps plein en moyenne annuelle en 2025 est de 836,6 FTE (exercice précédent: 784,1 FTE).

Les amortissements planifiés sur les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à CHF 168 millions pour l'exercice et ont augmenté de CHF 7,1 millions par rapport à l'exercice précédent en raison de la hausse des actifs immobilisés.

Différences de couverture

Au cours de l'exercice 2025, l'activité principale génère un excédent net (excédents cumulés moins déficits cumulés) de CHF 466,8 millions (contre un excédent net de CHF 582,8 millions l'exercice précédent). Les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transports enregistrent notamment des excédents de CHF 249,9 millions et CHF 134 millions respectivement en raison de la baisse des coûts d'acquisition. Les tâches confiées par la Confédération à Swissgrid ont entraîné des déficits de CHF 171,7 millions au cours de l'exercice sous revue en raison de la hausse des coûts d'acquisition (exercice précédent: excédents de CHF 441,2 millions).

EBIT, produit financier et résultat de l'entreprise

Au 31 décembre 2025, l'EBIT s'élève à CHF 117,6 millions (contre CHF 139,1 millions l'exercice précédent). La baisse de l'EBIT s'explique par la réduction des déficits imposée par la réglementation et par la rémunération plus faible des différences de couverture qui en résulte. Après déduction du résultat financier de CHF 9,5 millions et des charges d'impôts de CHF 16,4 millions, le résultat de l'entreprise s'élève à CHF 91,7 millions au 31 décembre 2025 (exercice précédent: CHF 103,8 millions).

Bilan

Le total du bilan (hors postes gérés à titre fiduciaire) a diminué de CHF 149,2 millions par rapport à l'exercice précédent, pour s'établir à

CHF 3640 millions, en raison de la réduction des déficits. Le résultat positif de l'entreprise a permis de continuer à renforcer la dotation en fonds propres absolue après déduction des dividendes versés. Le ratio de fonds propres corrigé des postes détenus à titre fiduciaire et tenant compte des différences de couverture nettes s'élève à 42,5% au 31 décembre 2025, contre 37,6% au 31 décembre 2024.

Tableau des flux de trésorerie

Au cours de l'exercice sous revue, le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est positif et s'élève à CHF 818,9 millions (exercice précédent: flux de trésorerie positif de CHF 1125,7 millions). Cette variation s'explique par la baisse du chiffre d'affaires net.

Avec un volume d'investissement brut de CHF 356,6 millions, Swissgrid a de nouveau enregistré des résultats supérieurs à ceux de l'exercice précédent (CHF 323,7 millions). Par ailleurs, des placements à court terme sous forme de dépôts à terme d'un montant de CHF 325 millions ont été effectués. En revanche, contrairement à l'exercice précédent, CHF 156,8 millions provenant des revenus de ventes aux enchères ont été utilisés pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport, conformément aux directives de l'EICOM, ce qui a entraîné un flux de trésorerie résultant des activités d'investissement de CHF -523 millions (exercice précédent: CHF -316,8 millions).

En raison d'un flux élevé de trésorerie résultant des activités d'exploitation, des dettes financières d'un montant de CHF 405,2 millions ont pu être remboursées au cours de l'exercice sous revue. Après déduction des dividendes versés et des intérêts payés, les flux de trésorerie résultant des activités de financement s'élèvent en 2025 à CHF -473,6 millions (exercice précédent: CHF -565,6 millions).

Évaluation des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. Cette gestion des risques porte sur toute l'organisation sans ses participations, et est dérivée des normes établies ISO 31000. La gestion des risques de Swissgrid satisfait à ses exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse.

Objectifs

La gestion des risques aide les collaboratrices et collaborateurs à tous les niveaux à gérer les risques en toute connaissance de cause, à établir des rapports pertinents et transparents et à piloter et documenter un système de gestion des risques. Swissgrid s'attache à gérer les risques en toute connaissance de cause à tous les niveaux de l'entreprise.

Organisation

Le Conseil d'administration a défini les exigences de gouvernance dans le domaine de la gestion des risques et délégué leur mise en œuvre au CEO de Swissgrid. L'équipe Risk & Resilience gère le processus de gestion des risques, met les méthodes à disposition et conseille les unités opérationnelles dans la gestion des risques.

Processus

L'évaluation des risques a lieu deux fois par an. Les principaux risques sont identifiés et évalués dans le cadre d'un processus échelonné qui comprend l'évaluation des risques selon la probabilité de réalisation et l'ampleur du sinistre, ainsi que la définition des procédures pour gérer les risques.

Les risques, mais aussi l'efficacité et le degré de mise en œuvre des mesures prises, sont surveillés dans le cadre de mises à jour régulières des risques. La Direction et le Conseil d'administration reçoivent tous les six mois les résultats des évaluations et des mises à jour des risques sous la forme d'un rapport standardisé.

Situation de risque

Le réseau de transport de Swissgrid n'a enregistré aucune défaillance au cours de l'exercice sous revue. Des risques résiduels subsistent pour la fin de l'hiver 2025/2026 en raison de l'interruption de la centrale nucléaire de Gösgen, des niveaux de stockage de gaz plutôt bas en Europe, de la situation géopolitique et de la possibilité d'un hiver exceptionnellement froid. Les effets de la situation géopolitique tendue, les événements climatiques extrêmes (sécheresse persistante et «black-out» en Europe, épisode prolongé de production éolienne et photovoltaïque quasi nulle) ou les défaillances de grandes centrales électriques peuvent cependant toujours accentuer le risque. Cette situation concerne surtout les mois d'hiver, au cours desquels la Suisse est tributaire des importations d'électricité.

De même, les effets de la transformation du système énergétique entraînent une augmentation des risques. Des flux de charge exceptionnellement élevés en provenance d'Europe (en raison de la volatilité croissante de la production d'énergie) et des prévisions imprécises de la part des partenaires de marché conduisent, en particulier en combinaison avec des consignations d'éléments d'infrastructure (entretien ou extension de projet), à des situations de réseau à la résilience réduite. Une multitude de mesures topologiques ainsi que le recours à des mesures de redispatch nationales et internationales et à l'énergie de réglage sont nécessaires pour garantir l'exploitation du réseau. Le recours à ces mesures entraîne à son tour une augmentation des coûts pour Swissgrid.

Les autres facteurs de risques pour Swissgrid sont les influences de la nature, le contexte politique et réglementaire national et international, les aspects humains et techniques ainsi que la complexité croissante et la dépendance vis-à-vis de tiers. La numérisation permet une exploitation plus efficace du réseau de transport. Cependant, la dépendance croissante à l'égard de systèmes TIC complexes et interconnectés et leur vulnérabilité aux cyberrisques comportent également des risques pour la sécurité des réseaux et des systèmes et, par conséquent, pour la sécurité d'approvisionnement.

Les principaux facteurs de risque sont les suivants:

Contexte européen et réglementaire

Le réseau de transport suisse fait partie du réseau interconnecté d'Europe continentale et est relié à l'étranger par 41 lignes transfrontalières. L'étroit maillage du système électrique et la collaboration menée avec les partenaires européens contribuent de manière

déterminante à la sécurité d'approvisionnement de la Suisse. Le rôle de Swissgrid reste complexe, tant au niveau national qu'international.

La Suisse a besoin d'un accord sur l'électricité avec l'UE. Celui-ci renforce la place économique suisse et améliore la sécurité d'approvisionnement ainsi que la stabilité du réseau. En outre, cet accord sur l'électricité permet à tous les acteurs du marché suisse d'accéder facilement au marché européen de l'électricité. La Suisse obtient une sécurité juridique et peut participer au développement du marché européen de l'électricité.

En attendant la mise en œuvre de cet accord, des flux d'électricité non planifiés continuent de peser sur le réseau de transport suisse. Ces flux sollicitent l'infrastructure et nuisent à la stabilité du système ainsi qu'à la capacité d'importation. À titre de solution transitoire, Swissgrid conclut des accords de droit privé avec d'autres gestionnaires de réseau de transport et d'autres zones de calcul de capacité. Le succès de cette démarche n'est toutefois pas garanti, car des questions essentielles doivent être réglées au niveau politique et échappent donc à la sphère d'influence de Swissgrid. De tels accords de droit privé ne peuvent donc pallier un accord sur l'électricité qu'à moyen terme.

L'accord sur l'électricité fait partie du paquet Suisse-UE. Les négociations entre la Suisse et l'UE concernant le paquet global, y compris l'«accord sur l'électricité», ont abouti en décembre 2024. La consultation sur le paquet global s'est déroulée du 13 juin au 31 octobre 2025. En 2025, Swissgrid a entamé en interne la phase conceptuelle du projet «Mise en œuvre de l'accord sur l'électricité», a analysé les différents scénarios possibles et a procédé à une évaluation des risques.

Sécurité d'approvisionnement côté réseau

Une panne de courant à grande échelle, comme celles qui ont touché la péninsule ibérique en avril, la Macédoine en mai et la République tchèque en juillet 2025, entraînerait également des dommages économiques considérables en Suisse. C'est pourquoi Swissgrid doit garantir la disponibilité du réseau de transport à tout moment. Outre les ressources humaines, une infrastructure de réseau intacte et la disponibilité des systèmes informatiques et de communication sont des conditions préalables importantes pour y parvenir. Ces conditions peuvent être mises en péril, notamment par des problèmes techniques, des catastrophes naturelles, des erreurs de manipulation et des actes criminels. Swissgrid réduit ces risques, notamment au moyen de redondances et de processus standardisés pour éliminer les perturbations au niveau des installations du réseau et de l'exploitation du système. Une gestion adéquate ainsi que la formation continue et le perfectionnement professionnel du personnel garantissent que les collaboratrices et collaborateurs réagissent de manière appropriée à chaque situation et restent disponibles à long terme.

Une autre condition préalable à la sécurité d'approvisionnement est la disponibilité de capacités de réglage et de redispatch afin de pouvoir compenser les écarts à court terme entre la production et la consommation ou faire face aux congestions du réseau. Dans le contexte de la transformation du système énergétique, le passage de grandes centrales thermiques (centrales nucléaires), qui fournissent

de l'énergie électrique de manière constante et déterministe, aux centrales solaires et éoliennes, décentralisées et volatiles, rend de plus en plus difficile la garantie de ces conditions.

Les événements récents montrent également que les instabilités de tension augmentent dans plusieurs pays européens. Le rapport factuel d'ENTSO-E (publié le 3 octobre 2025) sur le black-out généralisé qui a touché la péninsule ibérique le 28 avril 2025 considère les problèmes de tension comme la cause principale. En raison de l'étroit maillage du réseau interconnecté européen, les problèmes de tension peuvent avoir des répercussions directes et indirectes sur la sécurité d'approvisionnement côté réseau en Suisse. Swissgrid a pris diverses mesures afin de mieux tenir compte du maintien de la tension dans la planification opérationnelle et de le contrôler plus activement dans l'exploitation du réseau.

Swissgrid prend des mesures préventives contre les attaques physiques afin de protéger son personnel, ses infrastructures et ses installations. Cela comprend la sécurisation des bâtiments et des postes de couplage ainsi que le contrôle des accès. Swissgrid actualise en permanence son analyse des menaces; en 2025, elle a mis davantage l'accent sur les dangers émanant de formes d'action hybrides (comme les drones). Swissgrid échange sur ces thèmes avec d'autres exploitants d'infrastructures critiques en Suisse et en Europe.

La menace de cyberattaques reste élevée, notamment en raison des évolutions techniques rapides, dont profitent également les agresseurs potentiels, des nombreuses possibilités d'attaque, ainsi que de l'interconnexion croissante des systèmes entre les entreprises. Pour réduire ce risque, Swissgrid améliore en permanence ses processus et systèmes afin d'identifier les cybermenaces de manière précoce et de pouvoir se défendre.

Swissgrid dispose de procédures et d'organisations d'urgence dans le cas extrême d'une défaillance d'infrastructures ou de systèmes critiques ou d'une incapacité de réglage du réseau. En 2025, des exercices ont à nouveau été organisés avec des partenaires de la branche et les autorités. Citons par exemple les exercices réguliers de reconstruction du réseau organisés en collaboration avec les gestionnaires de réseau de distribution et les gestionnaires de réseau de transport étrangers.

Capacité de réseau

Plusieurs risques existent en raison du vieillissement progressif des composants d'infrastructure existants et de l'augmentation des flux de charge sur le réseau. Swissgrid recense systématiquement l'état de ses installations et planifie en conséquence les mesures de rénovation. La planification du développement de la capacité de réseau se base sur des scénarios. Ces derniers s'appuient sur des valeurs cibles futures pour les technologies de production et les groupes de consommateurs, qui tiennent compte de la transformation du système énergétique. D'importants travaux dans le cadre du développement du réseau stratégique restent marqués par de longues procédures d'autorisation et de nombreuses oppositions, ce qui complique l'élimination de congestions du réseau. En ce qui concerne les procédures d'autorisation, Swissgrid mise avant tout sur le dialogue avec les parties concernées. Toutefois, les projets d'infrastructures

étant généralement plutôt mal acceptés, Swissgrid doit s'attendre à des oppositions et, par conséquent, à des procédures d'autorisation retardées. Dans ce contexte, Swissgrid salue la volonté du Conseil fédéral de simplifier et d'accélérer les procédures d'autorisation avec le projet de loi «Réseau express». À la suite de la consultation sur ce projet, le principe de la ligne aérienne a été retiré du paquet législatif. Au cours de l'exercice sous revue, il a toutefois été réintroduit dans le projet de loi par les commissions parlementaires. Cela s'explique notamment par le fait que Swissgrid a pu démontrer, dans le cadre de l'«étude sur les câbles en Suisse», les avantages des lignes aériennes pour une exploitation efficace et sûre du réseau. Il s'agit là d'une étape importante pour que le réseau de transport puisse suivre le rythme de la transformation du système énergétique.

Sécurité des personnes

L'exploitation et l'entretien de l'infrastructure à très haute tension de Swissgrid comportent des risques pour la sécurité des personnes. Certaines personnes peuvent se blesser gravement en effectuant leur travail. Pour minimiser ce risque, Swissgrid identifie les risques existants, prend des mesures de protection ciblées, forme ses propres collaboratrices et collaborateurs et instruit les collaboratrices et collaborateurs des prestataires de services afin qu'ils puissent identifier eux-mêmes les risques sur les installations et réagir en conséquence. Des contrôles effectués sur place contribuent au respect des mesures de sécurité sur les chantiers. Le mot d'ordre est «Safety First». Swissgrid investit donc dans ce domaine. À l'été 2025, Swissgrid a ainsi obtenu le renouvellement de la certification «Safety Culture Ladder» (SCL) niveau 3. De plus, 14 prestataires de services de Swissgrid ont obtenu la certification SCL et d'autres sont en cours de certification. En outre, la quatrième édition des Safety and Security Days a été organisée en 2025 pour sensibiliser l'ensemble du personnel de Swissgrid à la question de la sécurité et à différents sujets clés y afférents.

Risques financiers

De par son activité, Swissgrid est exposée à divers risques financiers. En font partie les risques de liquidité, de change, de taux d'intérêt et de contrepartie.

La gestion financière ordinaire de l'activité principale et des tâches confiées à Swissgrid par la Confédération peut, en fonction du volume financier et du moment, conduire Swissgrid à devoir financer ces fonds à court terme, car ils ne sont perçus qu'en aval via les tarifs. Swissgrid anticipe en permanence cette évolution et prend des mesures à un stade précoce afin de garantir la liquidité à tout moment. Cela se traduit par une planification constante, la surveillance des besoins financiers et la mise en réserve d'une liquidité minimum ainsi que de lignes de crédit bancaires autorisées.

Le risque de change est réduit au moyen de couvertures naturelles et d'opérations de change à terme. Cette stratégie de couverture est examinée régulièrement et adaptée en cas de besoin.

Le risque de variation des taux d'intérêt est réduit par l'échelonnement des durées et une combinaison équilibrée d'instruments de financement. Il est également possible de recourir à des instruments financiers dérivés afin de réduire davantage le risque.

Les contreparties financières et les groupes-bilan font l'objet d'une vérification constante. Ils sont surveillés et doivent s'appuyer sur des limites de tolérance individuelles. Les risques de contrepartie font l'objet d'un suivi régulier.

L'adaptation du mode de calcul du WACC adoptée en 2025 par le Conseil fédéral à la suite d'une modification de l'OApEI entraîne une volatilité accrue du taux d'intérêt théorique. En particulier, dans les phases de taux d'intérêt bas et de paramètre bêta faible, il en résulte un WACC plus faible et, par conséquent, un résultat d'entreprise plus faible. Dans ces circonstances, l'attractivité des investissements dans l'infrastructure du réseau pourrait également diminuer à l'avenir.

Perspectives

Perspectives stratégiques

La transformation du système énergétique modifie considérablement les conditions générales pour les gestionnaires de réseau de transport. En Suisse et en Europe, l'injection à partir de nouvelles sources renouvelables est en augmentation. Décentralisée, cette production est plus difficile à planifier que la production des grandes centrales dont la puissance en ruban est stable. Cela impose de nouvelles exigences en matière d'exploitation du réseau, auxquelles la Stratégie 2027 répond.

Intégration de l'énergie photovoltaïque

Alors que le développement de la production d'électricité à partir d'énergie photovoltaïque (PV) progresse en Suisse, la disponibilité des données PV et la qualité des prévisions sont à la traîne. Cela affecte la stabilité du réseau et peut obliger Swissgrid à recourir à une énergie de réglage pour compenser les déséquilibres. En collaboration avec ses partenaires industriels, Swissgrid a lancé des projets visant à améliorer la précision des prévisions dans le domaine de l'énergie PV et à exploiter la flexibilité des technologies de production décentralisées et des consommateurs (par exemple les installations PV, les pompes à chaleur, les véhicules électriques) pour garantir la sécurité de l'exploitation du réseau.

Développement du marché suisse de l'énergie de réglage

Swissgrid est notamment chargée d'acquiescer des produits de réglage de la fréquence afin d'assurer l'équilibre entre la production et la consommation d'électricité. Depuis la publication de la dernière feuille de route en matière d'équilibrage (Balancing Roadmap) en 2018, les systèmes énergétiques et les marchés de Balancing en Suisse et en Europe ont connu des changements et des évolutions rapides; en Suisse, cette évolution est largement influencée par la forte croissance de la production photovoltaïque. Les marchés de Balancing, par le biais desquels les produits de réglage de fréquence sont acquis, doivent donc être continuellement contrôlés et développés. La nouvelle Balancing Roadmap, que Swissgrid a publiée au début de l'année 2026, décrit en détail les défis et les solutions que Swissgrid envisage.

Maintien de la tension

La transformation du système électrique nécessite également un développement continu dans le domaine du maintien de la tension (utilisation d'énergie réactive). La part d'énergie photovoltaïque a autant d'influence sur le maintien de la tension dans le réseau de transport que la part croissante de lignes câblées souterraines ou de câbles dans les tunnels. Swissgrid construit par exemple des installations de compensation supplémentaires afin de pouvoir absorber les besoins croissants en puissance réactive.

Raccordements au réseau pour les batteries et les centres de données

Les demandes de raccordement direct de batteries de grande capacité et de centres de données au réseau de transport vont augmenter au cours des prochaines années. Un tel raccordement au réseau est complexe et nécessite plusieurs années, de la planification à la mise en service. La nouvelle technologie doit être intégrée avec précision dans le réseau de transport existant sans en compromettre la stabilité. À cet effet, Swissgrid a publié au cours de l'exercice sous revue les exigences minimales imposées au raccordement des grandes batteries de stockage au réseau de transport. Celles-ci constituent une technologie clé pour l'avenir du système énergétique. Les batteries de stockage peuvent absorber et restituer de l'énergie de manière flexible et contribuent ainsi à maintenir l'équilibre entre la production et la consommation.

Cyberrisques et protection du réseau de transport

Les menaces pesant sur les gestionnaires de réseau de transport se sont accentuées ces dernières années. Outre les cyberattaques, les attaques physiques contre les infrastructures réseau occupent une place de plus en plus importante dans les considérations de sécurité, comme le montrent des exemples dans divers pays de l'UE.

Swissgrid prend ces événements au sérieux et s'efforce en permanence d'identifier ces dangers à un stade précoce. Un pilier central de la stratégie de sécurité est l'échange intensif avec des partenaires à différents niveaux: en Suisse, Swissgrid entretient des contacts étroits avec d'autres exploitants d'infrastructures critiques et avec les instances compétentes de la Confédération. Au niveau européen, un échange régulier d'informations a lieu avec les autres gestionnaires de réseaux de transport et au sein des instances spécialisées d'ENTSO-E, l'association des gestionnaires de réseaux de transport européens.

Cet échange permet d'analyser collectivement les menaces, de partager les bonnes pratiques et de développer de manière coordonnée les mesures de protection, afin d'assurer un réseau de transport sûr et résilient.

Recherche et développement

Afin de pouvoir continuer à remplir ses missions en toute sécurité et avec efficacité, Swissgrid coopère avec des instituts de recherche nationaux et internationaux. Le portefeuille de projets est orienté vers les objectifs stratégiques et se compose d'activités internes et de projets menés en collaboration avec des universités et d'autres partenaires suisses.

Perspectives financières

Investissements dans le réseau

Dans la perspective d'un avenir énergétique durable et des mesures prévues dans le rapport «Réseau stratégique 2040», il faut encore s'attendre à un fort besoin d'investissement. Au total, Swissgrid va investir environ CHF 5,5 milliards dans le réseau de transport d'ici à 2040. Obtenir des autorisations pour la construction ou la transformation de lignes électriques constitue toujours un défi de taille. Par conséquent, la planification financière est assortie d'une faible probabilité de réalisation afin de tenir compte des retards de manière appropriée. En conséquence, l'horizon de planification à moyen terme prévoit des investissements dans le réseau de l'ordre d'environ CHF 300 à 400 millions par an.

Coûts d'exploitation

Au cours de l'année 2023, Swissgrid a lancé la Stratégie 2027 et donc une nouvelle période stratégique de cinq ans. Avec la Stratégie 2027, Swissgrid aborde les défis liés à la transformation fondamentale du système énergétique. La mise en œuvre de ces mesures entraîne, outre une augmentation des investissements, une hausse des coûts d'exploitation.

EBIT et résultat de l'entreprise

Conformément au modèle d'affaires réglementaire, l'EBIT dépend directement du montant du BNV ainsi que du WACC, c'est-à-dire du taux de rendement des fonds de tiers du WACC. Le WACC communiqué par le DETEC pour l'année 2026 s'élève à 3,43%, soit 0,55% de moins que le WACC pour l'année 2025. Par conséquent, l'EBIT ou le résultat de l'entreprise pour l'année 2026 devrait être inférieur à celui de 2025.

Conformément à la politique de dividendes approuvée par le Conseil d'administration, les bénéfices générés sont à long terme thésaurisés proportionnellement au ratio de fonds propres atteint et en fonction de la situation de financement. La stabilité du financement de Swissgrid est ainsi assurée à long terme.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires net	4, 31	1 483,5	1 825,1
Autre produit d'exploitation	5, 31	27,2	18,7
Variation des différences de couverture	16, 31	-466,8	-582,8
Prestations propres à l'actif		31,4	29,2
Total des produits d'exploitation		1 075,3	1 290,2
Charges d'approvisionnement	6, 31	462,6	684,5
Marge brute		612,7	605,7
Charges de matériel et prestations de tiers	8	138,8	120,1
Charges de personnel	9	155,6	145,4
Autres charges d'exploitation	10	32,7	40,2
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		285,6	300,0
Amortissements sur immobilisations corporelles	14	141,4	137,0
Amortissements sur immobilisations incorporelles	14	26,6	23,9
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT) ¹	31	117,6	139,1
Produits financiers	11	3,3	3,6
Charges financières	12	12,8	19,2
Résultat avant impôts		108,1	123,5
Impôts sur le bénéfice	13	16,4	19,7
Résultat de l'entreprise		91,7	103,8

¹ Correspond au résultat de l'entreprise avant produits financiers, charges financières et impôts sur le bénéfice (EBIT).

Résultat par droit de participation

CHF	2025	2024
Résultat de l'entreprise	91 632 451	103 767 254
Nombre moyen pondéré dans le temps des actions en circulation	334 495 151	334 495 151
Résultat non dilué par action	0.27	0.31
Résultat non dilué par action	0.27	0.31

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations corporelles	14	2 411,6	2 397,4
Immobilisations incorporelles	14	156,9	140,2
Immobilisations financières	15	5,0	5,0
Déficits à long terme	16	194,3	134,0
Actif immobilisé		2 767,8	2 676,6
Actifs détenus à titre fiduciaire	17	37,2	98,1
Déficits à court terme	16	42,2	209,3
Stocks		2,9	2,5
Créances résultant de livraisons et de prestations	18	222,0	414,1
Autres créances	19	352,8	19,2
Comptes de régularisation actifs	20	74,9	112,7
Liquidités		177,4	354,8
Actif circulant		909,4	1 210,7
Actif		3 677,2	3 887,3

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Capital-actions		334,5	334,5
Réserves de capitaux		431,2	431,2
Réserves de bénéfice		700,7	660,9
Fonds propres		1 466,4	1 426,6
Engagements financiers à long terme	21	1 218,9	1 620,9
Provisions à long terme	22	28,9	31,5
Excédents à long terme	16	188,3	–
Fonds de tiers à long terme		1 436,1	1 652,4
Passifs détenus à titre fiduciaire	17	37,2	98,1
Engagements financiers à court terme	21	402,0	405,2
Engagements résultant de livraisons et de prestations		164,1	179,3
Autres engagements	23	9,6	27,3
Comptes de régularisation passifs	24	161,8	98,3
Provisions à court terme	22	–	0,1
Fonds de tiers à court terme		774,7	808,3
Fonds de tiers		2 210,8	2 460,7
Passif		3 677,2	3 887,3

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	Notes	2025	2024
Résultat de l'entreprise		91,7	103,8
Charges financières	12	12,8	19,2
Produits financiers	11	–3,3	–3,6
Impôts sur le bénéfice courants	13	18,7	21,7
Amortissements	14	168,0	160,9
Variation des stocks		–0,4	–1,6
Variation des provisions	22	–2,7	–2,0
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	18	192,1	–191,8
Variation des autres créances	19	–8,6	–0,2
Variation des comptes de régularisation actifs	20	37,8	–0,8
Variation des différences de couverture	16, 31	295,1	1 024,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations		–15,2	6,5
Variation des autres engagements à court terme	23	–17,7	13,8
Variation des comptes de régularisation passifs	24	70,9	–3,5
Intérêts perçus		1,4	2,0
Impôts payés		–21,7	–22,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation		818,9	1 125,7
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles	14	–312,5	–287,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau	4	156,8	–
Subventions publiques	29	0,9	6,2
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	14	–154,8	–281,1
Investissements dans des immobilisations incorporelles	14	–44,1	–36,4
Investissements d'immobilisations financières	19	–325,0	–
Dividendes reçus		0,9	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement		–523,0	–316,8
Variation des engagements financiers à court terme		–55,2	–510,0
Remboursement d'emprunts		–350,0	–
Intérêts payés		–16,5	–25,6
Dividendes versés		–51,9	–30,0
Flux de trésorerie des activités de financement		–473,6	–565,6
Influence de la conversion des devises sur les liquidités		0,3	0,4
Variation des liquidités		–177,4	243,7
Justification			
Liquidités au début de l'exercice		354,8	111,1
Liquidités à la fin de l'exercice		177,4	354,8
Variation des liquidités		–177,4	243,7

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Évolution des fonds propres

Fonds propres

mio CHF	Capital-actions	Réserves de capitaux	Réserves de bénéfice	Total des fonds propres
État au 31.12.2023	334,5	431,2	587,1	1 352,8
Versement de dividendes	–	–	–30,0	–30,0
Résultat de l'entreprise 2024	–	–	103,8	103,8
État au 31.12.2024	334,5	431,2	660,9	1 426,6
Versement de dividendes	–	–	–51,9	–51,9
Résultat de l'entreprise 2025	–	–	91,7	91,7
État au 31.12.2025	334,5	431,2	700,7	1 466,4

Structure du capital

	31.12.2025	31.12.2024
Capital-actions en CHF	334 495 151	334 495 151
dont nombre d'actions nominatives à CHF 1	334 495 151	334 495 151
Capital-actions conditionnel en CHF	112 939 487	112 939 487
dont nombre d'actions nominatives à CHF 1	112 939 487	112 939 487
Part non distribuable des réserves de bénéfices et de capital en CHF	167 247 575	167 247 575

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Annexe

1. Principes de présentation des comptes

Généralités

Les comptes annuels 2025 de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) ont été établis conformément aux recommandations relatives à la présentation des comptes (Swiss GAAP RPC). Ils donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le fonds Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les postes de chiffre d'affaires et d'approvisionnement de l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux / Énergie d'ajustement, Pertes de transports et Énergie réactive) résultent des activités définies dans la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Ils comprennent les prestations visant à garantir une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, en particulier les services système et la gestion des groupes-bilan.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui

ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: 15 à 60 ans
- Sous-stations: 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les droits d'utilisation comprennent les servitudes et les droits d'utilisation d'installations à usage mixte indemnisés une seule fois avant le 1^{er} juin 2019.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À chaque date de clôture, il est vérifié s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement qui ne sont pas dépréciables. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimo-

niales commence dès leur achèvement ou dès qu'elles sont en état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée maximale de 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Prévoyance professionnelle

Swissgrid est affiliée à la CPE Caisse de Pension Energie (institution collective de la branche). Il s'agit d'une institution de prévoyance juridiquement indépendante. Sont affiliés à cette institution de

prévoyance l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la société employés pour une durée indéterminée à compter du 1^{er} janvier suivant leur 17^e anniversaire. De même, les membres du Conseil d'administration doivent être assurés dans l'institution de prévoyance aux conditions définies dans le règlement de prévoyance de la CPE Caisse de Pension Energie. Toutes les personnes affiliées à l'institution de prévoyance sont assurées en cas d'invalidité et de décès. À partir du 1^{er} janvier suivant le 24^e anniversaire, elles sont également assurées pour les prestations de vieillesse.

Aucun avantage économique issu d'un excédent de couverture au sein de l'institution de prévoyance (par exemple sous forme d'une répercussion positive sur de futures liquidités) n'est inscrit à l'actif, car les conditions à cet égard ne sont pas remplies et la société ne prévoit pas d'utiliser cet avantage pour diminuer les contributions de l'employeur. Tout avantage issu de réserves de cotisations de l'employeur librement disponibles est inscrit à l'actif.

Un engagement économique (par exemple sous forme de répercussions négatives sur de futures liquidités à la suite d'un déficit au sein de l'institution de prévoyance) est comptabilisé si les conditions nécessaires à la constitution d'une provision sont remplies. Les contributions limitées à la période, la différence entre l'avantage économique calculé chaque année résultant d'excédents de couverture au sein de l'institution de prévoyance et les engagements, ainsi que la modification de la réserve de cotisations de l'employeur sont inscrites comme charges de personnel dans le compte de résultat.

Transactions avec des proches

Par proches, on entend les organisations et les personnes pouvant exercer une influence directe ou indirecte importante sur les décisions financières ou opérationnelles de Swissgrid. Les actionnaires qui détiennent, seuls ou avec d'autres actionnaires, au moins 20% des droits de vote au sein de Swissgrid sont considérés comme des proches. Outre la part des droits de vote, d'autres critères sont pris en compte pour les actionnaires (notamment la représentation dans les comités, la possibilité d'exercer une influence en raison de la structure de l'actionnariat). Les filiales d'actionnaires proches entrent également dans la catégorie des proches, de même que les centrales partenaires détenues à 100% par des actionnaires proches ou dominées par un actionnaire proche. Les entreprises sur lesquelles Swissgrid exerce une influence déterminante entrent également dans la catégorie des proches. Les membres du Conseil d'administration et de la Direction sont également considérés comme des proches. Dans la mesure où les relations entretenues avec les proches sont effectives et importantes, elles sont publiées dans l'annexe des comptes annuels. Toutes les transactions sont exécutées aux conditions pratiquées sur le marché.

Information sectorielle

Le rapport sectoriel s'appuie sur la structure de reporting interne de l'entreprise et se compose des segments de l'activité principale, des tâches confiées à Swissgrid par la Confédération et de la gestion des congestions.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

Subventions publiques

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid peut bénéficier de subventions publiques liées à la valeur patrimoniale ou au résultat, sous forme de participations aux coûts liés à des projets. Les subventions publiques liées à la valeur patrimoniale sont compensées par l'actif au moment où elles sont reçues. Les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat. La nature et le montant des subventions publiques comptabilisées sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels.

2. Principes réglementaires

Différences de couverture (excédents et déficits)

Conformément à l'art. 14 LApEI et à l'ordonnance sur la réserve d'hiver (OIRH), les coûts liés à l'utilisation du réseau doivent être répartis entre les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures en tant que charges ou produits. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT de l'activité principale

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de l'activité principale est défini pour les coûts imputables à l'art. 15 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et pour la rémunération des différences de couverture générées à partir de l'exercice 2024 à l'art. 18a de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). L'EBIT est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture qui apparaîtront à compter de l'exercice 2024 au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$ et aux

impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Conformément à la directive 03/2024 de l'ECom, les différences de couverture doivent être rémunérées de manière inchangée sur la base du $WACC_{t+2}$ jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBIT.

Revenus nets de la gestion des congestions

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire. Les revenus nets de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, sont versés à Swissgrid conformément aux directives de l'ECom et doivent être utilisés, selon la décision de l'ECom, pour réduire les coûts imputables du réseau de transport et/ou pour maintenir ou développer le réseau de transport.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Réserve d'électricité

La réserve d'électricité comprend les mesures définies dans l'OIRH visant à accroître la sécurité d'approvisionnement et englobe des mandats relatifs à l'utilisation de réserves hydroélectriques ainsi que de centrales de réserve, de groupes électrogènes de secours mis en commun et d'installations chaleur-force (installations CCF). Les coûts liés à ces mesures doivent être facturés via Swissgrid, conformément à l'ordonnance. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Réserve d'électricité. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité sont présentées dans la note 7.

Depuis l'exercice 2024, les coûts imputables de la réserve d'électricité sont calculés de manière analogue à l'activité principale conformément à l'art. 15 LApEI. En revanche, les actifs nécessaires à la réserve d'électricité sont rémunérés au taux de rendement des fonds de tiers t_{+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$. Les différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément à l'art. 18a OApEI sont rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture survenues jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'EBIT selon l'OIRH résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à la réserve d'électricité et des différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024, ainsi que des impôts.

Coûts solidaires

Les coûts solidaires comprennent les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LApEI (entrée en vigueur le

1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium revêtant une importance stratégique. Conformément aux dispositions légales, les coûts liés à ces mesures doivent être facturés par Swissgrid. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Coûts solidaires. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement des coûts solidaires sont présentées dans la note 7.

L'EBIT des coûts solidaires résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et des différences de couverture, ainsi que des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et les différences de couverture sont calculées de manière analogue à l'activité principale respectivement avec le coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$) et avec le taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération n'a toutefois été appliquée qu'aux coûts selon l'art. 15b, al. 3 LApEI (renforcements du réseau avec raccordement au réseau moyenne tension et supérieure), puisque seuls ces coûts ont été remboursés durant l'exercice sous revue.

Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique pour le capital immobilisé dans le réseau électrique est fixé chaque année par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les taux de coût du capital pertinents pour l'exercice 2025 ($WACC_{t+0}$ et $WACC_{t+2}$) se composent comme suit:

	2025	2024
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$	3,98%	4,13%
Taux de rendement des fonds de tiers t_{+0}	2,00%	2,25%
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ ¹	3,28%	3,43%
Taux de rendement des fonds de tiers t_{+2} ¹	1,75%	2,00%

¹ Correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2025 en 2027 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} qui y est inclus (exercice précédent: correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2024 en 2026 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers t_{+2} qui y est inclus).

3. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses

et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquels il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments. Voir également les explications fournies dans les sections «Reconnaissance du chiffre d'affaires» de la note 1 et «Procédures juridiques» de la note 30.

4. Chiffre d'affaires net

mio CHF	2025	2024
Revenus de tarif Utilisation du réseau	497,2	473,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	100,1	74,7
Revenus ITC nets ²	1,0	3,0
Chiffre d'affaires net Utilisation du réseau	598,3	550,7
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	303,9	412,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	27,4	146,2
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	295,8	372,5
Chiffre d'affaires net Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	627,1	930,7
Revenus de tarif Pertes de transport	110,7	186,9
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	126,8	103,9
Revenus ITC nets ²	11,9	32,7
Chiffre d'affaires net Pertes de transport	249,4	323,5
Revenus de tarif Énergie réactive	22,9	17,3
Chiffre d'affaires net Énergie réactive	22,9	17,3
Revenus de tarif Réserve d'électricité	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité	2,2	17,5
Éliminations ³	-16,4	-14,6
	1483,5	1825,1

¹ L'affectation des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport aux différents segments est effectuée conformément aux exigences réglementaires.

² Les revenus ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspondent au revenu net. Les taxes de surveillance versées à l'ElCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 6,2 millions (exercice précédent: CHF 6,1 millions), sont déduites au prorata du produit brut de CHF 19,1 millions (exercice précédent: CHF 41,8 millions).

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pu réduire les tarifs des services système généraux / de l'énergie d'ajustement et des pertes de transport et affiche, comme prévu, un chiffre d'affaires net inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique, outre la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF –108,1 millions) et Pertes de transport (CHF –76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF –76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF –70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'EICom, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Revenus nets de la gestion des congestions

Les revenus nets encaissés par Swissgrid au cours de l'exercice au titre de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, et leur utilisation se composent comme suit:

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères encaissés par Swissgrid	428,0	324,8
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	271,2	324,8
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	156,8	–

L'EICom détermine chaque année la manière dont les revenus de ventes aux enchères encaissés doivent être utilisés.

5. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Règlement gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,0	2,5
	27,2	18,7

6. Charges d'approvisionnement

mio CHF	2025	2024
Charges de redispatch national	7,1	44,0
Charges de Utilisation du réseau	7,1	44,0
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	104,0	115,3
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	1,4	1,4
Charges de renforcement du réseau ¹	–	17,3
Charges d'énergie PSS	177,3	266,0
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	63,6	60,5
Charges de Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	346,3	460,5
Charges de compensation de perte de transport	109,8	180,9
Charges de Pertes de transport	109,8	180,9
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	15,8	13,7
Charges de l'énergie réactive	15,8	13,7
Éliminations ³	–16,4	–14,6
	462,6	684,5

¹ À partir de l'exercice 2025, les coûts liés aux renforcements du réseau sont inclus dans les coûts solidaires, conformément aux dispositions de la LAPeI révisée (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025).

² Les coûts liés à l'énergie réactive / au maintien de la tension sont répartis au prorata entre les services système généraux / l'énergie d'ajustement et l'énergie réactive, conformément aux exigences réglementaires.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

La baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF –88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF –71,1 millions). Par ailleurs, des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

7. Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes, les tâches confiées à Swissgrid par la Confédération constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont indiqués dans le compte de résultat et dans les notes 4 et 6. Les données ci-dessous présentent le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement des activités d'intermédiation.

Réserve d'électricité

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité se compose des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	119,7	627,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	16,9	–
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	136,6	627,7
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
	138,8	645,2

Le tarif de la réserve d'électricité a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 1.20 à 0.23 ct./kWh. C'est la raison pour laquelle le poste Produit tarifaire de la réserve d'électricité a diminué comme prévu.

Les charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique	16,1	54,4
dont relation d'intermédiation	16,1	54,4
Charges de mise en réserve de centrales	183,8	128,4
dont relation d'intermédiation	183,8	128,4
Charges de mise en réserve de groupes électrogènes de secours	5,2	3,7
dont relation d'intermédiation	5,2	3,7
	205,1	186,5

L'augmentation des coûts liés à la mise en réserve des centrales s'explique par la décision prise par le Département fédéral de l'en-

vironnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre à disposition un banc d'essai pour turbines à gaz à partir de février 2027 en tant que centrale de réserve. Le banc d'essai fait partie de la solution transitoire visant à garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse pendant les prochains semestres d'hiver, jusqu'à ce que les futures centrales de réserve soient opérationnelles. Les contrats des centrales de réserve existantes expirent au printemps 2026. La baisse des charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique s'explique par une réduction des volumes d'acquisition par rapport à l'exercice précédent et par une baisse des prix d'acquisition.

Coûts solidaires

Avec l'entrée en vigueur de la LApEI révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous revue, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Les coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure, jusqu'à présent attribués au segment Services système généraux / Énergie d'ajustement et rétribués par Swissgrid, doivent également être pris en compte dans le segment Coûts solidaires à partir de cet exercice. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Les charges d'approvisionnement des coûts solidaires se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Renforcement du réseau	93,1	n/a
dont coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure	43,2	n/a
dont coûts de renforcement du réseau basse tension	49,6	n/a
dont coûts liés aux renforcements nécessaires des lignes de raccordement	0,3	n/a
Aides transitoires pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium	10,1	n/a
	103,2	n/a

Les charges d'approvisionnement pour les coûts solidaires concernent exclusivement des activités d'intermédiation. Les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure ont augmenté en raison du nombre croissant de demandes de renforcement du réseau approuvées par l'EICom.

8. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2025	2024
Entretien du réseau	31,0	23,9
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,6	19,4
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	61,4	58,0
Maintenance matériel et logiciels	22,4	18,3
	138,8	120,1

Le poste Autres prestations dans le secteur du réseau comprend les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

L'augmentation des coûts liés à la maintenance du réseau et aux autres prestations de services dans le secteur du réseau est due à la hausse des coûts de maintenance et des indemnités pour les servitudes. De plus, l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels a entraîné une hausse des dépenses dans le poste Maintenance du matériel et des logiciels.

9. Charges de personnel

Personnel

mio CHF	2025	2024
Salaires bonus, allocations	124,9	116,9
Assurances du personnel	24,8	23,3
Autres charges de personnel	5,9	5,2
	155,6	145,4

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Effectifs au 31.12

Personnel effectifs au 31.12	31.12.2025	31.12.2024
Contrats de travail à durée indéterminée		
Nombre de personnes	878,0 ¹	842,0 ¹
Équivalents temps plein	826,6	794,9
Contrats de travail à durée déterminée		
Nombre de personnes	28,0 ²	21,0 ²
Équivalents temps plein	22,5	15,4

¹ Y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 7 employé(e)s en charge de l'accueil des visiteurs (exercice précédent: y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 7 employé(e)s en charge de l'accueil des visiteurs).

² Y compris 1 employé(e) au salaire horaire et à l'exclusion de 67 apprenti(e)s et stagiaires (exercice précédent: y compris 3 employé(e)s au salaire horaire et à l'exclusion de 57 apprenti(e)s et stagiaires).

Rétributions versées à la Direction

mio CHF	2025	2024
Rétributions versées à la Direction		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	1,82	1,82
Rémunérations variables	0,82	0,72
Prestations de prévoyance ¹	0,51	0,50
	3,15	3,04
Dont au membre de la Direction le mieux rémunéré		
Rétributions fixes (frais forfaitaires inclus)	0,52	0,52
Rémunérations variables	0,29	0,23
Prestations de prévoyance ¹	0,15	0,15
	0,96	0,90

¹ Les prestations de prévoyance comprennent les contributions de l'employeur aux assurances sociales et à la prévoyance professionnelle.

Des informations complémentaires sur les membres de la Direction figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

10. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Loyers	11,3	11,9
Rentes de droit de superficie	2,9	4,7
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,7	2,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration y compris prestations sociales	0,9	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,6	2,5
Taxes, redevances, concessions	4,6	4,9
Assurances	2,4	2,5
Autres frais d'administration	5,3	10,5
	32,7	40,2

Les autres charges administratives comprennent des coûts de financement externe de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 6,2 millions), qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administration s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2025 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 77 500).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

11. Produits financiers

mio CHF	2025	2024
Produit des intérêts sur les dépôts à terme	1,4	2,0
Autres produits financiers	1,9	1,6
	3,3	3,6

Les autres produits financiers comprennent le dividende de la Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT) pour un montant de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 0,7 million).

12. Charges financières

mio CHF	2025	2024
Intérêts des emprunts	10,5	15,9
Intérêts des prêts convertibles et prêts	0,9	0,6
Commissions de mise à disposition	0,7	0,7
Autres charges financières	0,7	2,0
	12,8	19,2

Au début de l'exercice 2025, une obligation de CHF 350 millions assortie d'un taux d'intérêt de 1,625% a été remboursée. En conséquence, les charges d'intérêts liées aux obligations ont diminué.

13. Impôts sur les bénéfices

mio CHF	2025	2024
Impôts sur le bénéfice courants	18,7	21,7
Variation des impôts différés	-2,3	-2,0
	16,4	19,7

Un taux d'imposition moyen de 15,7% (exercice précédent: 15,9%) a été utilisé pour le calcul des impôts sur le bénéfice courants, et les impôts différés pour 2025 ont été calculés à partir d'un taux d'imposition prévu de 15,6% (exercice précédent: 15,7%).

Le taux d'imposition moyen effectif calculé sur la base du résultat avant impôts s'élève à 15,2% (exercice précédent: 16,0%).

14. Actifs immobilisés

Tableau des immobilisations corporelles 2025

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2025	405,7	2 297,4	2 993,6	269,1	89,6	6 055,4
Entrées	119,0	10,7	8,9	2,3	13,9	154,8
Sorties	-1,2	-11,6	-21,7	-1,0	-	-35,5
Reclassification	-49,9	24,4	6,1	16,0	4,2	0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2025	473,6	2 320,9	2 986,9	286,4	107,7	6 175,5
Amortissements cumulés au 1.1.2025	5,2	1 634,2	1 851,9	97,1	69,6	3 658,0
Amortissements	-	64,7	46,6	8,2	14,9	134,4
Dépréciations	1,2	-	-	-	-	1,2
Sorties	-1,2	-11,4	-16,5	-0,6	-	-29,7
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2025	5,2	1 687,5	1 882,0	104,7	84,5	3 763,9
Valeur comptable nette au 1.1.2025	400,5	663,2	1 141,7	172,0	20,0	2 397,4
Valeur comptable nette au 31.12.2025	468,4	633,4	1 104,9	181,7	23,2	2 411,6

Tableau des immobilisations corporelles 2024

mio CHF	Acomptes et installations en construction	Sous-stations	Lignes	Terrains et bâtiments	Autres immobilisations corporelles	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2024	281,5	2 273,8	2 929,3	255,8	58,3	5 798,7
Entrées	237,4	9,5	22,4	1,9	9,9	281,1
Sorties	-	-2,7	-0,6	-	-	-3,3
Reclassification	-113,2	16,8	42,5	11,4	21,4	-21,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2024	405,7	2 297,4	2 993,6	269,1	89,6	6 055,4
Amortissements cumulés au 1.1.2024	5,2	1 570,7	1 802,9	91,5	54,0	3 524,3
Amortissements	-	65,8	49,3	5,6	15,6	136,3
Dépréciations	-	-	-	-	-	-
Sorties	-	-2,3	-0,3	-	-	-2,6
Reclassification	-	-	-	-	-	-
Amortissements cumulés au 31.12.2024	5,2	1 634,2	1 851,9	97,1	69,6	3 658,0
Valeur comptable nette au 1.1.2024	276,3	703,1	1 126,4	164,3	4,3	2 274,4
Valeur comptable nette au 31.12.2024	400,5	663,2	1 141,7	172,0	20,0	2 397,4

Les investissements bruts en immobilisations corporelles s'élèvent à CHF 312,5 millions (exercice précédent: CHF 287,3 millions). Au cours de l'exercice sous revue, les immobilisations corporelles ont été financées à hauteur de CHF 156,8 millions par les revenus de ventes aux enchères (aucun financement par les revenus de ventes aux enchères lors de l'exercice précédent). En outre, des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale d'un montant de CHF 0,9 million ont été perçues en 2025 (exercice précédent: CHF 6,2 millions). Au cours de l'exercice sous revue, des coûts de projet d'une valeur de CHF 0,8 million ont été reclassés des immobilisations incorporelles en développement vers les installations en construction (exercice précédent: reclassement de CHF 21,1 millions des immobilisations incorporelles vers les immobilisations corporelles).

Par ailleurs, des immobilisations corporelles d'un montant de CHF 23,0 millions (exercice précédent: CHF 22,3 millions) ont été acquises par des proches en 2025.

Tableau des immobilisations incorporelles 2025

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2025	19,7	7,5	27,2	191,4	—	191,4	168,6	69,3	237,9	379,7	76,8	456,5
Entrées	18,2	5,9	24,1	—	—	—	16,6	3,4	20,0	34,8	9,3	44,1
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Reclassification	-5,5	-1,6	-7,1	-0,5	—	-0,5	4,6	2,2	6,8	-1,4	0,6	-0,8
Valeur d'acquisition au 31.12.2025	32,4	11,8	44,2	190,9	—	190,9	189,8	74,9	264,7	413,1	86,7	499,8
Amortissements cumulés au 1.1.2025	—	—	—	106,9	—	106,9	145,6	63,8	209,4	252,5	63,8	316,3
Amortissements	—	—	—	5,5	—	5,5	17,1	4,0	21,1	22,6	4,0	26,6
Dépréciations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Reclassification	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissements cumulés au 31.12.2025	—	—	—	112,4	—	112,4	162,7	67,8	230,5	275,1	67,8	342,9
Valeur comptable nette au 1.1.2025	19,7	7,5	27,2	84,5	—	84,5	23,0	5,5	28,5	127,2	13,0	140,2
Valeur comptable nette au 31.12.2025	32,4	11,8	44,2	78,5	—	78,5	27,1	7,1	34,2	138,0	18,9	156,9

Tableau des immobilisations incorporelles 2024

mio CHF	Immobilisations incorporelles en développement			Droit d'utilisation			Logiciels			Total immobilisations incorporelles		
	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total	acquis	créé	Total
Valeur d'acquisition au 1.1.2024	2,7	1,0	3,7	191,4	—	191,4	140,9	63,0	203,9	335,0	64,0	399,0
Entrées	16,7	4,8	21,5	—	—	—	11,8	3,1	14,9	28,5	7,9	36,4
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Reclassification	0,3	1,7	2,0	—	—	—	15,9	3,2	19,1	16,2	4,9	21,1
Valeur d'acquisition au 31.12.2024	19,7	7,5	27,2	191,4	—	191,4	168,6	69,3	237,9	379,7	76,8	456,5
Amortissements cumulés au 1.1.2024	—	—	—	101,2	—	101,2	131,8	59,4	191,2	233,0	59,4	292,4
Amortissements	—	—	—	5,7	—	5,7	13,8	4,4	18,2	19,5	4,4	23,9
Dépréciations	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Sorties	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Reclassification	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Amortissements cumulés au 31.12.2024	—	—	—	106,9	—	106,9	145,6	63,8	209,4	252,5	63,8	316,3
Valeur comptable nette au 1.1.2024	2,7	1,0	3,7	90,2	—	90,2	9,1	3,6	12,7	102,0	4,6	106,6
Valeur comptable nette au 31.12.2024	19,7	7,5	27,2	84,5	—	84,5	23,0	5,5	28,5	127,2	13,0	140,2

Au cours de l'exercice, des immobilisations incorporelles d'un montant de CHF 0,3 million (exercice précédent: CHF 0,2 million) ont été acquises par des proches.

15. Immobilisations financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Participations	5,0	5,0
	5,0	5,0

Swissgrid détient les participations suivantes, inscrites au bilan dans les immobilisations financières:

	Lieu	Monnaie	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	Luxembourg (LUX)	EUR	0,130	3,85
TSCNET Services GmbH	Munich (D)	EUR	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	EUR	52,119	5,0
Pronovo AG	Frick (CH)	CHF	0,100	100,0
Equigy B.V.	Arnhem (NL)	EUR	0,050	20,0

En raison de changements dans l'actionnariat, la participation de Swissgrid dans le Joint Allocation Office (JAO) est passée de 4% à 3,85%. Les parts d'ecmt AG ont été cédées au cours de l'exercice 2025. Les autres données restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64, al. 5 LEné.

16. Différences de couverture

mio CHF	Transport	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Différences de couverture totales nettes	dont excédents	dont déficits
État au 31.12.2023	118,8	539,0	227,3	15,8	466,4	—	1 367,3	—	1 367,3
Variation 2024	-2,0	-438,7	-132,0	-2,1	-8,0	—	-582,8		
Variation de la relation d'intermédiation 2024	—	—	—	—	-441,2	—	-441,2		
État au 31.12.2024	116,8	100,3	95,3	13,7	17,2	—	343,3	—	343,3
Variation 2025	-79,1	-249,9	-134,0	-5,9	0,9	1,2	-466,8		
Variation de la relation d'intermédiation 2025	—	—	—	—	68,5	103,2	171,7		
État au 31.12.2025	37,7	-149,6	-38,7	7,8	86,6	104,4	48,2	-188,3	236,5
dont à court terme	8,8	—	—	4,6	28,8	—	42,2	—	42,2

Les valeurs négatives correspondent à des excédents de couverture, les autres à des déficits.

Les différences de couverture résultent des différences entre les coûts et les recettes d'une année et se composent comme suit:

2025

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajuste- ment	Pertes de transport (presta- tions de services système indivi- duelles)	Énergie réactive (presta- tions de services système indivi- duelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Autres activités ²	Élimina- tions ³
Chiffre d'affaires net	1 483,5	598,3	627,1	249,4	22,9	2,2	–	–	–16,4
Autre produit d'exploitation	27,2	2,4	0,3	–	–	0,1	–	24,4	–
Charges d'approvisionnement	–462,6	–7,1	–346,3	–109,8	–15,8	–	–	–	16,4
Charges d'exploitation ¹	–295,7	–236,5	–31,3	–4,1	–0,7	–2,4	–	–20,7	–
Amortissements et dépréciations	–168,0	–158,6	–4,9	–0,7	–0,1	–0,4	–	–3,3	–
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–117,6	–119,4	5,0	–0,8	–0,4	–0,4	–1,2	–0,4	–
Variation des différences de couverture (hors relations d'intermédiation)	466,8	79,1	249,9	134,0	5,9	–0,9	–1,2	–	–
Chiffre d'affaires net des activités d'intermédiation	136,6					136,6	–		
Charges d'approvisionnement de la relation d'intermédiation	–308,3					–205,1	–103,2		
Variation des différences de couverture de la relation d'intermédiation	–171,7					–68,5	–103,2		

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

2024

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/ Énergie d'ajuste- ment	Pertes de transport (presta- tions de services système indivi- duelles)	Énergie réactive (presta- tions de services système indivi- duelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Autres activités ²	Élimina- tions ³
Chiffre d'affaires net	1 825,1	550,7	930,7	323,5	17,3	17,5	–	–	–14,6
Autre produit d'exploitation	18,7	1,9	0,3	–	–	0,1	16,4	–	–
Charges d'approvisionnement	–684,5	–44,0	–460,5	–180,9	–13,7	–	–	–	14,6
Charges d'exploitation ¹	–276,5	–227,6	–23,7	–3,1	–0,7	–7,6	–13,8	–	–
Amortissements et dépréciations	–160,9	–152,7	–4,9	–0,5	–0,2	–0,4	–2,2	–	–
Intérêts théoriques et impôts (EBIT)	–139,1	–126,3	–3,2	–7,0	–0,6	–1,6	–0,4	–	–
Variation des différences de couverture (hors relations d'intermédiation)	582,8	2,0	438,7	132,0	2,1	8,0	–	–	–
Chiffre d'affaires net des activités d'intermédiation	627,7					627,7			
Charges d'approvisionnement de la relation d'intermédiation	–186,5					–186,5			
Variation des différences de couverture de la relation d'intermédiation	441,2					441,2			

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

17. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	16,8	29,9
Autres créances	0,2	0,7
Comptes de régularisation actifs	0,2	18,0
Liquidités	20,0	49,5
	37,2	98,1

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	28,9	59,1
Autres engagements	0,9	–
Comptes de régularisation passifs	7,4	39,0
	37,2	98,1

Les revenus nets issus de la gestion des congestions se composent comme suit:

Revenus nets de la gestion des congestions

mio CHF	2025	2024
Part au revenu Suisse	421,2	376,7
Règlement gestion des congestions (produits financiers inclus)	–24,2	–16,0
Revenu net de la gestion des congestions	397,0	360,7
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères non encore encaissés au cours de l'exercice sous revue	4,9	35,9

Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid	428,0	324,8
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères de l'exercice précédent encaissés au cours de l'exercice sous revue	35,9	–

18. Créances résultant de livraisons et de prestations

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	222,0	414,1
Corrections de valeur individuelles	–	–
	222,0	414,1

19. Autres créances

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	0,5	0,5
Immobilisations financières à court terme	325,0	–
Frais d'exécution pour la gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,1	2,5
	352,8	19,2

20. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	62,2	97,1
Divers	12,7	15,6
	74,9	112,7

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires, ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

21. Dettes financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts	1 565,0	1 915,0
Prêts convertibles	5,8	11,0
Prêts	50,1	100,1
Total engagements financiers	1 620,9	2 026,1
dont à court terme	402,0	405,2

Les conditions d'intérêt et les échéances des dettes financières sont les suivantes:

mio CHF	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e – 5 ^e année	plus de 5 ans	Total
État au 31.12.2025					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	475,0	740,0	1 565,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	2,0	3,8	–	5,8
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	–	0,1	50,1
État au 31.12.2024					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	675,0	890,0	1 915,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	5,2	5,8	–	11,0
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	50,0	0,1	100,1

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Ces prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Lignes de crédit bancaires

Les lignes de crédit engagées s'élèvent au total à CHF 600 millions et n'étaient pas utilisées au 31 décembre 2025.

22. Provisions

mio CHF	Démantèlement	Frais de procédures en justice	Impôts différés	Total provisions
État au 31.12.2023	1,5	0,4	31,7	33,6
Formation	–	–	–	–
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	–	–	–2,0	–2,0
État au 31.12.2024	1,5	0,4	29,7	31,6
Formation	–	–	–	–
Utilisation	–	–	–	–
Dissolution	–	–0,4	–2,3	–2,7
État au 31.12.2025	1,5	–	27,4	28,9
dont à court terme	–	–	–	–

23. Autres engagements

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Taxe sur la valeur ajoutée	7,1	27,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	–	0,1
Autres	2,5	0,2
	9,6	27,3

Le poste Autres comprend notamment les engagements ouverts à la date de clôture envers la CPE Caisse de Pension Energie à hauteur de CHF 2 millions (sur l'exercice précédent, aucun engagement ouvert à la date de clôture du bilan).

24. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	131,2	52,1
Personnel et assurances du personnel	13,1	18,9
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	7,0	13,7
Impôts	10,5	13,6
	161,8	98,3

L'augmentation des prestations non facturées déjà fournies s'explique par des coûts qui doivent être remboursés pour la première fois par Swissgrid. Il s'agit des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Le versement de ces coûts interviendra en 2026, conformément aux prescriptions légales.

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Baux à long terme

Des baux à long terme aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2025	7,1	41,3	51,7	100,1
31.12.2024	6,9	40,0	55,7	102,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2025	1,0	1,8	2,8
31.12.2024	1,0	2,8	3,8

26. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition pour pertes de transport. Les couvertures ont été conclues en EUR:

mio EUR	31.12.2025	31.12.2024
Montant nominal	94,7	116,1
Les valeurs de remplacement positives	3,8	3,3
Les valeurs de remplacement négatives	–0,9	–15,9
Valeurs de remplacement nettes ¹	2,9	–12,6

¹ La valeur nette de remplacement s'élève, après conversion, à CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF –11,9 millions).

27. Prévoyance professionnelle

mio CHF	Excédent/ Découvert	Part économique de l'organisation		Variation vs exer- cice précédent et influençant le résultat de l'exercice sous revue	Montants délimités sur la période	Charges de prévoyance dans les charges de personnel	
	31.12.2025	31.12.2025	31.12.2024			2025	2024
Institutions de prévoyance avec excédent de couverture (CPE)	15,6	–	–	–	14,5	14,5	13,6

Swissgrid est affiliée à la CPE Caisse de Pension Energie, l'institution de prévoyance commune. Pour cette raison, il est impossible de déterminer un avantage économique ou un engagement économique sur la base du contrat d'affiliation individuel. Au 31 décembre 2025, la caisse de prévoyance commune présentait un taux de couverture de 120,9% (exercice précédent: 120,7%). Les calculs actuariels se basent sur un taux d'intérêt technique de 2,0% (exercice précédent: 2,0%) ainsi que sur les bases techniques de la LPP 2020 (exercice précédent: LPP 2020).

28. Transactions avec des proches

Compte de résultat

Transactions avec des proches en mio CHF	2025	2024
Total des produits d'exploitation		
Chiffre d'affaires net	599,1	679,3
dont Utilisation du réseau	332,3	317,8
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	172,4	219,8
dont Pertes de transport	73,6	125,7
dont Énergie réactive	20,8	16,0
Autre produit d'exploitation	0,1	0,1
Charges d'approvisionnement et charges d'exploitation		
Charges d'approvisionnement	256,5	383,6
dont Utilisation du réseau	7,3	34,6
dont Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	211,4	298,9
dont Pertes de transport	30,0	44,2
dont Énergie réactive	7,8	5,9
Charges de matériel et prestations de tiers	15,2	13,6
Autres charges d'exploitation	4,2	5,9

Activités d'intermédiation

mio CHF	2025	2024
Chiffre d'affaires net	21,6	119,9
dont Réserve d'électricité	21,6	119,9
Charges d'approvisionnement	41,1	25,8
dont Réserve d'électricité	4,1	25,8
dont coûts solidaires	37,0	–

Bilan

Positions ouvertes envers des proches à la date de clôture du bilan en mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Actif		
Créances résultant de livraisons et de prestations	97,7	150,5
Comptes de régularisation actifs	15,0	25,2
Passif		
Prêts convertibles et prêts	0,4	0,5
Engagements résultant de livraisons et de prestations	39,8	68,6
Comptes de régularisation passifs	27,5	8,3

Les conditions des relations avec des proches sont décrites dans la note 1.

Comme l'exercice précédent, aucune transaction n'a été effectuée avec des membres du Conseil d'administration ou de la Direction au cours de l'exercice sous revue, à l'exception des rétributions ordinaires.

29. Subventions publiques

mio CHF	2025	2024
Subventions publiques liées à la valeur patrimoniale	0,9	6,2

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid perçoit des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale, qui sont compensées par la valeur patrimoniale.

30. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'EICom approuve leur imputation dans les tarifs.

Actuellement, l'EICom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription des Swiss GAAP RPC sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

31. Rapports sectoriels

Rapport sectoriel 2025

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Coûts solidaires	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 483,5	598,3	627,1	249,4	22,9	2,2	–	–	–16,4
Autre produit d'exploitation	27,2	2,4	0,3	–	–	0,1	–	24,4	–
Variation des différences de couverture	–466,8	–79,1	–249,9	–134,0	–5,9	0,9	1,2	–	–
Total des produits d'exploitation	1 043,9	521,6	377,5	115,4	17,0	3,2	1,2	24,4	–16,4
Charges d'approvisionnement	–462,6	–7,1	–346,3	–109,8	–15,8	–	–	–	16,4
Marge brute	581,3	514,5	31,2	5,6	1,2	3,2	1,2	24,4	–
Charges d'exploitation ¹	–295,7	–236,5	–31,3	–4,1	–0,7	–2,4	–	–20,7	–
Amortissements et dépréciations	–168,0	–158,6	–4,9	–0,7	–0,1	–0,4	–	–3,3	–
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	117,6	119,4	–5,0	0,8	0,4	0,4	1,2	0,4	–

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Rapport sectoriel 2024

mio CHF	Total	Utilisation du réseau	Prestations de services système générales/Énergie d'ajustement	Pertes de transport (prestations de services système individuelles)	Énergie réactive (prestations de services système individuelles)	Réserve d'électricité	Autres activités ²	Éliminations ³
Chiffre d'affaires net	1 825,1	550,7	930,7	323,5	17,3	17,5	–	–14,6
Autre produit d'exploitation	18,7	1,9	0,3	–	–	0,1	16,4	–
Variation des différences de couverture	–582,8	–2,0	–438,7	–132,0	–2,1	–8,0	–	–
Total des produits d'exploitation	1 261,0	550,6	492,3	191,5	15,2	9,6	16,4	–14,6
Charges d'approvisionnement	–684,5	–44,0	–460,5	–180,9	–13,7	–	–	14,6
Marge brute	576,5	506,6	31,8	10,6	1,5	9,6	16,4	–
Charges d'exploitation ¹	–276,5	–227,6	–23,7	–3,1	–0,7	–7,6	–13,8	–
Amortissements et dépréciations	–160,9	–152,7	–4,9	–0,5	–0,2	–0,4	–2,2	–
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)	139,1	126,3	3,2	7,0	0,6	1,6	0,4	–

¹ Pour le rapport sectoriel, les prestations propres activées ont été déduites des charges d'exploitation et ne sont par conséquent pas intégrées dans le total des produits d'exploitation.

² Les autres activités incluent la gestion des congestions.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

32. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2025 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés le 16 avril 2026 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels Swiss GAAP RPC

Rapport de l'auditeur indépendant



Rapport de l'auditeur indépendant à l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels Swiss GAAP RPC

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025, le tableau des flux de trésorerie et l'évolution des fonds propres pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 35 à 56) donnent une image fidèle du patrimoine et de la situation financière de la société au 31 décembre 2025, ainsi que de ses résultats et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date conformément aux Swiss GAAP RPC.

Fondement de l'opinion d'audit

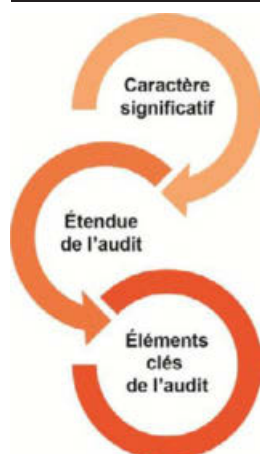
Nous avons effectué notre audit conformément à la Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur indépendant relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses, aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00



Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 36'200'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit:

- Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)
- Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 36'200'000
Point de référence	Total «Actifs»
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des «Actifs» comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car nous estimons que c'est la valeur qui tient le mieux compte de l'objectif de l'entreprise, qui est de garantir une exploitation performante du réseau de transport.



Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.

Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Pour l'exercice 2025, Swissgrid présente un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 117.6 millions (année précédente: CHF 139.1 millions), dont les composantes dans le domaine d'activité réglementé de la société sont régies par les dispositions de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et de l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), ainsi que par des directives du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). La variation des différences de couverture s'élève à CHF -466.8 millions (année précédente: CHF -582.8 millions de CHF). Des plus amples informations sur l'EBIT et les différences de couverture figurent dans l'annexes aux comptes annuels Swiss GAAP RPC, sous «2. Principes réglementaires», «3. Incertitudes relatives aux estimations», «16. Différences de couverture», «30. Procédures juridiques» et «31. Rapports sectoriels». Le calcul correspondant est décrit dans les principes réglementaires. Les différences de couverture résultent des écarts de quantité et de prix entre les dépenses et les recettes effectives ainsi que du côté des ventes tarifaires et de l'approvisionnement. Les tarifs sont fixés sur la base	En ce qui concerne le calcul de l'EBIT et des différences de couverture, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes: • Vérification que les paramètres utilisés dans le calcul du résultat de l'activité réglementée, tels que le WACC, correspondent au taux prescrit par le DETEC. • Recalcul mathématique et contrôle de plausibilité du calcul des différences de couverture. • Évaluer et tester les contrôles clés prévus pour le calcul. • Vérifier la conformité avec les exigences légales, réglementaires et judiciaires pertinentes.



des coûts prévisionnels. Ces différences de couverture sont délimitées dans le bilan en tant qu'«excédents ou déficits de couverture» et sont dissoutes dans les périodes tarifaires futures dans le compte de résultat en tant que «variation des différences de couverture».

Le risque que le calcul de l'EBIT et des différences de couverture ne soit pas déterminé conformément aux dispositions représente un point de contrôle particulièrement important, car il a une influence considérable sur le calcul des tarifs et sur le résultat de l'entreprise.

Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Éléments clés de l'audit	Manière dont les éléments clés ont été examinés
Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a présenté un chiffre d'affaires net de CHF 1'483.5 millions (année précédente : 1'825.1 millions) et des charges d'approvisionnement de CHF 462.6 millions (année précédente : CHF 684.5 millions). De plus amples informations sur le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement figurent dans l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC, au point «1. Principes de présentation des comptes», «4. Chiffre d'affaires net», «6. Charges d'approvisionnement» et «31. Rapports sectoriels». Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement sont des chiffres clés du reporting financier et font donc l'objet d'une attention particulière de la part des parties prenantes internes et externes. Nous considérons que l'exhaustivité et l'existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement, en raison de leur volume, ainsi que les	En ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des charges d'approvisionnement, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes: • Contrôle assisté par informatique de la cohérence des données de base utilisées pour la délimitation du chiffre d'affaires et, par conséquent, contrôle de l'intégralité du chiffre d'affaires net facturé et des charges d'approvisionnement. • Vérification du transfert correct des données entre les différents systèmes. • Vérification de l'efficacité des contrôles clés dans le processus de régularisation du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement à la date de clôture du bilan. • Contrôle par sondage de l'existence de la transaction. • Contrôle de plausibilité des modifications des postes d'approvisionnement.



estimations et hypothèses nécessaires à leur détermination, constituent un élément particulièrement important de l'audit.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent toutes les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels Swiss GAAP RPC et des comptes annuels statutaires, ainsi de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.

Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels lesquels donnent une image fidèle conformément aux Swiss GAAP RPC et aux prescriptions légales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.



Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre:

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.



PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Wintermantel
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 16 avril 2026

Comptes annuels statutaires

Compte de résultat

mio CHF	Notes	2025	2024
Chiffre d'affaires net	4	1 483,5	1 825,1
Autre produit d'exploitation	5	27,2	18,7
Variation des différences de couverture		−464,5	−580,8
Prestations propres à l'actif		31,4	29,2
Total des produits d'exploitation		1 077,6	1 292,2
Charges d'approvisionnement	6	462,6	684,5
Marge brute		615,0	607,7
Charges de matériel et prestations de tiers	8	138,8	120,1
Charges de personnel	9	155,6	145,4
Autres charges d'exploitation	10	32,7	40,2
Résultat avant intérêts, impôts et amortissements		287,9	302,0
Amortissements sur immobilisations corporelles		131,5	127,5
Amortissements sur immobilisations incorporelles		43,4	40,7
Résultat avant intérêts et impôts (EBIT)		113,0	133,8
Produits financiers		3,3	3,6
Charges financières		12,8	19,2
Résultat avant impôts		103,5	118,2
Impôts sur le bénéfice		18,7	21,7
Bénéfice de l'exercice		84,8	96,5

Comptes annuels statutaires

Bilan

Actifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations financières		177,4	354,8
Créances résultant de livraisons et de prestations	11	222,0	414,1
Autres créances	12	352,8	19,2
Stocks		2,9	2,5
Comptes de régularisation actifs	13	74,9	112,7
Déficits à court terme		42,2	209,3
Actifs détenus à titre fiduciaire	14	37,2	98,1
Actif circulant		909,4	1 210,7
Participations	15	5,0	5,0
Immobilisations corporelles	16	2 288,6	2 264,5
Immobilisations incorporelles	17	256,7	256,8
Déficits à long terme		166,9	104,3
Actif immobilisé		2 717,2	2 630,6
Actif		3 626,6	3 841,3

Passifs

mio CHF	Notes	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	18	164,1	179,3
Engagements financiers à court terme	21	402,0	405,2
Autres engagements	19	9,6	27,3
Comptes de régularisation passifs	20	161,8	98,3
Provisions à court terme	22	–	0,1
Passifs détenus à titre fiduciaire	14	37,2	98,1
Fonds de tiers à court terme		774,7	808,3
Engagements financiers à long terme	21	1 218,9	1 620,9
Provisions à long terme	22	1,5	1,8
Excédents à long terme		188,3	–
Fonds de tiers à long terme		1 408,7	1 622,7
Fonds de tiers		2 183,4	2 431,0
Capital-actions	23	334,5	334,5
Réserve légale issue du capital		430,1	430,1
Réserves issues d'apports de capital		430,1	430,1
Réserve légale issue du bénéfice		1,6	1,6
Réserve légale générale		1,6	1,6
Bénéfice au bilan		677,0	644,1
Report à nouveau		592,2	547,5
Bénéfice de l'exercice		84,8	96,5
Total des fonds propres		1 443,2	1 410,3
Passif		3 626,6	3 841,3

Comptes annuels statutaires

Tableau des flux de trésorerie

mio CHF sans les postes du bilan détenus à titre fiduciaire	2025	2024
Bénéfice de l'exercice	84,8	96,5
Charges financières	12,8	19,2
Produits financiers	-3,3	-3,6
Impôts sur les bénéfices	18,7	21,7
Amortissements	174,9	168,2
Variation des stocks	-0,4	-1,6
Variation des provisions	-0,4	-
Variation des créances résultant de livraisons et de prestations	192,1	-191,8
Variation des autres créances	-8,6	-0,2
Variation des comptes de régularisation actifs	37,8	-0,8
Variation des différences de couverture	292,8	1 022,0
Variation des engagements résultant de livraisons et de prestations	-15,2	6,5
Variation des autres engagements	-17,7	13,8
Variation des comptes de régularisation passifs	70,9	-3,5
Intérêts perçus	1,4	2,0
Impôts payés	-21,7	-22,7
Flux de trésorerie des activités d'exploitation	818,9	1 125,7
Investissements bruts dans des immobilisations corporelles	-312,5	-287,3
Revenus des congestions pour les investissements dans le réseau	156,8	-
Subventions publiques	0,9	6,2
Investissements nets dans des immobilisations corporelles	-154,8	-281,1
Investissements dans des immobilisations incorporelles	-44,1	-36,4
Investissements dans des participations	-325,0	-
Dividendes reçus	0,9	0,7
Flux de trésorerie des activités d'investissement	-523,0	-316,8
Variation des engagements financiers à court terme	-55,2	-510,0
Remboursement d'emprunts	-350,0	-
Intérêts payés	-16,5	-25,6
Dividendes versés	-51,9	-30,0
Flux de trésorerie des activités de financement	-473,6	-565,6
Influence de la conversion des devises sur les liquidités	0,3	0,4
Variation des liquidités	-177,4	243,7
Justification		
Liquidités au début de l'exercice	354,8	111,1
Liquidités à la fin de l'exercice	177,4	354,8
Variation des liquidités	-177,4	243,7

Comptes annuels statutaires

Annexe

1. Principes de présentation des comptes

Généralités

Les présents comptes annuels de Swissgrid SA, Aarau, ont été dressés selon les dispositions du droit comptable suisse (titre 32 du Code des obligations). Les principes d'évaluation appliqués sont décrits ci-dessous.

Conversion de monnaies étrangères

La comptabilité est tenue dans la monnaie nationale, le franc suisse (CHF). Les valeurs patrimoniales et les engagements monétaires comptabilisés en monnaie étrangère sont convertis au cours de la date de clôture du bilan. Les transactions en monnaie étrangère sont converties au cours du jour. Les gains et pertes de change résultant de transactions en monnaies étrangères sont inscrits au compte de résultat et attribués au même poste que la transaction sous-jacente.

Tableau des flux de trésorerie

Le fonds Liquidités sert de base à l'établissement du tableau des flux de trésorerie. Le flux de trésorerie résultant des activités d'exploitation est calculé selon la méthode indirecte.

Reconnaissance du chiffre d'affaires

Les postes de chiffre d'affaires et d'approvisionnement de l'activité principale (segments Utilisation du réseau, Services système généraux / Énergie d'ajustement, Pertes de transports et Énergie réactive) résultent des activités définies dans la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEI). Ils comprennent les prestations visant à garantir une exploitation non discriminatoire, fiable et performante du réseau de transport, en particulier les services système et la gestion des groupes-bilan et des congestions.

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les pièces de rechange importantes, dont l'utilisation est susceptible de se prolonger et qui

ne sont utilisées qu'en association avec un élément de l'actif immobilisé, sont inscrites à l'actif immobilisé et amorties sur la durée d'utilisation résiduelle des installations sur lesquelles elles sont installées.

Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Lignes: 15 à 60 ans
- Sous-stations: 10 à 35 ans
- Bâtiments et extensions: 5 à 50 ans
- Autres immobilisations corporelles: 3 à 8 ans
- Installations en construction et terrains: uniquement en cas de dépréciations

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont inscrites au bilan à leur valeur d'acquisition ou de fabrication, déduction faite des amortissements cumulés et des éventuelles dépréciations. Les amortissements sont effectués selon la méthode linéaire sur la base de la durée d'utilisation technico-économique estimée. La durée d'utilisation est comprise dans les fourchettes suivantes:

- Droits d'utilisation: durée du contrat
- Logiciels: 3 à 5 ans
- Immobilisations incorporelles en développement: uniquement en cas de dépréciations

Les droits d'utilisation comprennent les servitudes et les droits d'utilisation d'installations à usage mixte indemnisés une seule fois avant le 1^{er} juin 2019.

Dépréciations

La valeur des immobilisations corporelles et incorporelles est évaluée chaque année. S'il existe des signes de dépréciation, la valeur comptable est réduite à la valeur réalisable, la dépréciation étant imputée au résultat de la période.

Installations en construction / immobilisations incorporelles en développement

Les installations en construction et les immobilisations incorporelles en développement sont des biens d'équipement qui ne sont pas encore achevés ou pas encore opérationnels. Les biens d'équipement correspondent à tous les postes des immobilisations corporelles et incorporelles, y compris les propres prestations fournies par les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. À chaque date de clôture, il est vérifié s'il existe des installations en construction ou des immobilisations incorporelles en développement qui ne sont pas dépréciables. Celles-ci sont dépréciées lors de l'exercice où elles ont été exécutées. L'amortissement ordinaire de ces valeurs patrimo-

niales commence dès leur achèvement ou dès qu'elles sont en état opérationnel.

Immobilisations financières

Les immobilisations financières sont évaluées au coût d'acquisition, déduction faite des éventuelles dépréciations. Elles comprennent des participations qui représentent plus de 20% du capital, mais qui n'ont pas d'impact significatif sur les comptes annuels, ainsi que des participations qui représentent moins de 20% du capital. Les réserves de cotisations de l'employeur sans déclaration de renonciation sont également inscrites dans les immobilisations financières.

Stocks

Le poste Stocks comprend les consommables et les pièces d'usure utilisés pour entretenir les installations de réseau. Les stocks sont évalués à leur valeur d'acquisition ou aux prix du marché si ces derniers sont inférieurs.

Créances

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale, déduction faite des dépréciations économiquement nécessaires.

Liquidités

Les liquidités contiennent les avoirs en caisse, les avoirs bancaires, ainsi que les placements monétaires auprès de banques d'une durée maximale de 90 jours. Elles sont inscrites au bilan à leur valeur nominale.

Obligations

Les obligations acquises sur le marché financier sont portées au bilan à leur valeur nominale. En cas d'émission en dessous ou au-dessus du pair, les écarts par rapport à la valeur nominale sont inscrits dans les comptes au titre de régularisation et absorbés de manière linéaire sur la durée de l'obligation.

Engagements

Les engagements sont portés au bilan à leur valeur nominale.

Provisions

Des provisions sont constituées lorsque survient un engagement probable dû à des événements antérieurs et dont le montant et l'échéance sont incertains, mais peuvent être estimés.

Engagements conditionnels

Les engagements conditionnels sont évalués à la date de clôture du bilan. Si une sortie de fonds sans entrée de fonds utile est probable et estimable, une provision est constituée. Dans le cas contraire, les engagements conditionnels sont présentés dans l'annexe.

Intérêts sur les fonds de tiers

Les intérêts sur les fonds de tiers sont enregistrés dans les charges pour la période pendant laquelle ils sont dus.

Impôts sur les bénéfices

Les impôts courants sur le bénéfice sont calculés sur la base du résultat imposable et délimités sur la période. La régularisation des impôts différés sur le bénéfice repose sur une appréciation orientée

bilan et tient compte des répercussions futures au niveau de l'impôt sur le bénéfice.

Instruments financiers dérivés

Swissgrid peut utiliser des instruments financiers dérivés pour couvrir les risques de change et de prix du marché. Lorsque les conditions sont réunies, Swissgrid applique une comptabilité de couverture (Hedge Accounting) afin de couvrir de futurs cash-flows attendus. Les instruments utilisés à cet effet sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels jusqu'à la réalisation de l'opération de base.

Subventions publiques

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid peut bénéficier, sous forme de participations aux coûts liées à des projets, de subventions publiques liées à la valeur patrimoniale ou au résultat. Les subventions publiques liées à la valeur patrimoniale sont compensées par l'actif au moment où elles sont reçues. Les subventions publiques liées au résultat sont comptabilisées dans le compte de résultat. La nature et le montant des subventions publiques comptabilisées sont publiés dans l'annexe aux comptes annuels.

2. Principes réglementaires

Différences de couverture (excédents et déficits)

Conformément à l'art. 14 LApEI et à l'OIRH, les coûts liés à l'utilisation du réseau doivent être répartis entre les utilisateurs selon le principe de causalité. Les tarifs pour un exercice sont déterminés à partir de coûts budgétés. En raison des différences de quantités et de prix tant au niveau de la distribution que de l'approvisionnement, les charges et produits effectifs présentent des écarts par rapport au calcul des tarifs, ce qui engendre des excédents ou des déficits; c'est-à-dire que les recettes de tarif d'un exercice sont plus élevées ou plus basses que les charges encourues durant la même période. Ces différences de couverture figurent au bilan et sont prises en compte dans les périodes tarifaires futures en tant que charges ou produits. La suppression des différences de couverture attendues dans les douze mois à compter de la date de clôture du bilan figure au bilan dans les excédents ou les déficits à court terme.

EBIT de l'activité principale

Le résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de l'activité principale est défini pour les coûts imputables à l'art. 15 de la loi sur l'approvisionnement en électricité (LApEI) et pour la rémunération des différences de couverture générées à partir de l'exercice 2024 à l'art. 18a de l'ordonnance sur l'approvisionnement en électricité (OApEI). L'EBIT est égal à la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation (BNV) au coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours ($= WACC_{t+0}$), à la rémunération des différences de couverture qui apparaîtront à compter de l'exercice 2024 au taux de rendement des fonds étrangers $_{t+2}$ inclus dans le $WACC_{t+2}$ et aux impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires à l'exploitation du réseau se composent de l'actif circulant net mensuel, ainsi que des immobilisations corporelles et incorporelles à la fin de l'exercice. Conformément à la directive 03/2024 de l'EiCom, les différences de couverture doivent être rémunérées de manière inchangée sur la

base du $WACC_{t+2}$ jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus, et ce, jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées, ce qui a également une influence sur l'EBIT.

Revenus nets de la gestion des congestions

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire. Les revenus nets de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, sont versés à Swissgrid conformément aux directives de l'EiCom et doivent être utilisés, selon la décision de l'EiCom, pour réduire les coûts imputables du réseau de transport et/ou pour maintenir ou développer le réseau de transport.

Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Réserve d'électricité

La réserve d'électricité comprend les mesures définies dans l'OIRH visant à accroître la sécurité d'approvisionnement et englobe des mandats relatifs à l'utilisation de réserves hydroélectriques ainsi que de centrales de réserve, de groupes électrogènes de secours mis en commun et d'installations chaleur-force (installations CCF). Les coûts liés à ces mesures doivent être facturés via Swissgrid, conformément à l'ordonnance. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation puisqu'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Réserve d'électricité. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement de la réserve d'électricité sont présentées dans la note 7.

Depuis l'exercice 2024, les coûts imputables de la réserve d'électricité sont calculés de manière analogue à l'activité principale conformément à l'art. 15 LAPeI. En revanche, les actifs nécessaires à la réserve d'électricité sont rémunérés au taux de rendement des fonds de tiers_{t+0} inclus dans le $WACC_{t+0}$. Les différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024 conformément à l'art. 18a OApEI sont rémunérées au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Les différences de couverture survenues jusqu'à la fin de l'exercice 2023 inclus ne sont pas rémunérées jusqu'à ce qu'elles soient complètement résorbées. L'EBIT selon l'OIRH résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires à la réserve d'électricité et des différences de couverture survenues depuis le 1^{er} janvier 2024, ainsi que des impôts.

Coûts solidaires

Les coûts solidaires comprennent les coûts liés au renforcement du réseau prévus dans la révision de la LAPeI (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025) et les aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium revêtant une importance stratégique. Conformément aux dispositions légales, les coûts liés à ces mesures doivent être facturés par Swissgrid. Swissgrid n'a aucun contrôle sur la définition des principaux paramètres de prestation

puisque'elle agit en tant qu'intermédiaire. Conformément aux dispositions de la présentation des comptes, ces activités constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont présentés dans le compte de résultat et dans le rapport sectoriel du segment Coûts solidaires. Les données relatives au chiffre d'affaires net et aux charges d'approvisionnement des coûts solidaires sont présentées dans la note 7.

L'EBIT des coûts solidaires résulte de la rémunération des valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et des différences de couverture, ainsi que des impôts. Les valeurs patrimoniales nécessaires au renforcement du réseau et les différences de couverture sont calculées de manière analogue à l'activité principale respectivement avec le coût moyen pondéré du capital de l'exercice sous revue en cours (= $WACC_{t+0}$) et avec le taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} inclus dans le $WACC_{t+2}$. Au cours de l'exercice sous revue, la rémunération n'a toutefois été appliquée qu'aux coûts selon l'art. 15b, al. 3 LAPeI (renforcements du réseau avec raccordement au réseau moyenne tension et supérieure), puisque seuls ces coûts ont été remboursés durant l'exercice sous revue.

Coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique

Le coût moyen pondéré du capital (WACC) théorique pour le capital immobilisé dans le réseau électrique est fixé chaque année par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC). Les taux de coût du capital pertinents pour l'exercice 2025 ($WACC_{t+0}$ et $WACC_{t+2}$) se composent comme suit:

	2025	2024
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+0}$	3,98%	4,13%
Taux de rendement des fonds de tiers _{t+0}	2,00%	2,25%
Coût moyen pondéré du capital $WACC_{t+2}$ ¹	3,28%	3,43%
Taux de rendement des fonds de tiers _{t+2} ¹	1,75%	2,00%

¹ Correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2025 en 2027 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} qui y est inclus (exercice précédent: correspond au coût du capital déterminant pour l'exercice 2024 en 2026 ($WACC_{t+2}$) et au taux de rendement des fonds étrangers_{t+2} qui y est inclus.

3. Incertitudes relatives aux estimations

La présentation des comptes repose sur des estimations et des hypothèses susceptibles d'influencer de manière décisive les comptes annuels de Swissgrid. Au niveau des immobilisations et des engagements inscrits au bilan, les comptes de régularisation et les différences de couverture reposent en particulier sur diverses hypothèses et estimations qui peuvent nécessiter des ajustements importants. Les causes résident dans les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, pour lesquels il n'existe pas encore de base de quantité à la date de clôture, ainsi que dans les incertitudes réglementaires. Les différences de couverture sont également influencées

par les estimations faites dans le cadre de la répartition des charges d'exploitation entre les segments. Voir également les explications fournies dans les sections «Reconnaissance du chiffre d'affaires» de la note 1 et «Procédures juridiques» de la note 26.

4. Chiffre d'affaires net

mio CHF	2025	2024
Revenus de tarif Utilisation du réseau	497,2	473,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	100,1	74,7
Revenus ITC nets ²	1,0	3,0
Chiffre d'affaires net Utilisation du réseau	598,3	550,7
Revenus de tarif Prestations de services système (PSS) générales et produits de l'échange involontaire	303,9	412,0
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	27,4	146,2
Groupes-bilan Énergie d'ajustement	295,8	372,5
Chiffre d'affaires net Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	627,1	930,7
Revenus de tarif Pertes de transport	110,7	186,9
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables ¹	126,8	103,9
Revenus ITC nets ²	11,9	32,7
Chiffre d'affaires net Pertes de transport	249,4	323,5
Revenus de tarif Énergie réactive	22,9	17,3
Chiffre d'affaires net Énergie réactive	22,9	17,3
Revenus de tarif Réserve d'électricité	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité	2,2	17,5
Éliminations ³	-16,4	-14,6
	1483,5	1825,1

¹ L'affectation des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport aux différents segments est effectuée conformément aux exigences réglementaires.

² Les revenus ITC pour l'utilisation du réseau et les pertes de transport correspondent au revenu net. Les taxes de surveillance versées à l'EiCom et à l'Office fédéral de l'énergie, d'un montant de CHF 6,2 millions (exercice précédent: CHF 6,1 millions), sont déduites au prorata du produit brut de CHF 19,1 millions (exercice précédent: CHF 41,8 millions).

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a pu réduire les tarifs des services système généraux / de l'énergie d'ajustement et des pertes de transport et affiche, comme prévu, un chiffre d'affaires net inférieur à celui de l'exercice précédent. Cette baisse du chiffre d'affaires net s'explique, outre la diminution des recettes tarifaires dans les segments Services système généraux / Énergie d'ajustement (CHF -108,1 millions) et Pertes de transport (CHF -76,2 millions), par la baisse des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan (CHF -76,7 millions) et par la baisse des revenus de ventes aux enchères destinées à couvrir les coûts imputables du réseau de transport (CHF -70,5 millions). La baisse des recettes tarifaires résulte de la diminution du tarif général PSS (de 0.75 à 0.55 ct./kWh) et de la baisse du tarif individuel PSS pour les pertes de transport (de 0.64 à 0.35 ct./kWh). La diminution des recettes provenant de l'énergie d'ajustement des groupes-bilan s'explique par la baisse des coûts de l'énergie PSS, ces coûts étant répercutés sur les groupes-bilan. Conformément aux directives de l'EiCom, les revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue devaient être utilisés pour couvrir les coûts imputables et pour l'entretien ou l'extension du réseau de transport (lors de l'exercice précédent, ils ont été entièrement utilisés pour couvrir les coûts imputables). Il en résulte donc une baisse des revenus de ventes aux enchères par rapport à l'exercice précédent pour couvrir les coûts imputables.

Revenus nets de la gestion des congestions

Les revenus nets encaissés par Swissgrid au cours de l'exercice au titre de la gestion des congestions, appelés revenus de ventes aux enchères, et leur utilisation se composent comme suit:

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères encaissés par Swissgrid	428,0	324,8
Réduction des coûts imputables du réseau de transport	271,2	324,8
Revenu des ventes aux enchères pour les investissements dans le réseau	156,8	—

L'utilisation des revenus de ventes aux enchères encaissés est déterminée chaque année par l'EiCom.

5. Autre produit d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Règlement gestion des congestions	24,2	16,2
Autres	3,0	2,5
	27,2	18,7

6. Charges d'approvisionnement

mio CHF	2025	2024
Charges de redispatch national	7,1	44,0
Charges de Utilisation du réseau	7,1	44,0
Charges de mise en réserve de la puissance de réglage PSS et charge de l'échange involontaire	104,0	115,3
Charges de démarrage autonome / marche en îlotage	1,4	1,4
Charges de renforcement du réseau ¹	–	17,3
Charges d'énergie PSS	177,3	266,0
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	63,6	60,5
Charges de Prestations de services système générales / Énergie d'ajustement	346,3	460,5
Charges de compensation de perte de transport	109,8	180,9
Charges de Pertes de transport	109,8	180,9
Charges de l'énergie réactive / du maintien de la tension ²	15,8	13,7
Charges de l'énergie réactive	15,8	13,7
Éliminations ³	–16,4	–14,6
	462,6	684,5

¹ À partir de l'exercice 2025, les coûts liés aux renforcements du réseau sont inclus dans les coûts solidaires, conformément aux dispositions de la LApEI révisée (entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2025).

² Les coûts liés à l'énergie réactive / au maintien de la tension sont répartis au prorata entre les services système généraux / l'énergie d'ajustement et l'énergie réactive, conformément aux exigences réglementaires.

³ Les pertes de transport constituent un groupe-bilan interne à part entière. Il en résulte des transactions internes entre les deux segments Services système généraux / Énergie d'ajustement et Pertes de transport.

La baisse des prix du marché, l'optimisation des processus d'approvisionnement et l'utilisation de l'optimiseur d'énergie de réglage ont entraîné une baisse des coûts de l'énergie PSS (CHF –88,7 millions) et de l'approvisionnement pour pertes de transport (CHF –71,1 millions). Par ailleurs, des mesures ciblées ont permis de réduire le nombre de mesures de redispatch national, ce qui a entraîné une diminution des coûts liés au redispatch national de CHF 36,9 millions.

7. Tâches confiées par la Confédération à Swissgrid (relations d'intermédiation)

Conformément aux dispositions relatives à la présentation des comptes, les tâches confiées à Swissgrid par la Confédération constituent des opérations d'intermédiation, raison pour laquelle seuls la valeur des prestations fournies par Swissgrid et le chiffre d'affaires net correspondant sont indiqués dans le compte de résultat et dans les notes 4 et 6. Les données ci-dessous présentent le chiffre

d'affaires net et les charges d'approvisionnement des activités d'intermédiation.

Réserve d'électricité

Le chiffre d'affaires net de la réserve d'électricité se compose des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	119,7	627,7
Revenus des ventes aux enchères pour réduire les coûts de réseau imputables	16,9	–
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Activités d'intermédiation	136,6	627,7
Produit tarifaire Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
Chiffre d'affaires net Réserve d'électricité		
Prestations fournies par l'entreprise	2,2	17,5
	138,8	645,2

Le tarif de la réserve d'électricité a baissé par rapport à l'exercice précédent, passant de 1.20 à 0.23 ct./kWh. C'est la raison pour laquelle le poste Produit tarifaire de la réserve d'électricité a diminué comme prévu.

Les charges d'approvisionnement pour la réserve d'électricité se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique	16,1	54,4
dont relation d'intermédiation	16,1	54,4
Charges de mise en réserve de centrales	183,8	128,4
dont relation d'intermédiation	183,8	128,4
Charges de mise en réserve de groupes électrogènes de secours	5,2	3,7
dont relation d'intermédiation	5,2	3,7
	205,1	186,5

L'augmentation des coûts liés à la mise en réserve des centrales s'explique par la décision prise par le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DETEC) de mettre à disposition un banc d'essai pour turbines à gaz à partir de février 2027 en tant que centrale de réserve. Le banc d'essai fait partie de la solution transitoire visant à garantir la sécurité d'approvisionnement de la Suisse pendant les prochains semestres d'hiver, jusqu'à ce que les futures centrales de réserve soient opérationnelles. Les contrats des centrales de réserve existantes expirent au printemps 2026. La baisse des charges de mise en réserve pour l'énergie hydraulique s'explique par une réduction des volumes d'acquisition par rapport à l'exercice précédent et par une baisse des prix d'acquisition.

Coûts solidaires

Avec l'entrée en vigueur de la LApEI révisée au 1^{er} janvier 2025, des coûts apparaissent pour la première fois au cours de l'exercice sous revue, que Swissgrid doit rembourser. Il s'agit notamment des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Les coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure, jusqu'à présent attribués au segment Services système généraux / Énergie d'ajustement et rétribués par Swissgrid, doivent également être pris en compte dans le segment Coûts solidaires à partir de cet exercice. Les recettes tarifaires destinées à couvrir les coûts solidaires seront perçues pour la première fois à partir de l'exercice 2026.

Les charges d'approvisionnement des coûts solidaires se composent des postes suivants:

mio CHF	2025	2024
Renforcement du réseau	93,1	n/a
dont coûts de renforcement du réseau moyenne tension et supérieure	43,2	n/a
dont coûts de renforcement du réseau basse tension	49,6	n/a
dont coûts liés aux renforcements nécessaires des lignes de raccordement	0,3	n/a
Aides transitoires pour les producteurs de fer, d'acier et d'aluminium	10,1	n/a
	103,2	n/a

Les charges d'approvisionnement pour les coûts solidaires concernent exclusivement des activités d'intermédiation. Les coûts liés au renforcement du réseau moyenne tension et supérieure ont augmenté en raison du nombre croissant de demandes de renforcement du réseau approuvées par l'EiCom.

8. Charges de matériel et prestations de tiers

mio CHF	2025	2024
Entretien du réseau	31,0	23,9
Commande des installations de réseau	0,4	0,5
Autres prestations dans le secteur du réseau	23,6	19,4
Prestations de projet, conseil et prestations en nature	61,4	58,0
Maintenance matériel et logiciels	22,4	18,3
	138,8	120,1

Le poste Autres prestations dans le secteur du réseau comprend les indemnités versées pour les servitudes, y compris les prestations de tiers pour la gestion des servitudes et les charges d'exploitation pour les installations à usage mixte.

L'augmentation des coûts liés à la maintenance du réseau et aux autres prestations de services dans le secteur du réseau est due à la hausse des coûts de maintenance et des indemnités pour les servitudes. De plus, l'augmentation des coûts de licence pour les logiciels a entraîné une hausse des dépenses dans le poste Maintenance du matériel et des logiciels.

9. Charges de personnel

mio CHF	2025	2024
Salaires bonus, allocations	124,9	116,9
Assurances du personnel	24,8	23,3
Autres charges de personnel	5,9	5,2
	155,6	145,4

Les autres charges de personnel comprennent notamment les coûts de formation initiale et continue, les frais de recrutement, les frais forfaitaires, ainsi que les contributions aux frais de restauration à l'extérieur des collaboratrices et collaborateurs.

Le nombre moyen de postes à temps plein était supérieur à 250, aussi bien durant l'exercice sous revue que durant l'exercice précédent.

10. Autres charges d'exploitation

mio CHF	2025	2024
Loyers	11,3	11,9
Rentes de droit de superficie	2,9	4,7
Location d'installations de communication / frais de télécommunication	2,7	2,3
Honoraires et frais du Conseil d'administration y compris prestations sociales	0,9	0,9
Frais de déplacement et de restauration effectifs des collaborateurs et des tiers	2,6	2,5
Taxes, redevances, concessions	4,6	4,9
Assurances	2,4	2,5
Autres frais d'administration	5,3	10,5
	32,7	40,2

Les autres charges administratives comprennent des coûts de financement externe de CHF 0,9 million (exercice précédent: CHF 6,2 millions), qui ont été générés en relation avec les tâches supplémentaires confiées par la Confédération à Swissgrid dans le segment Réserve d'électricité et qui constituent des coûts imputables conformément à l'art. 22 OIRH.

Les honoraires et frais des membres du Conseil d'administration représentent des rétributions brutes fixes, y compris les éventuelles cotisations salariales à la prévoyance professionnelle, qui sont déduites. La rétribution versée au président du Conseil d'administra-

tion s'est élevée à CHF 250 000, frais forfaitaires compris (exercice précédent: CHF 250 000). Les autres membres du Conseil d'administration ont perçu en 2025 une rétribution au pro rata temporis comprise entre CHF 57 500 et CHF 77 500, frais forfaitaires compris (exercice précédent: entre CHF 57 500 et CHF 77 500).

Des informations complémentaires sur les membres du Conseil d'administration figurent dans le rapport de Gouvernance d'entreprise.

11. Créances résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2025, les créances résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 68,6 millions (exercice précédent: CHF 107,2 millions).

12. Autres créances

Le poste Autres créances comprend les créances liées aux frais d'exécution 2025 pour la gestion des congestions, d'un montant de CHF 24,2 millions (exercice précédent: CHF 16,2 millions).

13. Comptes de régularisation actifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	62,2	97,1
Divers	12,7	15,6
	74,9	112,7

Les autres comptes de régularisation actifs comprennent notamment le disagio des émissions obligataires, ainsi que les frais de financement et d'émission amortis sur la durée de l'instrument de financement.

14. Postes du bilan détenus à titre fiduciaire

Sur la base d'un mandat légal, Swissgrid coordonne la vente aux enchères des congestions du réseau pour les fournitures transfrontalières et tient, dans le cadre de cette activité, des livres et des comptes bancaires à titre fiduciaire.

Actifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Créances résultant de livraisons et de prestations	16,8	29,9
Autres créances	0,2	0,7
Comptes de régularisation actifs	0,2	18,0
Liquidités	20,0	49,5
	37,2	98,1

Passifs détenus à titre fiduciaire

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Engagements résultant de livraisons et de prestations	28,9	59,1
Autres engagements	0,9	—
Comptes de régularisation passifs	7,4	39,0
	37,2	98,1

Les revenus nets issus de la gestion des congestions se composent comme suit:

Revenus nets de la gestion des congestions

mio CHF	2025	2024
Part au revenu Suisse	421,2	376,7
Règlement gestion des congestions (produits financiers inclus)	-24,2	-16,0
Revenu net de la gestion des congestions	397,0	360,7
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères non encore encaissés au cours de l'exercice sous revue	4,9	35,9

Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid

mio CHF	2025	2024
Revenus de ventes aux enchères transférés à Swissgrid	428,0	324,8
dont revenus de ventes aux enchères encaissés au cours de l'exercice sous revue	392,1	324,8
dont revenus de ventes aux enchères de l'exercice précédent encaissés au cours de l'exercice sous revue	35,9	—

15. Participations

	Lieu	Monnaie	Capital-actions en mio	Part en %
Joint Allocation Office (JAO)	Luxembourg (LUX)	EUR	0,130	3,85
TSCNET Services GmbH	Munich (D)	EUR	0,040	6,25
Holding des Gestionnaires de Réseau de Transport d'Électricité SAS (HGRT)	Paris (F)	EUR	52,119	5,0
Pronovo AG	Frick (CH)	CHF	0,100	100,0
Equigy B.V.	Arnhem (NL)	EUR	0,050	20,0

En raison de changements dans l'actionnariat, la participation de Swissgrid dans le Joint Allocation Office (JAO) est passée de 4% à 3,85%. Les parts d'ecmt AG ont été cédées au cours de l'exercice 2025. Les autres données restent inchangées par rapport à l'exercice précédent.

Swissgrid n'a aucune obligation légale d'établir des comptes annuels consolidés. Soit le principe du contrôle déterminant pour l'établissement des comptes consolidés (art. 963 CO) n'est pas satisfait, soit les filiales n'ont pas d'influence significative sur les comptes annuels de Swissgrid. Pronovo AG est notamment soumise à la surveillance de l'Office fédéral de l'énergie et est explicitement exclue des comptes annuels consolidés de Swissgrid en application de l'art. 64, al. 5 LEne.

16. Immobilisations corporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Installations en construction	468,4	400,5
Sous-stations	590,8	613,4
Lignes	1 033,0	1 067,3
Terrains et bâtiments	173,2	163,3
Autres immobilisations corporelles	23,2	20,0
	2 288,6	2 264,5

17. Immobilisations incorporelles

Les valeurs comptables des différentes catégories se présentent comme suit:

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Immobilisations incorporelles en développement	44,2	27,2
Droit d'utilisation	53,0	57,9
Logiciels	34,2	28,5
Pertes de fusion (goodwill)	125,3	143,2
	256,7	256,8

18. Engagements résultant de livraisons et de prestations

Au 31 décembre 2025, les engagements résultant de livraisons et de prestations vis-à-vis d'entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 37,2 millions (exercice précédent: CHF 70,9 millions). À l'instar de l'exercice précédent, aucun engagement n'existe vis-à-vis de l'organe de révision externe au 31 décembre 2025.

19. Autres engagements

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Taxe sur la valeur ajoutée	7,1	27,0
Prestations de sécurité sur comptes bloqués	–	0,1
Autres	2,5	0,2
	9,6	27,3

20. Comptes de régularisation passifs

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Prestations délivrées non facturées	131,2	52,1
Personnel et assurances du personnel	13,1	18,9
Intérêts courus et agio d'émission obligataire	7,0	13,7
Impôts	10,5	13,6
	161,8	98,3

L'augmentation des prestations non facturées déjà fournies s'explique par des coûts qui doivent être remboursés pour la première fois par Swissgrid. Il s'agit des coûts liés au renforcement du réseau basse tension, aux lignes de raccordement, ainsi qu'aux aides transitoires accordées aux producteurs suisses de fer, d'acier et d'aluminium. Le versement de ces coûts interviendra en 2026, conformément aux prescriptions légales.

21. Dettes financières

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Emprunts	1 565,0	1 915,0
Prêts convertibles	5,8	11,0
Prêts	50,1	100,1
Total engagements financiers	1 620,9	2 026,1
dont à court terme	402,0	405,2

Les conditions d'intérêt et les échéances des dettes financières sont les suivantes:

mio CHF	Taux d'intérêt (fourchette)	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	plus de 5 ans	Total
État au 31.12.2025					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	475,0	740,0	1 565,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	2,0	3,8	–	5,8
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	–	0,1	50,1
État au 31.12.2024					
Emprunts	0,00 – 1,90%	350,0	675,0	890,0	1 915,0
Prêts convertibles	3,36 – 3,41%	5,2	5,8	–	11,0
Prêts	0,00 – 2,40%	50,0	50,0	0,1	100,1

Prêts convertibles et prêts

Les prêts convertibles ont une durée de neuf ans et doivent être remboursés à raison d'un cinquième par année à partir de la cinquième année. Ces prêts sont également assortis d'un droit de conversion que Swissgrid peut exercer si un événement énoncé au contrat survient. Ce droit implique une obligation de conversion de la part des créanciers. En compensation du droit de conversion accordé à Swissgrid, les créanciers sont indemnisés par une prime d'intérêt. Les prêts convertibles sont tous inscrits dans les fonds de tiers.

Les prêts convertibles et les prêts sont évalués à leur valeur nominale.

Au 31 décembre 2025, les prêts convertibles envers les entreprises détenant des participations directes ou indirectes dans Swissgrid s'élevaient à CHF 5,8 millions (exercice précédent: CHF 10,8 millions).

22. Provisions

mio CHF	31.12.2025	31.12.2024
Démantèlement	1,5	1,5
Frais de procédures en justice	—	0,4
Total provisions	1,5	1,9
dont à court terme	—	0,1

23. Capital-actions et réserves issues des apports de capitaux

Le capital-actions se compose de 334 495 151 actions nominatives (exercice précédent: 334 495 151) entièrement libérées d'une valeur nominale de CHF 1 chacune.

24. Instruments financiers dérivés

Swissgrid a conclu des instruments financiers dérivés afin de couvrir partiellement le risque de prix du marché découlant des futurs coûts d'acquisition pour pertes de transport. Les couvertures ont été conclues en EUR et se composent comme suit:

mio EUR	31.12.2025	31.12.2024
Montant nominal	94,7	116,1
Les valeurs de remplacement positives	3,8	3,3
Les valeurs de remplacement négatives	-0,9	-15,9
Valeurs de remplacement nettes¹	2,9	-12,6

¹ La valeur nette de remplacement s'élève, après conversion, à CHF 2,7 millions (exercice précédent: CHF -11,9 millions).

25. Autres engagements ne devant pas être inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan

Engagements issus d'engagements de leasing non inscrits au bilan pour véhicules et appareils de bureau:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –5 ^e année	Total
31.12.2025	1,0	1,8	2,8
31.12.2024	1,0	2,8	3,8

Baux à long terme

Des baux à long terme aux échéances fixes ont été signés avec plusieurs parties. Les engagements suivants résultent de ces contrats:

mio CHF	1 ^{re} année	2 ^e –10 ^e année	plus de 10 ans	Total
31.12.2025	7,1	41,3	51,7	100,1
31.12.2024	6,9	40,0	55,7	102,6

Les engagements locatifs à long terme comprennent principalement la location du siège principal de Swissgrid à Aarau.

26. Procédures juridiques

Le mandat légal et l'activité commerciale de Swissgrid génèrent des coûts que la société répercute sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'ElCom approuve leur imputation dans les tarifs.

Actuellement, l'ElCom n'a ouvert aucune procédure ayant pour objet l'examen des coûts imputables de Swissgrid. Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid sont d'avis que toutes les dépenses effectuées s'inscrivent dans le cadre du mandat légal et doivent donc être considérées comme imputables. Sur la base de cette estimation, Swissgrid a considéré tous les coûts d'exploitation et de capital comme imputables et les a donc pris en compte dans les différences de couverture.

Procédures de tiers

Les conséquences financières des procédures de tiers, dans lesquelles Swissgrid est une partie impliquée, sont présentées dans les comptes annuels de Swissgrid, si les critères d'inscription sont remplis. Elles n'ont toutefois aucun impact direct sur le résultat de Swissgrid, car elles sont prises en compte dans les différences de couverture.

27. Honoraires de révision

Pour l'exercice 2025, les honoraires pour les services de révision s'élèvent à CHF 198 900 (exercice précédent: CHF 198 900) et à CHF 39 980 pour les autres services (exercice précédent: CHF 34 000).

28. Subventions publiques

mio CHF	2025	2024
Subventions publiques liées à la valeur patrimoniale	0,9	6,2

Dans le cadre de la modernisation et de l'entretien du réseau, Swissgrid perçoit des subventions publiques liées à la valeur patrimoniale, qui sont compensées par la valeur patrimoniale.

29. Événements postérieurs à la date de clôture du bilan

Aucun événement qui aurait dû être mentionné ou pris en compte dans les comptes annuels 2025 n'est survenu après la date de clôture du bilan.

Les comptes annuels 2025 ont été approuvés le 16 avril 2026 par le Conseil d'administration de Swissgrid SA pour adoption par l'assemblée générale et validés pour publication.

Comptes annuels statutaires

Proposition relative à l'emploi du bénéfice au bilan

Le Conseil d'administration demande à l'Assemblée générale d'affecter le bénéfice résultant du bilan comme suit:

CHF	2025	2024
Report de l'exercice précédent	592 171 363.17	547 525 118.61
Bénéfice de l'exercice	84 802 975.73	96 529 871.40
Bénéfice au bilan	676 974 338.90	644 054 990.01
Affectation à la réserve légale générale issue du bénéfice	—	—
Versement de dividendes	45 816 225.59	51 883 626.84
Report à nouveau	631 158 113.31	592 171 363.17
Total affectation	676 974 338.90	644 054 990.01

Les réserves légales de bénéfices et de capital dépassant 50% du capital-actions, il est renoncé à une affectation supplémentaire.

Aarau, le 16 avril 2026

Pour le Conseil d'administration:

Adrian Bult, Président

Comptes annuels statutaires

Rapport de l'organe de révision



Rapport de l'organe de révision à l'Assemblée générale de Swissgrid SA, Aarau

Rapport sur l'audit des comptes annuels statutaires

Opinion d'audit

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de Swissgrid SA (la société), comprenant le compte de résultat pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2025, le bilan au 31 décembre 2025 et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que l'annexe, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

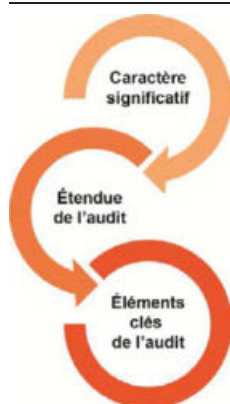
Selon notre appréciation, les comptes annuels (pages 64 à 79) sont conformes à la loi suisse et aux statuts.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux Normes suisses d'audit des états financiers (NA-CH). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions et de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels» de notre rapport. Nous sommes indépendants de la société, conformément aux dispositions légales suisses et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Notre approche d'audit



Vue d'ensemble

Caractère significatif global : CHF 36'200'000

Nous avons adapté l'étendue de notre audit de manière à effectuer suffisamment de travaux pour être en mesure d'émettre une opinion d'audit sur les comptes annuels pris dans leur ensemble, en considérant la structure de la société, les processus et contrôles internes relatifs à l'établissement des comptes annuels et le secteur d'activité de la société.

Les domaines suivants ont été identifiés comme éléments clés de l'audit:

- Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)
- Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

PricewaterhouseCoopers SA, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers SA est membre du réseau mondial PwC, un réseau de sociétés juridiquement autonomes et indépendantes les unes des autres.



Caractère significatif

L'étendue de notre audit a été influencée par le caractère significatif appliqué. Notre opinion d'audit a pour but de donner une assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Des anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs. Elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se basant sur ceux-ci.

Nous fondant sur notre jugement professionnel, nous avons déterminé certains seuils de matérialité quantitatifs, notamment le caractère significatif global applicable aux comptes annuels pris dans leur ensemble, tel que décrit dans le tableau ci-dessous. Sur la base de ces seuils quantitatifs et d'autres considérations qualitatives, nous avons déterminé l'étendue de notre audit ainsi que la nature, le calendrier et l'étendue des procédures d'audit et nous avons évalué les effets d'anomalies, prises individuellement ou collectivement, sur les comptes annuels pris dans leur ensemble.

Caractère significatif global	CHF 36'200'000
Point de référence	Total «Actifs»
Justification du choix du point de référence pour la détermination du caractère significatif global	Nous avons choisi le total des «Actifs» comme valeur de référence pour déterminer le caractère significatif, car nous estimons que c'est la valeur qui tient le mieux compte de l'objectif de l'entreprise, qui est de garantir une exploitation performante du réseau de transport.

Étendue de l'audit

Nous avons défini notre approche d'audit en déterminant le caractère significatif et en évaluant les risques d'anomalies significatives dans les comptes annuels. En particulier, nous avons tenu compte des jugements lorsqu'ils ont été effectués, par exemple en relation avec des estimations comptables significatives pour lesquelles des hypothèses doivent être choisies et qui reposent sur des événements futurs qui sont par définition incertains. Comme pour tous nos audits, nous avons également considéré le risque que la direction ait pu contourner des contrôles internes, en tenant compte entre autres de l'éventuelle présence de biais subjectifs qui pourraient représenter un risque d'anomalies significatives provenant de fraudes.

Éléments clés de l'audit

Les éléments clés de l'audit sont les points qui, selon notre jugement professionnel, sont les plus importants lors de notre audit des comptes annuels de la période sous revue. Ces éléments ont été traités dans le contexte de notre audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et lors de la formation de notre opinion d'audit sur ceux-ci. Nous n'exprimons pas d'opinion d'audit distincte sur ces éléments.



Adéquation du calcul du résultat des activités réglementées (EBIT et différences de couverture)

Éléments clés de l'audit

Pour l'exercice 2025, Swissgrid présente un résultat avant intérêts et impôts (EBIT) de CHF 113 millions (année précédente: CHF 133.8 millions), dont les composantes dans le domaine d'activité réglementé de la société sont régies par les dispositions de la loi fédérale sur l'approvisionnement en électricité (LApEl) et de l'ordonnance sur l'instauration d'une réserve d'électricité pour l'hiver (OIRH), ainsi que par des directives du Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication (DE-TEC). La variation des différences de couverture s'élève à CHF -464.5 millions (année précédente: CHF -580.8 millions de CHF). Des plus amples informations sur l'EBIT et les différences de couverture figurent dans l'annexes aux comptes annuels statutaires sous «2. Principes réglementaires», «3. Incertitudes relatives aux estimations» et «26. Procédures juridiques».

Le calcul correspondant est décrit dans les principes réglementaires.

Les différences de couverture résultent des écarts de quantité et de prix entre les dépenses et les recettes effectives ainsi que du côté des ventes tarifaires et de l'approvisionnement. Les tarifs sont fixés sur la base des coûts prévisionnels. Ces différences de couverture sont délimitées dans le bilan en tant qu'«excédents ou déficits de couverture» et sont dissoutes dans les périodes tarifaires futures dans le compte de résultat en tant que «variation des différences de couverture».

Le risque que le calcul de l'EBIT et des différences de couverture ne soit pas déterminé conformément aux dispositions représente un point de contrôle particulièrement important, car il a une influence considérable sur le calcul des tarifs et sur le résultat de l'entreprise.

Manière dont les éléments clés ont été examinés

En ce qui concerne le calcul de l'EBIT et des différences de couverture, nous avons acquis une compréhension approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:

- Vérification que les paramètres utilisés dans le calcul du résultat de l'activité réglementée, tels que le WACC, correspondent au taux prescrit par le DE-TEC.
- Recalcul mathématique et contrôle de plausibilité du calcul des différences de couverture.
- Évaluer et tester les contrôles clés prévus pour le calcul.
- Vérifier la conformité avec les exigences légales, réglementaires et judiciaires pertinentes.

Exhaustivité et existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement

Éléments clés de l'audit

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a présente un chiffre d'affaires net de CHF 1'483.5 millions (année précédente : 1'825.1 millions) et des charges

Manière dont les éléments clés ont été examinés

En ce qui concerne la reconnaissance du chiffre d'affaires et la comptabilisation des charges d'approvisionnement, nous avons acquis une compréhension



d'approvisionnement de CHF 462.6 millions (année précédente : CHF 684.5 millions). Des plus amples informations sur le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement figurent dans l'annexe aux comptes annuels statutaires sous «1. Principes de présentation des comptes», «4. Chiffre d'affaires net» et «6. Charges d'approvisionnement».

Le chiffre d'affaires est comptabilisé dans le compte de résultat lorsque la prestation est effective. Le calcul de la prestation repose principalement sur les quantités d'énergie mesurées directement sur le réseau de transport ou déclarées par les niveaux de réseau en aval. Pour les postes individuels de chiffre d'affaires et d'approvisionnement, les premières valeurs de décompte sont disponibles au plus tôt six semaines après la fourniture de la prestation. C'est pourquoi des délimitations basées sur des données historiques et statistiques, mais aussi sur des estimations, doivent être effectuées pour la reconnaissance du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires net et les charges d'approvisionnement sont des chiffres clés du reporting financier et font donc l'objet d'une attention particulière de la part des parties prenantes internes et externes.

Nous considérons que l'exhaustivité et l'existence du chiffre d'affaires net et des charges d'approvisionnement, en raison de leur volume, ainsi que les estimations et hypothèses nécessaires à leur détermination, constituent un élément particulièrement important de l'audit.

approfondie des principes comptables, des hypothèses et des estimations, des processus et des méthodes de la société et avons notamment effectué les procédures d'audit suivantes:

- Contrôle assisté par informatique de la cohérence des données de base utilisées pour la délimitation du chiffre d'affaires et, par conséquent, contrôle de l'intégralité du chiffre d'affaires net facturé et des charges d'approvisionnement.
- Vérification du transfert correct des données entre les différents systèmes.
- Vérification de l'efficacité des contrôles clés dans le processus de régularisation du chiffre d'affaires et des charges d'approvisionnement à la date de clôture du bilan.
- Contrôle par sondage de l'existence de la transaction.
- Contrôle de plausibilité des modifications des postes d'approvisionnement.

Autres informations

La responsabilité des autres informations incombe au Conseil d'administration. Les autres informations comprennent les informations présentées dans le rapport de gestion, à l'exception des comptes annuels statutaires et des comptes Swiss GAAP RPC, ainsi de nos rapports correspondants.

Notre opinion d'audit sur les comptes annuels ne s'étend pas aux autres informations et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ces informations.

Dans le cadre de notre audit des comptes annuels, notre responsabilité consiste à lire les autres informations et, ce faisant, à apprécier si elles présentent des incohérences significatives par rapport aux comptes annuels ou aux connaissances que nous avons acquises au cours de notre audit ou si elles semblent, par ailleurs, comporter des anomalies significatives.



Si, sur la base des travaux que nous avons effectués, nous arrivons à la conclusion que les autres informations présentent une anomalie significative, nous sommes tenus de le déclarer. Nous n'avons aucune remarque à formuler à cet égard.

Responsabilités du Conseil d'administration relatives aux comptes annuels

Le Conseil d'administration est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux dispositions légales et aux statuts. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, le Conseil d'administration est responsable d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Il a en outre la responsabilité de présenter, le cas échéant, les éléments en rapport avec la capacité de la société à poursuivre ses activités et d'établir les comptes annuels sur la base de la continuité de l'exploitation, sauf si le Conseil d'administration a l'intention de liquider la société ou de cesser l'activité, ou s'il n'existe aucune autre solution alternative réaliste.

Responsabilités de l'organe de révision relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH permettra de toujours détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et aux NA-CH, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant de fraudes est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- Nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.
- Nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le Conseil d'administration du principe comptable de continuité d'exploitation appliqué et, sur la base des éléments probants recueillis, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à



l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention dans notre rapport sur les informations à ce sujet fournies dans les comptes annuels ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion d'audit modifiée. Nous établissons nos conclusions sur la base des éléments probants recueillis jusqu'à la date de notre rapport. Des situations ou événements futurs peuvent cependant amener la société à cesser son exploitation.

Nous communiquons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Nous remettons au Conseil d'administration ou à sa commission compétente une déclaration, dans laquelle nous attestons avoir respecté les règles d'éthique pertinentes relatives à l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres éléments qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir une incidence sur notre indépendance ainsi que, le cas échéant, les mesures visant à éliminer les menaces ou les mesures de protection prises.

Parmi les éléments communiqués au Conseil d'administration ou à sa commission compétente, nous déterminons ceux qui ont été les plus importants lors de l'audit des comptes annuels de la période sous revue et qui constituent, de ce fait, les éléments clés de l'audit. Nous décrivons ces éléments dans notre rapport, à moins que la loi ou d'autres réglementations n'en interdisent la publication ou, dans des circonstances extrêmement rares, que nous déterminions que nous ne devrions pas communiquer un tel élément dans notre rapport parce que les conséquences négatives raisonnablement attendues de la communication de cet élément dépassent les avantages qu'elle aurait au regard de l'intérêt public.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément à l'art. 728a, al. 1, ch. 3, CO et à la NAS-CH 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil d'administration.

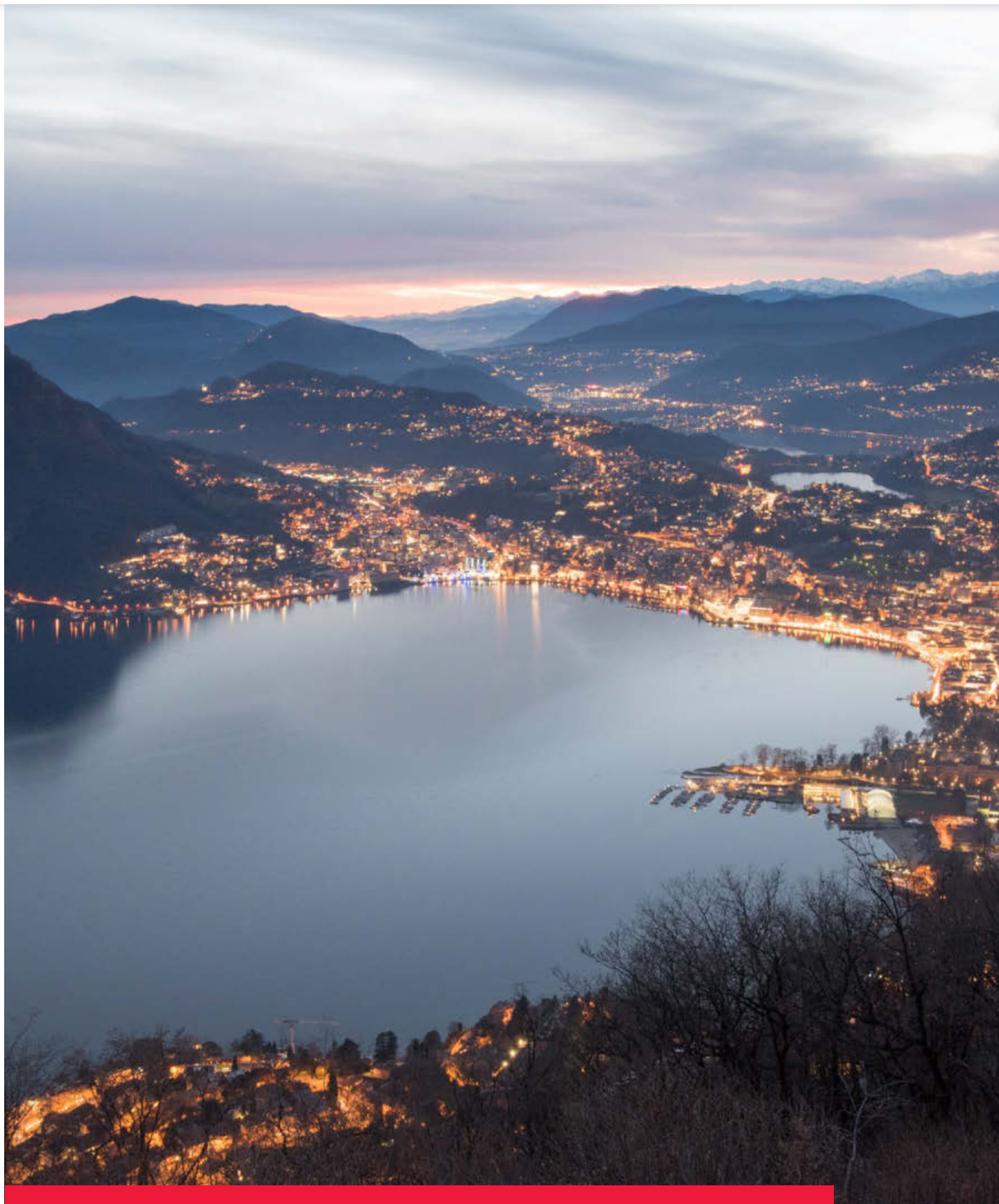
Sur la base de notre audit réalisé en vertu de l'art. 728a, al. 1, ch. 2, CO, nous confirmons que la proposition du Conseil d'administration est conforme à la loi suisse et aux statuts et nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

PricewaterhouseCoopers SA

Thomas Wallmer
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

Pascal Wintermantel
Expert-réviseur agréé

Zürich, le 16 avril 2026



Gouvernance d'entreprise



Rapport annuel



Rapport
financier



Rapport
de durabilité

Gouvernance d'entreprise

- 88 Structure d'entreprise et actionnariat
- 90 Conseil d'administration
- 96 Direction
- 97 Rémunérations
- 98 Droits de participation
- 98 Révision externe

Vous trouverez également le
rapport annuel en version en ligne
à l'adresse:

www.report.swissgrid.ch



Gouvernance d'entreprise

Le Conseil d'administration et la Direction de Swissgrid SA (ci-après: Swissgrid) accordent une grande importance à une bonne gouvernance d'entreprise (Corporate Governance). Les informations ci-après reposent sur le «Swiss Code of Best Practice for Corporate Governance». Sauf mention contraire, toutes les informations se réfèrent à la date du 31 décembre 2025.

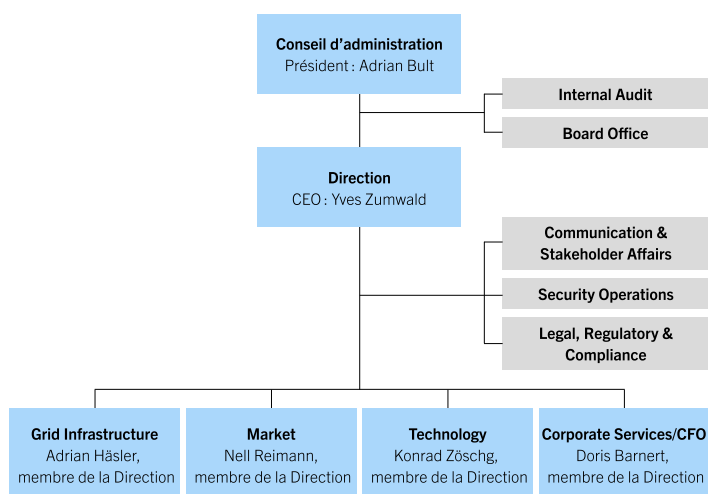
GRI 2-1

Structure d'entreprise et actionnariat

Structure d'entreprise

La structure d'entreprise de Swissgrid est la suivante:

Organigramme de Swissgrid



Les participations de Swissgrid sont détaillées au chiffre 15 de l'annexe aux comptes annuels statutaires. Swissgrid détient 100% des actions de la filiale non consolidée Pronovo AG. La société Pronovo AG est, en vertu de l'art. 64 de la loi sur l'énergie, l'organe d'exécution compétent dans le domaine de la garantie d'origine, le système de rétribution de l'injection, les rétributions uniques, le financement des frais supplémentaires ainsi que d'autres tâches confiées par le Conseil fédéral. Elle est également responsable de l'encaissement du supplément réseau. Pronovo AG établit ses propres rapports annuels qui sont consultables sur www.pronovo.ch.

Structure de l'actionnariat de Swissgrid

État au 31 décembre 2025 (tous les chiffres ont été arrondis).

La structure actuelle de l'actionnariat est consultable sur www.swissgrid.ch.

Participations croisées

Il n'existe aucune participation croisée.

Structure du capital

Capital et restriction de la transmissibilité

Le capital-actions ordinaire au 31 décembre 2025 était composé de 334 495 151 actions nominatives d'une valeur nominale unitaire de CHF 1 (dont 167 247 576 actions nominatives A et 167 247 575 actions nominatives B). Le capital-actions conditionnel était composé au 31 décembre 2025 de maximum 112 939 487 actions nominatives à libérer entièrement (actions nominatives A et B à parts égales) d'une valeur nominale unitaire de CHF 1. Le capital-actions conditionnel est lié aux prêts convertibles utilisés par Swissgrid pour financer le transfert du réseau de transport.

Les créanciers peuvent exercer leurs droits de conversion pendant une durée maximale de 20 ans. Les droits de souscription des actionnaires sont exclus. Les droits de souscription préférentiels des actionnaires sont eux aussi exclus puisque les obligations convertibles servent à financer l'acquisition des sociétés pour l'exploitation du réseau ou d'installations apportées comme apport en nature ou à améliorer simplement et rapidement la dotation en capital de Swissgrid.

Il n'y a pas de capital autorisé. Conformément à l'art. 18, al. 5 LAPeI, les actions de la société ne peuvent pas être cotées en bourse. Le Conseil d'administration gère un registre des actions dans lequel il consigne les noms et adresses des propriétaires et usufruitiers. Dans les rapports avec la société, seules les personnes inscrites au registre des actions sont reconnues comme actionnaires ou usufruitiers et peuvent exercer les droits d'actionnaires.

Le droit de participer et l'autorisation de représentation à l'Assemblée générale sont déterminés par l'état des inscriptions dans le registre des actions le 20^e jour avant ladite assemblée.

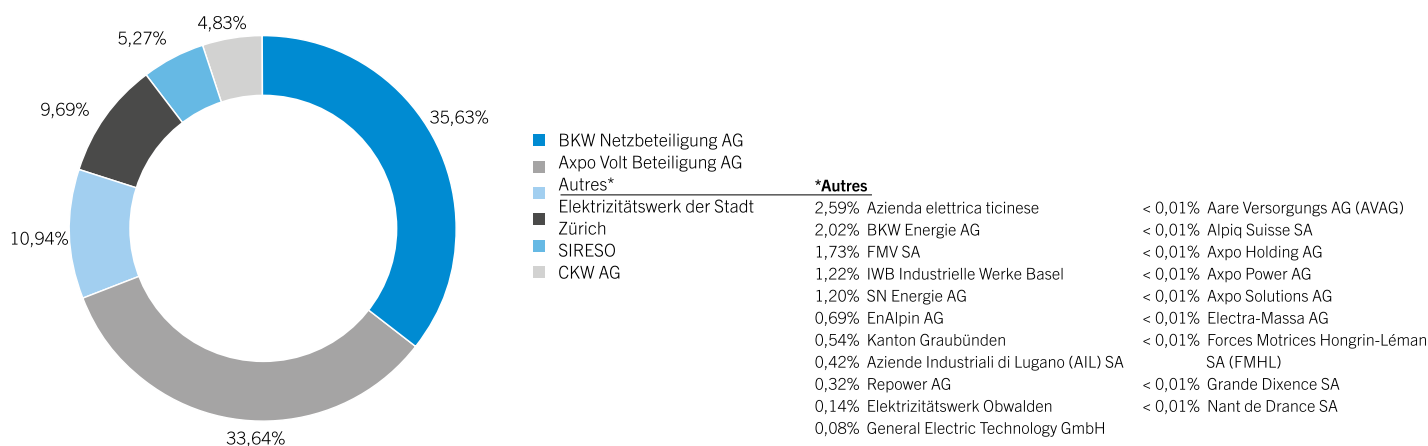
En vertu de l'art. 18, al. 3 LAPeI, le capital-actions et les droits de vote qui y sont liés doivent appartenir en majorité, directement ou indirectement, aux cantons et aux communes. En cas de transferts d'actions (vente, donation, exercice de droits de préemption et de souscription, etc.), ces majorités doivent être garanties. Si une transaction prévue s'oppose à l'une de ces exigences de majorité, l'approbation par le Conseil d'administration doit impérativement être refusée.

Il n'existe ni bons de participation ni bons de jouissance. De plus, aucune option n'a été émise.

Modifications du capital

De plus amples informations sur le capital-actions et les modifications du capital des deux dernières années figurent dans l'aperçu sur l'évolution des fonds propres dans les comptes annuels Swiss GAAP RPC.

Structure de l'actionnariat de Swissgrid



GRI 2-9, 2-15

Conseil d'administration

Membres du Conseil d'administration, autres activités et liens d'intérêts



De gauche à droite et de haut en bas: Adrian Bult, Felix Graf, Mario Cavigelli, Martin Koller, Benedikt Loepfe, Claude Nicati, Roberto Pronini, Astrid Schnidrig, Stefan Witschi

Adrian Bult

Président, membre indépendant, né en 1959, nationalité suisse



Adrian Bult, licencié en économie, est membre depuis 2006 et président du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2012. De 2007 à 2012, Adrian Bult était membre de la Direction (COO) d'Avaloq Evolution AG. Jusqu'en 2007, il était responsable informa-

tique chez Telecom PTT, avant de devenir membre de la Direction du groupe Swisscom, tout d'abord en tant que CIO, puis en tant que CEO de Swisscom Fixnet et finalement en tant que CEO de Swisscom Mobile.

Auparavant, il était membre de la Direction d'IBM Suisse.

Liens d'intérêts Président du Conseil de banque de la Banque cantonale de Bâle; président du Conseil d'administration d'Adnovum SA, de NEVIS Security SA et d'Amrop Executive Search AG; membre du Conseil d'administration d'Alfred Müller AG, de GARAIO REM AG, de SWICA et de Parsumo Capital AG.

Felix Graf

Vice-président, membre indépendant, né en 1967, nationalité suisse



Felix Graf, Dr en sciences naturelles EPF (physique), est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2022. Il est CEO de l'entreprise NZZ depuis 2018. Entre 2014 et 2018, il a occupé le poste de CEO au sein de CKW AG et a également été membre de la Direction du groupe Axpo Holding. Entre 2011 et 2014, il a été chef du secteur Énergie et membre de la Direction de CKW AG. Auparavant, il a occupé des postes de direction chez Teleclub, Swisscom et McKinsey.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de DAAily platforms AG; vice-président du Conseil d'administration de APG SGA AG; membre du Conseil d'administration de SwissMediaForum AG et de CH Media Holding; membre du Conseil de la fondation Christian Wenk; membre du comité directeur de la Schweizerische Management Gesellschaft (Société suisse de management).

Mario Cavigelli

Administrateur, représentant cantonal, né en 1965, nationalité suisse



Mario Cavigelli, Dr iur., est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2024. Depuis 2023, il est conseiller indépendant auprès d'entreprises et d'institutions privées et publiques. Il a été conseiller d'État du canton des Grisons entre 2011 et 2022 et a dirigé le département des infrastructures, de l'énergie et de la mobilité. De 2016 à 2022 et de 2012 à 2016, il a également été président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'énergie (EnDK) et de la Conférence gouvernementale des cantons alpins (CGCA).

Auparavant, il a travaillé comme avocat/partenaire dans un cabinet d'avocats à Coire.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de Rhätische Bahn AG, de RhB Immobilien AG et de Catram AG; président de la commission administrative de l'entreprise d'infrastructure de l'aéroport régional de Samedan; membre du Conseil d'administration de Total Bauprodukte AG et d'Agon Partners Compliance AG.

Martin Koller

Administrateur, représentant de la branche, né en 1978, nationalité suisse



Martin Koller, licencié en économie publique de l'Université de Zurich, Dr en sciences économiques EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2022. Depuis 2012, il exerce différentes fonctions au sein du groupe Axpo, dont celle de Head Group Strategy & Economics depuis 2022. Entre 2007 et 2010, puis en 2012, il a travaillé en tant qu'économiste pour la Poste suisse et l'EPF de Zurich.

Liens d'intérêts Professeur invité à l'Université de Genève.

Benedikt Loepfe

Administrateur, représentant de la branche, né en 1967, nationalité suisse



Benedikt Loepfe, ingénieur électricien diplômé EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021. Depuis septembre 2020, il est directeur de l'Elektrizitätswerk der Stadt Zürich (ewz). Il dirigeait auparavant le secteur Réseaux (de 2014 à 2019).

et le secteur Énergie (de 2019 à 2020) chez ewz. De 2011 à 2015, il a été directeur général de Curtiss-Wright Antriebstechnik GmbH à Neuhausen et de 3d-Radar à Oslo en Norvège.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration de Rico Sicherheitstechnik AG, de Kraftwerke Oberhasli AG (KWO AG) et de diverses autres participations d'ewz dans des centrales électriques; président de Regiogrid; membre du comité directeur de l'Association des entreprises électriques suisses (AES).

Claude Nicati

Administrateur, représentant cantonal, né en 1957, nationalité suisse



Claude Nicati, lic. iur., avocat, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2014. Il exerce en tant qu'avocat indépendant au sein du cabinet Étude d'avocat-e-s NVLE. De 2009 à 2013, il a été conseiller d'État du canton de Neuchâtel et chef du Service de l'aménagement du territoire. De 1997 à 2001, il a été juge d'instruction du canton de Neuchâtel avant de devenir procureur général suppléant de la Confédération de 2001 à 2009. Auparavant, il a occupé différents postes de direction dans la police communale et cantonale.

Liens d'intérêts Président de l'Union Cycliste Neuchâteloise (UCN); vice-président du comité central du Club Alpin Suisse (CAS); membre du comité directeur de la Fondation Aide aux Enfants (APE) et de la Fondation PlanetSolar; administrateur de Solar Stratos SA; secrétaire de la commission de droit administratif de l'Union Internationale des Avocats (UIA).

Roberto Pronini

Administrateur, représentant de la branche, né en 1968, nationalité suisse



Roberto Pronini, Dr Ing. EPF, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021. Depuis 2009, il est directeur (CEO) de l'Azienda Elettrica Ticinese (AET), où il a été vice-directeur entre 2000 et 2009. Il a auparavant occupé différentes fonctions chez AET à compter de 1997.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de Lucendro SA et de Parco eolico del San Gottardo SA; vice-président du Conseil d'administration d'Officine Idroelettriche della Maggia SA (Ofima SA) et de Ritom SA; administrateur de diverses autres participations d'AET dans des centrales électriques; membre du comité directeur de l'Association Hydrosuisse; membre du comité national CIGRE.

Astrid Schnidrig

Administratrice, membre indépendante, née en 1968, nationalité suisse



Astrid Schnidrig est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2025. Elle a étudié la gestion d'entreprise à l'AKAD de Berne avant de poursuivre sa formation en gestion d'entreprise stratégique et opérationnelle à la Wharton School of the University of Pennsylvania (États-Unis) et à l'Université de Saint-Gall. De 2022 à 2025, elle a occupé le poste de directrice financière chez BLS SA, où elle était responsable des services financiers et de la comptabilité, ainsi que de la gestion des risques et des assurances. Auparavant, elle a occupé les fonctions de CFO et de secrétaire du Conseil d'ad-

ministration chez Swissfillon AG et a travaillé pendant vingt ans chez Lonza à Viège et à Bâle, notamment en tant que CFO de la division Vitamines et Chimie et en tant que directrice générale d'une division commerciale internationale.

Liens d'intérêts Administratrice des Transports publics de Bâle (BVB).

Stefan Witschi

Administrateur, représentant de la branche, né en 1970, nationalité suisse



Stefan Witschi, titulaire d'un diplôme d'ingénieur en électricité HES Bienne, MBA in Integrated Management, est membre du Conseil d'administration de Swissgrid depuis 2021. Depuis 2015, il est Head of Strategic Partnerships Power Grid et membre de la Direction Réseaux chez BKW Energie SA. Auparavant, il a occupé différentes fonctions au sein de BKW Energie SA à compter de 1996.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de NIS AG; vice-président du Conseil d'administration de BKW Netzbeteiligung SA.

Démission au cours de l'exercice sous revue: Regula Wallimann
Nouvelle élection au cours de l'exercice sous revue: Astrid Schnidrig

GRI 2-9, 2-10

Élection et durée de mandat

Le Conseil d'administration se compose d'au moins trois membres élus. La majorité des membres et le président doivent remplir les critères d'indépendance prescrits par l'art. 18, al. 7 de la LApEI. Ils ne peuvent donc ni appartenir à des organes de personnes morales actives dans le domaine de la production ou du commerce d'électricité ni être sous contrat de service avec de telles personnes morales.

Tous les cantons réunis ont le droit de déléguer et de révoquer deux membres du Conseil d'administration de la société (art. 18, al. 8 LApEI). Les statuts approuvés par le Conseil fédéral prévoient en outre que les deux membres délégués par les cantons remplissent eux aussi les critères d'indépendance prévus à l'art. 18, al. 7 de la LApEI. Ils représentent les différentes régions du pays et non les

entreprises d'approvisionnement en énergie qui peuvent être éventuellement détenues par les pouvoirs publics.

Au cours de l'exercice sous revue, Astrid Schnidrig a été élue au Conseil d'administration en tant que membre indépendante, succédant ainsi à Regula Wallimann, qui a démissionné.

Les statuts prévoient en outre qu'une diversité appropriée doit être recherchée au sein du Conseil d'administration. Pour sa proposition à l'Assemblée générale, le Conseil d'administration s'appuie sur un profil d'exigences pour l'ensemble du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration est généralement élu lors de l'Assemblée générale ordinaire pour une durée d'un an. Le mandat des membres du Conseil d'administration prend fin le jour de l'Assemblée générale ordinaire suivante. Les membres du Conseil d'administration peuvent être réélus à tout moment, dans le respect des dispositions légales et statutaires. Le Conseil d'administration est chargé de sa propre constitution. Il désigne sa présidente ou son président, sa vice-présidente ou son vice-président ainsi que la ou le secrétaire qui ne doit pas nécessairement être un membre du Conseil d'administration. L'Assemblée générale octroie chaque année la décharge aux membres.

La composition actuelle du Conseil d'administration permet de respecter les conditions d'indépendance, tant pour l'ensemble de l'organe que pour les différents comités.

GRI 2, 112-18

Organisation interne

Le Conseil d'administration assume la conduite suprême de la société et la surveillance de la gestion. Il représente la société à l'extérieur et gère toutes les affaires qui ne sont pas confiées à un autre organe de la société par la loi, les statuts ou des règlements. Le Conseil d'administration peut transférer, compte tenu des prescriptions légales d'indépendance (art. 18, al. 7 LApEI), tout ou partie de la gestion ainsi que la représentation de la société à une ou plusieurs personnes, à des membres du Conseil d'administration ou à des tiers, qui ne sont pas nécessairement des actionnaires. Il décrète le règlement d'organisation et régit les relations contractuelles correspondantes. Les compétences du Conseil d'administration et de la Direction sont régies par le règlement d'organisation. Les membres du Conseil d'administration n'assument aucune fonction exécutive au sein de Swissgrid. Au cours de l'exercice passé, le Conseil d'administration s'est réuni à neuf reprises et a organisé un atelier.

Dans le cadre de l'autoévaluation annuelle, le Conseil d'administration et la Direction vérifient si la composition des différents comités, la compréhension des rôles, le choix de l'ordre du jour, la conduite des réunions, la culture du dialogue et la collaboration avec d'autres comités répondent aux attentes définies. Le profil des rôles et des exigences est également régulièrement contrôlé. Cela permet à Swissgrid de s'assurer que le Conseil d'administration dispose à la fois des connaissances et de l'expérience nécessaires.

GRI 2-15

Gestion des conflits d'intérêts

Des mesures appropriées sont prises pour garantir que les éventuels conflits d'intérêts, de manière générale mais aussi dans des cas particuliers, sont détectés, abordés et divulgués à temps et, si nécessaire, traités de telle sorte qu'ils ne puissent pas avoir d'influence décisive sur la prise de décision. Parmi ces mesures figurent les consultations actives menées par la ou le président(e) ou la ou le secrétaire du Conseil d'administration, la prise de décision par double décision ainsi que d'autres mesures conformément au règlement d'organisation. Les liens d'intérêts des différents membres du Conseil d'administration ainsi que les taux de participation de la société et des actionnaires sont publiés de manière transparente dans le présent rapport et sur le site Internet de Swissgrid. Enfin, dans le cadre de la gestion des actionnaires / parties prenantes et de la planification financière / de la comptabilité, les relations des actionnaires (y compris les actionnaires majoritaires) et les risques financiers de contrepartie sont suivis. Cela comprend le contrôle continu des contreparties financières ainsi que la surveillance des transactions avec des entreprises proches. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans le rapport financier.

GRI 2-12, 2-20

Comités du Conseil d'administration

Afin d'intégrer de manière ciblée les compétences professionnelles et les expériences très diverses de chacun de ses membres dans la prise de décision, le Conseil d'administration a créé trois comités qui le soutiennent dans ses activités de gestion et de contrôle en étroite collaboration avec la Direction. Il s'agit du comité Stratégie, du comité Finances et révision et du comité Personnel et rémunération. Les missions et compétences des comités du Conseil d'administration sont régies en détail par le règlement d'organisation. Lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les président(e)s des comités rendent compte du déroulement de l'examen préalable au sein des comités.

Comité Stratégie

Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans le processus stratégique. Il élabore les bases stratégiques sur mandat du Conseil d'administration et contrôle régulièrement la stratégie de l'entreprise pour le compte de celui-ci. Ce comité rend des avis sur les propositions concernant les questions stratégiques. Le comité Stratégie s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice écoulé.

Membres

- Adrian Bult (présidence, depuis 2012)
- Mario Cavigelli (depuis 2024)
- Benedikt Loepfe (depuis 2024)
- Roberto Pronini (depuis 2021)

Changements au cours de l'exercice sous revue

Départs: aucun

Nouveaux membres: aucun

Comité Finances et révision

Le comité Finances et révision soutient le Conseil d'administration dans sa fonction de haute surveillance en ce qui concerne l'intégrité des comptes, le respect des prescriptions légales, la qualification ainsi que les prestations de l'organe de révision externe. Le comité Finances et révision évalue l'adéquation du rapport financier, du système de contrôle interne et de la surveillance générale des risques opérationnels. Il assure la communication permanente avec l'organe de révision externe concernant la situation financière et la marche des affaires et surveille les travaux de l'audit interne. Enfin, il effectue les travaux préparatoires nécessaires pour le choix ou la révocation de l'organe de révision externe ainsi que pour l'organisation et la conduite de l'audit interne. Le comité Finances et révision s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice passé.

Membres

- Astrid Schnidrig (présidence, depuis 2025)
- Adrian Bult (depuis 2021)
- Claude Nicati (depuis 2024)
- Stefan Witschi (depuis 2021)

Changements au cours de l'exercice sous revue

Départ: Regula Wallimann

Nouvelle membre: Astrid Schnidrig

Comité Personnel et rémunération

Le comité Personnel et rémunération définit les principes de rétribution (toutes composantes comprises) des membres du Conseil d'administration, du CEO et des membres de la Direction, et soumet une proposition correspondante au Conseil d'administration. Il fixe les rétributions accordées au CEO et aux membres de la Direction sur la base du concept de compensation adopté par le Conseil d'administration. Le comité émet des avis sur les changements au sein de la Direction demandés par le CEO. De plus, il est chargé de garantir la planification de la succession au sein du Conseil d'administration et de la Direction. Le comité Personnel et rémunération s'est réuni à trois reprises au cours de l'exercice écoulé. Il s'est notamment consacré à la sélection du nouveau membre de la Direction.

Membres

- Felix Graf (présidence, membre depuis 2022, président depuis 2024)
- Martin Koller (depuis 2024)
- Astrid Schnidrig (depuis 2025)

Changements au cours de l'exercice sous revue

Départ: Regula Wallimann

Nouvelle membre: Astrid Schnidrig

Comités spéciaux

Le Conseil d'administration peut constituer des comités ad hoc pour des missions spécifiques. Aucun de ces comités ne s'est réuni au cours de l'exercice passé.

GRI 2-12, 2-13

Instruments d'information et de contrôle vis-à-vis de la Direction

Instruments d'information et de contrôle

Le Conseil d'administration dispose principalement des instruments ci-dessous pour surveiller et contrôler la Direction:

- Lors des réunions du Conseil d'administration, la Direction soumet tous les thèmes importants à des fins d'information ou de prise de décision.
- Le rapport financier adressé au Conseil d'administration est établi chaque trimestre et contient des chiffres clés importants qui rendent compte de l'évolution des finances de la société, complétés par les commentaires de la Direction.
- Lors de chaque réunion ordinaire du Conseil d'administration, le CEO présente un rapport écrit sur la marche opérationnelle des affaires. Il y aborde des thèmes tels que l'exploitation du réseau, les services système, les projets de construction de réseau, les évolutions pertinentes en Suisse et en Europe, et reprend les principaux indicateurs clés de performance (KPI).
- Les thèmes récurrents font également l'objet d'un reporting régulier, notamment dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de l'entreprise.
- Le rapport sur les risques est discuté tous les six mois avec le Conseil d'administration et approuvé par celui-ci.
- L'audit interne rédige chaque année un rapport écrit à l'attention du Conseil d'administration, dans lequel il présente ses conclusions concernant les principaux contrôles et résultats d'audit effectués au cours de l'exercice sous revue, les activités importantes et l'utilisation des ressources.
- L'organe de révision rédige chaque année un rapport écrit adressé au Conseil d'administration.

Système de contrôle interne

Le système de contrôle interne joue un rôle essentiel dans la gestion et la surveillance de l'entreprise. Il regroupe tous les processus, méthodes et mesures ordonnés par le Conseil d'administration et la Direction visant à garantir le bon déroulement des opérations chez Swissgrid en ce qui concerne la gestion financière et la présentation des comptes. Les contrôles internes des opérations sont intégrés dans les procédures d'exploitation. Ils accompagnent le travail ou se situent directement en amont ou en aval de l'exécution de celui-ci. Les contrôles internes ne constituent pas une fonction séparée, mais font partie intégrante des processus. Le système de contrôle interne de Swissgrid intervient à tous les niveaux de l'organisation et exige un grand sens des responsabilités de la part du personnel.

Audit interne

L'audit interne est chargé, à l'échelle de l'entreprise, de la planification, de la réalisation et du rapport des audits conformément aux normes de la profession et agit en toute indépendance. L'audit interne est placé sous l'autorité du Conseil d'administration et le comité Finances et révision assume les tâches de direction opérationnelle. L'audit interne assiste le Conseil d'administration et le comité Finances et révision dans l'exercice de leurs obligations légales et réglementaires en matière de surveillance et de contrôle. Il apporte également son soutien au management en attirant l'attention sur les possibilités d'amélioration des processus opérationnels et des

contrôles internes. Il documente systématiquement les constatations de l'audit et assure le suivi de la mise en œuvre des mesures. Les missions, les compétences et les responsabilités de l'audit interne sont consignées dans le règlement d'organisation.

Sur proposition du comité Finances et révision, le Conseil d'administration approuve la planification annuelle du contrôle basée sur les risques établie par l'audit interne. Les résultats des audits sont régulièrement examinés lors des réunions du comité Finances et révision. Grâce à une procédure de suivi structurée, l'audit interne veille à ce que les mesures convenues soient mises en œuvre de manière efficace et dans les délais impartis.

Gestion des risques

Swissgrid estime que la gestion des risques fait partie intégrante d'une gestion d'entreprise efficace et avisée. La gestion des risques de Swissgrid porte sur toute l'organisation sans ses filiales et participations, tient compte des normes établies (ISO 31000, COSO Enterprise Risk Management Framework) et satisfait à ses propres exigences en matière de gouvernance d'entreprise et à celles de la législation suisse. Des informations complémentaires sur les modalités d'évaluation des risques figurent dans le rapport de situation.

Direction

Membres de la Direction, autres activités et liens d'intérêts



De gauche à droite et de haut en bas: Yves Zumwald, Adrian Häslér, Doris Barnert, Nell Reimann, Konrad Zöschg

Yves Zumwald

CEO, né en 1967, nationalité suisse



Yves Zumwald, ingénieur diplômé, diplômé EPG-EPFL en énergie, est CEO de Swissgrid depuis mars 2016. De 2014 à mars 2016, il a été membre de la Direction et responsable Grid Operations. De 2009 à 2014, il a été membre de la Direction et responsable du secteur Distribution du groupe Romande Energie. Il a auparavant travaillé chez EOS Holding (Energie Ouest Suisse), tout d'abord en tant que responsable de l'utilisation du réseau et de l'accès au réseau, avant de rejoindre EOS Réseau en tant que membre de la Direction du département Infrastructure. Il a débuté sa carrière professionnelle chez EOS et Orange Communications.

Liens d'intérêts Membre de l'Assemblée du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E); membre du Conseil de surveillance et du comité de rémunération d'EPEX SPOT SE.

Adrian Häslér

Head of Grid Infrastructure, né en 1966, nationalité suisse



Adrian Häslér, ingénieur électricien diplômé ETS, Executive MBA HSG, est membre de la Direction depuis avril 2019. Il dirigeait auparavant le département Grid Delivery de Swissgrid. Entre 2007 et 2017, il a été membre de la Direction de la division Hydroénergie d'Axpö Power AG et responsable de l'unité opérationnelle d'assistance technique chargée de la planification, de la construction et de l'entretien des centrales hydroélectriques. Avant cela, il a dirigé pendant sept ans le département Systèmes secondaires de la société Nordostschweizerische Kraftwerke AG (Forces Motrices du Nord-Est de la Suisse SA). Il a commencé sa carrière professionnelle au sein de la société Kraftwerke Oberhasli AG en tant que responsable du centre de conduite de l'exploitation.

Liens d'intérêts Vice-président de la Commission d'étude des questions relatives à la haute tension.

Doris Barnert

CFO, Head of Corporate Services, née en 1969, nationalité suisse



Doris Barnert, architecte diplômée de l'EPF Zurich, MAS Corporate Finance IFZ, Executive MBA HSG, INSEAD International Directors Programme (Certificate in Corporate Governance), est membre de la Direction depuis avril 2017. De 2008 à 2017, elle a été directrice des finances (CFO) et membre de la Direction de Solothurner Spitaler AG. Entre 2006 et 2008, elle a été responsable des finances du Génie ferroviaire Suisse romande au sein de la division Infrastructure des CFF. Elle a auparavant dirigé divers projets au sein de la division Infrastructure. Elle a débuté sa carrière dans le domaine de l'architecture.

Liens d'intérêts Membre du Conseil d'administration de Skyguide; membre du Conseil de surveillance d'Equigy.

Nell Reimann

Head of Market, née en 1966, nationalité suisse et britannique



Nell Reimann, titulaire d'un diplôme d'ingénieure de l'EPFL, PhD EPFL (doctorat ès sciences techniques), Executive MBA Université de Lausanne, est membre de la Direction depuis juillet 2023. De 2019 à 2023, elle a été Head of System Operations des centres de conduite d'Aarau et de Prilly et a assuré la suppléance du Head of Business Unit Market. Nell Reimann a rejoint Swissgrid en 2016 en tant que responsable du département System Development. En 2013, elle était responsable du département Ingénierie ainsi que de l'exploitation et de la direction du réseau à haute tension de Romande Energie. De 2009 à 2013, elle a dirigé le département Réseaux chez Alpiq. Elle a commencé sa carrière professionnelle

chez EOS, où elle était responsable des calculs liés au réseau et de la planification de l'exploitation.

Liens d'intérêts Membre du comité directeur (Board) du Réseau européen des gestionnaires de réseau de transport d'électricité (ENTSO-E).

Konrad Zöschg

Head of Technology, né en 1976, nationalité suisse



Konrad Zöschg, ingénieur diplômé en télécommunications ETS et ingénieur commercial HES, est membre de la Direction depuis 2021. Avant de rejoindre Swissgrid, il a travaillé pendant sept ans en tant que Head ICT/CIO au sein de Flughafen Zurich AG. Entre 2005 et 2014, il y a occupé diverses fonctions de direction au sein du service informatique dans le domaine des systèmes aéronautiques, de construction et de sécurité. Il a fait ses premières armes et acquis une expérience à l'international chez Acterna puis chez Nexus Telecom AG, l'entreprise qui lui a succédé. En 2020, il a reçu le prix Swiss CIO Award qui récompense le meilleur directeur des systèmes d'information (CIO) de l'année.

Liens d'intérêts Président du Conseil d'administration de Pronovo AG, membre du comité ICT d'ENTSO-E.

Changements au cours de l'exercice sous revue: aucun

Nomination au cours de l'exercice sous revue: aucune

GRI 2-19, 2-20

Rémunérations

Les membres du Conseil d'administration reçoivent une rémunération fixe (honoraires et frais) dont le montant diffère s'il s'agit de la présidente ou du président, de la vice-présidente ou du vice-président, des président(e)s de comités et des autres membres du Conseil d'administration. La rémunération des membres de la Direction se compose du salaire de base (frais forfaitaires inclus) ainsi que d'une composante salariale variable qui dépend de la réalisation des objectifs de l'entreprise et des objectifs personnels. Le montant de la rémunération des membres de la Direction est fixé par le comité Personnel et rémunération dans le cadre prescrit par le Conseil d'administration. Les rétributions versées aux membres de la Direction et du

Conseil d'administration sont publiées aux chiffres 9 et 10 de l'annexe aux comptes annuels Swiss GAAP RPC et sont approuvées sous cette forme par l'Assemblée générale, comme cela a été le cas sans objection de la part des actionnaires au cours du dernier exercice sous revue.

Droits de participation

Les droits patrimoniaux et de participation des actionnaires sont réglés dans la loi et les statuts. Les statuts sont consultables sur www.swissgrid.ch. Il n'existe aucun règlement statutaire qui diverge de la loi.

GRI 2-5

Révision externe

Mandat et honoraires

La société PricewaterhouseCoopers AG, Zurich (PwC), a été réélue par l'Assemblée générale du 20 mai 2025 en tant qu'organe de révision légal de Swissgrid SA. La fonction de réviseur responsable est assurée par Thomas Wallmer. L'organe de révision est élu par l'Assemblée générale pour un mandat d'un an. Au titre de son activité d'organe de révision, PwC a perçu une indemnisation de CHF 203 900 au cours de l'exercice passé.

Le rapport non financier pour l'exercice 2025 a été vérifié par PwC (procédures d'audit avec assurance limitée). Thomas Wallmer a repris la fonction de réviseur responsable. PwC a réalisé un audit de gestion sur certains aspects environnementaux et sociaux du rapport de durabilité. La description détaillée de l'objet et de l'étendue du contrôle effectué, y compris les spécifications de contrôle utilisées, figure à l'annexe «Limited Assurance». Au titre de cette activité, PwC a perçu une indemnisation de CHF 39 980 au cours de l'exercice écoulé.

Instruments d'information

Le comité Finances et révision évalue chaque année l'efficacité de l'organe de révision. À cet effet, les membres du comité mettent à profit leurs connaissances et expériences accumulées lors d'activités semblables dans d'autres entreprises. De plus, ils s'appuient sur les documents établis par l'organe de révision, dont le rapport complet, de même que sur les avis rendus à l'oral et par écrit sur des aspects liés à la présentation des comptes, au système de contrôle interne et à la révision.



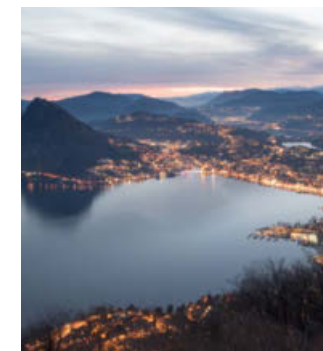
Rapport de durabilité 2025



Rapport annuel



Rapport financier



Gouvernance
d'entreprise

Rapport de durabilité

101 Le développement durable chez Swissgrid

- 102 Priorités de l'engagement en faveur de la durabilité
- 106 Analyse de double matérialité
- 109 Gouvernance et organisation de la durabilité
- 111 Contexte du rapport non financier

113 Planet

- 113 Changement climatique
- 133 Protection de l'environnement
- 138 Biodiversité
- 144 Économie circulaire

150 Purpose

- 150 Transition énergétique

154 People

- 154 Attractivité employeur
- 168 Sécurité au travail et protection de la santé

178 Partnership

- 178 Gestion d'entreprise intègre
- 184 Chaîne d'approvisionnement durable
- 191 Engagement des parties prenantes

195 Annexe

- 195 Index GRI
- 206 Assurance limitée

Vous trouverez également le rapport annuel
en version en ligne à l'adresse:

www.report.swissgrid.ch



Le développement durable chez Swissgrid

Swissgrid contribue à façonner l'avenir énergétique de la Suisse de manière sûre, innovante et durable. En sa qualité de gestionnaire du réseau suisse à très haute tension, Swissgrid constitue l'épine dorsale d'un approvisionnement en électricité fiable et intervient 24 heures sur 24 pour que celui-ci soit stable et sûr à tout moment. Swissgrid planifie et développe dès aujourd'hui le réseau de demain et contribue considérablement à la réussite de la transformation du système énergétique: le développement des énergies renouvelables, la décentralisation croissante de la production d'électricité, l'augmentation des besoins en électricité ainsi que les nouvelles exigences en matière de flexibilité et de numérisation posent des exigences élevées en matière d'exploitation du réseau et d'infrastructure.

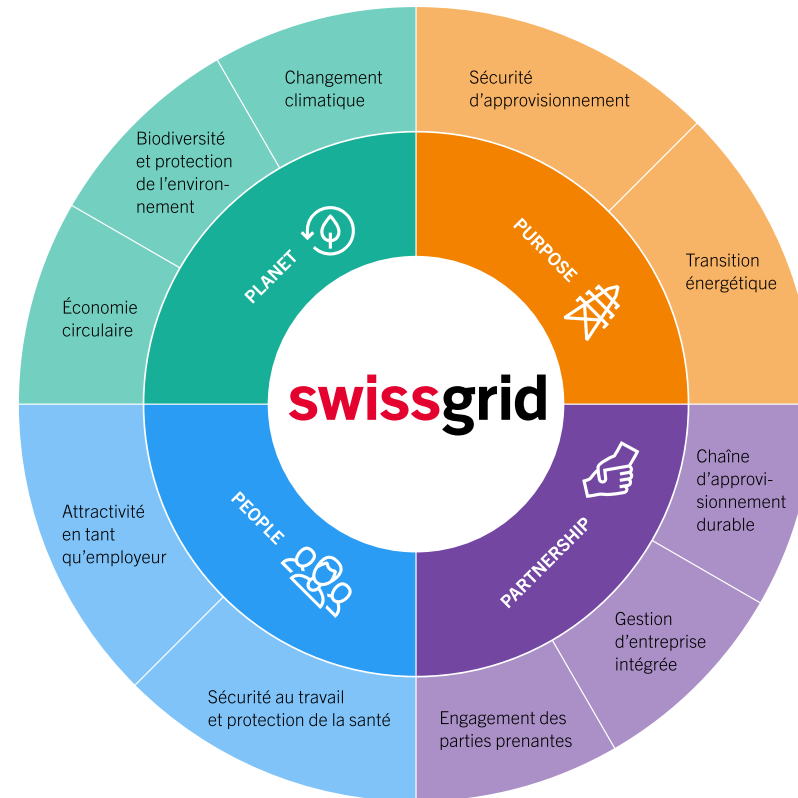
Par conséquent, le développement durable n'est pas une option pour Swissgrid, mais fait partie intégrante de ses activités et de sa stratégie d'entreprise. L'entreprise investit dans un réseau à très haute tension sûr et durable qui soutient la décarbonation de l'économie et de la société. Lors de la planification, de la construction et de l'exploitation du réseau, Swissgrid tient systématiquement compte des aspects écologiques, sociaux et économiques. Swissgrid renforce ainsi la durabilité, la résilience et l'acceptation de l'approvisionnement en électricité côté réseau en Suisse.

Priorités de l'engagement en faveur de la durabilité

Swissgrid a inscrit l'orientation durable de l'entreprise dans la Stratégie 2027 en tant qu'axe stratégique «Corporate Social & Environmental Responsibility» (CSER).

Swissgrid articule son engagement en faveur du développement durable autour de quatre champs d'action stratégiques: Purpose, Planet, People et Partnership. En janvier 2025, le Conseil d'administration a défini dix priorités pour ces quatre champs d'action stratégiques grâce à une double analyse de matérialité. Ces thèmes prioritaires constituent la base de la stratégie de développement durable et du rapport non financier de Swissgrid.

Champs d'action et thèmes prioritaires de Swissgrid en matière de développement durable



GRI 2-23, 3-3

Objectifs de développement durable et faits marquants de l'exercice 2025

Swissgrid a détaillé ses ambitions pour tous les thèmes prioritaires dans sa [Charte de développement durable](#). Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a réalisé des progrès mesurables dans tous les domaines prioritaires:

	Axe stratégique	Ambition	Temps forts 2025
Purpose	Sécurité d'approvisionnement	Swissgrid garantit la sécurité d'approvisionnement côté réseau.	• Disponibilité du réseau à très haute tension garantie à 100% (hors déconnexions réglementaires) • «Energy not supplied» 0 GWh
	Transition énergétique	Swissgrid accompagne la transformation du système énergétique côté réseau.	• 5,5 milliards de francs d'investissements prévus d'ici à 2040 pour le réseau de demain • Lancement du projet pilote PV4Balancing
Planet	Changement climatique	Swissgrid va réduire ses émissions de gaz à effet de serre des scopes 1 et 2 de 50% d'ici à 2030 et de 90% d'ici à 2040.	• 65% de la flotte de véhicules de Swissgrid fonctionne à l'électricité • Objectif climatique zéro émission nette du scope 3 fixé pour 2050 et plan de transition
	Protection de l'environnement et biodiversité	Swissgrid s'engage à préserver la biodiversité et à minimiser les impacts néfastes sur la terre, dans l'air et dans l'eau.	• Mise en place de 228 petites structures le long de l'infrastructure de Swissgrid • 100% de projets de construction de réseau: réalisation de l'analyse des impacts environnementaux et définition des mesures
	Économie circulaire	Swissgrid intègre les principes de l'économie circulaire tout au long de sa chaîne de création de valeur.	• Lancement du projet pilote pour conducteur en carbone de 35 km • 135 projets de réseau: saisie de la consommation des matières premières
People	Sécurité au travail et protection de la santé	Swissgrid s'est fixé pour objectif de garantir la sécurité et la santé de ses collaboratrices et collaborateurs, des prestataires de services ainsi que des riveraines et riverains.	• 0 accidents professionnels du personnel et des prestataires de services avec des conséquences graves • 461 inspections réalisées en matière de sécurité au travail et de protection de l'environnement
	Attractivité en tant qu'employeur	Swissgrid s'efforce de s'établir comme l'un des meilleurs employeurs de Suisse, afin de réussir à attirer et à fidéliser de nouveaux talents.	• Taux de fluctuation de 6% pour 980 collaboratrices et collaborateurs de 40 pays différents • 76% des postes de direction vacants ont été pourvus en interne
Partnership	Une chaîne d'approvisionnement durable	Swissgrid assume sa responsabilité écologique, sociale et économique tout au long de la chaîne de création de valeur.	• 100% des groupes de marchandises évalués en fonction des risques sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne de création de valeur • 83% des appels d'offres publics pour les composants de réseau à fortes émissions prennent en compte l'empreinte carbone
	Une gestion d'entreprise intègre	Swissgrid et ses collaboratrices et collaborateurs agissent toujours de manière responsable, professionnelle et crédible.	• 97% du personnel est formé à la prévention de la corruption
	Engagement des parties prenantes	Grâce à sa communication transparente et à sa collaboration constructive avec les parties prenantes, Swissgrid crée une base commune propice à la mise en place de solutions durables.	• Réalisation de 2 réunions du comité consultatif du projet avec la participation des communes et des groupes d'intérêts impliqués

GRI 203-2

Contribution aux objectifs de développement durable (ODD)

Swissgrid est membre du Pacte mondial des Nations Unies (UNGC) et soutient ses dix principes de durabilité dans les domaines des droits humains, des normes du travail, de l'environnement, du climat et de la prévention de la corruption. En tant qu'intermédiaire entre la production et la consommation d'électricité, Swissgrid contribue à la réalisation des ODD suivants en Suisse:

ODD

Contribution de Swissgrid



Exploitation plus sûre et plus efficace du réseau: Swissgrid exploite le réseau suisse à très haute tension de manière efficace et non discriminatoire, créant ainsi, côté réseau, la base d'un approvisionnement en électricité sûr pour l'économie et la société.

Intégration des énergies renouvelables: Swissgrid soutient l'intégration du courant issu de sources d'énergie renouvelables en utilisant des solutions numériques innovantes. L'amélioration des prévisions de la production d'énergie photovoltaïque et le développement du marché suisse de l'énergie de réglage contribuent en outre à réduire les coûts pour la population.

Le réseau de demain: Swissgrid investit dans le réseau de demain afin qu'il puisse répondre aux exigences futures d'une économie et d'une société décarbonées.



Une croissance économique durable: avec un réseau de transport performant, Swissgrid crée une condition de base pour une place économique suisse compétitive et soutient une croissance économique durable.

Des emplois attractifs et sûrs: Swissgrid propose 877 emplois à durée indéterminée avec des standards élevés en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de conditions de travail.

Durabilité de la chaîne d'approvisionnement: en tant que mandante, Swissgrid exige de ses fournisseurs qu'ils respectent les droits humains, les normes de travail et les normes environnementales.

ODD

Contribution de Swissgrid



Infrastructure critique: au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a investi environ CHF 296 millions dans l'entretien, la modernisation et l'extension en fonction des besoins de son infrastructure de réseau sûre et résiliente.

Lien entre production et consommation: avec son réseau à très haute tension long de 6700 km et ses 147 postes de couplage, Swissgrid assure la liaison de manière non discriminatoire entre les sites de production d'électricité et les centres de consommation dans toute la Suisse.

Innovation et numérisation dans l'exploitation du réseau: Swissgrid développe et utilise des technologies innovantes pour l'exploitation numérique et basée sur les données du système et la gestion efficace des installations.

Lien avec l'international: Swissgrid renforce l'intégration du réseau et la sécurité du système grâce à 41 lignes électriques transfrontalières avec les pays voisins.



Achats durables: dans le cadre de ses achats, Swissgrid tient systématiquement compte des critères sociaux et environnementaux tout au long de sa chaîne de création de valeur.

Efficacité des ressources: grâce à des principes de planification efficaces en termes de ressources et à une maintenance prédictive, Swissgrid réduit la consommation de ressources et optimise les cycles de vie des installations.



Transformation du système énergétique: en tant qu'épine dorsale de l'approvisionnement en électricité, Swissgrid apporte une contribution importante à la transformation du système énergétique dans le respect du climat et, par conséquent, à la décarbonation de l'économie et de la société.

Réduction des émissions de gaz à effet de serre: Swissgrid poursuit des objectifs climatiques zéro émission nette basés sur la science et met en œuvre à cet effet des mesures concrètes de réduction des émissions tout au long de sa chaîne de création de valeur.

Infrastructure résiliente sur le plan climatique: Swissgrid renforce la résilience de son infrastructure de réseau face aux menaces climatiques et aux catastrophes naturelles et met en œuvre des mesures d'adaptation basées sur les risques.



Protection de la nature et du paysage: lorsqu'elle planifie et réalise des projets de réseau, Swissgrid tient systématiquement compte de l'impact des infrastructures sur l'aménagement du territoire et l'environnement.

Protection de la biodiversité: Swissgrid minimise les interventions dans les écosystèmes et adopte des mesures ciblées pour protéger, restaurer et favoriser les habitats de la flore et de la faune.

GRI 2-23

Principes et lignes directrices

Swissgrid complète les ambitions de la charte de développement durable et les principes de l'UNGC par des règles contraignantes:

- Code de conduite et Whistleblowing Policy de Swissgrid, approuvés par le Conseil d'administration (voir le chapitre «Une gestion d'entreprise intègre»)
- Sustainability Charter pour les fournisseurs, approuvée par la Direction (voir le chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»)
- Politique de la chaîne d'approvisionnement relative à l'exercice du devoir de diligence, approuvée par le Conseil d'administration (voir le chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»)
- Charte de la sécurité au travail et de la protection de la santé, approuvée par la Direction (voir le chapitre «Sécurité au travail et protection de la santé»)
- Règlement d'organisation (approuvé par le Conseil d'administration) ainsi que directives et règlements internes (approuvés par la Direction), notamment dans les domaines de la politique du personnel, de la corruption, des droits humains, de la protection des données, de la sécurité de l'information et de la cybersécurité, de la compliance, de la sécurité de l'infrastructure, de la gestion des risques ainsi que de la sécurité au travail, de la protection de la santé et de l'environnement
- Guides et fiches d'information sur le Comportement à proximité des lignes électriques à l'attention de la population, des fournisseurs et des organisations partenaires

GRI 2-19

Objectifs de durabilité et rétribution variable

Le développement durable faisant partie intégrante des objectifs annuels d'entreprise de Swissgrid, il a un impact sur la rétribution variable de la Direction ainsi que sur celle des cadres dirigeant(e)s et spécialisé(e)s de l'entreprise. Chez Swissgrid, la rétribution variable est calculée en fonction de l'évaluation individuelle des performances et de la réalisation des objectifs stratégiques de l'entreprise définis pour l'exercice. La Direction vérifie chaque trimestre que les objectifs ont été atteints et prend des mesures en cas d'écarts. Pour l'exercice 2025, Swissgrid a défini des objectifs annuels concrets pour les domaines suivants liés au développement durable: réduction des émissions de gaz à effet de serre de scope 1 et 2, prévention des accidents professionnels du personnel, intégration de critères de CO₂ lors de l'acquisition de composants de réseau à fortes émissions, mise en œuvre de mesures d'optimisation des installations photovoltaïques, renforcement du contrôle de l'hexafluorure de soufre (SF₆) dans les postes de couplage et développement d'une stratégie climatique pour le scope 3. Au cours du présent exercice sous revue, les progrès réalisés dans ces six domaines ont représenté au total 26% de la part de la rétribution variable liée aux objectifs de l'entreprise pour la Direction et les cadres de Swissgrid. Les honoraires du Conseil d'administration sont fixes et ne sont pas liés à la réalisation des objectifs de l'entreprise.

GRI 2-14, 3-1, 3-2, ESRS 1

Analyse de double matérialité

Les dix thèmes prioritaires de Swissgrid ont été identifiés au moyen de la double analyse de matérialité. L'analyse transversale a été approuvée par le Conseil d'administration en janvier 2025 et son actualité a été vérifiée en janvier 2026. Pour réaliser l'analyse de matérialité, Swissgrid se réfère aux directives de la Global Reporting Initiative (GRI) et aux exigences générales des European Sustainability Reporting Standards (ESRS 1). Swissgrid suit un processus structuré en plusieurs étapes afin d'identifier et d'évaluer ses thèmes prioritaires en matière de développement durable.

Identification et validation des thèmes de durabilité: Swissgrid valide la liste des thèmes pertinents à évaluer en matière de durabilité conformément à la procédure suivante:

- Identification des thèmes possibles en matière de durabilité: Swissgrid établit tout d'abord une liste exhaustive des domaines thématiques possibles. Cette liste est établie sur la base de la stratégie de l'entreprise, de la matrice de matérialité existante, d'une comparaison avec des entreprises européennes et suisses, des normes internationales et nationales pertinentes (y compris GRI et ESRS) ainsi que des catégories de risques du système d'Enterprise Risk Management (ERM) de Swissgrid. Les tendances et les évolutions observées au niveau national et international dans le domaine de l'électricité et du développement durable sont également prises en compte.
- Analyse du contexte de l'entreprise: afin de valider la liste des thèmes, Swissgrid analyse sa propre chaîne de création de valeur ainsi que le contexte de l'entreprise. À cette fin, elle prend en compte les activités de l'entreprise, ses relations commerciales et ses chaînes d'impact ainsi que les préoccupations des parties prenantes pertinentes.
- Consultations internes et externes: Swissgrid organise régulièrement des consultations avec des parties prenantes externes (branche, investisseurs, ONG, scientifiques et prestataires de services) et internes afin d'identifier et de discuter des thèmes de développement durable pertinents.

Évaluation des thèmes de durabilité identifiés à l'aide de la double matérialité:

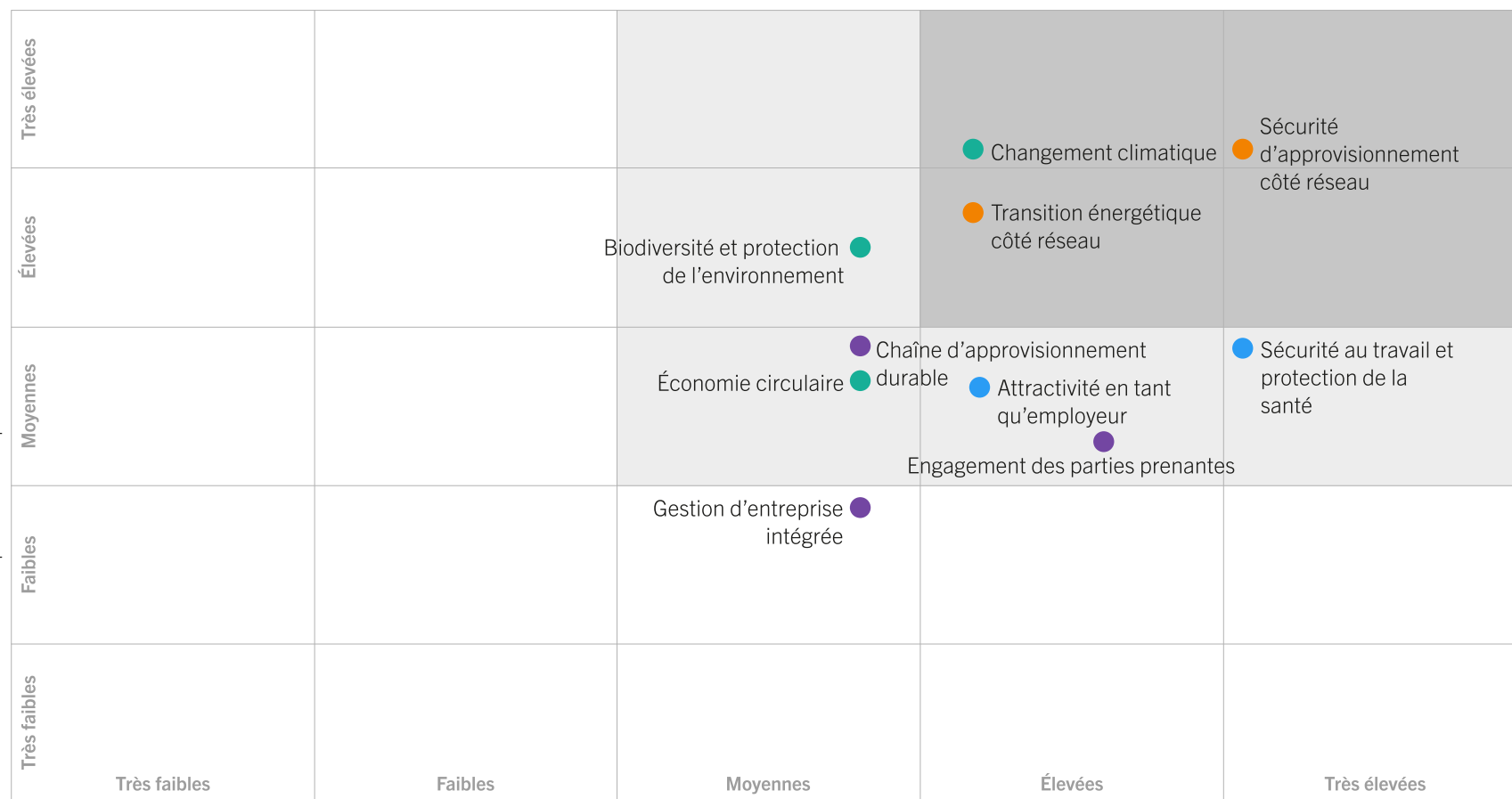
Swissgrid évalue les impacts, les risques et les opportunités («Impacts, Risks and Opportunities», IRO) des thèmes de développement durable identifiés à l'aide de la double matérialité:

- **Effets vers l'extérieur (perspective «inside-out»):** Swissgrid évalue les effets externes négatifs et positifs sur les personnes et l'environnement tout au long de la chaîne de création de valeur. Des scénarios d'évaluation spécifiques à chaque thème permettent d'évaluer l'ampleur, la portée, le caractère irréversible et la probabilité de survenance des effets externes potentiels et réels, en tenant compte d'un horizon temporel à court, moyen et long terme.
- **Effets vers l'intérieur (perspective «outside-in»):** parallèlement, Swissgrid évalue les opportunités et les risques réels et potentiels liés au développement durable sur l'entreprise. Pour ce faire, Swissgrid s'appuie sur l'ERM et sa méthodologie éprouvée afin de garantir la cohérence de l'évaluation des risques. Les risques sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance et de l'ampleur des dommages. Cette dernière est déterminée par rapport à neuf catégories de risques sur la base d'attributs quantitatifs et qualitatifs: sécurité des personnes, sécurité d'approvisionnement, performance du réseau de transport, situation financière, compliance, réputation, protection de l'environnement et du paysage, innovation et numérisation et/ou sécurité de l'information. Pour déterminer la matérialité financière d'un thème, c'est le risque ERM ou l'opportunité les mieux notés pour Swissgrid qui est considéré comme déterminant.

Valeur limite et hiérarchisation des thèmes prioritaires essentiels: Swissgrid considère qu'un thème est essentiel si les effets sur les personnes et l'environnement ou les opportunités et les risques pour Swissgrid sont jugés «moyens» (sur une échelle de 5 points, cela correspond à une valeur limite de 2,6 points). La matrice de matérialité obtenue représente les dix thèmes prioritaires et essentiels de Swissgrid. Les thèmes de durabilité jugés non essentiels (p. ex. l'eau, les ressources marines) ne figurent pas dans la matrice de matérialité.

L'examen des thèmes essentiels mené à la fin de l'exercice 2025 n'a pas entraîné de modifications des thèmes prioritaires par rapport au rapport de durabilité de l'année précédente. Des adaptations mineures ont été apportées à la suite de la mise à jour de l'évaluation ERM, c'est-à-dire des risques pour Swissgrid. Elles ont été approuvées par le Conseil d'administration dans le cadre du rapport annuel sur les risques, mais n'ont aucune influence sur l'évaluation de la matérialité des thèmes de durabilité.

Conséquences sur les personnes et l'environnement



Conséquences pour Swissgrid

● Champ d'action «**Purpose**»

● Champ d'action «**People**»

● Champ d'action «Planet»

● Champ d'action «Partnership»

Gouvernance et organisation de la durabilité

Les responsabilités et l'organisation dans le domaine du développement durable font partie intégrante de la structure de gouvernance d'entreprise de Swissgrid. En conséquence, les responsabilités du Conseil d'administration, de la Direction et des secteurs opérationnels sont définies dans les prescriptions légales, les statuts et le règlement d'organisation approuvé par le Conseil d'administration. Le rapport sur la gouvernance d'entreprise 2025 aborde en détail la composition du Conseil d'administration et de la Direction, les dispositions et processus pertinents de la gestion de l'entreprise ainsi que les domaines de responsabilité correspondants.

GRI 2-5, 2-9, 2-12, 2-13, 2-14, 2-17

Le rôle du Conseil d'administration dans le domaine du développement durable

En tant qu'organe de contrôle suprême de Swissgrid, le Conseil d'administration est responsable de la stratégie de développement durable, y compris des objectifs, du rapport annuel non financier ainsi que de la supervision du devoir de diligence et des processus de gestion visant à identifier et à gérer les effets positifs et négatifs, les risques et les opportunités en matière de développement durable (questions de durabilité).

Le Conseil d'administration est assisté par différents comités pour les activités liées au développement durable. Le comité Finances et révision aide à la surveillance et à la gestion des risques commerciaux, y compris les risques écologiques et sociaux pouvant résulter des activités commerciales de Swissgrid. En outre, le comité Finances et révision examine et approuve la stratégie de durabilité, la double analyse de matérialité et le rapport non financier à l'attention du Conseil d'administration. Le comité Personnel et rémunération assiste le Conseil d'administration pour les aspects relatifs au personnel. Cela comprend notamment les activités stratégiques dans les domaines de la diversité et de l'inclusion, ainsi que la politique de rétribution à l'échelle de l'entreprise. Le comité Stratégie soutient le Conseil d'administration dans l'élaboration de bases stratégiques pour les thèmes prioritaires liés au développement durable (p. ex. sécurité d'approvisionnement, transition énergétique, sécurité au travail et autres).

Le Conseil d'administration dispose de fonctions de surveillance, de contrôle et d'audit bien établies, ainsi que d'instruments qui lui permettent d'assumer ses responsabilités en matière de durabilité:

- L'audit interne est directement subordonné au Conseil d'administration et effectue, sur mandat de celui-ci, des prestations de conseil et des audits indépendants axés sur les risques. Au cours de l'exercice 2025, l'audit interne a examiné les processus de gouvernance, de gestion des risques et de contrôle relatifs à la gestion de l'environnement de Swissgrid (en mettant l'accent sur les substances dangereuses et le SF₆) et les a jugés «adéquats».
- Le suivi et la gestion des risques liés au développement durable font partie intégrante du système d'ERM. Les évaluations semestrielles et les mises à jour régulières des risques permettent au comité Finances et révision ainsi qu'au Conseil d'administration d'être informés des risques majeurs et de leur gestion.
- Dans le cadre de toutes les propositions (y compris les investissements, les projets et les décisions stratégiques), le Conseil d'administration et ses comités tiennent compte des effets positifs et négatifs qui en découlent pour les quatre domaines d'action Purpose, Planet, People et Partnership. Ces derniers impliquent également la prise en compte des préoccupations et des intérêts des parties prenantes externes.
- Afin de garantir l'intégrité et la crédibilité du rapport de développement durable, le Conseil d'administration a demandé à la Direction de Swissgrid de mettre en place un système de contrôle interne approprié pour le rapport non financier et de faire réaliser un audit annuel des principaux chiffres clés par un organe de révision externe. L'organe de révision externe présente les résultats de l'audit au comité Finances et révision.
- En outre, le Conseil d'administration approfondit certains sujets d'actualité pertinents pour l'entreprise dans le cadre de ses réunions ordinaires ou d'événements extraordinaires tels que des ateliers et des visites. Il fait régulièrement appel à des spécialistes internes et externes. Les nouveaux membres du Conseil d'administration se familiarisent avec les thèmes spécifiques à l'entreprise, notamment la stratégie de développement durable de Swissgrid, lors du processus d'intégration.

GRI 2-12, 2-13, 3-3

Le rôle de la Direction en matière de durabilité

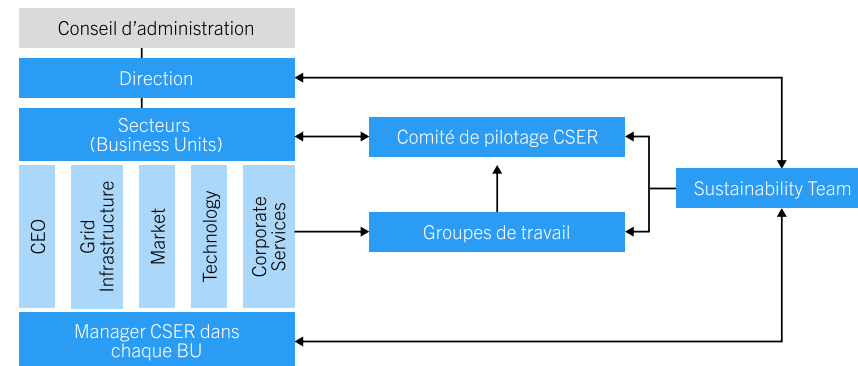
La Direction est responsable du développement opérationnel et de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable de Swissgrid. Elle est notamment chargée d'élaborer et de déployer des plans d'action ainsi que de gérer efficacement les questions majeures liées au développement durable tout au long de la chaîne de création de valeur. Elle veille également à ce que le développement durable soit systématiquement intégré dans les processus commerciaux et décisionnels et encourage une culture d'entreprise durable. La Direction assure un suivi régulier de l'efficacité et des progrès réalisés dans les domaines prioritaires et définit des responsabilités claires et des structures transversales en matière de durabilité. Grâce à des rapports reconnus, la Direction informe le Conseil d'administration au moins une fois par an sur les risques, les opportunités et les progrès réalisés dans le domaine du développement durable.

GRI 2-13, 3-3

Organisation opérationnelle de la CSER

La mise en œuvre de la stratégie de développement durable s'effectue dans les cinq secteurs d'activité de Swissgrid et est coordonnée par une équipe dédiée au développement durable. Rattachée au Head of Corporate Services et au CFO, elle est responsable du système de gestion transversal de la CSER, soutient les secteurs d'activité dans le développement et la mise en œuvre de mesures de durabilité et élabore le rapport non financier à l'attention de la Direction et du Conseil d'administration. Un réseau transversal, composé du comité de pilotage de la CSER, des managers de la CSER et de groupes de travail thématiques, veille à la promotion, la coordination et l'intégration du développement durable dans tous les domaines opérationnels de l'entreprise.

Intégration de l'organisation CSER dans la structure opérationnelle de l'entreprise

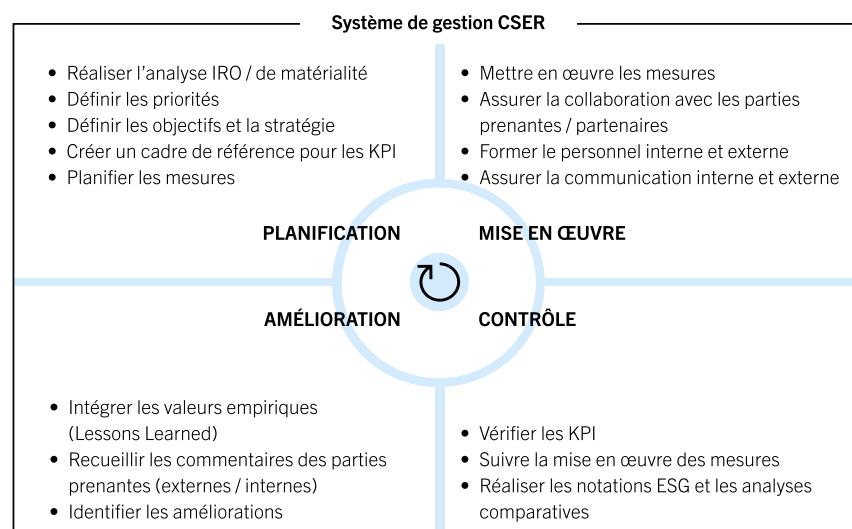


GRI 3-3

Système de gestion de la durabilité

Le système de gestion transversal de la CSER de Swissgrid s'appuie sur les directives de la norme ISO 26000 et le modèle PDCA («planifier, exécuter, contrôler, agir») afin de garantir une amélioration continue. La charte de durabilité définit les principes fondamentaux du modèle de gestion: l'ancrage de la durabilité dans les processus pertinents de l'entreprise, l'exercice du devoir de diligence tout au long de la chaîne de création de valeur, l'implication active des collaboratrices et collaborateurs et des parties prenantes grâce à l'information, la formation et le dialogue, ainsi que l'établissement de rapports transparents et complets.

Modèle de gestion de la durabilité



GRI 2-2, 2-3, 2-4, 2-5, 2-14

Contexte du rapport non financier

Le Conseil d'administration de Swissgrid SA a validé le rapport annuel et de développement durable intégré le 16 avril 2026 en vue de sa publication le 20 avril 2026 et de son adoption lors de l'Assemblée générale du 20 mai 2026. Le rapport annuel intégré est publié en version électronique sur le site Internet de Swissgrid (<https://www.swissgrid.ch/fr/home/newsroom/publications.html>).

Le rapport intégré non financier est publié une fois par an. Le présent rapport concerne l'état au 31 décembre 2025 et couvre les activités commerciales de Swissgrid SA. Les activités de Pronovo AG ont été exclues de la consolidation financière et non financière conformément à l'art. 64, al. 5 de la loi sur l'énergie.

Le rapport non financier de Swissgrid a été établi conformément aux obligations prévues par l'article 964 du Code suisse des obligations (CO). En conséquence, le présent rapport rend compte des questions en matière de développement durable conformément à l'article 964b du CO (questions environnementales, y compris climatiques, questions sociales, questions relatives au personnel, respect des droits humains et lutte contre la corruption).

Le rapport de développement durable s'articule autour des thèmes essentiels identifiés dans la double analyse de matérialité de Swissgrid. Celle-ci s'appuie sur les exigences générales de l'European Sustainability Reporting Standard (ESRS 1) et tient compte de l'importance des thèmes de durabilité pertinents, tant sur le plan des résultats que sur le plan financier et opérationnel. Afin de garantir la transparence de ses rapports, Swissgrid se conforme aux normes de la Global Reporting Initiative (GRI), à l'ordonnance relative au rapport sur les questions climatiques et à l'ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr). Comme Swissgrid n'importe pas ou ne transforme pas de minerais ou de métaux provenant de zones de conflits définis par la loi et l'ordonnance, elle est exemptée des obligations de rapport concernant ces matières. Le rapport sur l'exercice du devoir de diligence en matière de travail des enfants est intégré au chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable».

Afin de renforcer la qualité des données, Swissgrid a affiné ses méthodes de saisie pour certains chiffres clés au cours de l'exercice 2025. En vue de garantir la comparabilité des valeurs présentées, les valeurs de l'exercice précédent publiées dans le rapport ont également été adaptées de manière rétroactive pour les cas importants. Les changements significatifs (c'est-à-dire ayant un impact de $\pm 5\%$) sont expliqués dans les chapitres correspondants du rapport de durabilité. Les principales adaptations rétroactives sont dues aux nouveaux facteurs d'émission mis à disposition par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) et l'Association des entreprises électriques suisses (AES) qui influencent considérablement le volume des émissions de gaz à effet de serre déclarées pour les trois scopes. Par ailleurs, Swissgrid a optimisé de manière ponctuelle la méthodologie de relevé des émissions de gaz à effet de serre du scope 3 afin d'améliorer la précision et la comparabilité des données présentées.

Swissgrid a fait réaliser par PricewaterhouseCoopers un audit avec assurance limitée de certains chiffres clés conformément à l'annexe «Rapport du réviseur indépendant», afin de garantir la fiabilité des chiffres clés les plus importants dans les domaines des émissions de gaz à effet de serre, de la consommation d'énergie, de la sécurité au travail, du personnel et de la diversité. Les chiffres clés ayant fait l'objet d'un audit externe sont indiqués en conséquence dans le rapport (✓) et se rapportent à l'exercice 2025.

Contact

Swissgrid SA
 Bleichemattstrasse 31
 Case postale
 5001 Aarau
 Suisse
 Téléphone: +41 58 580 21 11
 E-mail: info@swissgrid.ch

Planet



Changement climatique

Le changement climatique est l'un des plus grands défis de notre époque. Il affecte non seulement l'environnement et la société, mais pose également de nouvelles exigences pour l'approvisionnement énergétique en matière de décarbonation, de stabilité et de résilience. En sa qualité d'exploitante du réseau suisse à très haute tension, Swissgrid joue un rôle central dans ce domaine: elle sert d'intermédiaire entre la production et la consommation d'électricité et constitue ainsi l'épine dorsale d'un approvisionnement en électricité fiable et durable.

Si Swissgrid est concernée par les conséquences du changement climatique, elle participe également à la solution. Grâce à une exploitation stable, efficace et résiliente du réseau, elle crée les conditions nécessaires pour que les énergies renouvelables, toujours plus nombreuses, puissent être intégrées en toute sécurité dans le système. Pour ce faire, Swissgrid poursuit l'extension du réseau à très haute tension en fonction des besoins, renforce la flexibilité de l'exploitation du réseau et investit dans la capacité de résistance de son infrastructure de réseau face aux risques liés au climat.

Swissgrid apporte ainsi une contribution décisive à la transformation énergétique respectueuse du climat en Suisse. Cet engagement en faveur de la protection du climat fait partie des axes prioritaires de sa stratégie de développement durable et témoigne de la responsabilité sociale, légale et économique de Swissgrid.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Objectifs climatiques zéro émission nette basés sur des données scientifiques

En sa qualité de gestionnaire du réseau de transport, Swissgrid s'est fixé pour objectif de soutenir la transformation du système énergétique côté réseau en Suisse et de participer ainsi activement à l'évolution vers un avenir zéro émission nette pour l'économie et la société. L'entreprise étaye cette ambition par ses propres objectifs climatiques basés sur des données scientifiques qui prévoient une réduction des

émissions des gaz à effet de serre tout au long de la chaîne de création de valeur. Ces objectifs se fondent sur les directives de la Science Based Target Initiative (SBTi) visant à limiter le réchauffement climatique à 1,5° C (pour les émissions des scopes 1 et 2) et à «bien en dessous» de 2° C (pour les émissions du scope 3).

- **Pour les scopes 1 et 2:** réduction des émissions de GES de 50% d'ici à 2030 et de 90% d'ici à 2040 par rapport à l'année de référence 2023.
- **Pour le scope 3:** réduction des émissions de GES de 37,5% d'ici à 2035 (par rapport à l'année de référence 2024) avec pour objectif zéro émission nette d'ici à 2050.

Trajectoire de réduction des émissions de GES

Pour les émissions des scopes 1 et 2, Swissgrid suit une trajectoire de réduction linéaire visant le zéro émission nette, avec des objectifs intermédiaires annuels inscrits dans les objectifs de l'entreprise. Pour l'exercice 2025, Swissgrid s'est fixé pour objectif de réduire ses émissions des scopes 1 et 2 d'au moins 6% par rapport à l'exercice précédent. Cet objectif de réduction des GES n'a pas pu être atteint au cours de l'exercice sous revue 2025 (voir «Émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid» dans le présent chapitre).

Pour les émissions du scope 3, Swissgrid ne suit aucune trajectoire de réduction linéaire, mais des objectifs directionnels à moyen et long terme. Cela s'explique par la grande volatilité des émissions en amont lors de l'extension et de la rénovation des infrastructures de réseau, ainsi que par la dépendance aux innovations technologiques et à la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement en amont. Les progrès sont mesurés à l'aide d'objectifs basés sur des mesures: pour l'exercice 2025, Swissgrid s'est fixé pour objectif de prendre en compte l'empreinte carbone des produits proposés dans plus de 75% des appels d'offres publics pour des groupes de marchandises à fortes émissions et de concevoir une nouvelle méthode d'évaluation de l'impact climatique des composants de réseau à fortes émissions. Ces objectifs de mise en œuvre du scope 3 ont été atteints au cours du présent exercice sous revue (voir le chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»).

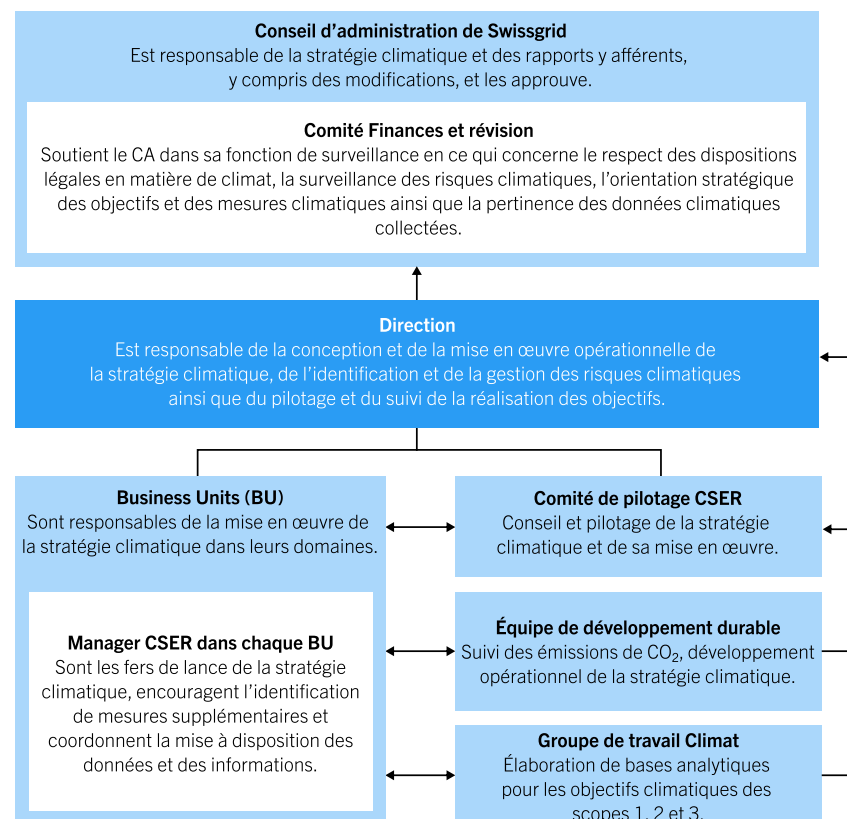
GRI 3-3

Approche de gestion

Gouvernance des questions climatiques

Les responsabilités et les fonctions de surveillance concernant le climat sont intégrées dans la structure de gouvernance d'entreprise de Swissgrid et présentées dans le schéma ci-contre.

Structure de gouvernance dans le domaine climatique



Les responsabilités du Conseil d'administration et de la Direction concernant la planification stratégique, opérationnelle et financière ainsi que la gestion des opportunités et des risques liés au climat sont définies comme suit:

- **Stratégie climatique:** le Conseil d'administration définit la stratégie climatique à long terme et les objectifs généraux. La Direction est responsable de la conception opérationnelle et de la mise en œuvre de la stratégie et assure le contrôle régulier de la réalisation des objectifs. Les adaptations et les mesures de gestion sont élaborées par le comité CSER transversal et, si nécessaire, approuvées par la Direction et le Conseil d'administration.
- **Gestion des risques et des opportunités:** le Conseil d'administration définit la stratégie de Swissgrid en matière de risques et en assume l'entière responsabilité. La mise en œuvre de la gestion des risques incombe au CEO, avec le soutien de la/du Head ERM. Tous les risques pertinents, y compris les impacts liés au climat, sont évalués tous les six mois dans le cadre du processus ERM et soumis à l'approbation du Conseil d'administration. Les risques et les opportunités spécifiques au climat sont en outre évalués chaque année dans le cadre de la double analyse de matérialité et validés par la Direction ou le Conseil d'administration.
- **Planification opérationnelle et financière:** toutes les propositions soumises au Conseil d'administration et à la Direction doivent inclure une évaluation qualitative des impacts positifs et/ou négatifs sur l'environnement et le climat. Cela concerne les investissements, les projets ou les mesures de mise en œuvre opérationnelle. Les coûts des mesures d'atténuation ou d'adaptation sont intégrés dans le processus budgétaire ordinaire et approuvés au moyen de demandes de projet.
- **Rétribution variable:** la réalisation des objectifs climatiques en accord avec la trajectoire zéro émission nette fait partie intégrante de la rétribution variable de la Direction et de celle des cadres dirigeant(e)s et spécialisé(e)s de Swissgrid. Pour l'exercice 2025, cinq étapes importantes en matière de climat ont été définies, qui ont un impact sur le montant de la composante salariale variable: réduction des émissions de GES des scopes 1 et 2, intégration de critères carbone lors de l'acquisition de produits à fortes émissions, mise en œuvre de mesures d'optimisation des installations photovoltaïques, renforcement de la surveillance des compartiments de SF₆ et développement d'une stratégie climatique pour le scope 3. Ces indicateurs de performance ont représenté 14% de la rétribution variable de la Direction et des cadres liée aux objectifs de l'entreprise.

GRI 201-2

Procédure d'identification des opportunités et des risques liés au climat

Swissgrid identifie et évalue systématiquement les impacts, les opportunités et les risques liés au climat dans le cadre du système ERM, de la double analyse de matérialité et de l'évaluation des risques spécifiques aux installations.

Évaluation des risques liés au climat dans le processus ERM

Dans le cadre du processus ERM à l'échelle de l'entreprise, les risques liés au climat sont évalués en fonction de leur probabilité de survenance ainsi que de l'ampleur potentielle des dommages sur la dimension opérationnelle, financière et/ou stratégique du risque selon des échelles d'évaluation standardisées en sept points (voir le chapitre «Le développement durable chez Swissgrid»). En ce qui concerne les risques climatiques, c'est leur impact sur la sécurité d'approvisionnement, la Grid Transfer Capacity et la protection de l'environnement et du paysage qui est particulièrement pertinent.

Chaque risque est attribué à des Risk owners spécifiques, qui sont responsables de l'évaluation et de la gestion du risque au moyen d'une stratégie de risque et de la mise en œuvre de mesures appropriées. La stratégie en matière de risque peut inclure les options suivantes, en tenant compte des plages de tolérance au risque de Swissgrid définies par le Conseil d'administration et de l'évaluation spécifique des risques: accepter, réduire, répercuter ou éviter le risque lié au climat. La mise en œuvre des mesures identifiées pour faire face aux risques spécifiques liés au climat est contrôlée et pilotée régulièrement et de manière transversale dans le cadre du processus ERM.

Évaluation des impacts liés au climat dans le cadre de l'analyse de matérialité

Outre la perspective de l'entreprise, Swissgrid évalue également les questions climatiques en tenant compte de leur impact externe sur les personnes et l'environnement. Dans le cadre de la double analyse de matérialité, tant les effets socio-économiques du changement climatique sur la sécurité d'approvisionnement que les émissions directes et indirectes de GES (scope 1 à 3) de Swissgrid sont pris en compte. Les impacts et les risques sont évalués en fonction de leur ampleur, de leur portée, de leur caractère irréversible et de leur probabilité de survenance, sur la base d'une échelle d'évaluation standardisée en 5 points. Pour déterminer les impacts et les risques, Swissgrid s'appuie sur les scénarios climatiques du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) qui prend en compte des scénarios avec un réchauffement global inférieur ou supérieur à 2° C, c'est-à-dire les scénarios RCP 2.6, 4.5, 6.0 et 8.5.

Évaluation des risques spécifiques aux installations

Indice de criticité du risque: Swissgrid procède régulièrement à une évaluation des risques spécifiques aux installations pour tous ses tracés. Pour ce faire, l'entreprise a développé un indice de criticité du risque (RCI) pour ses 12 000 pylônes électriques

qui lui permet de calculer les risques spécifiques aux installations en tenant compte de trois aspects:

- Criticité du tracé, influencée par la pertinence des lignes passant sur le tracé.
- Risque potentiel émanant des pylônes en ce qui concerne les personnes, l'infrastructure, les voies de transport ainsi que le site.
- Risque potentiel affectant le pylône en termes de risques liés au climat et aux conditions météorologiques.

L'évaluation des risques liés au climat et aux conditions météorologiques prend en compte la charge de glace, les avalanches, le dégel du permafrost, les éboulements, les glissements de terrain, les inondations et l'exposition au vent. Le calcul des risques liés au climat repose sur des cartes de risques établies au niveau national et cantonal et/ou sur des modélisations réalisées par des instituts de recherche fédéraux. Elles permettent d'évaluer les risques spécifiques (fréquence, niveaux de risque, charges, exposition, etc.) et sont calculées pour chaque pylône.

Analyse de scénarios de risques climatiques: au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a également fait réaliser une analyse de scénario de risque climatique portant sur 120 installations réparties dans toute la Suisse, afin d'identifier les risques climatiques physiques les plus pertinents pour l'infrastructure de réseau. Les aspects suivants ont été analysés:

- Scénarios «Shared Socioeconomic Pathways» (SSP) étudiés selon le GIEC: scénario intermédiaire selon SSP 2 – RCP 4.5 et scénario pessimiste selon SSP 5 – RCP 8.5.
- Horizons temporels considérés: situation actuelle, 2030 et 2050.
- Dangers pris en compte: vagues de chaleur et de froid, variabilité de la température, température de l'air, sécheresse, précipitations et changement, glissement de terrain, variabilité hydrologique, tempêtes, inondations et incendies de forêt.
- Évaluation des risques sur une échelle de 5 points.

Risques/opportunités liés au climat identifiés et mesures mises en œuvre

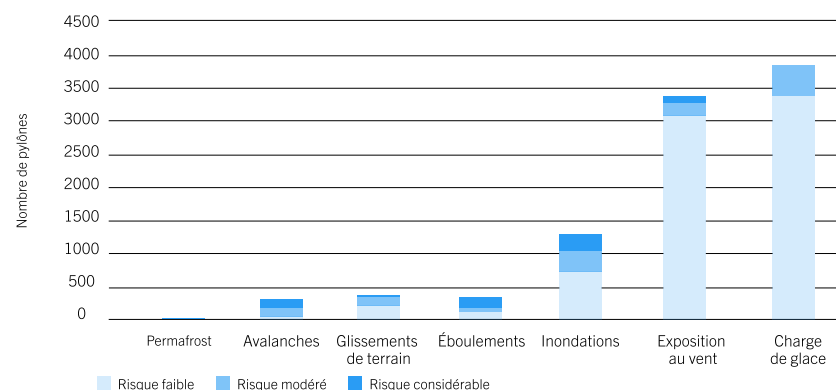
Sur la base du système de gestion des risques décrit pour l'ensemble de l'entreprise et pour les installations spécifiques, Swissgrid a identifié et évalué différents risques climatiques physiques et risques de transition et a défini des mesures appropriées. L'horizon temporel considéré pour les risques comprend les risques et les opportunités à court terme, dont les impacts se matérialisent en l'espace d'une année, les

risques à moyen terme, sur un horizon temporel allant de 2027 à 2030, et les risques à long terme jusqu'en 2050.

Évaluation des risques climatiques physiques

Le réseau de transport est déjà exposé à un grand nombre de risques climatiques physiques aigus et chroniques. Le risque agrégé de dommages à l'infrastructure de réseau lié à des événements climatiques dus à des dangers naturels est classé par Swissgrid comme un risque «élevé» pour l'entreprise, en raison notamment des impacts potentiels sur la sécurité d'approvisionnement. La probabilité de survenance du risque dépend entre autres du scénario RCP utilisé, notamment en cas de réchauffement global supérieur à 2° C (p. ex. scénario RCP 4.5). L'ampleur du potentiel de danger a été déterminée, entre autres, au moyen du RCI. Ce dernier montre qu'un potentiel de danger moyen à élevé est dû notamment aux inondations (environ 5% des pylônes), à la charge de glace (4% des pylônes), à l'exposition au vent (2,5% des pylônes) ainsi qu'aux avalanches et aux glissements de terrains (environ 2% des pylônes).

Aperçu du nombre de pylônes menacés par les risques naturels climatiques



Les risques climatiques physiques ont un impact notamment sur les exigences statiques et les mesures de protection structurelles visant à garantir la résilience de l'infrastructure de Swissgrid. Le tableau ci-dessous donne un aperçu des risques climatiques physiques, la classification de leurs conséquences opérationnelles et financières potentielles pour Swissgrid ainsi que les scénarios envisagés.

Aperçu des risques climatiques physiques et des impacts pour Swissgrid

Risque	Impacts opérationnels potentiels	Impacts financiers potentiels	Scénario	Classification et tendance	Cadre temporel
Augmentation des phénomènes météorologiques extrêmes (p. ex. tempêtes, inondations)	Dommages aux infrastructures pouvant avoir un impact sur la sécurité d'approvisionnement	CAPEX et OPEX (p. ex. réparations, travaux d'entretien, renforcements ou déplacements)	RCI RCP 4.5 RCP 8.5	↗ ●	À court et à long terme
Dégel du permafrost	Influence sur la stabilité des douze pylônes situés sur des zones de permafrost	CAPEX et OPEX (p. ex. renforcements ou déplacements)	RCI	↗ ●	Moyen à long terme
Augmentation des incendies de forêt en raison des périodes de sécheresse	Mise en danger des infrastructures par les incendies de forêt	CAPEX et OPEX (p. ex. gestion de la végétation et investissements dans la résistance au feu)	RCP 4.5 RCP 8.5	→ ●	Moyen à long terme
Multiplication des éboulements, des glissements de terrain ou des avalanches	Dommages aux infrastructures pouvant avoir un impact sur la sécurité d'approvisionnement	CAPEX et OPEX (p. ex. réparations, travaux d'entretien, renforcements ou déplacements)	RCI RCP 4.5 RCP 8.5	↗ ●	À court et à long terme
Modification des charges de neige et de glace et déplacement des limites d'enneigement	Modification des exigences statiques pour les lignes aériennes et les constructions dans les régions alpines Influence sur l'accessibilité des installations en hiver	OPEX (p. ex. adaptations lors de la planification)	RCI	↗ ●	Moyen à long terme
Hausse importante et persistante des températures	Augmentation des pertes de transports et du fléchissement des conducteurs en raison de températures élevées	OPEX (p. ex. augmentation des coûts de compensation des pertes de transports, adaptations opérationnelles)	RCP 4.5 RCP 8.5	↗ ●	Moyen à long terme
Modification des précipitations et de la variabilité hydrologique	Réduction de la disponibilité de l'énergie hydraulique et de l'accumulation par pompage avec des répercussions sur l'exploitation opérationnelle du réseau	OPEX (p. ex. adaptations opérationnelles et produits de flexibilité supplémentaires)	RCP 4.5 RCP 8.5	→ ●	Moyen à long terme

● Élevés ● Moyens ● Faibles ↗ Croissants → Stables ↘ Décroissants

«Plan d'adaptation» concernant les risques climatiques physiques

L'analyse des dangers existants aujourd'hui (base: RCI) ainsi que des scénarios climatiques futurs (base: RCP 4.5 et RCP 8.5) d'ici à 2030 et à 2050 montre clairement que l'infrastructure de réseau doit être adaptée afin de pouvoir continuer à fonctionner de manière fiable à l'avenir. Les phénomènes naturels liés au climat sont de plus en plus fréquents et augmentent le risque de graves dommages à l'infrastructure de réseau. Afin de garantir la résilience du réseau électrique à long terme, Swissgrid mise de manière ciblée sur des mesures d'adaptation, allant d'une planification optimisée à des solutions de protection structurelles, en passant par l'utilisation de technologies modernes.

- **Planification:** Swissgrid planifie, construit et exploite déjà son infrastructure de réseau en fonction des risques, sur la base de données de performance des actifs. Parmi les facteurs de risque pris en compte figurent notamment les risques naturels liés aux conditions météorologiques et climatiques. Lors de la planification et de l'exploitation, une évaluation régulière des risques est effectuée au moyen

de cartes de dangers actualisées. Si nécessaire, Swissgrid adapte les exigences statiques, la technologie utilisée ou les exigences de résistance (p. ex. vis-à-vis de la résistance au feu ou au gel) des moyens d'exploitation prévus.

- **Suivi:** afin d'identifier les risques à un stade précoce et de prendre les mesures appropriées, Swissgrid utilise des instruments de surveillance en temps réel, de manière ponctuelle et en fonction des risques. Outre les données de mesure géologiques (p. ex. zones de glissement de terrain, permafrost), elle utilise également des capteurs IoT innovants sur les pylônes électriques. Ces capteurs mesurent les variations liées aux influences environnementales potentiellement dangereuses de manière constante tout au long du cycle de vie des pylônes électriques (voir: [Pylonian: surveillance de pylônes électriques à l'aide de capteurs IoT](#)).
- **Mesures de stabilisation au niveau de l'exploitation:** afin de se protéger des dommages causés par les éboulements, les glissements de terrain ou des événements météorologiques extrêmes, Swissgrid construit des ouvrages de protection ciblés en fonction des risques ou participe, en collaboration avec les cantons et les

communes, à des mesures de stabilisation telles que la galerie de décharge sur le versant de Brienz (canton des Grisons).

- **Autres mesures:** Swissgrid met en œuvre des mesures supplémentaires qui, directement ou indirectement, renforcent également la résilience de l'infrastructure face aux dangers naturels liés au climat et aux conditions météorologiques. Ces dernières comprennent:
 - La gestion ciblée de la végétation le long des lignes (voir à ce sujet le chapitre «Biodiversité»).
 - La mise en œuvre d'un système de Business Continuity Management (BCM) à l'échelle de l'entreprise (voir à ce sujet le «Rapport annuel»).
 - Des projets pilotes avec des drones BVLOS (Beyond Visual Line of Sight) et des capteurs LiDAR (Light Detection and Ranging) qui permettent de détecter de manière précoce, efficace et ciblée les dommages sur les lignes à très haute tension grâce à une analyse intelligente des images.
 - L'utilisation de Dynamic Line Rating pour mieux modéliser, à l'aide de données de mesure en temps réel et de prévisions météorologiques microclimatiques, l'interdépendance entre les conditions météorologiques, la température du conducteur et l'intensité du courant. Grâce à ces données en temps réel, il est possible d'optimiser l'utilisation de l'infrastructure de réseau de manière plus flexible, en fonction des conditions et des prévisions météorologiques locales.

Le financement de ces mesures est intégré au processus budgétaire ordinaire, mais n'est pas quantifié en termes monétaires indépendamment des autres coûts d'exploitation et de capital. Le modèle d'affaires réglementé définit le cadre afin que les conséquences financières du changement climatique, y compris le coût des mesures d'adaptation nécessaires liées au climat, n'aient pas d'impact significatif sur le bénéfice d'exploitation.

Évaluation des risques de transition

La transformation du système énergétique implique des défis considérables pour Swissgrid. La volatilité croissante et la décentralisation de la production d'électricité exigent une flexibilité nettement plus grande dans l'exploitation du réseau. Afin d'accompagner la transition énergétique côté réseau, Swissgrid doit non seulement développer et moderniser son infrastructure de réseau en fonction des besoins, mais aussi adapter l'exploitation du réseau. Ces investissements et ces adaptations sont non seulement complexes d'un point de vue technique, mais se heurtent parfois à leurs propres objectifs climatiques, car ils peuvent entraîner des émissions supplémentaires tout au long de la chaîne de création de valeur. Les principaux risques de transition liés au climat ainsi que leurs conséquences opérationnelles et financières pour Swissgrid sont résumés dans le tableau ci-dessous.

Aperçu des risques de transition et de leurs impacts pour Swissgrid

Risque	Impacts opérationnels potentiels	Impacts financiers potentiels	Scénario	Classification et tendance	Cadre temporel
Marché et technologie: production d'électricité volatile et décentralisée due à la part croissante des énergies renouvelables	Planification plus complexe, risques plus élevés pour la stabilité du réseau et besoins de régulation accrus (avec des réserves de réglage réduites en même temps)	CAPEX et OPEX (p. ex. numérisation, adaptation du maintien de la tension et des produits d'énergie de réglage, coûts de planification opérationnelle)	Scénario zéro émission nette Perspectives énergétiques de la Confédération	↗ ●	À court et à long terme
Marché et technologie: données sur la production des installations photovoltaïques et la pilotabilité insuffisantes	Influence sur l'exploitation du système en raison de la part croissante de production non pilotable et de la disponibilité limitée des données de production	OPEX (p. ex. utilisation d'énergie de réglage supplémentaire, amélioration de la pilotabilité et intégration sur le marché de l'énergie de réglage)	Scénario zéro émission nette Perspectives énergétiques de la Confédération	↗ ●	À court et à long terme
Droit et politique: longues procédures pour l'approbation des projets de construction de réseau	Retard dans le développement du réseau par rapport aux besoins (c'est-à-dire que l'infrastructure de réseau n'est pas capable de suivre le rythme de l'ambition de la transition énergétique), avec des congestions de réseau croissantes, une conduite de l'exploitation difficile et un transport insuffisant de l'énergie	OPEX (p. ex. frais d'exploitation et juridiques supplémentaires)	n/a	→ ●	À court et à long terme
Droit: interdiction du SF ₆	Impact sur la planification et l'entretien des moyens d'exploitation contenant du SF ₆ , y compris les risques liés à la disponibilité des alternatives, à l'augmentation des coûts et à l'horizon temporel	CAPEX et OPEX (p. ex. coûts d'acquisition et d'entretien plus élevés)	«Nationally determined contribution» (NDC) Suisse	↗ ●	À moyen terme
Stratégie: développement du réseau en fonction des besoins liés à la transition énergétique	L'augmentation de la consommation de matériaux empêche/complique la réduction des émissions de GES et la réalisation de l'objectif zéro émission nette	CAPEX et OPEX (p. ex. utilisation d'alternatives à faibles émissions)	Scénario zéro émission nette Perspectives énergétiques de la Confédération Réseau stratégique 2040	↗ ●	Moyen à long terme

● Élevés ● Moyens ● Faibles ↗ Croissants → Stables ↘ Décroissants

Plan d'adaptation concernant les risques de transition

La gestion proactive des défis, des risques et des opportunités de la transition énergétique fait partie du cœur de métier de Swissgrid. C'est pourquoi les risques de transition sont systématiquement pris en compte dans la planification stratégique, opérationnelle et financière de l'entreprise. Parmi les mesures d'adaptation sélectionnées figurent:

- **Le Réseau stratégique 2040:** le plan de développement du réseau à long terme de Swissgrid se base sur le scénario zéro émission nette des perspectives énergétiques de la Confédération. Il fait office de base stratégique pour une planification du réseau prévoyante et adaptée aux besoins. Pour ce faire, Swissgrid tient compte non seulement de l'augmentation des besoins en électricité, mais aussi des opportunités et des défis qui découlent de la transition énergétique en Suisse et en Europe. Afin que le réseau de transport puisse répondre aux exigences futures, Swissgrid va investir environ 5,5 milliards de francs dans le réseau de demain d'ici à 2040.
- **L'intégration des risques de transition dans la planification opérationnelle:** le soutien côté réseau de la Stratégie énergétique 2050 de la Confédération et la gestion efficace des impacts de la transition énergétique sur la stabilité du réseau sont des éléments clés de la stratégie de Swissgrid. Pour relever les défis liés à la volatilité et à la décentralisation croissantes de la production d'électricité, Swissgrid investit à long terme dans l'amélioration de la pilotabilité et la résilience du système. Cela inclut notamment la numérisation de l'exploitation du système, le développement et l'intégration de nouvelles plateformes pour l'utilisation de la flexibilité décentralisée ainsi que de la mise en œuvre d'un concept global de maintien de la tension. D'autres mesures sont disponibles dans le chapitre «Transition énergétique».
- **La collaboration étroite avec des partenaires en Suisse et en Europe:** la collaboration avec des partenaires en Suisse et à l'étranger n'est pas seulement un élément important de la stratégie d'entreprise de Swissgrid, mais aussi un élément clé dans la gestion efficace des risques de transition.
 - Avec le réseau de demain, Swissgrid pose les bases d'un raccordement encore meilleur de la Suisse au système électrique environnant d'ici à 2040. En effet, seule l'interconnexion avec le réseau interconnecté européen permet au système énergétique suisse d'être robuste et efficace, y compris face aux risques de transition. Cela inclut notamment l'accès aux marchés européens de l'éner-

gie de réglage. Une condition importante pour cela est l'accord sur l'électricité avec l'UE.

- Afin de mettre en œuvre le développement du réseau dans les délais, Swissgrid coordonne ses projets au niveau régional avec les gestionnaires d'infrastructure (gestionnaires de réseau de distribution, CFF, etc.) et les cantons, et ce, dans le but de regrouper les infrastructures, de rechercher des solutions respectueuses de l'environnement et d'améliorer l'acceptation des projets de réseau.
- **Innovation et numérisation:** Swissgrid investit dans la numérisation et l'innovation afin de maîtriser la complexité croissante du système énergétique. Certaines approches telles que la plateforme de Crowd-Balancing Equigy permettent d'intégrer de manière simplifiée et évolutive des ressources de flexibilité décentralisées telles que des accumulateurs, des voitures électriques, des batteries de stockage ou des pompes à chaleur dans le système électrique. Pour plus de détails, voir le chapitre «Transition énergétique».
- **Plan de décarbonation itératif:** Swissgrid a élaboré des mesures concrètes afin d'atteindre son objectif de zéro émission nette, incluant une feuille de route pour l'utilisation de gaz isolants sans SF₆. Le programme prévisionnel de mesures est régulièrement revu et adapté, notamment en tenant compte des conditions générales réglementaires et technologiques. Pour atteindre l'objectif zéro émission nette, il est nécessaire d'innover, de décarboner la chaîne d'approvisionnement et de travailler en étroite collaboration avec les partenaires tout au long de la chaîne de création de valeur. La coopération avec les fournisseurs et les partenaires de la branche est donc un élément central de la stratégie de transition et de lutte contre le changement climatique de Swissgrid.

Risques liés au climat le long de la chaîne d'approvisionnement

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a procédé à une analyse complète des risques sociaux et environnementaux tout au long de la chaîne d'approvisionnement, en incluant les risques climatiques. L'analyse montre que l'impact climatique le plus important se produit le long de la chaîne de création de valeur en amont, lors de l'extraction et de la production de matériaux pour l'infrastructure de réseau. Cela inclut notamment des émissions en amont liées à l'aluminium utilisé, au cuivre, à l'acier et au béton. Afin de traiter l'impact climatique de la chaîne de création de valeur en amont, Swissgrid a élaboré un programme prévisionnel de mesures détaillé pour ses émissions du scope 3, qui s'attaque aux principaux générateurs d'émissions de la chaîne de création de valeur en amont (voir «Mesures de réduction des émissions»).

En outre, la chaîne d'approvisionnement est également concernée, indirectement et directement, par les risques liés au climat. Swissgrid applique des mesures basées sur les risques dans le cadre de ses acquisitions durables, afin d'atténuer les risques importants tout au long de sa chaîne de création de valeur. Les risques liés au climat le long de la chaîne d'approvisionnement comprennent notamment:

- Les interruptions, les retards ou les fluctuations de prix dans la fourniture de composants de réseau critiques en raison de phénomènes naturels extrêmes et/ou de risques de transition.
- L'influence des risques liés au climat sur la sécurité des prestataires de services de construction et de réparation.

- La disponibilité d'alternatives respectueuses du climat.
- Les risques de réputation dus à un manque d'ambition ou de conformité des fournisseurs directs avec les réglementations et les attentes liées au climat.

Opportunités liées au climat

La transition liée au climat vers un approvisionnement en électricité décarboné ouvre de nouveaux champs d'action pour Swissgrid. Citons notamment les innovations côté réseau et la numérisation, la disponibilité croissante et l'utilisation de technologies nouvelles et durables pour la stabilité du réseau (voir le chapitre «Transition énergétique») ainsi que la décarbonation de la production d'électricité en Suisse et en Europe.

Aperçu des opportunités liées au climat

Opportunité	Impacts opérationnels potentiels	Impacts financiers potentiels	Scénario	Classification et tendance	Cadre temporel
Efficacité: disponibilité de produits et de bâtiments avec une meilleure efficacité énergétique	Pertes de transports et besoins en énergie plus faibles dans les installations et les antennes régionales	OPEX (p. ex. coûts énergétiques plus faibles, y compris compensations des pertes de transports)	<u>Scénario zéro émission nette Perspectives énergétiques de la Confédération</u>	↗ ●	Court à moyen terme
Efficacité: disponibilité du recyclage tout au long du cycle de vie du produit	Taux de recyclage plus élevé pour les produits achetés et lors de l'élimination des déchets	CAPEX et OPEX (p. ex. coûts d'acquisition et d'élimination plus faibles)	n/a	↗ ●	À court et à long terme
Innovation: disponibilité de produits innovants et de solutions flexibles décentralisées pour la stabilité du réseau	Dispositifs supplémentaires pour garantir la stabilité du réseau dans une perspective d'avenir	CAPEX et OPEX (p. ex. impact positif sur les coûts de l'énergie de réglage)	n/a	↗ ●	Moyen à long terme
Impact sur le climat: disponibilité de produits à plus faible empreinte carbone	Influence positive sur les émissions de GES de Swissgrid (tous les scopes)	n/a	Analyses sectorielles de la Transition Pathway Initiative incluant le «National Pledges Scenario» et le «1,5° C Scenario»	↗ ●	Moyen à long terme
Marché: décarbonation de la production d'électricité	Impact positif sur les émissions de gaz à effet de serre du scope 2 de Swissgrid et notamment sur les pertes de transports	CAPEX et OPEX (p. ex. coûts plus faibles des mesures de réduction endogènes)	<u>Scénario zéro émission nette Perspectives énergétiques de la Confédération</u>	↗ ●	Moyen à long terme

● Élevées ● Moyennes ● Faibles ↗ Croissantes → Stables ↘ Décroissantes

Mesures pour l'exploitation des opportunités

Swissgrid considère la transition énergétique et la décarbonation du système électrique non seulement comme un défi, mais aussi comme une opportunité à saisir pour innover et améliorer l'efficacité. Afin d'exploiter ces opportunités à bon escient, Swissgrid met notamment en œuvre les mesures suivantes:

- **Promotion de l'efficacité énergétique:** des critères stricts d'efficacité énergétique sont appliqués lors de l'acquisition de produits et d'installations. Cela réduit les

pertes de transports et diminue le besoin en énergie dans les sous-stations et les bâtiments d'exploitation, ce qui peut, à long terme, réduire les coûts d'exploitation.

- **Intégration du recyclage et de l'économie circulaire:** Swissgrid tient compte de critères et d'exigences de circularité lors de la planification, de l'acquisition et du démantèlement d'installations (voir le chapitre «Économie circulaire»). Cela

permet de préserver les ressources et de réduire l'impact environnemental tout au long du cycle de vie de l'infrastructure.

- **Innovation et numérisation:** Swissgrid investit dans les innovations et la numérisation côté réseau, afin que le réseau de transport puisse répondre aux exigences de demain. En collaboration avec des hautes écoles et divers partenaires, Swissgrid développe de nouvelles technologies et méthodes indispensables à un transport durable, efficace et sûr de l'énergie. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a créé l'Innovation Alliance avec sept gestionnaires de réseau de transport européens afin de renforcer la résilience et l'efficacité des réseaux électriques grâce à l'innovation transfrontalière. Le premier thème prioritaire de l'Innovation Alliance traite des effets des événements météorologiques et du changement climatique sur l'infrastructure de réseau. D'autres exemples sont résumés dans le chapitre «Transition énergétique».
- **Décarbonation de la chaîne d'approvisionnement:** en introduisant des critères carbone dans la planification et l'acquisition et en collaborant avec les gestionnaires de réseau européens, Swissgrid encourage le développement de technologies et de produits respectueux de l'environnement. Cela contribue à réduire les émissions du scope 3 et renforce la résilience de la chaîne d'approvisionnement face aux risques climatiques.
- **Utilisation du mix électrique décarboné:** la décarbonation progressive de la production d'électricité en Suisse et en Europe peut avoir un effet positif à long terme sur le bilan des émissions de Swissgrid. Les modélisations de l'Association des entreprises électriques suisses (AES) montrent que les émissions liées aux pertes de transports pourraient être réduites de manière significative d'ici à 2040. La stratégie climatique et le programme prévisionnel de mesures de Swissgrid utilisent et s'appuient sur les synergies avec la décarbonation exogène en cours en Suisse et à l'étranger.

GRI 2-4, 305-1, 305-2, 305-3, 305-4, 305-5

Émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid

Le relevé régulier et exhaustif des émissions de gaz à effet de serre pour les trois scopes permet à Swissgrid de définir et de piloter ses objectifs climatiques et ses mesures de réduction des émissions. Les émissions sont enregistrées conformément aux principes de comptabilisation et aux prescriptions du Greenhouse Gas Protocol (GHG Protocol). Afin de vérifier régulièrement les progrès et l'efficacité des mesures mises en œuvre, Swissgrid complète les données relatives aux émissions de GES par des chiffres clés spécifiques pour les principales sources d'émissions.

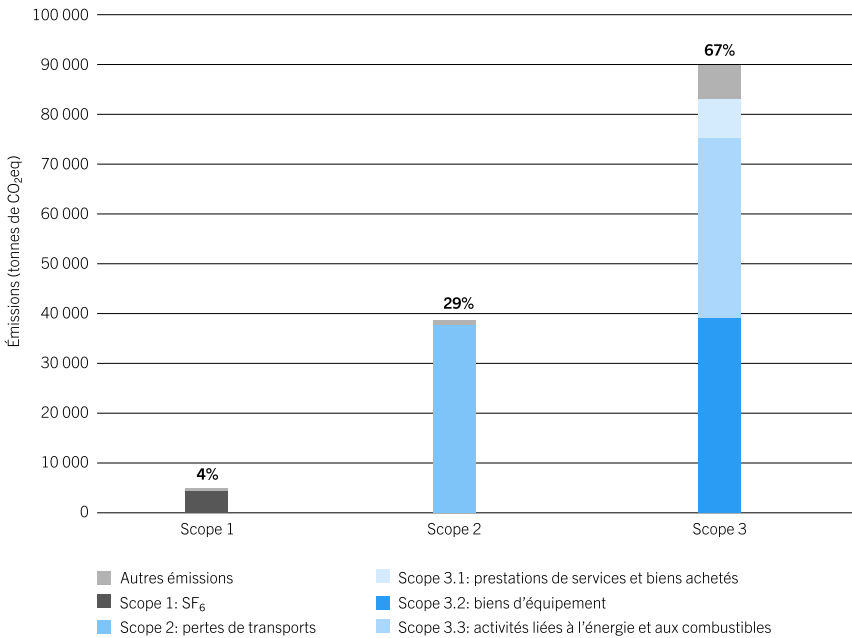
Depuis l'exercice sous revue 2023, Swissgrid fait vérifier les chiffres clés pertinents et présentés dans ce chapitre par un organe de révision externe (voir annexe «Rapport du réviseur indépendant»).

Les explications et les chiffres clés relatifs aux émissions de GES de Swissgrid se fondent sur l'approche «market-based», sauf s'ils sont explicitement indiqués comme «location-based».

Principaux générateurs d'émissions de Swissgrid

Au total, 133 723 tonnes d'équivalents CO₂ (CO₂eq) ont été émises au cours de l'exercice 2025 sur l'ensemble des trois scopes. Sur ce total, les émissions directes et indirectes des scopes 1 et 2 de Swissgrid ont représenté 43 652 tonnes de CO₂eq (33% des émissions totales de GES), et les émissions indirectes du scope 3 90 071 tonnes de CO₂eq (67% des émissions totales de GES). Les principaux générateurs d'émissions de GES de Swissgrid sont les émissions de SF₆ du scope 1, les pertes de transports relevant du scope 2 ainsi que les émissions en amont de l'infrastructure de réseau rénovée/construite («Biens d'équipement») du scope 3. Ensemble, ils sont responsables de 61% des émissions totales de GES sur l'ensemble des trois scopes.

Aperçu: émissions de GES selon les trois scopes 2025



Émissions de SF₆ dans les postes de couplage (scope 1)

Le SF₆ est un gaz isolant utilisé par Swissgrid dans les postes de couplage au niveau de la très haute tension. L'avantage est que les distances d'isolation sont nettement plus petites, ce qui permet de construire des postes de couplage compacts. L'inconvénient de ce gaz isolant est son fort potentiel à effet de serre, puisque selon le GIEC, le SF₆ est environ 24 300 fois plus nocif que le CO₂, un autre gaz à effet de serre. Malgré les mesures de prévention, la fuite de SF₆ ne peut pas être totalement exclue. Les fuites en petites quantités peuvent être dues à la technique d'étanchéité et à la manipulation du gaz. Pour le champ d'application à partir de 220 kV, la disponibilité d'alternatives éprouvées et commercialisables avec du gaz isolant sans SF₆ est actuellement très limitée.

La principale source d'émissions directes de GES pour Swissgrid sont les pertes de SF₆, responsables de 96% des émissions du scope 1. Au cours de l'exercice 2025, les émissions de GES dues aux pertes de SF₆ ont augmenté de 15% par rapport à l'exercice précédent. Cette augmentation s'explique principalement par l'obsolescence des moyens d'exploitation qui n'ont pas pu être remplacés à temps en raison de longs délais de livraison.

Chiffres clés SF ₆ (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Total SF ₆ (kg)	236 741	230 952	232 420
Pertes de SF ₆ (kg)	189	164	112
Taux de perte de SF ₆ (%)	0,08	0,07	0,05
Émissions de GES Pertes de SF ₆ (tCO ₂ eq)	4 604	3 997 ¹	2 733 ¹

¹ Retraitement sur la base d'une actualisation du potentiel de réchauffement global (GWP) utilisé pour le SF₆ de 23 500 à 24 300 selon le GIEC.

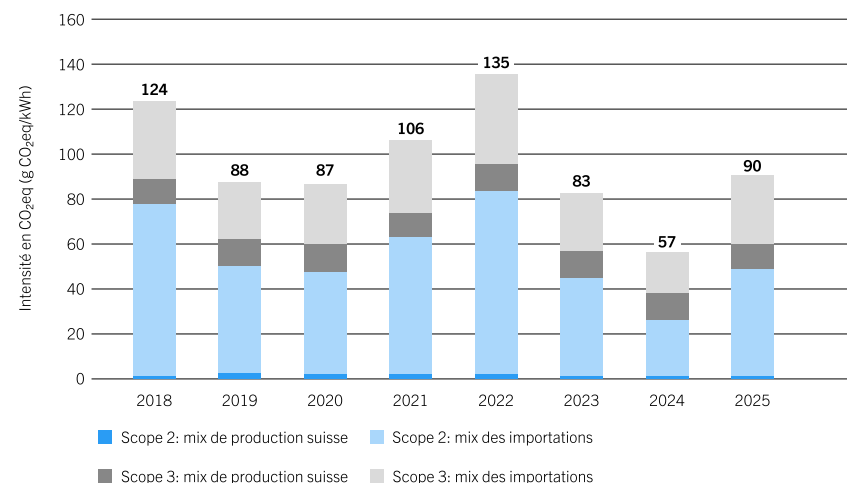
Pertes de transports lors du transport d'électricité (scopes 2 et 3)

Les pertes de transports sur le réseau à haute tension sont dues à la résistance électrique des lignes et aux pertes dans les composants du réseau lors du transport de l'électricité. L'ampleur des pertes de transports dépend de la quantité d'énergie transportée, y compris les transits à travers la Suisse. D'autres facteurs jouent également un rôle, comme la tension et l'intensité du courant, la conception du conducteur électrique, la distance de l'énergie transportée, la topologie du réseau ainsi que les conditions climatiques. Swissgrid est tenue de compenser ces pertes de transports sur le réseau suisse à très haute tension dans le cadre de ses services

système et acquiert pour cela les quantités d'électricité correspondantes sur le marché de l'énergie. Conformément aux prescriptions légales, l'acquisition doit être axée sur le marché et être non discriminatoire. Au cours de l'exercice 2025, la quantité de pertes de transports s'est élevée à 865 GWh, soit 1,2% du courant transporté et environ 12% de moins que l'année précédente.

Conformément aux prescriptions du GHG Protocol, Swissgrid calcule les émissions de GES des pertes de transports pour le scope 2 selon l'approche comptable basée sur la localisation (location-based) et l'approche liée au marché (market-based). Pour ce faire, elle se base sur le facteur d'émission moyen du mix d'électricité de consommation en Suisse: pour les émissions de GES liées au site, la quantité totale de pertes de transports est multipliée par ce facteur d'émission; pour les émissions de GES selon l'approche comptable basée sur le marché, les pertes de transports sans garantie d'origine sont calculées à l'aide de ce facteur. Le facteur d'émission du mix d'électricité de consommation influence aussi bien les émissions du scope 2 de Swissgrid (émissions indirectes dues à la production d'électricité) que les émissions du scope 3 (émissions en amont pour la mise à disposition de l'énergie qui est perdue lors du transport d'électricité). Pour Swissgrid, l'un des principaux défis réside dans le fait que le facteur d'émission du mix d'électricité de consommation en Suisse a un impact significatif sur le bilan GES de l'entreprise, alors qu'elle ne peut exercer aucune influence directe sur le mix d'électricité de consommation en Suisse. En outre, le facteur d'émission est soumis à des fluctuations annuelles qui sont largement influencées par la quantité et l'origine du courant importé. Au cours de l'exercice 2025, le facteur d'émission (scope 2 et 3) du mix d'électricité de consommation en Suisse est passé à 90 tCO₂eq/GWh selon l'Association des entreprises électriques suisses (AES), ce qui représente une augmentation de 58% par rapport à l'exercice précédent.

Facteur d'émission de GES du mix électrique de consommation en Suisse



Source: Association des entreprises électriques suisses (AES), facteur d'émission de GES (mix d'électricité de consommation en Suisse, y compris la répartition de courant)

Les émissions de GES des pertes de transports sont passées à 37 952 tCO₂eq au cours de l'exercice 2025 et ont représenté 98% des émissions du scope 2, soit environ 87% des émissions combinées des scope 1 et 2. Par rapport à l'exercice précédent, les émissions de GES du scope 2 liées aux pertes de transports ont augmenté de 48% et les émissions du scope 3 en amont des pertes de transports ont progressé de 20%. Cette évolution intervient même si Swissgrid a réussi à réduire le volume des pertes de transports de 12% et qu'elle a acquis du courant certifié à faible teneur en CO₂ pour 10% de l'énergie d'ajustement. L'augmentation des émissions de GES dues aux pertes de transports est tirée par l'augmentation du facteur d'émission pour le courant transporté/consommé en Suisse. Si le facteur d'émission était resté le même, les émissions de GES du scope 2 liées aux pertes de transports auraient théoriquement diminué de 21% par rapport à l'exercice précédent.

Chiffres clés des pertes de transports (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Pertes de transports (GWh)	865	985	919
Taux de perte de transports (%)	1,23	1,41	1,24
Énergie d'ajustement Pertes de transports avec garanties d'origine (%)	10%	0	0
Émissions de gaz à effet de serre Pertes de transports (tCO ₂ eq, marked-based scope 2)	37 952	25 606 ¹	41 372 ¹

¹ Retraitement en raison de la mise à jour du facteur d'émission utilisé pour le mix d'électricité de consommation en Suisse selon l'AES.

Émissions en amont de l'infrastructure de réseau rénovée/ajoutée (scope 3)

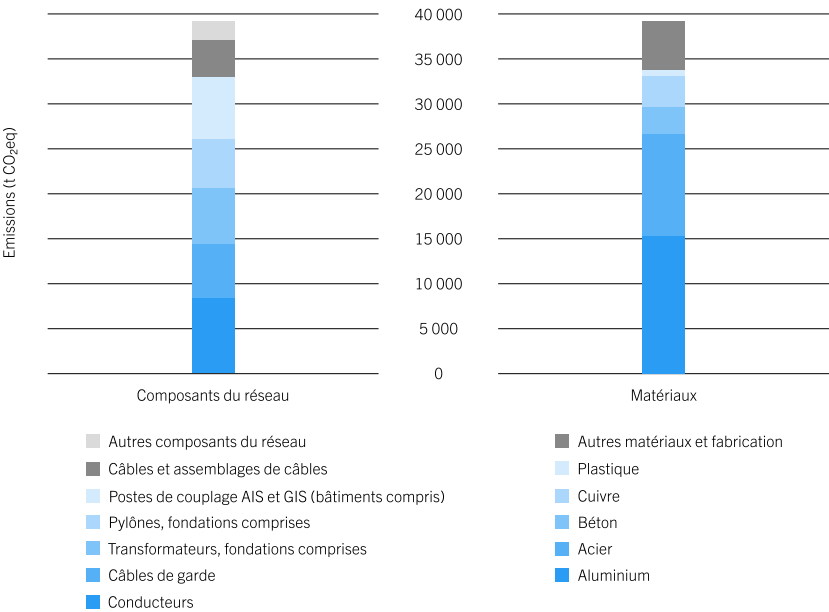
Le développement du réseau de transport en fonction des besoins contribue de manière significative à la réalisation de l'objectif climatique zéro émission nette de la Suisse. Parallèlement, l'extension et la modernisation de l'infrastructure de réseau nécessaires pour y parvenir entraînent une nette augmentation des émissions du scope 3 en raison des besoins en matériaux pour les nouveaux biens d'équipement. Les «biens d'équipement», qui représentent environ 44% des émissions totales du scope 3, constituent aujourd'hui déjà l'un des principaux moteurs des émissions de GES de Swissgrid.

Chiffres clés des biens d'équipement (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024
Émissions du scope 3 Biens d'équipement (tCO ₂ eq)	39 250	39 645 ¹
Émissions du scope 3 Biens d'équipement par km de conducteurs/câbles étendus/renouvelés (tCO ₂ eq/km)	186	189 ¹

¹ Retraitement dû à une adaptation méthodologique: utilisation de données d'analyse du cycle de vie pour tous les composants de réseau achetés et/ou mis en service dans le cadre de projets de réseau au cours de l'exercice sous revue. Consulter le chapitre «Comptabilisation des gaz à effet de serre» pour des explications plus détaillées.

Au cours de l'exercice 2025, les composants de réseau ci-dessous ont constitué la majeure partie des émissions en amont dans la catégorie des biens d'équipement: conducteurs (22%), transformateurs (16%), câbles de garde (15%), pylônes et fondations (14%), câbles et structures de câblage (11%) ainsi que les postes de couplage (10%) et bâtiments des sous-stations (8%). Les émissions des différents composants sont essentiellement déterminées par l'intensité en CO₂ des matières premières utilisées. L'aluminium, l'acier, le béton et le cuivre ont eu un impact majeur sur l'empreinte carbone des biens d'équipements construits au cours de l'exercice 2025.

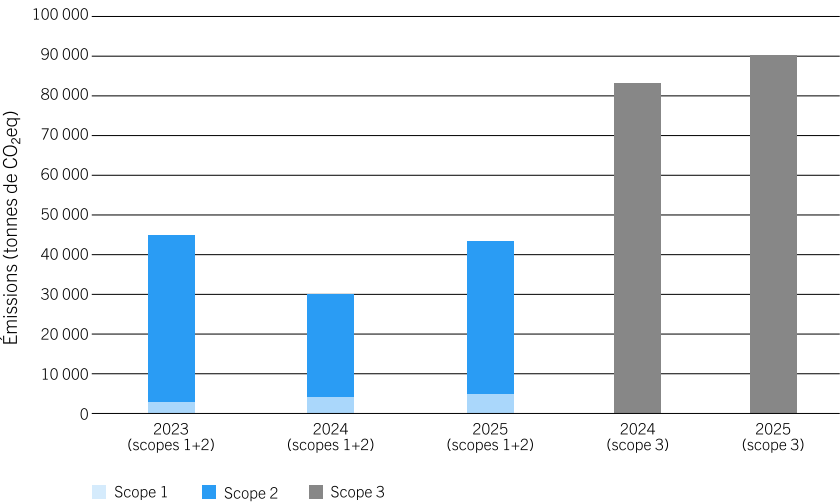
Émissions de GES des biens d'équipement par composant du réseau et par matériau en 2025



Évolution des émissions de GES 2023–2025

Au cours de l'exercice 2025, les émissions combinées des scopes 1 et 2 de Swissgrid ont augmenté de 43% par rapport à l'exercice précédent sous l'effet de la hausse marquée du facteur d'émission exogène du mix d'électricité de consommation en Suisse. L'objectif de réduction de 6% fixé pour l'exercice 2025 n'a donc pas pu être atteint. Les émissions du scope 3 ont augmenté de 8% par rapport à l'exercice précédent, également en grande partie à cause de l'augmentation exogène des émissions du scope 3 liées à l'électricité. Au total, ces modifications ont entraîné une augmentation de 17% des émissions de GES sur les trois scopes par rapport à l'exercice précédent.

Évolution des émissions de GES entre 2023 et 2025 (scopes 1+2 et scope 3)



L'augmentation des émissions de GES se reflète également dans les chiffres clés relatifs à l'intensité des émissions de Swissgrid: au cours de l'exercice 2025, les émissions de GES sont passées à 1,9 kg CO₂eq/MWh par rapport à la quantité d'électricité transportée. Cela correspond à une hausse de 16% due à l'augmentation des émissions de GES pour une quantité d'électricité transportée stable. Par rapport au chiffre d'affaires net de Swissgrid, l'intensité des émissions a augmenté de 45% en raison de l'augmentation des émissions et de la baisse simultanée du chiffre d'affaires net (voir «[Rapport financier](#)»).

Intensité des émissions (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Émissions des scopes 1 et 2 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	0,6	0,4 ¹	0,6 ¹
Émissions du scope 3 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	1,3	1,2 ¹	–
Émissions des scopes 1, 2 et 3 par rapport à la quantité d'électricité transportée (kg CO ₂ eq/MWh)	1,9	1,6 ¹	–
Émissions des scopes 1 et 2 par rapport au chiffre d'affaires (tCO ₂ eq/CHF millions)	29,5	16,7 ¹	37,0 ¹
Émissions du scope 3 par rapport au chiffre d'affaires (tCO ₂ eq/CHF millions)	60,8	45,8 ¹	–
Émissions des scopes 1, 2 et 3 par rapport au chiffre d'affaires (tCO ₂ eq/CHF millions)	90,3	62,4 ¹	–

¹ Retraitements dus à une adaptation rétroactive des émissions de GES, décrites plus en détail au chapitre «Comptabilisation des gaz à effet de serre» ci-dessous.

Comptabilisation des gaz à effet de serre

Swissgrid calcule ses émissions de gaz à effet de serre tous les six mois sur la base du GHG Protocol et en tenant compte de tous les gaz à effet de serre pertinents, à savoir le dioxyde de carbone (CO₂), le méthane (CH₄), le protoxyde d'azote (N₂O), les hydrocarbures fluorés halogénés (HCFH), les hydrocarbures fluorés (HFC) et l'hexafluorure de soufre (SF₆). La comptabilisation est établie selon l'approche du contrôle opérationnel, en accord avec le rapport financier.

Les données sont basées, lorsqu'elles sont disponibles, sur des données de mesure précises, à l'année près. En cas de données de mesure manquantes ou incomplètes, les calculs se basent sur des extrapolations (p. ex. sur la base des valeurs de l'exercice précédent), des valeurs moyennes basées sur les données de mesure disponibles, des écobilans ou des bases de données (p. ex. OFEV, Ecoinvent, CEDA) et/ou des valeurs approximatives. Elles sont expliquées plus en détail dans l'annexe du présent rapport (GRI 305) et ont fait l'objet d'un audit externe dans le cadre de l'audit avec assurance limitée.

Bilan des gaz à effet de serre (de 2023 à 2025) en tonnes de CO ₂ eq (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023	Variation (2025 vs 2024)
Total scopes 1 et 2 (market-based)	43 652	30 451¹	45 104¹	↗
Scope 1 (émissions directes)	4 806	4 395¹	3 089¹	↗
Pertes de SF ₆	4 604	3 997 ¹	2 733 ¹	↗
Consommation de carburant de la flotte de véhicules de Swissgrid (diesel/ essence)	158	352	319	↘
Consommation de combustible des installations auxiliaires d'alimentation (diesel)	45	47	37	↘
Scope 2 «location-based» (émissions indirectes)	43 607	26 225¹	42 297¹	↗
Pertes du transport d'énergie	42 362	25 606 ¹	41 372 ¹	↗
Consommation d'électricité des sous-stations	930	448 ¹	682 ¹	↗
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données	232	112 ¹	177 ¹	↗
Consommation d'électricité du réseau de communication de Swissgrid	9	5 ¹	9 ¹	↗
Consommation d'électricité de la flotte de véhicules de Swissgrid	15	0 ¹	1 ¹	↗
Chaleur	56	52 ¹	55 ¹	↗
Froid	2	1 ¹	2 ¹	↗
Scope 2 «market-based» (émissions indirectes)	38 846	26 056¹	42 015¹	↗
Pertes du transport d'énergie	37 952	25 606 ¹	41 372 ¹	↗
Consommation d'électricité des sous-stations	710	349 ¹	501 ¹	↗
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données	112	51 ¹	75 ¹	↗
Consommation d'électricité du réseau de communication de Swissgrid	9	5 ¹	9 ¹	↗
Consommation d'électricité de la flotte de véhicules de Swissgrid	15	0 ¹	1 ¹	↗
Chaleur	47	44 ¹	55 ¹	↗
Froid	0	0 ¹	2 ¹	↘
Total scope 3 (émissions indirectes de la chaîne d'approvisionnement)²	90 071	83 512¹	—	↗

Bilan des gaz à effet de serre (de 2023 à 2025) en tonnes de CO ₂ eq (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023	Variation (2025 vs 2024)
Catégorie 1: Biens et services ³	7 696	6 805 ¹	—	↗
Catégorie 2: Biens d'équipement ³	39 250	39 645 ¹	—	↗
Catégorie 3: Activités liées à la fourniture de carburant, de combustible et d'énergie	36 526	30 351 ¹	35 801 ¹	↗
Catégorie 5: Traitement des déchets et des matériaux recyclables	1 329	1 461 ¹	—	↗
Catégorie 6: Voyages d'affaires	292	258	257	↗
Catégorie 7: Trafic pendulaire des collaboratrices/collaborateurs	760	722 ¹	661 ¹	↗
Catégorie 15: Investissements	4 216	4 270 ¹	—	↗
Total scopes 1, 2 et 3 (scope 2 location-based)	138 484	114 133¹	—	↗
Total scopes 1, 2 et 3 (scope 2 market-based)	133 723	113 963¹	—	↗

¹ Les valeurs des années précédentes ont été recalculées rétroactivement sur la base d'adaptations méthodologiques et/ou de données/facteurs d'émission plus récents et plus précis. Les principales adaptations rétroactives sont expliquées au chapitre «Méthodologie développements et adaptations rétroactives».

² En raison des tâches et des activités de Swissgrid, les catégories 8 à 14 du scope 3 ne s'appliquent pas à l'entreprise.

³ Y compris les émissions de gaz à effets de serre générées en amont lors du transport et de la distribution des produits, prestations de services et biens d'équipement achetés, c'est-à-dire le scope 3, catégorie 4.

Développements méthodologiques et adaptations rétroactives

Lors de l'établissement du bilan GES, Swissgrid a procédé à certaines adaptations méthodologiques et rétroactives («Retraitements») au cours de l'exercice 2025 afin de renforcer la qualité et la comparabilité des données.

- **Facteur d'émission de GES pour les pertes de transports et la consommation d'électricité:** depuis l'exercice 2025, l'AES calcule et publie chaque année la teneur en CO₂ du mix d'électricité de consommation en Suisse et met ainsi à disposition une base de données actuelle et fiable pour le bilan GES de la consommation d'électricité des entreprises suisses. Les calculs comprennent à la fois des valeurs historiques et une répartition entre les émissions des scopes 2 et 3. Sur cette base, Swissgrid a procédé à une adaptation rétroactive de tous les chiffres clés pertinents (consommation d'électricité et pertes de transports) afin de garantir la comparabilité des émissions de GES. Cela a entraîné une réduction signifi-

cative des émissions du scope 2 pour les exercices 2023 et 2024 par rapport aux valeurs publiées précédemment.

- **Émissions de GES des biens d'équipement (scope 3, catégorie 2):** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a amélioré l'exhaustivité, la précision et la comparabilité de ses données du scope 3, notamment en ce qui concerne les émissions en amont des biens d'équipement. Pour ce faire, l'entreprise a affiné et complété l'écobilan pour tous les éléments de réseau essentiels (selon la méthode «Average Product Method») afin de garantir une saisie aussi complète que possible des émissions en amont et de faciliter à l'avenir le passage vers des données spécifiques aux fournisseurs. Les émissions totales de GES en amont sont comptabilisées pour tous les projets de réseau qui étaient en phase d'acquisition et/ou de mise en œuvre au cours de l'exercice sous revue, au prorata de la durée de mise en œuvre. Afin de renforcer la transparence et la traçabilité, les émissions de GES des biens d'équipement sont désormais présentées séparément des autres prestations de services et biens achetés.
- **Émissions de GES des prestations de services et des biens achetés (scope 3, catégorie 1):** Swissgrid continue de saisir tous ses groupes de marchandises (à l'exception des biens d'équipement du réseau) sur la base de facteurs d'émission basés sur les dépenses. Les facteurs d'émission pour les prestations de services achetées ont pu être précisés sur la base d'une analyse plus détaillée des groupes de marchandises. Conjointement avec les adaptations apportées à la méthodologie de saisie des émissions de GES des biens d'équipement, cela a entraîné une réduction des émissions de GES déclarées pour les deux catégories du scope 3 (catégories 1 et 2) par rapport aux valeurs publiées lors de l'exercice précédent en 2024.

GRI 2-25, 3-3, 305-4, 305-5

Mesures de réduction des émissions

Swissgrid contribue essentiellement à un avenir zéro émission nette grâce à la planification et la mise en œuvre de mesures qui soutiennent la transition énergétique côté réseau. Pour ce faire, l'entreprise investit dans le développement stratégique du réseau, dans des innovations côté réseau et dans des solutions numériques (voir le chapitre «Transition énergétique»). Swissgrid pose ainsi les bases d'une intégration fiable des énergies renouvelables et soutient la décarbonation de l'économie et de la société. Outre son engagement en faveur de la transition énergétique, Swissgrid met en œuvre des mesures ciblées pour réduire ses propres émissions de GES sur les trois scopes.

Mesures de réduction des émissions de GES du scope 1

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a poursuivi ses mesures de réduction de ses émissions du scope 1 en se concentrant sur la réduction à long terme des pertes de SF₆ et sur la décarbonation de sa flotte de véhicules commerciaux.

Mesures visant à réduire les émissions de SF₆

- **Mesures de prévention:** dans le cadre de son système de gestion de l'environnement certifié, Swissgrid a défini des directives internes concernant l'utilisation du SF₆ et forme régulièrement le personnel responsable, puisque cinq formations internes ont été organisées à cet effet au cours de l'exercice 2025. En outre, Swissgrid fixe des exigences maximales admissibles en matière de pertes de SF₆ lors de l'acquisition de moyens d'exploitation pertinents, évalue la quantité de SF₆ utilisée comme critère d'adjudication et veille à ce que le gaz SF₆ soit rechargé, recyclé et éliminé de manière appropriée.
- **Suivi:** afin de pouvoir réagir rapidement si nécessaire, Swissgrid utilise des capteurs d'étanchéité pour surveiller tous les compartiments de gaz. De plus, au cours de l'exercice 2025, l'entreprise a équipé certains postes de couplage GIS avec près de 500 capteurs afin de renforcer la surveillance en temps réel des compartiments de gaz.
- **Projets pilotes avec des gaz isolants alternatifs:** en collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau européens, Swissgrid s'engage dans la réalisation de projets pilotes avec des gaz isolants alternatifs afin de ne plus installer de moyens d'exploitation contenant du SF₆ dans les meilleurs délais.
- **Réduction à long terme de la quantité totale de SF₆:** dans le cadre de sa stratégie en faveur du réseau et du climat, Swissgrid prévoit de privilégier les postes de couplage isolés à l'air par rapport aux postes de couplage isolés au gaz, lorsque cela est possible sur le plan opérationnel. En outre, Swissgrid a préparé une feuille de route pour l'introduction de moyens d'exploitation avec des gaz isolants alternatifs afin de garantir leur utilisation efficace en cas de disponibilité. Conformément à la législation en vigueur, la feuille de route prévoit de ne plus installer de postes de couplage contenant du gaz SF₆ à partir de 2032 au plus tard.

Mesures visant à réduire la consommation de carburant de la flotte de véhicules

- **Électrification de la flotte de véhicules d'entreprise:** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a remplacé environ 65% de sa flotte de véhicules par des voitures de tourisme électriques, avec pour objectif d'électrifier 98% de toutes les voitures de tourisme d'ici fin 2026. Afin de favoriser l'utilisation de véhicules électriques,

l'entreprise a fait installer au cours de l'exercice 2025 92 stations de recharge électrique sur les sites, les antennes régionales et les sous-stations de Swissgrid.

Mesures de réduction des émissions de GES du scope 2

- Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a poursuivi la mise en œuvre des mesures de réduction du scope 2 en mettant l'accent sur la décarbonation des pertes de transports et la réduction de la consommation d'énergie.

Mesures de réduction des émissions liées aux pertes de transports

- **Réduction des pertes de transports:** dans le cadre du Réseau stratégique, Swissgrid a planifié et en partie déjà mis en œuvre une série de mesures qui ont un impact positif sur le niveau des pertes de transports. Il s'agit notamment des augmentations de tension des lignes de 220 à 380 kV. Les pertes de transports des lignes aériennes étant en principe plus faibles à un niveau de tension plus élevé, il en résulte une synergie importante entre les mesures climatiques et la planification du Réseau stratégique.
- **Critères d'efficacité lors de l'acquisition de composants de réseau essentiels:** lors de l'acquisition de composants de réseau critiques, les critères d'efficacité énergétique, qui peuvent avoir une influence importante sur le niveau des pertes de réseau, constituent une autre mesure importante. C'est pourquoi, dans le cadre de l'acquisition de nouveaux transformateurs et lignes aériennes, Swissgrid évalue le taux de perte des composants proposés et fixe des valeurs maximales de consommation des appareils de surveillance et de commande des installations de réseau (Substation Automation System, SAS).
- **Décarbonation des compensations des pertes de transports au moyen de garanties d'origine:** afin de décarboner de manière proactive les compensations des pertes de transports injectées, Swissgrid a couvert 10% de l'énergie d'ajustement pour les pertes de transports au cours de l'exercice 2025 par du courant certifié à faible teneur en CO₂ à la place de l'énergie grise. Conformément au critère de non-discrimination des services système, Swissgrid s'est appuyée à cet effet sur le mix de production suisse, c'est-à-dire les énergies renouvelables, l'énergie hydraulique et l'énergie nucléaire.

Mesures de réduction de la consommation d'énergie

- **Système de gestion de l'énergie:** Swissgrid exploite et pilote sa gestion de l'énergie pour réduire la consommation d'énergie dans le cadre de son système de gestion de l'environnement certifié ISO 14001 et de sa stratégie climatique. Cette démarche repose sur la saisie et l'analyse des données de consommation

liées à l'énergie pour l'ensemble des sites et des processus (voir «Chiffres clés de la consommation d'énergie et d'électricité»), qui permettent d'identifier les principaux facteurs de consommation et d'en déduire les potentiels d'efficacité prioritaires. Les objectifs relatifs à la consommation d'énergie exploitent les synergies existantes avec la stratégie climatique de Swissgrid et ciblent le moteur de consommation d'énergie et d'émissions considéré comme étant de loin le plus important: d'ici à 2030, 50% de la consommation d'électricité devra provenir de sources d'électricité à faible émission de CO₂ grâce à l'injection de compensations de pertes de transports.

- **Bâtiment à haute efficacité énergétique et approvisionnement en chaleur du siège social:** le bâtiment principal d'Aarau qui est en location est certifié Minergie-P, l'une des normes d'efficacité les plus strictes pour les bâtiments en Suisse. Il est alimenté à 100% par de l'énergie hydraulique certifiée et utilise également la chaleur fatale de l'usine d'incinération des ordures ménagères via un système de chauffage à distance. Dans le bâtiment, on utilise également la chaleur fatale des machines frigorifiques pour chauffer les locaux et la chaleur fatale des installations de froid commercial pour la préparation d'eau chaude.
- **Approvisionnement en électricité renouvelable dans les sous-stations et les sites:** dans 15 sous-stations et sites où la consommation d'électricité est élevée, 100% de la consommation a été couverte par de l'énergie hydraulique certifiée au cours de l'exercice 2025.
- **Réduction de la consommation d'énergie:** afin de continuer à réduire la consommation d'électricité au sein des bâtiments de Swissgrid, on utilise des éclairages LED et des produits informatiques efficaces sur le plan énergétique. Pour ce faire, Swissgrid tient compte des critères d'efficacité énergétique dans le cadre des acquisitions de produits pertinents.

Mesures de réduction des émissions de GES du scope 3

Au cours de l'exercice 2025, la Direction a approuvé un programme prévisionnel de mesures visant à réduire les émissions du scope 3 comportant 21 champs d'action qui seront progressivement mis en œuvre et étoffés. Au cours de l'exercice sous revue, Swissgrid a également réussi à faire avancer la mise en œuvre de mesures existantes et nouvelles ayant un impact sur les émissions de la chaîne de création de valeur en amont.

- **Développement et test d'outils de calcul de CO₂:** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a développé des outils de calcul de CO₂ pour ses composants de réseau à très fortes émissions (pylônes en acier, conducteurs, câbles, éléments en béton,

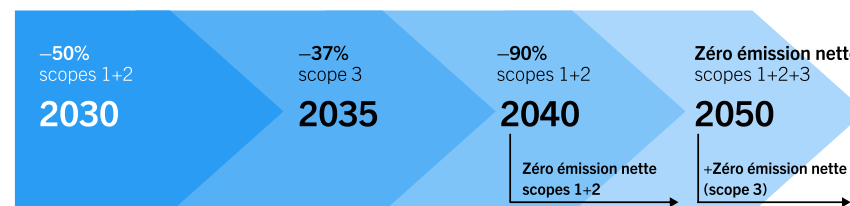
postes de couplage et transformateurs) et les a testés sur 15 acquisitions. L'objectif est de pouvoir relever et évaluer de manière comparable l'empreinte carbone des produits proposés, afin d'encourager les alternatives respectueuses du climat et de réduire progressivement les émissions du scope 3. Le développement et l'utilisation de l'outil de calcul de CO₂ – en étroite collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau de transport en Europe – constituent un élément central du programme prévisionnel de mesures du scope 3 de Swissgrid.

- **Application des critères de GES lors de l'acquisition de produits:** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a renforcé l'application de critères pertinents supplémentaires en matière de CO₂ lors de ses acquisitions. Ces derniers incluent notamment l'intégration de déclarations environnementales de produits pour les composants de réseau proposés, la part d'énergies renouvelables utilisées dans la fabrication des produits et/ou la prise en compte des objectifs climatiques des fournisseurs validés par la SBTi.
- **Coopération avec les gestionnaires de réseau de transport européens:** Swissgrid travaille en étroite collaboration avec d'autres gestionnaires de réseau de transport en Europe afin de faire évoluer les exigences imposées aux fournisseurs et de renforcer ainsi collectivement leur efficacité. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid s'est engagée dans un groupe de travail européen spécialisé dans la conception et la mise en œuvre de critères d'achat durables en lien avec l'impact climatique des composants de réseau à fortes émissions.
- **Compensation des émissions de CO₂ générées par le transport aérien:** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a compensé pour la première fois 100% de ses émissions de CO₂ générées par les vols commerciaux grâce à des projets de réduction des émissions de CO₂ ciblés et certifiés visant à renaturer les marais en Suisse.

Plan de transition de Swissgrid

Swissgrid s'est fixé des objectifs scientifiques de réduction des GES tout au long de la chaîne de création de valeur afin de souligner son engagement en faveur d'un avenir commun zéro émission nette. Les objectifs constituent le cadre du plan de transition à l'échelle de l'entreprise et sont concrétisés par des sous-objectifs annuels (voir à ce sujet «Objectifs et ambition»). Swissgrid s'assure ainsi que les progrès réalisés pour atteindre l'objectif zéro émission nette restent mesurables et qu'ils sont pris en compte dans la gestion de l'entreprise.

Plan de transition de Swissgrid



Élaboration et hiérarchisation des mesures: la trajectoire zéro émission nette de Swissgrid repose sur des programmes prévisionnels de mesures concrètes qui concernent tous les principaux générateurs d'émissions sur l'ensemble des trois scopes. Les programmes prévisionnels s'appuient sur les prévisions d'évolution des émissions d'ici à 2050 et tiennent compte des analyses de scénarios et de sensibilité concernant l'efficacité, les coûts et les facteurs d'influence exogènes tels que la décarbonation du mix électrique en Suisse et à l'étranger. La hiérarchisation des mesures tient compte du potentiel de réduction attendu, de l'efficacité et de la rentabilité des mesures, des possibilités d'influence de Swissgrid ainsi que des risques et conditions générales réglementaires, techniques et économiques. Les programmes prévisionnels de mesures ont été approuvés en 2025 par le Conseil d'administration (scopes 1 et 2) et par la Direction (scope 3).

Mise en œuvre et suivi des mesures: les programmes prévisionnels des mesures sont conçus comme des instruments de gestion dynamiques dotés d'un processus itératif de mise en œuvre et de développement. Cela inclut notamment un suivi annuel des progrès réalisés et une révision régulière des objectifs et des mesures. Les résultats de ces vérifications, y compris les adaptations nécessaires, sont soumis à la Direction et, si nécessaire, au Conseil d'administration, afin que la mise en œuvre de la trajectoire zéro émission nette puisse être gérée de manière transparente et, le cas échéant, faire l'objet d'adaptations stratégiques.

Aperçu des principales mesures prévues

- **Émissions du scope 1:** le programme prévisionnel de mesures de réduction des émissions du scope 1 comprend notamment des objectifs et une feuille de route visant à réduire les pertes de SF₆ et à remplacer progressivement les composants contenant du SF₆ par des isolants alternatifs. Compte tenu de la longue durée de vie des postes de couplage et de la disponibilité actuellement encore limitée de

gaz isolants alternatifs au niveau de tension le plus élevé, les mesures prévues ne déploieront pleinement leurs effets qu'à moyen ou long terme.

- **Émissions du scope 2:** le programme prévisionnel de mesures de réduction des émissions du scope 2 comprend des objectifs et des mesures visant à réduire et à décarboner la consommation d'énergie de Swissgrid en mettant l'accent sur les pertes de transports. Outre les mesures techniques visant à réduire les pertes de transports dans le cadre de la planification stratégique du réseau et de l'acquisition de moyens d'exploitation pertinents, cela implique également une part linéairement croissante d'énergie d'ajustement certifiée à faible teneur en CO₂ pour les pertes de transports.
- **Émissions du scope 3:** le programme prévisionnel de mesures itératif visant à réduire les émissions du scope 3 prévoit des mesures dans 21 champs d'action. Ces mesures vont de l'introduction d'un prix interne du CO₂ à l'augmentation de la part secondaire de matières premières à fortes émissions, en passant par des projets pilotes dans le domaine des câbles conducteurs avec noyau en carbone. En raison du développement du réseau en fonction des besoins et de l'augmentation prévue des émissions du scope 3 qui en découle, les objectifs sont définis comme une valeur directrice dont la réalisation passe par un programme prévisionnel de mesures itératif qui est régulièrement contrôlé et adapté. Atteindre l'objectif directionnel zéro émission nette d'ici à 2050 n'est possible que grâce à l'innovation technologique, à la décarbonation de la chaîne d'approvisionnement et à une collaboration étroite avec les partenaires tout au long de la chaîne de création de valeur.
- **Utilisation de technologies à émission négative:** à partir de 2040, les émissions de GES restantes et difficiles à réduire dans les scopes 1 et 2 et, à partir de 2050, dans le scope 3, seront compensées par des investissements dans des technologies certifiées à émissions négatives afin d'atteindre l'objectif zéro émission nette.

GRI 302-1, 302-2, 302-3, 302-4

Chiffres clés de la consommation d'énergie et d'électricité

Dans le cadre de sa stratégie énergétique et climatique, Swissgrid analyse régulièrement sa consommation d'énergie et d'électricité afin d'avoir une image complète des principales sources de consommation et des potentiels d'économie. Elles constituent la base permettant à Swissgrid de mettre en œuvre des mesures ciblées pour réduire sa consommation d'énergie et d'électricité. Elles sont décrites en détail dans le chapitre «Mesures de réduction des émissions de GES du scope 2».

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a couvert plus de 99% de ses besoins en énergie par de l'électricité. La consommation d'électricité chez Swissgrid est dominée par les pertes de transports (> 97%), suivie par la consommation d'électricité dans les sous-stations, sur les sites et au sein des antennes régionales ainsi que dans les centres de données (> 2%). Par rapport à l'exercice précédent, la consommation d'énergie de Swissgrid a baissé de 12%. Cela s'explique par la baisse des pertes de transports (-12%) et une réduction de la consommation d'énergie grâce à l'électrification de la flotte de véhicules.

Vue d'ensemble de la consommation d'énergie en MWh (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023	Variation (2024 vs 2025)
Total consommation d'énergie au sein de l'organisation	890 501	1 009 107¹	941 022¹	↗
Total consommation de combustibles au sein de l'organisation provenant de sources non renouvelables	766	1 563	1 399	↗
Consommation de carburant de la flotte de véhicules diesel de Swissgrid	576	1 357	1 223	↗
Consommation de carburant de la flotte de véhicules essence de Swissgrid	21	36	40	↗
Consommation de combustible des installations auxiliaires d'alimentation (diesel)	169	171	136	↗
Total consommation de combustibles au sein de l'organisation provenant de sources renouvelables	0	0	0	↗
Consommation d'électricité au sein de l'organisation	888 731	1 006 610¹	938 663¹	↗
Pertes du transport d'énergie	864 535	984 859 ¹	919 385 ¹	↗
Consommation d'électricité des sous-stations	18 970	17 225 ¹	15 148 ¹	↗
Consommation d'électricité des sites, antennes régionales et centres de données	4 729	4 318 ¹	3 924 ¹	↗
Consommation d'électricité du réseau de communication de Swissgrid	193	193 ¹	193 ¹	↗
Consommation d'électricité de la flotte de véhicules de Swissgrid	304	15 ¹	13 ¹	↗
Consommation d'énergie thermique au sein de l'organisation	597	549¹	564¹	↗
Chauffage au gaz	212	198 ¹	214 ¹	↗
Réseaux de chaleur	385	351 ¹	349 ¹	↗
Consommation d'énergie de refroidissement au sein de l'organisation	407	385¹	396¹	↗
Refroidissement	407	385 ¹	396 ¹	↗
Total consommation d'énergie en dehors de l'organisation	8 653	9 031²	4 665²	↗

Vue d'ensemble de la consommation d'énergie en MWh (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023	Variation (2024 vs 2025)
Préparation des combustibles et carburants	231	472 ²	423 ²	↗
Déchets	3 689	4 151 ²	n/a	↗
Voyages d'affaires	1 141	1 026	1 030	↗
Trafic pendulaire des collaboratrices/ collaborateurs	3 592	3 383 ²	3 212 ²	↗

¹ Les chiffres clés relatifs à la consommation d'électricité, d'énergie de chauffage et de refroidissement sont présentés en tant qu'énergie finale. Par conséquent, les valeurs pour 2024 et 2023 ont été modifiées, car elles étaient auparavant publiées sur la base de l'énergie primaire. Des informations supplémentaires sur la méthodologie sont disponibles dans l'index GRI (GRI 302).

² Les valeurs de l'exercice précédent ont été recalculées sur la base d'adaptations méthodologiques et de facteurs de conversion actualisés.

En raison de la baisse de la consommation d'énergie et d'une légère augmentation de la quantité d'électricité transportée au cours de l'exercice 2025, l'intensité énergétique par MWh d'électricité transporté a diminué de 13%. Comparée au nombre de collaboratrices et collaborateurs, l'intensité énergétique a diminué de 17% par rapport à l'exercice sous revue précédent.

Chiffres clés de l'intensité énergétique et des énergies renouvelables (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024 ¹	2023 ¹
Consommation d'énergie ² au sein de l'organisation par quantité de courant transporté (MWh consommé / MWh transporté)	0,013	0,014	0,013
Consommation d'énergie ² au sein de l'organisation par collaboratrice/collaborateur (MWh consommés / collaboratrice/collaborateur)	909	1 089	1 115
Part de la consommation d'électricité issue d'énergies renouvelables certifiées	8%	1%	1%

¹ En raison du retraitement des données relatives à la consommation d'énergie, les ratios d'intensité énergétique ont également été recalculés et présentés pour les années 2023 et 2024.

² Comprend le combustible, le courant, le chauffage et le refroidissement.

Protection de l'environnement

En sa qualité d'exploitante du réseau suisse à très haute tension, Swissgrid allie sécurité d'approvisionnement et conscience écologique tout en assumant la responsabilité de la protection des paysages et de l'environnement dans lesquels s'inscrit son infrastructure de réseau. Swissgrid s'engage en faveur de solutions durables qui maintiennent l'environnement et le réseau en harmonie et créent les bases d'un avenir énergétique sûr et durable.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Swissgrid s'est fixé pour objectif de prendre systématiquement en compte les intérêts environnementaux dans ses activités et de réduire autant que possible les effets potentiellement néfastes sur les sols, l'air et l'eau. Pour ce faire, Swissgrid exploite un système global de gestion de l'environnement et s'efforce de réduire en permanence les eaux usées, le bruit et les autres émissions.

GRI 2-25, 3-3

Approche de gestion

Le système de gestion de l'environnement certifié de Swissgrid

Swissgrid exploite un système de gestion intégré en matière de santé, de sécurité et d'environnement (Health, Safety and Environment: HSE), qui est audité et certifié selon les normes ISO 14001:2015 et 45001:2018. Ce système de gestion HSE s'appuie sur le modèle de gestion PDCA («planifier, exécuter, contrôler, agir») et constitue le cadre pour la mise en œuvre ciblée et l'amélioration continue de la protection de l'environnement chez Swissgrid, pour le respect des prescriptions légales ainsi que pour l'ancrage de la protection de l'environnement dans la culture de l'entreprise. Un audit de recertification ISO a eu lieu au cours de l'exercice 2025, réalisé par un bureau de contrôle externe accrédité sur la base des normes ISO 14001:2015 et 45001:2018. Le système de gestion HSE en place a été confirmé comme étant approprié, adéquat et efficace.

Dans le cadre de son système de gestion HSE, Swissgrid détermine et évalue à l'échelle de l'entreprise les effets et les risques de ses activités sur l'environnement. L'analyse de l'impact environnemental et l'analyse de matérialité, qui sont régulièrement mises à jour, en constituent la base. Elles déterminent les effets des

activités et des processus d'exploitation sur les matériaux / matières premières, l'eau, la consommation d'énergie, les émissions, le sol, les rayonnements non ionisants, les déchets, le bruit, la protection de la nature et du paysage ainsi que sur d'autres aspects environnementaux. Les résultats sont intégrés au système ERM de Swissgrid et constituent la base de mesures ciblées visant à éviter et à réduire les impacts environnementaux. Les améliorations apportées au système de gestion de l'environnement sont également approuvées et gérées par la Direction dans le cadre du rapport annuel de revue de gestion HSE. En outre, Swissgrid procède régulièrement à des analyses des parties prenantes afin de déterminer et de prendre en compte les attentes et les exigences des groupes d'intérêt.

GRI 2-26, 413-1, 413-2

Identification et gestion des risques environnementaux dans les projets de construction de réseaux

Les impacts potentiels et réels sur l'environnement peuvent être considérables, en particulier dans le cadre de projets de construction de réseau. Citons par exemple la perturbation et de la dégradation d'habitats protégés, les effets négatifs sur la faune et la flore dus à la construction et à l'exploitation d'installations, le rejet de substances dangereuses pour l'environnement et les dommages environnementaux dus à une mauvaise manipulation de matériaux pollués. En outre, l'impact visuel sur le paysage, les champs électromagnétiques et le bruit figurent parmi les principales craintes de la population concernant les lignes à très haute tension.

C'est pourquoi Swissgrid aborde les risques et les problèmes environnementaux de manière proactive, avec pour objectif de les identifier à temps et de les éliminer par des mesures adéquates ou de les réduire à un niveau de risque résiduel acceptable. En conséquence, chaque projet de réseau fait l'objet d'une analyse détaillée des effets prévisibles sur l'environnement d'une installation prévue. Selon l'ampleur du projet, les effets sont présentés dans le cadre d'une analyse des conflits environnementaux, d'une notice d'impact sur l'environnement et/ou d'une étude de l'impact sur l'environnement (EIE). Une EIE analyse les impacts sur les aspects environnementaux suivants: air, bruit et vibrations, rayonnement non ionisant, eaux souterraines et sources, eaux de surface et systèmes aquatiques, drainage, sol, sites contaminés, sites pollués, déchets, substances dangereuses pour l'environnement, organismes dangereux pour l'environnement (néophytes), accident majeur, forêt, flore, faune et habitats, paysage et sites (y compris émissions lumineuses), biens culturels et archéologie.

Les effets identifiés sur l'environnement constituent la base qui permet de définir et de mettre en œuvre des mesures appropriées pour éviter et minimiser les atteintes à l'environnement lors de l'étude et de la réalisation de projets de réseau. Le respect des prescriptions environnementales est contrôlé par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) lors de l'approbation des projets de construction de réseaux. La procédure d'approbation des plans pour les installations électriques se déroule en plusieurs phases, au cours desquelles les préoccupations des différents groupes d'intérêt sont également prises en compte (voir également le chapitre «Engagement des parties prenantes»). Pour les projets de grande envergure, comme la réalisation d'une nouvelle ligne à très haute tension, il est impératif de respecter toutes les phases. Pour les projets plus modestes, les mesures de protection de l'environnement pertinentes sont mises en œuvre conformément aux prescriptions légales.

Aperçu de l'intégration des aspects environnementaux lors de l'approbation des projets de construction de réseaux

	Activités	Intégration des aspects environnementaux
Analyse des besoins	L'analyse des besoins futurs en matière de développement du réseau s'effectue notamment dans le cadre de la planification stratégique du réseau. La planification du Réseau stratégique repose sur le scénario-cadre pour la Suisse élaboré par l'Office fédéral de l'énergie (OFEN).	- La planification du futur réseau s'effectue selon le principe ORARE (optimisation du réseau avant renforcement du réseau avant développement du réseau). Cela permet de limiter autant que possible l'impact environnemental et paysager du développement du réseau. - Le regroupement des infrastructures, comme les lignes de transport avec les routes nationales et les voies ferrées, permet d'optimiser l'impact sur l'environnement et le paysage. En témoigne le second tunnel routier du Saint-Gothard, qui regroupe la ligne d'environ 18 km entre Göschenen et Airolo avec une route nationale.
Préparation	Au cours de cette phase, Swissgrid élabore pour tous les projets de construction de réseau pertinents, différents corridors de lignes câblées souterraines et de lignes aériennes pour la zone concernée par un projet de ligne.	Swissgrid réalise une enquête préliminaire relative au rapport d'impact sur l'environnement. L'accent est mis sur la description du projet ainsi que sur les informations relatives aux principaux aspects environnementaux en ce qui concerne leur état initial, les mesures de protection prévues et l'impact résiduel probable sur l'environnement.
Intégration dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité de la Confédération (PSE)	Swissgrid dépose sa demande pour la procédure de PSE. Il s'agit du dispositif principal de planification et de coordination de la Confédération pour l'extension et la construction de lignes de transport. À l'issue de cette phase, le Conseil fédéral définit le corridor pour la ligne et la technologie (ligne aérienne, ligne câblée souterraine ou combinaison).	- Un groupe de suivi mis en place par l'OFEN et composé de représentantes et représentants de la Confédération, des cantons, des organisations de protection de l'environnement et de Swissgrid discute des variantes de corridor proposées et émet une recommandation. - Le modèle d'évaluation pour lignes de transport d'électricité de la Confédération est déterminant à cet égard. Il tient non seulement compte des aspects techniques, mais également du développement territorial, de l'environnement et de la rentabilité économique. - Les personnes concernées peuvent prendre position dans le cadre d'une audition publique et d'une participation (procédure d'audition et de participation selon l'article 15 et suivants de la loi sur les installations électriques).
Projet de construction	Swissgrid élabore le projet de construction concret dans le cadre du corridor de planification défini par le Conseil fédéral.	- Au cours de cette phase, Swissgrid met en place une commission consultative du projet pour certains projets afin d'intégrer les préoccupations de la population et d'autres parties prenantes dans la planification du projet. - En outre, Swissgrid réalise une étude de l'impact sur l'environnement détaillée en tenant compte des aspects susmentionnés. Cette étude fait partie de la demande de permis de construire que Swissgrid dépose pour la procédure d'approbation des plans.
Procédure d'approbation des plans (PAP)	Swissgrid dépose une demande d'approbation des plans auprès des autorités compétentes. À l'issue de cette phase, les autorités, que ce soit l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI) ou l'OFEN, délivrent à Swissgrid la décision d'approbation des plans, y compris le permis de construire, et, dans certaines circonstances, édictent des conditions supplémentaires qui doivent être intégrées dans la planification du projet.	- C'est à ce stade qu'a lieu la mise à l'enquête publique du projet, si elle est requise par les règles de procédure, y compris l'étude de l'impact sur l'environnement. - Les personnes directement concernées, les organisations environnementales, les cantons et les communes ont la possibilité de faire opposition et de déposer un recours devant les tribunaux. - L'approbation est accordée par les autorités fédérales et comprend normalement des conditions environnementales complémentaires pour la construction de la ligne.
Construction	Les travaux de construction commencent une fois que le permis de construire exécutoire a été accordé. Swissgrid acquiert les fournitures et les prestations de services nécessaires conformément aux prescriptions du droit des marchés publics.	- Swissgrid achète des matériaux et des prestations de services en tenant systématiquement compte des critères sociaux et environnementaux (voir chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»). - Swissgrid met en œuvre les mesures de protection, de restauration et/ou de substitution écologiques conformément au rapport de l'impact sur l'environnement et aux conditions imposées par les autorités. - Un suivi environnemental de la phase de réalisation, un suivi écologique et/ou un suivi pédologique des travaux surveillance – sur mandat de Swissgrid – les projets de construction afin de garantir la mise en œuvre des mesures de protection et la conformité environnementale.

GRI 2-25, 2-26, 2-27, 3-3, 416-1

Mesures et chiffres clés

Mesures en faveur de la protection de l'environnement

Conformément aux prescriptions légales nationales et cantonales, Swissgrid met en œuvre de manière conséquente et systématique des mesures visant à éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux lors de la planification, la construction, la maintenance et l'entretien de ses projets de réseau. Des exemples concrets de mesures de protection en faveur de l'environnement pour les projets de réseau en cours sont disponibles sur le site Internet de Swissgrid (Aperçu des projets).

Mesures de prévention: Swissgrid accorde une importance particulière aux mesures de protection préventives afin d'éviter les effets négatifs sur l'environnement. Parmi ces mesures figurent:

- L'intégration systématique des impacts environnementaux dans la phase d'avant-projet, afin de comparer les différentes variantes de planification en fonction de leur impact écologique et de les prendre en compte dans le cadre du processus de décision. Cela s'effectue au moyen de l'analyse des conflits environnementaux, dont les résultats sont intégrés dans les phases ultérieures du projet. De plus, depuis le début de l'année 2024, Swissgrid utilise Pathfinder, un outil basé sur des données, qui, outre les critères techniques, prend en compte les aspects écologiques et d'aménagement du territoire pour sélectionner les tracés de manière optimale.
- La mise en œuvre de mesures visant à éviter le rejet de polluants pour l'environnement (p. ex. les huiles isolantes). Cela inclut notamment de mettre en œuvre des mesures de sécurité et des systèmes de surveillance pour détecter et prévenir à temps les fuites potentielles ou les accidents, et d'aménager des zones de stockage et d'élimination spécifiques pour les matériaux contaminés afin d'éviter toute manipulation inappropriée.
- Le renforcement des capacités et l'approfondissement des compétences des collaboratrices et collaborateurs responsables afin d'assurer une application complète des lois, obligations et mesures spécifiques, y compris dans le domaine de l'environnement, dans tous les projets d'exécution.
- La formation régulière du personnel concerné à la manipulation en toute sécurité des matériaux et des équipements de travail dangereux. En outre, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les personnes externes ont la possibilité de transmettre des messages, des remarques et/ou des propositions d'amélioration concernant les risques environnementaux via l'application RiskTalk.

- La mise en œuvre de mesures de prévention lors de la réalisation de projets de réseaux approuvés et de travaux. Il s'agit notamment des relevés préalables de la végétation, de la planification des zones de stockage des matériaux ou des pistes de construction, de la protection des espaces verts lors des travaux de traitement anticorrosion et/ou du respect des prescriptions relatives au stockage et à l'utilisation de substances dangereuses et de machines.

Mesures dans le domaine des émissions sonores: en raison de l'effet corona, les lignes électriques peuvent générer des émissions sonores locales sous forme de grésillements ou de bourdonnements, en particulier lorsque les conditions météorologiques le permettent. De plus, des nuisances sonores temporaires peuvent survenir pendant la construction ou l'entretien des installations. Conformément à la limite légale d'immission dans les zones résidentielles, Swissgrid met en œuvre les mesures suivantes afin de limiter les émissions sonores:

- Réduction de l'intensité du champ électrique à la surface des conducteurs grâce à une disposition optimisée des conducteurs.
- Intégration de critères techniques concernant les émissions sonores lors de l'acquisition de conducteurs et de transformateurs.
- Mesures de construction et d'exploitation visant à limiter les émissions sonores (p. ex. utilisation de technologies et de procédés de réduction du bruit pendant l'exploitation et l'entretien des installations).

Mesures dans le domaine des champs électromagnétiques: les champs électriques et magnétiques se forment dès lors qu'il y a production, transport et utilisation de courant. Dans ce domaine, Swissgrid se conforme aux valeurs limites strictes en vigueur en Suisse. Des informations supplémentaires sont disponibles sur le site Internet de Swissgrid à la rubrique Émissions. Swissgrid met en œuvre des mesures techniques afin de maintenir les champs électromagnétiques à un niveau aussi faible que possible:

- Optimisation de la phase dans les réseaux électriques afin de limiter les champs électromagnétiques.
- Mise en œuvre de mesures de protection (p. ex. choix du tracé et de l'emplacement des pylônes, hauteur des lignes) afin de limiter l'exposition des personnes et de l'environnement aux champs électromagnétiques.

Mesures de protection pendant la réalisation du projet: dans le cadre de la réalisation du projet, Swissgrid met en œuvre de nombreuses mesures de protection en faveur de l'environnement. Certaines de ces mesures sont en partie plus contraignantes que les exigences légales et contribuent durablement à la protection de la nature et des ressources. Exemples de mesures de protection mises en œuvre:

- Au cours de l'exercice 2025, des toitures végétalisées extensives ont été réalisées dans les sous-stations de Lachmatt et de Lindenholtz. Cette mesure favorise la biodiversité, améliore le microclimat, réduit la température de surface et favorise la rétention de l'eau de pluie.
- Les espèces néophytes envahissantes sont systématiquement éliminées dans et autour de l'ensemble du périmètre du projet. La lutte a lieu non seulement pendant la phase de construction, mais se poursuit également une fois le projet achevé, afin d'empêcher à long terme la prolifération d'espèces végétales invasives et de protéger la flore locale.
- Pour tous les grands projets de construction, un suivi pédologique de chantier accompagne les travaux d'excavation. L'objectif est de gérer correctement l'enlèvement du sol, le stockage intermédiaire et la remise en place, d'éviter le compactage du sol et de préserver la fertilité du sol à long terme.
- Dans la mesure du possible, les engins de chantier sont équipés de moteurs alternatifs ou de techniques d'échappement récentes afin de limiter au maximum la pollution de l'air pendant la phase de construction.

Mise en œuvre de mesures de restauration et de substitution: s'il n'est pas possible de prendre des mesures de protection pour éviter les impacts négatifs sur l'environnement, il convient de prendre des mesures de restauration. Leur objectif est de remédier aux atteintes temporaires portées à l'environnement. Cela peut être une prairie ayant servi de piste d'accès pendant la phase de construction qui devra être restaurée une fois les travaux terminés. Si cela ne suffit pas, Swissgrid met en œuvre des mesures de substitution écologiques en dernier recours, qui visent à préserver le bilan écologique global de la région. Il peut s'agir par exemple de procéder au reboisement d'une forêt équivalente si une nouvelle ligne implique le défrichage définitif d'une zone boisée.

Suivi environnemental de la phase de réalisation: le suivi environnemental de la phase de réalisation encadre et surveille les aspects environnementaux lors de la construction et aide Swissgrid à réaliser des projets de construction dans le respect de la législation et de l'environnement. Il veille au respect des lois, ordonnances,

dispositions, lignes directrices en matière de protection de l'environnement ainsi qu'aux obligations relatives à la décision d'approbation des plans. Il conseille et assiste les parties prenantes, observe et évalue les problèmes environnementaux sur le chantier et s'assure que le projet est réalisé en conformité avec les réglementations en vigueur.

Chiffres clés dans le domaine de la protection de l'environnement

Swissgrid analyse les impacts environnementaux pour tous ses projets de construction de réseau et définit sur cette base des mesures ciblées pour éviter, réduire et compenser les impacts environnementaux. L'efficacité des mesures de protection, de restauration et de substitution est évaluée en détail dans le cadre de la procédure d'approbation. La mise en œuvre des mesures est également contrôlée par des inspections HSE régulières ainsi que par le suivi environnemental externe de la phase de réalisation des travaux et peut faire l'objet de contrôles aléatoires par les autorités cantonales une fois les projets de réseau achevés. Des mesures de contrôle spécifiques sont effectuées en complément, par exemple concernant le respect des valeurs limites des installations en matière de champs électromagnétiques et de bruit, ainsi que des mesures au sol pour déterminer la pollution.

Au cours de l'exercice sous revue 2025, Swissgrid n'a fait l'objet d'aucun jugement important ni d'aucune amende financière pour des manquements à la conformité dans le domaine de l'environnement. Au total, Swissgrid a effectué 461 inspections HSE. Une anomalie à haut risque dans le domaine de l'environnement a été constatée en raison de l'exécution de travaux au sol en dehors du périmètre de travail.

Malgré les mesures de prévention mises en place, un incident avec un impact potentiellement négatif sur l'environnement s'est produit dans l'exploitation du réseau au cours de l'exercice 2025 à la suite d'une fuite d'huile isolante (< 1 litre) lors de travaux de vidange des commutateurs. Des mesures ont été prises et mises en œuvre immédiatement (p. ex. utilisation d'absorbant d'huiles).

Chiffres clés de la protection de l'environnement	2025	2024	2023
Infractions substantielles ¹ aux lois et ordonnances relatives à la protection de l'environnement (y compris les sanctions monétaires et non monétaires)	0	0	0
Amendes payées ou différées pour des infractions substantielles ¹ dans le domaine de l'environnement commises au cours des années précédentes	0	0	0
Nombre d'inspections HSE effectuées	461	396	357
Nombre d'inspections HSE présentant des écarts potentiels dans le domaine de l'environnement avec un risque moyen	5	2	0
Nombre d'inspections HSE présentant des écarts potentiels dans le domaine de l'environnement avec un risque élevé	1	0	1
Nombre d'événements ayant un potentiel impact négatif sur l'environnement	1	3	n/a

¹ Une amende d'un montant de 10 000 francs a été définie comme seuil de matérialité pour le rapport.

Biodiversité

La santé et la capacité de résistance de la nature et de sa biodiversité constituent une base solide pour le bien-être et la résilience de la société, de l'économie et des infrastructures. Il en va de même pour le réseau à très haute tension de Swissgrid: un écosystème intact le protégera davantage contre les inondations et autres événements météorologiques extrêmes. En tant que gestionnaire national d'infrastructure, Swissgrid assume sa responsabilité en matière de préservation de la biodiversité, conformément à ses obligations légales et sociales.

GRI 101-1

Ambition et objectifs

Swissgrid s'engage pour la préservation de la biodiversité. Conformément à la législation, Swissgrid applique à cet effet la hiérarchie d'atténuation selon le principe «No Net Loss», c'est-à-dire éviter, minimiser, rétablir et, lorsque c'est inévitable, compenser.

GRI 2-25, 3-3, 101-1

Approche de gestion

La stratégie de Swissgrid en matière de biodiversité repose sur le respect des prescriptions légales relatives à la protection de la biodiversité, sur la prise en compte systématique des impacts et des risques lors de la planification et de l'approbation des projets de réseau et sur la mise en œuvre de mesures appropriées pour le maintien et la protection de la biodiversité. Dans le cadre de sa Sustainability Charter, Swissgrid exige explicitement de ses fournisseurs qu'ils respectent les prescriptions légales en vigueur et qu'ils traitent la biodiversité avec soin (voir [Sustainability Charter pour les fournisseurs](#)). De plus, Swissgrid soutient les objectifs formulés dans le Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal avec les éléments de gestion suivants:

- **Utilisation de Pathfinder pour la planification des tracés** (objectifs 1, 3, 14 du protocole de Kunming-Montréal): depuis 2024, Swissgrid utilise [Pathfinder](#) pour développer, analyser et évaluer des variantes de tracé pour de nouvelles lignes à très haute tension. Grâce à des données géographiques, une analyse de résistance multicritère, des données sur l'écobilan et des algorithmes, le système calcule les variantes de tracé optimales. Pour ce faire, Pathfinder prend en compte et optimise les variantes, notamment en ce qui concerne les zones naturelles protégées et les zones protégeant la biodiversité.
- **Intégration systématique des impacts sur la biodiversité lors de l'approbation des projets de réseau** (objectifs 1, 6, 14 et 15 du protocole de Kunming-Montréal): Swissgrid détermine les impacts et les risques pour tous ses projets de réseau dans le cadre de l'analyse des conflits environnementaux ou, pour les projets de plus grande envergure, dans le cadre d'une EIE complète (voir le chapitre «[Protection de l'environnement](#)»). En ce qui concerne la biodiversité, cette étude analyse notamment les effets sur les eaux de surface et les systèmes aquatiques, les sols, les organismes dangereux pour l'environnement (néophytes) ainsi que les forêts, la flore, la faune et les habitats.
- **Identification et mise en œuvre de mesures appropriées pour la protection de la biodiversité** (objectifs 2, 6 et 7 du protocole de Kunming-Montréal): dans le cadre de l'EIE, de la notice d'impact sur l'environnement et de l'analyse des conflits environnementaux, ainsi que lors des procédures d'approbation et d'autorisation, Swissgrid définit et met en œuvre des mesures appropriées en faveur de la protection de la biodiversité, conformément aux prescriptions légales et à la hiérarchie d'atténuation (éviter, minimiser, rétablir et compenser les impacts inévitables).

GRI 101-4

Impacts identifiés sur la biodiversité

L'analyse des effets et des risques des activités entrepreneuriales de Swissgrid sur la biodiversité s'effectue aussi bien à l'échelle de l'entreprise qu'en fonction des projets, dans le cadre du système de gestion HSE ou de l'approbation des projets de réseau (voir à ce sujet les explications détaillées au chapitre «Protection de l'environnement»).

Impacts et risques identifiés des activités de Swissgrid: les impacts spécifiques sur la biodiversité dépendent en grande partie du site ainsi que du type de projet de réseau ou des travaux d'entretien, et peuvent concerner la forêt, la flore et/ou la faune. Ainsi, le fait de maintenir la végétation à un niveau bas peut perturber l'habitat des plantes et des animaux. Il en va de même pour le défrichage à proximité des lignes, nécessaires à l'exploitation sûre des lignes, ou pour maintenir le sol au-dessus de la batterie de tubes avec ligne câblée souterraine libre de tout arbre à haute tige ou à racines profondes. En outre, les tranchées peuvent favoriser l'implantation de néophytes envahissantes dans le cas de lignes câblées souterraines, et les lignes aériennes présentent un risque de collision pour les oiseaux. Dans le cas de lignes câblées souterraines, ce sont notamment les tranchées dans la forêt, les routes d'accès ainsi que les éventuelles installations de compensation et les stations aéro-souterraines nécessaires à la sécurité de l'exploitation qui laissent des traces dans le paysage (voir à ce sujet «Technologies dans le réseau à très haute tension»).

Impacts et risques identifiés le long de la chaîne d'approvisionnement: au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a réalisé une analyse des risques sociaux et environnementaux le long de sa chaîne d'approvisionnement en amont, y compris les effets potentiels sur la biodiversité lors de l'extraction des matières premières, de la fabrication et du transport des matériaux et des biens d'équipement pour l'infrastructure de réseau. Les impacts potentiels ont été évalués en fonction de leur ampleur, de leur portée, de leur irréversibilité et de leur probabilité de survenance, sur la base de la littérature secondaire (p. ex. l'Atlas de l'environnement de l'OFEV, le CSR Risk Check du SECO, le Biodiversity Risk Filter du WWF et l'outil ENCORE). Les principaux risques potentiels le long de la chaîne d'approvisionnement sont associés à l'extraction de matières premières naturelles et de ressources terrestres (matières minérales, fossiles et/ou biologiques). Les impacts négatifs potentiels peuvent notamment résulter de la pollution, de la transformation et de l'usure des terres, des forêts, des espaces naturels ou des écosystèmes par l'exploitation minière.

GRI 101-5, 101-6

Inventaire des infrastructures de réseau dans les zones protégées

L'un des principaux moteurs potentiels de la perte de biodiversité est le changement d'affectation des sols, notamment en cas de construction ou d'agrandissement d'infrastructures dans des zones protégées. Afin d'éviter autant que possible l'utilisation des sols et de minimiser l'impact sur la nature et l'environnement, Swissgrid applique systématiquement le principe de l'optimisation du réseau avant renforcement du réseau avant développement du réseau. Dans le plan sectoriel des lignes de transport d'électricité, les zones protégées d'importance nationale ou cantonale sont également prises en compte lors de l'examen des zones de planification et de l'analyse des variantes de corridors. Il n'est pas toujours possible de contourner complètement une zone protégée lorsque l'on planifie et que l'on réalise une ligne. Dans le cadre de la procédure de plan sectoriel, un groupe de suivi dirigé par l'OFEN évalue l'ensemble des intérêts en jeu.

En Suisse, la surface des zones protégées nationales s'étend sur environ 6,2% de la surface totale du pays. Sur l'ensemble des infrastructures à très haute tension du réseau suisse, 2808 pylônes (24%) et 19 sous-stations (15%) se trouvent dans une ou plusieurs zones protégées (sans compter les doubles comptages). Dans de nombreux cas, cela s'explique par des raisons historiques, c'est-à-dire que l'infrastructure de réseau a été construite avant que le site ne soit désigné comme zone protégée. La surface de l'infrastructure de Swissgrid dans les écosystèmes naturels est restée stable au cours de l'exercice sous revue 2025.

Aperçu des zones protégées et de l'infrastructure de réseau¹

Zones protégées	État de la protection	Importance de la zone protégée	Pylônes (nombre)	Sous-stations (nombre)	Surface (ha)
Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels²	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	1 214	7	745
Zones marécageuses	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	186	1	93
Zones alluviales	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	114	0	75
Hauts-marais et marais de transition	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	5	0	5
Bas-marais	• Législation nationale	• Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	53	0	33
Sites de reproduction des amphibiens	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	108	0	60
Prairies sèches et pâturages	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	136	0	73
Émeraude	• <u>Convention de Berne</u>	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	206	3	115
District franc	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	346	2	223
Parcs suisses	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	1 210	10	719

Zones protégées	État de la protection	Importance de la zone protégée	Pylônes (nombre)	Sous-stations (nombre)	Surface (ha)
Réserve d'oiseaux d'eau et de migrants	• Législation nationale	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	41	1	28
Réserve de biosphères	• UNESCO	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème	78	0	34
Ramsar	• <u>Convention de Ramsar</u>	• Zones d'importance pour la biodiversité • Zones présentant une haute intégrité de l'écosystème • Zones connaissant un déclin rapide de l'intégrité de l'écosystème • Zone exposée à un risque physique élevé lié à l'eau	52	1	28
Infrastructures se situant dans les zones protégées d'importance nationale (nombre) ³			2 808	19	2 827
Infrastructures se situant dans les zones protégées d'importance nationale (%) ³			24%	15%	n/a
Surface des tracés ⁴ et des sous-stations ⁵ se situant dans les zones protégées d'importance nationale (ha)			2 203	27	2 231

¹ Afin de déterminer l'emplacement des pylônes et des sous-stations dans les zones protégées, un recoupement des 11 816 emplacements de pylônes et des 126 sous-stations a été effectué avec les données SIG des zones protégées. Les données identifiées incluent les pylônes et les sous-stations situés à l'intérieur de paysages et de biotopes d'importance nationale et de zones protégées nationales.

² Selon l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels (IFP) (admin.ch).

³ Les pylônes et sous-stations situés dans des zones protégées sont recensés (mais pas ceux situés à proximité). Chaque pylône et chaque sous-station n'est comptabilisé qu'une seule fois.

⁴ La surface pour les tracés et les pylônes a été relevée sur la base de valeurs moyennes. Le total inclut les doubles comptages en cas de chevauchement de différentes zones protégées.

⁵ La surface pour les sous-stations a été estimée sur la base de données SIG.

GRI 2-25, 101-2, 101-6, 101-8

Mesures et chiffres clés

La loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage suit l'approche du «bilan zéro». En d'autres termes, la richesse naturelle doit être la même avant et après une intervention. Swissgrid respecte systématiquement les exigences légales en matière de préservation de la biodiversité et applique à cet effet des mesures selon le principe «éviter, protéger, restaurer, compenser».

Mesures dans le cadre de projets de construction

Swissgrid met systématiquement en œuvre des mesures en matière de protection et de préservation de la biodiversité qui sont définies dans les procédures d'approbation de chaque projet de réseau. La mise en œuvre des exigences légales et réglementaires est assurée par des obligations administratives, un suivi et l'obligation d'établir des rapports. Les autorités compétentes contrôlent la conformité, y compris la mise en œuvre de mesures de compensation et de substitution écologiques. Des exemples de mesures mises en œuvre conformément à la hiérarchie des objectifs de protection sont résumés dans le tableau ci-dessous. Les mesures visent notamment à protéger et à préserver les zones protégées, les ressources vitales, les forêts, la flore et la faune.

Objectifs de protection en matière de biodiversité et mesures mises en œuvre dans le cadre de divers projets

Objectif de protection	Mesures
Éviter	• Application du principe ORARE et choix des corridors de lignes en tenant compte des conséquences sur la biodiversité grâce à l'utilisation de Pathfinder. • Implantation des surfaces d'installation en dehors des zones protégées spécifiques comme les biotopes d'importance nationale. • Protection des végétaux rares et protégés dans la zone des pylônes par une planification ciblée de la desserte et du chantier (y compris l'information de toutes les parties concernées). • Mesures de protection des oiseaux, y compris prévention des collisions d'oiseaux: https://www.swissgrid.ch/fr/home/newsroom/blog/2023/quel-est-donc-ce-chant.html: • Tracé permettant d'éviter les zones hautement sensibles (p. ex. les réserves d'oiseaux d'eau et de migrants) • Marquage de conducteurs afin de réduire le risque de collision • Prévention des perturbations par l'exécution des travaux en dehors de la phase de reproduction et de nidification • Recours à des organismes spécialisés externes pour qu'ils recommandent des mesures concrètes pour la protection des oiseaux • Partenariat avec des personnes externes à l'initiative pour l'installation de nichoirs dédiés aux espèces d'oiseaux particulièrement menacées (p. ex. choucas des tours ou faucons crécerelles)
Minimisation	• Utilisation d'hélicoptères pour le montage des pylônes afin de réduire les interventions au sol. • Minimisation des surfaces d'intervention. • Expertise géologique et câblage par tunnel plutôt que par ligne aérienne ou câblage en tranchée ouverte dans des paysages protégés (exemple du Glaubenberg). • Protection des terriers existants, des (micro)cours d'eau (habitats des amphibiens), des haies, des arbres et autres structures d'habitat (p. ex. murs en pierres sèches, tas de pierres) par le marquage, la mise en place de barrières ou le bâchage pendant les travaux. • Définition des périodes de construction en tenant compte des gros gibiers. • Utilisation de matelas d'excavation pour préserver la végétation. • Lutte ciblée contre les néophytes envahissantes sur les sites des pylônes et les sous-stations (voir à ce sujet: Lutter contre les néophytes envahissantes), y compris le nettoyage des machines de chantier afin d'éliminer les espèces végétales envahissantes, l'élimination appropriée et la mise en oeuvre de mesures préventives contre la propagation des néophytes envahissantes.
Restauration	• Démantèlement des voies d'accès temporaires, réensemencement avec des semences régionales. • Restauration des surfaces forestières temporairement nécessaires en collaboration avec les services forestiers cantonaux et locaux. • Remplacement naturel ou mesures équivalentes en faveur de la protection de la nature et du paysage, parfois en collaboration avec des organisations partenaires.
Compensation	• Création de nouveaux biotopes humides et de prairies extensives en collaboration avec les communes. • Mesures de substitution en cas de défrichement définitif dans ou à proximité d'habitats nécessitant une protection particulière. • Création de quartiers de remplacement pour les espèces cavernicoles dans des endroits appropriés. • Création de petites structures dans les sous-stations (tas de pierres, bois mort, etc.).

Mesures liées aux services écosystémiques

La préservation des écosystèmes est essentielle pour la société, l'économie et Swissgrid. Ils contribuent à la stabilité et à la résilience du réseau électrique en fournissant des services écosystémiques importants tels que la régulation du climat, la protection de l'eau, la conservation des sols et la biodiversité. Des forêts et des sols en bonne santé réduisent le risque de catastrophes naturelles, telles que les inondations, les glissements de terrain ou les incendies de forêt, qui peuvent endommager les infrastructures de réseau et menacer ainsi la sécurité d'approvisionnement. Parallèlement, ils garantissent des habitats pour la flore et la faune et favorisent l'acceptation par la société des projets d'infrastructure. Afin de préserver ces services et d'éviter tout impact négatif, Swissgrid intègre systématiquement

la protection des écosystèmes dans sa planification et dans la mise en œuvre des projets de réseau. Les mesures suivantes complètent les «Mesures dans le cadre de projets de construction» présentées et visent à préserver et à renforcer les fonctions écologiques des zones concernées.

- **Régulation du climat et réservoirs de carbone:** le défrichage et les trouées sont réduits au strict minimum et, lorsque c'est possible, ne sont que temporaires afin d'éviter la perte des réservoirs de carbone locaux.
- **Protection des sols:** des mesures de protection préventives et des programmes de restauration empêchent le compactage et l'érosion des sols par les engins de chantier et les aires de stockage temporaires.

- **Protection des eaux:** les interventions dans les zones d'eaux souterraines et les zones sensibles sont strictement réglementées. Les mesures sont planifiées et mises en œuvre conformément aux bases légales et, si nécessaire, sur la base d'expertises hydrologiques, afin de minimiser les impacts. Swissgrid s'assure ainsi que les atteintes aux services écosystémiques sont limitées au maximum et compensées par des mesures appropriées.
- **Promotion de la biodiversité:** l'aménagement de structures telles que des tas de pierres, des zones de bois mort et des petits plans d'eau sous les pylônes électriques et sur les surfaces d'exploitation permettent de créer de nouveaux habitats pour les amphibiens, les reptiles et les insectes. Dans les sous-stations, la création d'îlots de sable et de pierre offre de nouveaux habitats aux abeilles sauvages et aux autres insectes pollinisateurs.
- **Protection des espèces:** des nichoirs destinés aux espèces d'oiseaux menacées sont installés dans des endroits appropriés en collaboration avec des organisations de protection de la nature. Avec l'aide de partenaires compétents, Swissgrid installe également des nichoirs pour les espèces d'oiseaux menacées et entretient des surfaces de substitution pour la flore et la faune sur plusieurs années.

Plan de gestion en matière de végétation pour les tracés de Swissgrid

L'infrastructure de Swissgrid traverse en grande partie des zones boisées, des paysages riches en haies et des surfaces avec des arbres isolés. Les arbres et les arbustes qui poussent à proximité des lignes à très haute tension représentent un danger. En effet, les chutes d'arbres peuvent endommager les lignes, les branches et les cimes peuvent pousser dans les conducteurs et provoquer des défauts à la terre, qui à leur tour augmentent le risque d'incendie de forêt dans les régions sèches. En conséquence, Swissgrid est légalement tenue de gérer la végétation le long de ses lignes avec soin et anticipation, afin que les distances minimales légales entre la végétation et les conducteurs soient respectées à tout moment. Pour ce faire, Swissgrid utilise les données fournies par le balayage laser pour calculer et hiérarchiser la distance entre les lignes et la végétation grâce à des modèles 3D en fonction des différents scénarios (p. ex. pleine charge de la ligne en été, déviation du vent). Le plan de gestion de la végétation de Swissgrid repose sur la hiérarchisation numérique et automatique des arbres qui doivent être coupés en premier. Dans un système d'information géographique, les résultats sont enrichis d'attributs supplémentaires (p. ex. parcelles concernées) et mis à la disposition des gardes forestiers internes à Swissgrid pour la planification et l'exécution des travaux d'élagage nécessaires le long des lignes.

La gestion de la végétation par les gardes forestiers et forestières n'est pas seulement importante pour la sécurité d'approvisionnement, elle peut aussi créer une plus-value écologique en favorisant une plus grande biodiversité. Le concept de gestion de Bad Ragaz en est l'exemple parfait. Swissgrid y a mis en œuvre des mesures ciblées pour promouvoir la biodiversité: des espèces de feuillus et d'arbustes adaptées au site et de petite hauteur ont été plantées, des habitats pour les amphibiens et les oiseaux ont été créés, et du bois mort et des tas de branches ont été mis à disposition pour servir d'abris. L'entretien et le développement des lisières de forêt, la lutte contre les néophytes envahissantes et le contrôle régulier des surfaces soutiennent la biodiversité et améliorent les fonctions écologiques des zones concernées.

Plan de gestion des espaces verts dans les sous-stations

Lors de la construction ou de l'extension de sous-stations, Swissgrid est également tenue par la loi d'éviter et de réduire autant que possible les atteintes aux habitats dignes de protection. Lorsque des interventions sont inévitables, elles s'accompagnent de mesures de substitution afin de rétablir et de préserver au minimum la richesse naturelle, ou de l'améliorer. Concrètement, cela signifie que la gestion des espaces verts doit également se conformer aux exigences spécifiques des projets, mettre en œuvre des mesures de substitution écologique et assurer le contrôle des néophytes envahissantes.

L'entretien des espaces verts dans les sous-stations est actuellement assuré dans le cadre de contrats de services qui incluent les tâches de base telles que la tonte, l'entretien des bosquets, le désherbage et le nettoyage des impuretés. Afin de répondre plus efficacement aux exigences légales et écologiques, Swissgrid travaille à rendre l'entretien plus systématique et plus transparent: toutes les surfaces font actuellement l'objet d'une cartographie numérique, et des tableaux d'entretien propres à chaque surface sont établis. Ces derniers indiquent les besoins d'entretien, les objectifs écologiques et les mesures nécessaires. Swissgrid prévoit de développer et de mettre en œuvre sa gestion des espaces verts en s'appuyant sur cette base au cours des deux prochaines années.

Mesures concernant la chaîne d'approvisionnement

De plus, en intégrant systématiquement des critères environnementaux et sociaux dans ses acquisitions, Swissgrid favorise en amont une chaîne d'approvisionnement qui utilise des méthodes d'extraction et/ou des procédés de fabrication plus respectueux de l'environnement et de la nature. Si par exemple, les fournisseurs augmentent la part de matériaux secondaires, cela réduit non seulement l'em-

preinte carbone des produits achetés, mais favorise également la préservation des ressources et la part de matières premières primaires utilisées. De plus amples informations à ce sujet sont disponibles dans les chapitres «Une chaîne d’approvisionnement durable» et «Économie circulaire».

Collaboration avec des partenaires externes

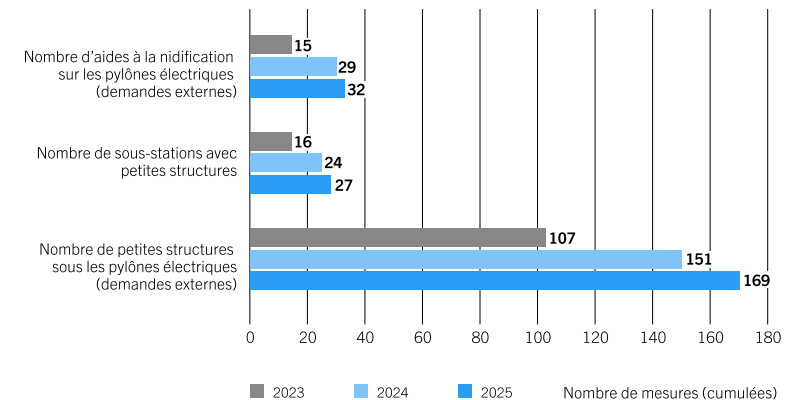
Aujourd’hui, de petites structures telles que des tas de branches ou de pierres ou encore des nichoirs sont installées le long des tracés, le plus souvent en fonction des projets, sous ou sur les pylônes des lignes aériennes de Swissgrid. Les partenaires externes tels que les associations environnementales, les cantons ou les agriculteurs et agricultrices sont souvent à l’origine de ces initiatives. Pour définir les conditions générales, les responsabilités et les consignes d’entretien, Swissgrid a mis à jour et publié une instruction correspondante au cours de l’exercice 2025, qui constitue la base de l’accord avec les partenaires externes. La mise en œuvre et l’entretien des petites structures situées sous et autour des pylônes de lignes aériennes incombent aux partenaires externes ou à un gestionnaire désigné par ces derniers, qui est souvent le propriétaire foncier. Swissgrid ne prend pas en charge l’entretien, mais vérifie dans le cadre des inspections annuelles si les accords sont respectés.

Au total, 169 petites structures ont été construites jusqu’à présent sous les pylônes électriques dans le cadre de ces partenariats. De plus, des aides à la nidification ont été installées sur 32 pylônes. Ces dernières années, le nombre de demandes émanant d’organisations de protection de la nature n’a cessé d’augmenter. Dans le domaine des petites structures sous les pylônes électriques, elles ont augmenté de 12% par rapport à l’exercice précédent (+58% par rapport à 2023).

Chiffres clés relatifs à la biodiversité

La procédure d’approbation définit des mesures de protection de l’environnement qui se concentrent également sur la préservation de la biodiversité. Swissgrid respecte strictement les prescriptions légales afin de maintenir la richesse naturelle de la biodiversité conformément à l’objectif global de zéro émission nette. La mise en œuvre des mesures fait l’objet d’un suivi continu, comme indiqué dans le chapitre «Protection de l’environnement». Cependant, aucune analyse détaillée concernant l’efficacité de ces mesures au moyen de mesures portant sur la diversité des espèces ou d’autres aspects de la biodiversité n’est effectuée. Le graphique et les chiffres clés ci-dessous donnent un aperçu de certaines mesures en matière de biodiversité mises en œuvre sur l’ensemble de l’infrastructure de réseau de Swissgrid.

Aperçu des mesures de biodiversité sélectionnées le long de l’infrastructure de réseau



Économie circulaire

L’économie circulaire s’impose de plus en plus comme un concept clé pour une économie durable et respectueuse des ressources. Pour Swissgrid, les principes circulaires jouent un rôle central, car la construction, l’exploitation et l’entretien de son infrastructure nécessitent une grande quantité de matériaux. L’application de l’économie circulaire tout au long de la chaîne de création de valeur de ses installations permet à Swissgrid d’utiliser efficacement des ressources précieuses et de réduire son empreinte écologique tout au long du cycle de vie de son infrastructure.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Swissgrid s’engage pour une utilisation responsable des ressources naturelles. Pour ce faire, elle intègre les principes de l’économie circulaire tout au long de sa chaîne de création de valeur afin d’optimiser l’efficacité des ressources, d’encourager la réutilisation et le recyclage des matériaux et de réduire les déchets.

GRI 3-3, 306-2

Approche de gestion

Impacts et risques identifiés

Swissgrid détermine et évalue les impacts de ses activités entrepreneuriales en matière d'économie circulaire dans le cadre de la double analyse de matérialité et de l'analyse de l'impact environnemental (voir le chapitre «Protection de l'environnement»). Les impacts les plus significatifs sont générés tout au long de la chaîne de création de valeur des projets de réseau. Dans ce contexte, la phase de planification et de conception a une influence décisive sur le type et la quantité de matériaux, de matières premières et de produits auxiliaires utilisés. Ces facteurs ont une incidence à la fois sur l'empreinte écologique des composants de réseau achetés par Swissgrid et sur l'ampleur des risques écologiques et sociaux potentiels de la chaîne de création de valeur en amont, notamment en ce qui concerne les matières premières primaires (voir à ce sujet le chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»). À la fin du cycle de vie des installations de Swissgrid, ce sont les effets liés aux déchets, causés par le démantèlement, qui dominent. À cet égard, la gestion et l'élimination appropriées des déchets spéciaux constituent une préoccupation majeure de Swissgrid, notamment pour éviter toute pollution potentielle des sols et des eaux.

Une planification qui préserve les ressources

Swissgrid encourage et optimise l'utilisation durable des ressources conformément aux principes de l'économie circulaire grâce à différents dispositifs et principes de planification:

- **Principe ORARE:** lors de la planification du réseau, Swissgrid veille à préserver les ressources et à trouver des moyens de minimiser l'impact sur l'environnement. Pour ce faire, Swissgrid applique toujours le principe ORARE. Le principe ORARE signifie «optimisation du réseau avant renforcement du réseau avant développement du réseau». Il vise à réduire autant que possible l'impact environnemental et paysager du développement du réseau. Si une exploitation plus efficace du réseau (p. ex. mesures topologiques, redispach ou utilisation de la flexibilité) ne suffit pas à maîtriser une congestion identifiée, on procède d'abord à l'optimisation du réseau et, si cela ne permet pas d'atteindre l'objectif, on cherche à renforcer le réseau (p. ex. conducteurs plus performants, tension plus élevée). La dernière option envisagée est le développement du réseau (nouveau tracé), très gourmand en matériaux. Les lignes qui ne sont plus utilisées sont démontées.
- **Planification modulaire, numérique et respectueuse des ressources:** ces dernières années, Swissgrid a standardisé, optimisé et modularisé les spécifi-

cations techniques de ses composants de réseau, afin de favoriser un mode de construction respectueux des ressources, une durée de vie optimisée ainsi qu'une réutilisation élevée et un démontage par type en cas de démantèlement ou de substitution. Par ailleurs, Swissgrid investit dans la conception et la construction en trois dimensions avec le Building Information Modelling (BIM) afin que la planification, la construction et l'exploitation de l'infrastructure de réseau puissent s'effectuer de manière numérique et plus efficace. Depuis l'exercice 2025, les nouveaux projets de réseaux de sous-stations sont planifiés de manière standard avec la méthode BIM. À moyen terme, la numérisation constitue une base solide qui permet d'identifier un potentiel de construction supplémentaire en matière d'efficacité des ressources.

- **Durée de vie des installations:** les optimisations mises en œuvre dans la planification, l'exploitation et l'entretien des installations permettent à Swissgrid de prolonger la durée de vie de son infrastructure. Près des deux tiers du réseau de transport suisse ont actuellement entre 50 et 80 ans.
- **Écobilans:** s'il est nécessaire de développer un réseau ou de rénover l'infrastructure de réseau en raison de son ancienneté, Swissgrid examine différentes variantes en tenant compte des aspects écologiques, techniques et économiques. Pour analyser l'impact sur l'environnement, Swissgrid réalise des écobilans sur l'ensemble du cycle de vie des principaux systèmes ou des différents composants de l'installation, qui sont pris en compte dans le processus de décision. Les résultats des écobilans montrent clairement que la quantité et la fabrication de matières premières ainsi que la durée de vie des installations ont une influence considérable sur l'impact environnemental et climatique. C'est la raison pour laquelle les lignes câblées souterraines ont par exemple un bilan écologique environ trois fois moins bon que les lignes aériennes. Mais outre l'utilisation et la fabrication de matériaux gourmands en ressources, les pertes de transports et de compensation élevées ainsi que le remplacement coûteux des lignes câblées souterraines au bout de quarante ans jouent également un rôle important (voir «Les lignes aériennes – une contribution sous-estimée à la durabilité»).

Procédure de gestion des substances dangereuses, des sites contaminés et des déchets

Swissgrid applique systématiquement les prescriptions légales en matière de sites contaminés, de déchets et de substances dangereuses et en réglemente la mise en œuvre dans le cadre de directives internes, de manuels et d'instructions d'exploitation. Swissgrid tient à jour un cadastre des sites contaminés et des substances nocives afin de garantir une gestion correcte des substances dangereuses et des

sites contaminés. Les matériaux d'excavation provenant de sites pollués et l'huile de transformateur représentent des volumes importants. Ces derniers sont recyclés à environ 90% par des prestataires de services externes.

En ce qui concerne les projets de réseau, les déchets de construction tels que les matériaux d'excavation, les déblais de voirie et les débris de béton sont estimés dès que l'étude d'impact sur l'environnement et leur traitement ultérieur ou leur élimination sont définis. Les métaux et les matériaux tels que la céramique sont traités et restent dans le circuit. Près des deux tiers des débris de béton sont recyclés en Suisse, le reste est mis en décharge. Les matériaux d'excavation sont réutilisés sur place ou stockés temporairement en vue de leur réutilisation dans d'autres projets régionaux, généralement externes.

Avant chaque projet de construction, de transformation ou de rénovation, Swissgrid procède à des analyses de polluants afin de garantir une manipulation sûre et professionnelle des substances dangereuses. Les condensateurs ou les revêtements de pylônes contenant des PCB (polychlorobiphényles) en sont un exemple. Bien qu'ils ne soient plus utilisés depuis longtemps, il peut arriver qu'ils soient exceptionnellement présents dans d'anciens moyens d'exploitation. Si elle suspecte une fuite antérieure d'huile isolante contenant des PCB, Swissgrid procède également à une analyse du sol afin de déterminer les éventuelles contaminations. Les matériaux pollués sont soit pris en charge par le prestataire de services mandaté et transmis à des entreprises d'élimination agréées, soit directement pris en charge par celles-ci. Dans les deux cas, une élimination appropriée est effectuée conformément aux dispositions légales en vigueur, complétée par une documentation exhaustive et claire du processus d'élimination.

S'il s'avère qu'un site a besoin d'être rénové, la nouvelle construction ou la transformation prévue ne peut être mise en œuvre que si la rénovation a lieu en même temps ou n'est pas entravée. Les sites contaminés qui posent problème sont assainis en continu, au plus tard lors des travaux de transformation. En principe, les sites contaminés qui posent problème sont traités différemment selon leur niveau de contamination. Dans le cas des sites faiblement pollués, les matériaux excavés peuvent souvent être replacés au même endroit dans le cadre des travaux d'assainissement, à condition qu'aucun effet néfaste sur l'environnement ne soit à craindre. Seules les quantités restantes ou plus fortement contaminées sont éliminées ou mises en décharge de manière appropriée par un prestataire de services certifié et remplacées si nécessaire.

Les déchets des sites et des antennes régionales, principalement issus des activités de bureau, sont triés puis éliminés. Une entreprise externe de Facility Management se charge de l'élimination appropriée des déchets, sachant que les déchets urbains non recyclables sont envoyés dans des usines d'incinération des ordures ménagères avec récupération d'énergie.

GRI 301-1, 301-2, 301-3, 306-2, 306-3, 306-4, 306-5

Mesures et chiffres clés

Mesures mises en œuvre au cours de l'exercice 2025

Swissgrid considère l'économie circulaire comme le pilier central de la durabilité. La construction et l'exploitation du réseau de transport nécessitent de grandes quantités de matériaux tels que l'acier, l'aluminium, le béton et le cuivre, des ressources dont l'extraction et la transformation peuvent avoir un impact écologique considérable. Afin de réduire ces nuisances, Swissgrid prend en compte les principes de l'économie circulaire dans la planification, l'acquisition et le démantèlement de ses installations. L'objectif est d'optimiser l'utilisation des matériaux, d'encourager la réutilisation et le recyclage et de traiter les déchets de manière appropriée. Pour ce faire, Swissgrid a mis en œuvre les mesures suivantes au cours de l'exercice 2025, en plus de la procédure efficace en termes de ressources lors de la planification, de l'exploitation et de la gestion des déchets:

- **Saisie des matières premières utilisées lors de l'acquisition:** au cours du présent exercice sous revue, Swissgrid a développé des outils de Life Cycle Assessment (outils de LCA) pour ses composants de réseau à fortes émissions. Ces outils permettent une évaluation de l'écobilan (approche «cradle-to-gate») des émissions de CO₂ en amont dans le cadre des acquisitions. Pour ce faire, les fournisseurs enregistrent entre autres le poids et l'origine des principaux matériaux, y compris la part de matériaux recyclés. Au cours de l'exercice 2025, les outils de LCA ont été développés et testés pour les conducteurs, les pylônes, les éléments de génie civil et de construction, les câbles et les postes de couplage AIS/GIS.
- **Coopération avec d'autres gestionnaires de réseau de transport:** Swissgrid participe à différents groupes de travail avec d'autres gestionnaires de réseau de transport dans le but d'harmoniser le contenu et la forme des outils de LCA. Cette approche coordonnée doit permettre d'accroître l'efficacité et l'efficience en ce qui concerne l'enregistrement transparent, comparable et compréhensible des matières premières utilisées et des processus de fabrication. Swissgrid a également organisé un atelier sur l'économie circulaire au cours de l'exercice 2025,

réunissant dix gestionnaires de réseau européens, afin d'encourager le partage d'expériences sur le thème des modèles en circuit fermé et l'utilisation de matériaux recyclés.

- Critères d'acquisition des composants de réseau très gourmands en matériaux:** outre les outils de LCA déployés pour la première fois en 2025, Swissgrid a appliqué différents critères d'acquisition pour promouvoir l'économie circulaire, l'optimisation des ressources et/ou la gestion durable des déchets. Parmi ces critères figuraient notamment: la justification de l'élimination durable et/ou de la réutilisation et du recyclage des composants, des matériaux recyclables et/ou des déchets de construction lors des travaux de planification et de démantèlement; l'optimisation (capitalisée) du transport lors de la fourniture et/ou de la réception d'une sélection de composants de réseau; la disponibilité d'un écobilan (Life Cycle Assessment) selon ISO 14044:2006 ou ISO 14040:2006 pour les composants proposés (p. ex. disjoncteur, convertisseur, sectionneur / mise à la terre, SAS); et les exigences relatives à la durée de vie des composants.
- Optimisation des éléments de construction:** au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a procédé à un contrôle et à une optimisation du dimensionnement des fondations pour les nouvelles clôtures de sécurité ainsi que des échafaudages et des fondations dans les postes de couplage. Ces mesures ont permis de réaliser d'importantes économies de matériaux. Cela permet non seulement d'éviter le rejet d'émissions de CO₂ en amont, mais aussi de réduire les coûts.
- Projet pilote pour l'utilisation de câbles avec noyau en carbone:** Swissgrid a poursuivi la planification d'un projet pilote visant à utiliser des conducteurs avec noyau en carbone sous forme de câbles CCHT (câbles conducteurs haute température). Le projet prévoit d'équiper les 35 km du tracé 220 kV Mühleberg – St. Triphon avec des câbles avec noyau en carbone multiconducteurs. Les conducteurs avec noyau en carbone présentent une capacité de transport de courant élevée et sont plus légers que les conducteurs traditionnels. Grâce à la technologie CCHT, les pylônes subissent moins de contraintes statiques et nécessitent donc moins de matériaux pour leur dimensionnement. Dans les projets de rénovation, les câbles CCHT peuvent également permettre d'éviter de remplacer des pylônes, étant donné que les écarts inférieurs à la distance au sol peuvent être supprimés par le remplacement des conducteurs. La technologie CCHT permet ainsi d'augmenter l'intensité par rapport aux conducteurs traditionnels tout en réduisant l'utilisation de matériaux, les frais de transport et même l'empreinte carbone par kilomètre de tracé, pylônes compris.
- Gestion des déchets:** pour les projets de construction et de rénovation, Swissgrid utilise, en collaboration avec les entreprises concernées, des plateformes

d'échange numériques qui permettent de transmettre et de réutiliser des matériaux de terrassement, de démolition et de recyclage propres. Cela permet d'éviter les déchets et de désengorger les décharges. Ce processus a notamment été utilisé pour le projet de rénovation de la sous-station de Lachmatt.

Matériaux utilisés au cours de l'exercice 2025

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a réalisé une analyse complète des flux de matériaux afin d'évaluer le volume d'affaires des matériaux tout au long de sa chaîne de création de valeur. Pour ce faire, les entrées et les sorties de matériaux de 135 projets de réseaux en cours ont été prises en compte, démantèlement compris. Les flux de matériaux dans les projets de réseau de Swissgrid s'étendent généralement sur plusieurs années. En conséquence, les flux de matériaux spécifiques aux projets sont saisis et présentés proportionnellement à la durée de mise en œuvre des projets de réseau sur plusieurs années de rapport. Cette méthode est cohérente avec la comptabilisation des émissions du scope 3 des projets de réseau (biens d'équipement et déchets) et réduit la volatilité des flux de matériaux, conformément à la réalité des projets de réseau pluriannuels. Pour cette raison, les valeurs de l'exercice 2025 sont relativement stables par rapport à l'exercice précédent. Les flux de matériaux dans les autres domaines tels que les bâtiments, l'administration et la mobilité sont d'une importance secondaire et n'ont donc pas été pris en compte.

Au total, Swissgrid a utilisé environ 43 000 tonnes de matériaux au cours de l'exercice 2025 (entrées de matériaux). Les principaux matériaux utilisés en termes de poids sont le béton (71%), le gravier (15%) et l'acier (10%).

Matériaux utilisés en 2025 (en tonnes)	2025	2024 ¹
Matériaux non renouvelables	42 632	42 205
Aluminium	702	798
Cuivre	320	239
Autres métaux non ferreux	65	65
Acier	4 249	4 054
Béton	30 493	30 471
Porcelaine, verre	41	34
Thermoplastiques, polymères, thermodurcissables, élastomères	255	178
Gravier	6 359	6 222
Huile de transformateur/isolante	132	126
Gaz SF ₆	3	4
Autres matériaux	12	13
Matériaux renouvelables	31	30
Bois, papier, carton	31	30
Poids total des matériaux renouvelables et non renouvelables	42 663	42 234

¹ Les valeurs pour 2024 ont été recalculées rétroactivement sur la base d'une adaptation méthodologique (saisie proportionnelle des flux de matériaux en fonction de la durée de mise en œuvre du projet) et d'informations actualisées sur les matériaux.

Sur la base de l'analyse des flux de matériaux et des valeurs moyennes concernant la part de recyclage conforme au marché pour les matériaux utilisés, le pourcentage de matières premières, de matériaux recyclables ou de métaux recyclés utilisés pour la fabrication des principaux produits et prestations de services de Swissgrid est d'environ 14%.

Répartition des déchets pour l'exercice 2025

Sur la base de l'analyse des flux de matières, Swissgrid a recueilli ses chiffres clés concernant les déchets générés (sorties de matériaux) par les projets de réseau. Au total, Swissgrid a généré au cours de l'exercice 2025 près de 62 000 tonnes de déchets issus de projets de réseau, dont 39% ont été éliminés et 61% réutilisés ou recyclés. Les principales catégories de déchets en termes de poids sont les déblais (68%), le béton (22%) et les métaux (5%).

Composition des déchets (en tonnes)	2025			2024 ¹		
	Total des déchets	Réutilisation/ recyclage	Élimination	Total des déchets	Réutilisation/ recyclage	Élimination
Excavation	42 162	23 759	18 403	51 221	28 289	22 932
Béton	13 627	9 157	4 470	13 141	8 831	4 310
Métaux	3 344	3 053	291	3 357	3 068	289
Gravier	2 687	1 806	881	2 335	1 569	766
Plastiques	129	0	129	127	0	127
Bois, carton et papier	6	0	6	9	0	9
Solides polluants et liquides dangereux pour l'eau	69	47	22	67	49	18
Gaz (SF ₆ , etc.)	1,7	1,7	0,0	2,5	2,5	0
Porcelaine, verre	61	52	9	56	48	8
Total	62 086	37 875	24 211	70 315	41 856	28 459

¹ Les valeurs pour 2024 ont été recalculées rétroactivement sur la base d'une adaptation méthodologique (saisie proportionnelle des flux de matériaux en fonction de la durée de mise en œuvre du projet) et d'informations actualisées sur les matériaux.

Sur les quelque 38 000 tonnes de déchets détournés de l'élimination, environ 19% sont traités en vue d'une réutilisation et environ 81% sont recyclés.

Poids total (tonnes) et catégorie de déchets traités ou recyclés

Catégorie	2025		2024 ¹	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Préparation en vue de la réutilisation ¹	0	7 198	0	6 944
Recyclage ²	18	30 659	29	34 833
Total	18	37 857	29	41 827

¹ Les valeurs pour 2024 ont été recalculées rétroactivement sur la base d'une adaptation méthodologique (saisie proportionnelle des flux de matériaux en fonction de la durée de mise en œuvre du projet) et d'informations actualisées sur les matériaux.

² La réutilisation et le recyclage ont lieu pour tous les déchets en dehors des sites et installations de Swissgrid.

Sur les quelque 24 000 tonnes de déchets envoyés à l'élimination, environ 99,4% ont été mis en décharge, 0,6% ont été incinérés avec récupération d'énergie et 0,1% ont été éliminés par d'autres méthodes.

Poids total (tonnes) et catégorie des déchets éliminés

Catégorie	2025		2024 ¹	
	Déchets dangereux	Déchets non dangereux	Déchets dangereux	Déchets non dangereux
Incinération (avec récupération d'énergie) ²	0	135	0	136
Décharge ²	0	24 057	0	28 308
Autres méthodes d'élimination ²	19	0	16	0
Total	19	24 192	16	28 443

¹ Les valeurs pour 2024 ont été recalculées rétroactivement sur la base d'une adaptation méthodologique (saisie proportionnelle des flux de matériaux en fonction de la durée de mise en œuvre du projet) et d'informations actualisées sur les matériaux.

² Tous les déchets sont éliminés en dehors des sites et installations de Swissgrid.

Purpose



Source : Romand Energie. Installation solaire flottante sur le lac des Toules, dans la commune valaisanne de Bourg-Saint-Pierre.

Transition énergétique

Le système énergétique en Suisse et en Europe est en pleine mutation et modifie profondément les conditions générales d'un approvisionnement fiable en électricité en Suisse. Le passage de grandes centrales électriques centralisées à des sources d'énergie renouvelables décentralisées marque un changement structurel dans le paysage de la production. En raison de la part croissante de l'énergie solaire et éolienne, la production d'électricité devient de plus en plus volatile et complexe à prévoir. Parallèlement, les besoins en électricité augmentent considérablement, sous l'impulsion de la décarbonation, de la numérisation et de la croissance de l'économie et de la société. Des grandes centrales de pompage-turbinage et batteries jusqu'au stockage décentralisé de l'énergie dans les bâtiments et les véhicules électriques, les solutions de stockage jouent un rôle de plus en plus important dans le système énergétique du futur.

Le réseau électrique assure la liaison entre ces éléments en pleine mutation du système énergétique, tout en constituant l'épine dorsale d'un approvisionnement sûr en électricité pour la Suisse. De plus, en sa qualité d'exploitante du réseau à très haute tension au cœur de l'Europe, Swissgrid est un nœud important du réseau interconnecté continental. Alors que le système électrique intégré est essentiel pour assurer une sécurité d'approvisionnement à long terme et efficace, l'augmentation des flux d'électricité internationaux volatils à grande échelle s'accompagne également de nouveaux défis pour l'exploitation sûre du réseau.

La transformation du système énergétique à l'échelle européenne accroît la complexité et les exigences en matière d'exploitation sûre et efficace du réseau. Pour Swissgrid, cela signifie qu'il faut développer le réseau de transport, l'exploitation du réseau et le marché des services réseau et des services système afin de répondre aux exigences futures. En effet, seuls un réseau moderne et fiable ainsi que des solutions innovantes, flexibles et axées sur le marché permettront d'intégrer efficacement et en toute sécurité les sources d'énergie renouvelables et les solutions de stockage dans le système électrique. En outre, l'étroite collaboration entre tous les acteurs — des gestionnaires de réseau aux consommateurs en passant par les producteurs — est essentielle à la réussite de la transition énergétique, tant au niveau national qu'international.

Ambition et objectifs

L'objectif de Swissgrid est de permettre la transformation du système énergétique à plusieurs niveaux, conformément à la stratégie énergétique de la Confédération:

- En étendant et en modernisant le réseau de transport afin de répondre aux exigences d'une production d'énergie de plus en plus décentralisée.
- En utilisant des solutions et des approches innovantes pour répondre de manière efficace et efficiente aux défis croissants de l'exploitation quotidienne du réseau.
- En continuant à développer le marché des services système (notamment l'énergie de réglage), qui tient compte des exigences d'un mix de production de plus en plus décentralisé.
- En intégrant étroitement le réseau suisse à très haute tension dans le réseau interconnecté européen, afin de continuer à garantir une exploitation du réseau efficace sur le plan économique et opérationnel. Pour cela, Swissgrid estime qu'un accord sur l'électricité avec l'UE est impératif.

GRI 203-3

Approche de gestion

Le système énergétique en Suisse et en Europe est en pleine mutation. Afin que le réseau puisse répondre aux exigences futures, Swissgrid planifie et exploite le réseau de transport à long terme, de manière flexible et en se basant sur des données. Swissgrid prévoit d'investir environ 5,5 milliards de francs dans le réseau de demain d'ici à 2040 et mise sur quatre champs d'action essentiels afin de soutenir la transition énergétique côté réseau:

- **Flexibilité:** Swissgrid s'engage pour le développement de produits qui incitent à disposer à tout moment d'une flexibilité suffisante pour une exploitation sûre du réseau. Cette flexibilité peut de plus en plus être fournie par de petits producteurs et consommateurs décentralisés.
- **Capacité prévisionnelle:** l'énergie issue de la production éolienne et photovoltaïque est soumise à des fluctuations continues. En collaboration avec différents partenaires, Swissgrid développe des outils de prévision fiables, basés sur l'échange de données de mesure pertinentes, afin de pouvoir piloter efficacement le réseau de transport à tout moment.
- **Commande du réseau:** les exigences en matière d'exploitation du réseau augmentent à mesure que le système énergétique évolue. Par conséquent, Swissgrid utilise divers outils d'aide à la décision qui aident les spécialistes du centre de

conduite du réseau à commander le réseau. En outre, des analyses de données avancées et des algorithmes d'apprentissage automatique sont utilisés pour développer des applications propres à l'exploitation du réseau.

- **Infrastructure:** afin que le réseau de transport puisse répondre aux exigences de demain, Swissgrid a identifié, dans le cadre du Réseau stratégique 2040, un total de 31 projets de réseau essentiels qui devront être mis en œuvre au cours des 15 prochaines années. Parmi les objectifs figurent: le raccordement au réseau de gros producteurs, accumulateurs et consommateurs; l'amélioration de la commande des flux d'électricité grâce à des transformateurs réglables supplémentaires; la réduction des congestions du réseau grâce à l'augmentation de la capacité de transport; l'augmentation de la sécurité d'approvisionnement grâce à la redondance des moyens d'exploitation ainsi que le regroupement des infrastructures de réseau afin de soulager l'espace limité, le paysage et les personnes.

Mesures de transition énergétique côté réseau

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a initié et fait progresser les mesures suivantes afin de soutenir la transition énergétique côté réseau en Suisse:

- **Prévision en matière d'énergie photovoltaïque:** alors que le développement de la production d'électricité photovoltaïque en Suisse progresse, la disponibilité de données sur la production des installations photovoltaïques et des prévisions est encore à la traîne. Cette situation a un impact sur la stabilité de l'exploitation du réseau et peut obliger Swissgrid à recourir à davantage d'énergie de réglage afin de compenser le déséquilibre entre la production et la consommation. Grâce à une meilleure qualité des données sur la production photovoltaïque, les spécialistes du centre de conduite du réseau de Swissgrid peuvent prévoir les flux de charge avec plus de précision, détecter à temps les déséquilibres dans l'exploitation du réseau et optimiser l'utilisation d'énergie de réglage. La prévision photovoltaïque horaire automatisée est basée sur l'agrégation et la mise à jour des données photovoltaïques de base pour plus de 310 000 installations. Actuellement, l'accent est mis sur la validation avec des données de mesure et l'intégration dans les applications opérationnelles.
- **PV4Balancing:** le projet PV4Balancing vise à exploiter le potentiel de flexibilité des installations photovoltaïques en Suisse pour stabiliser le réseau. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a lancé un projet pilote avec les premières applications dans le domaine de l'exploitation du réseau. Les conclusions de ce projet pilote devraient permettre aux installations photovoltaïques de contribuer également à la stabilisation du réseau en fournissant de l'énergie de réglage.

- **Optimiser énergie de réglage:** outre l’optimisation de la qualité des prévisions et l’utilisation des énergies renouvelables pour assurer la stabilité du réseau, l’activation rapide de la quantité appropriée d’énergie de réglage est un élément important dans l’exploitation quotidienne du réseau. Depuis l’exercice 2025, Swissgrid utilise désormais l’outil «Optimiser énergie de réglage» qu’elle a développé en interne. L’outil prévoit les besoins en énergie de réglage sur la base de modèles d’apprentissage automatique et active automatiquement le produit d’énergie de réglage optimal jusqu’à un certain seuil. Ce type d’application basée sur des données est indispensable à un système énergétique moderne et flexible.
- **Utilisation coordonnée de ressources énergétiques décentralisées:** la collaboration au sein de la branche de l’électricité est une base essentielle pour mettre en œuvre la Stratégie énergétique 2050 de manière efficace et réussie. Au cours de l’exercice 2025, Swissgrid a pu vérifier, en collaboration avec des partenaires de la branche, que le concept d’un marché commun pour les services réseau et les services système était prêt à être mis en œuvre. En accord avec les partenaires de la branche, Swissgrid instaure également un nouveau mécanisme de prix pour l’énergie d’ajustement à partir de 2026, afin de réduire les besoins en énergie de réglage et de renforcer la stabilité du réseau.

Chiffres clés de la transition énergétique côté réseau

La production et la consommation d’électricité doivent être équilibrées en permanence sur le réseau électrique afin que la fréquence reste stable à 50 hertz. En cas de fluctuations imprévues, Swissgrid recourt à de l’énergie de réglage qu’elle se procure sur le marché suisse de l’énergie de réglage. Les coûts de l’énergie de réglage sont supportés par l’ensemble des consommatrices et consommateurs d’électricité. Le changement du mix énergétique, principalement poussé par l’augmentation des installations photovoltaïques, a un impact direct sur le marché de l’énergie de réglage. La volatilité de la production d’énergie solaire peut notamment augmenter le besoin en énergie de réglage. Au cours de l’exercice 2025, le recours nécessaire à l’énergie de réglage positive (appel de la puissance de production) ainsi qu’à l’énergie de réglage négative (réduction de la puissance de production) a diminué malgré une augmentation de la production d’électricité photovoltaïque en Suisse.

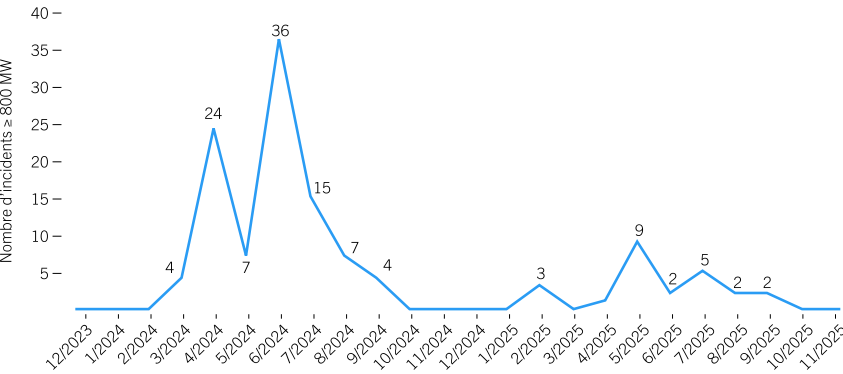
Aperçu du mix de production d’électricité en Suisse et de l’énergie de réglage (en GWh)	2025	2024	2023
Énergie de réglage positive	913	944	1 033
Énergie de réglage négative	506	550	694
Production d’énergie solaire CH ¹	7 967	5 961	4 914
Production d’énergie éolienne CH ¹	161	171	169
Production totale d’électricité CH ¹	69 876	81 054	72 744
Part de la production d’électricité solaire et éolienne CH ¹	12%	8%	7%

¹ Source: Statistique de l’électricité de l’OFEN, Production et consommation totales d’énergie électrique en Suisse. Pour le volume de production de 2025, on a utilisé les valeurs de novembre 2024 à octobre 2025, puisque les données du 4e^esup trimestre 2025 n’étaient pas encore disponibles.

L’une des mesures clés pour réduire l’appel d’énergie de réglage a été le progrès que Swissgrid a pu réaliser en collaboration avec la branche pour améliorer les prévisions de production d’électricité solaire. En effet, plus ces prévisions des acteurs du marché (groupes-bilan) sont précises, moins l’utilisation de l’énergie de réglage est importante. Le graphique ci-contre montre le nombre d’événements pour lesquels il a fallu appeler plus de 800 mégawatts de puissance de réglage.

Swissgrid observe également un recul de l’énergie de réglage secondaire totale activée. Une comparaison des dix premiers mois de 2024 avec la même période de 2025 montre une baisse de 22% des activations d’énergie de réglage secondaire. Parmi les mesures qui y ont contribué, on peut citer l’amélioration des prévisions de la puissance photovoltaïque attendue sur le réseau de transport ainsi que l’«Optimiser énergie de réglage» mis en place par Swissgrid en 2025.

Énergie de réglage secondaire



People



Attractivité employeur

Swissgrid est responsable de l'exploitation sûre, durable et efficace du réseau de transport suisse, une tâche qui exige de ses collaboratrices et collaborateurs des compétences techniques de haut niveau, de l'engagement, une conscience de la sécurité et une force d'innovation. Dans un secteur en pleine mutation, il est essentiel pour Swissgrid de se positionner comme un employeur attractif. C'est la seule façon pour l'entreprise d'attirer les talents nécessaires, de les fidéliser sur le long terme et de réussir à façonner ensemble l'avenir énergétique.

Un monde du travail moderne, qui fait vivre la diversité et l'inclusion, est un facteur de réussite essentiel. En effet, des points de vue différents favorisent l'émergence de solutions créatives et renforcent une culture d'entreprise résiliente et innovante. En proposant une activité qui a du sens, des modèles de travail flexibles, des conditions équitables et une promotion ciblée, Swissgrid crée un environnement dans lequel ses collaboratrices et collaborateurs peuvent s'épanouir et évoluer. Pour Swissgrid, l'attractivité de l'employeur ne représente pas simplement un avantage concurrentiel sur un marché du travail compétitif – elle constitue la base d'un environnement de travail positif et d'un succès durable de l'entreprise.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Attirer, fidéliser et former les collaboratrices et collaborateurs

Dans le cadre de sa Stratégie 2027, Swissgrid a pour ambition de s'imposer comme l'un des employeurs les plus attractifs de Suisse; elle souhaite ainsi s'assurer les compétences nécessaires pour relever les défis à venir. Pour ce faire, Swissgrid crée une culture d'entreprise moderne, garantit des conditions de travail attrayantes et soutient ses collaboratrices et collaborateurs dans le développement de leurs compétences.

Diversité et inclusion

Swissgrid a pour ambition d’être une entreprise innovante, diversifiée et inclusive, où l’ensemble du personnel peut s’identifier à l’entreprise et déployer pleinement ses capacités, indépendamment de son origine ethnique, de son orientation sexuelle, de sa religion, de son âge, de son sexe, d’un handicap ou d’autres aspects liés à la diversité.

Les objectifs de la période stratégique 2027

Cette ambition prend corps à travers des objectifs quantitatifs, régulièrement mis à jour et approuvés par le comité Personnel et rémunération du Conseil d’administra-tion.

Domaine	Valeurs cibles 2025 à 2027	État 2025
Évolution des collaboratrices et collaborateurs	• Deux tiers des postes de direction vacants sont pourvus en interne	●
	• Enquête auprès du personnel ¹ : augmentation de 2 points pour la rubrique «Promotion des collaboratrices et collaborateurs»	●
Conditions de travail	• Enquête auprès du personnel ¹ : augmentation de 2 points pour la rubrique «Vie professionnelle et vie privée»	●
	• Taux de sortie < 7,5%	●
Diversité et inclusion	• Enquête auprès du personnel ¹ : augmentation d’au moins 2 points du taux d’approbation pour la rubrique «Diversité et inclusion»	●
	• Augmentation de la proportion de femmes à 25% par rapport au nombre total d’employé(e)s	●
	• Augmentation de la proportion de femmes occupant des postes de direction à 20%	●
	• Égalité salariale certifiée	●
	• Aucun cas confirmé d’atteinte à l’intégrité personnelle (harcèlement moral, discrimination, harcèlement sexuel)	●

¹ L’enquête auprès du personnel est réalisée tous les deux ans. La dernière enquête a eu lieu au cours de l’exercice 2024, la prochaine aura lieu en 2026.

● Objectif atteint ● Progrès réalisés mais objectif pas encore atteint.

GRI 3-3
Approche de gestion

Organisation et responsabilités

L’organisation et les tâches dans le domaine des ressources humaines (RH) sont régies par le droit du travail national, la politique du personnel de Swissgrid, le code de conduite de l’entreprise ainsi que par diverses directives et règlements internes.

Le comité Personnel et rémunération du Conseil d’administration de Swissgrid est responsable des tâches stratégiques dans les domaines de la politique de rétribution de l’entreprise, de la planification stratégique de la succession, de la nomination et des conditions d’embauche des membres du Conseil d’administration et de la Direction, de la rétribution et de l’évaluation des performances du CEO et de la Direc-

tion, ainsi que de la diversité et de l’inclusion. Au cours de l’exercice 2025, le comité Personnel et rémunération était composé de trois membres du Conseil d’administra-tion, dont deux membres indépendants. Le CEO ainsi que le Head of HR participent également aux réunions du comité Personnel et rémunération.

Le département des ressources humaines est responsable de la mise en œuvre opérationnelle de la stratégie RH chez Swissgrid. Le Head of HR est membre de la Direction élargie. Les intérêts des collaboratrices et collaborateurs sont défendus par la représentation du personnel dans le cadre des processus de décision relatifs à la participation et au personnel au sein de Swissgrid et vis-à-vis de la Direction. La représentation du personnel se compose de sept membres élus par le personnel. Sa composition doit impérativement tenir compte de la Suisse alémanique et de la

Suisse latine, de même que de la parité. Deux des sept membres représentent en outre le personnel au sein de la commission de prévoyance.

Approche de gestion pour attirer, fidéliser et former les collaboratrices et collaborateurs

La politique du personnel de Swissgrid vise à attirer des collaboratrices et collaborateurs qualifié(e)s, à les fidéliser à long terme à l'entreprise et à développer durablement leurs compétences afin de répondre ensemble et avec succès aux exigences de Swissgrid, en constante évolution. Swissgrid adopte trois paquets de mesures complets afin de pouvoir atteindre les objectifs définis dans sa Stratégie 2027:

- **Employer of Choice:** afin de conserver ses collaboratrices et collaborateurs et d'en attirer de nouveaux, Swissgrid entend continuer à se positionner comme un employeur attractif sur le marché du travail tout en répondant aux besoins de ses équipes dans les domaines qui les intéressent. Des plans de carrière pour les fonctions de management et les fonctions spécialisées permettent d'identifier les perspectives d'évolution interne à Swissgrid et de les mettre en œuvre avec la planification de la succession.
- **Fit for Future:** afin de réussir à relever les défis croissants d'une exploitation sûre et efficace du réseau, de nouvelles compétences, qui ne sont parfois pas encore disponibles au sein de l'organisation en quantité suffisante, seront nécessaires. Une gestion des compétences permet de définir les compétences nécessaires et de les développer en cas de besoin. Enfin, la transformation numérique et la nécessité d'innover qui en découle exigent et favorisent des principes de travail de plus en plus agiles et auto-organisés.
- **Future of Work:** les exigences en matière d'environnement de travail évoluent et Swissgrid participe activement à ce changement. Afin de raccourcir les voies décisionnelles et de rendre l'entreprise plus agile, Swissgrid améliore en permanence l'efficacité de ses processus et optimise les structures organisationnelles. Cette évolution vers une gestion et une organisation autonomes et plus décentralisées se traduit par une culture qui associe davantage le personnel aux processus de décision, lui offre un espace de création et l'encourage à se responsabiliser.

Principes en matière de diversité et d'inclusion

Swissgrid est convaincue que la diversité des perspectives, des origines, des expériences et des compétences enrichit l'entreprise, favorise l'innovation et renforce la cohésion sociale. Afin d'exploiter les opportunités offertes par la diversité, Swissgrid a ancré les principes suivants dans son code de conduite approuvé par le Conseil

d'administration, dans les principes directeurs et de gestion de l'entreprise, dans la stratégie de diversité et d'inclusion ainsi que dans la directive interne sur la protection de l'intégrité personnelle:

- Swissgrid protège l'intégrité personnelle de l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs. Elle ne tolère aucune mise en danger, atteinte ou violation de l'intégrité personnelle de quelque nature que ce soit, comme la discrimination, le harcèlement moral ou le harcèlement sexuel et non sexuel. La Direction a concrétisé ces principes ancrés dans le code de conduite dans le cadre d'une directive sur la protection de l'intégrité personnelle.
- Swissgrid garantit un accès sans discrimination à toutes les fonctions. Afin de pourvoir les postes vacants, Swissgrid a recours à un pool de talents diversifié. L'évolution de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid repose sur des critères transparents et compréhensibles. Elle est planifiée et mise en œuvre de concert par les cadres et le personnel.
- Grâce à des conditions de travail aussi optimales que possible, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid libèrent pleinement leur potentiel, et sont ainsi en mesure d'exercer au mieux leur activité et d'atteindre les objectifs fixés.
- Les cadres dirigeants veillent à ce que la culture managériale soit inclusive dans tous les domaines et toutes les équipes. L'objectif est de garantir l'égalité des chances et les conditions générales nécessaires pour que les collaboratrices et collaborateurs se sentent bien, puissent apporter leurs idées, prendre des responsabilités et aborder ouvertement les difficultés ou les conflits. Les principes directeurs et de gestion, qui définissent notamment la communication, le sens des responsabilités et l'action des cadres, constituent la base du management inclusif chez Swissgrid.

Risques et opportunités identifiés

Dans le cadre du processus ERM de l'entreprise, Swissgrid a identifié les risques suivants en ce qui concerne l'acquisition, la fidélisation et le développement des talents:

- Le manque de compétences techniques pourrait empêcher Swissgrid de relever les défis futurs ou de fournir des prestations de qualité dans des domaines essentiels. Si des ressources externes doivent être mobilisées pour pallier le manque de compétences, cela peut entraîner des coûts supplémentaires.
- Parmi les causes identifiées pour expliquer le manque de dynamisme en matière d'innovation figurent des conditions générales inappropriées, notamment le

manque de savoir-faire, le manque de motivation ou l'absence de vivier de compétences parmi le personnel, ainsi qu'un environnement de travail inadapté. Cela peut également avoir un impact potentiel sur la sécurité et la stabilité de l'exploitation du réseau et entraîner une baisse de la compétitivité sur le marché du travail.

- La charge mentale peut entraîner une hausse des absences de collaboratrices et collaborateurs, avec des répercussions sur les activités et les processus opérationnels. Les mesures prises dans le domaine de la protection de la santé sont décrites plus en détail dans le chapitre [«Sécurité au travail et protection de la santé»](#).

GRI 3-3

Mesures et chiffres clés

GRI 2-7, 2-8

Collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid

Au 31 décembre 2025, Swissgrid employait 980 personnes, dont 219 femmes et 761 hommes. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre d'employé(e)s internes a augmenté de 6%. La croissance continue du nombre de collaboratrices et collaborateurs est due à l'augmentation des domaines d'activité de Swissgrid, à l'internalisation de fonctions assumées jusqu'à présent par des prestataires externes, au renforcement des fonctions critiques en vue de réduire le risque de défaillance, au besoin croissant de numérisation et d'innovation de l'entreprise ainsi qu'à l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs en formation.

À la fin de l'année, Swissgrid comptait également 795 collaboratrices et collaborateurs externes. Les collaboratrices et collaborateurs externes sont généralement engagé(e)s dans le cadre d'un contrat de location de services ou par l'intermédiaire de prestataires de services pour des projets à durée déterminée qui nécessitent des compétences techniques spécialisées, qui ne sont que partiellement disponibles au sein de Swissgrid, ainsi que pour couvrir les pics de charge. Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de collaboratrices et collaborateurs externes a augmenté de 12%. Cette hausse est due à l'augmentation du nombre de collaboratrices et collaborateurs externes de prestataires de services, notamment pour soutenir certains projets.

Vue d'ensemble des collaboratrices/collaborateurs de Swissgrid (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025				2024				2023			
	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage	Femmes	Hommes	Total	Pourcentage
Total collaboratrices/collaborateurs internes¹	219	761	980	100%	207	720	927	100%	180	673	853	100%
Personnes employées à plein temps (100%)	117	590	707	72%	111	577	688	74%	93	555	648	76%
Personnes employées à temps partiel (< 100%)	102	171	273	28%	96	143	239	26%	87	118	205	24%
Collaboratrices/collaborateurs permanent(e)s	192	685	877	89%	189	652	841	91%	161	622	783	92%
Collaboratrices/collaborateurs à durée déterminée ²	26	68	94	10%	16	59	75	8%	18	41	59	7%
Sans temps de travail garanti ³	1	8	9	1%	2	9	11	1%	1	10	11	1%
< 30 ans	41	111	152	16%	36	93	129	14%	34	81	115	13%
30 à 50 ans	144	424	568	58%	142	414	556	60%	122	397	519	61%
> 50 ans	34	226	260	27%	29	213	242	26%	24	195	219	26%
Direction	2	3	5	1%	2	3	5	1%	2	3	5	1%
Cadres hors direction	17	104	121	12%	17	97	114	12%	13	99	112	13%
Collaboratrices/collaborateurs sans fonction de direction	176	602	778	79%	172	568	740	80%	149	532	681	80%
Collaboratrices/collaborateurs en formation ou au salaire horaire	24	52	76	8%	16	52	68	7%	16	39	55	6%
Total des collaboratrices/collaborateurs externes¹	136	659	795	100%	127	585	712	100%	124	585	709	100%
Contrat de location de services ⁴	19	87	106	13%	23	115	138	19%	11	56	67	9%
Contrat de prestataire de services ⁴	117	572	689	87%	104	470	574	81%	113	529	642	91%

¹ Les données sont exprimées en nombre de collaboratrices et collaborateurs (head-counts) et non en équivalents temps plein. L'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs travaillent en Suisse.

² Les engagements à durée déterminée sont principalement des stages. Ceux-ci font partie des efforts de recrutement de Swissgrid.

³ Les membres du personnel sans horaires de travail garantis sont des personnes qui sont disponibles sur demande pour des visites guidées ou des travaux spécifiques de soutien et d'assistance.

⁴ Collaboratrices et collaborateurs externes sous contrat de location de services ou de prestation de services. Les collaboratrices et collaborateurs externes qui ne sont pas directement employé(e)s par Swissgrid, mais qui exercent contractuellement des activités spécialisées dans le domaine de la numérisation et de l'automatisation par le biais d'une entreprise de services, en sont un exemple.

GRI 401-1

Aperçu des nouvelles embauches et des fluctuations

Au total, Swissgrid a pu recruter 148 nouveaux membres du personnel au cours de l'exercice 2025, tandis que 102 personnes ont quitté l'entreprise durant la même période. Parmi les postes de cadres avec fonction de direction vacants au cours de l'exercice 2025, 24% ont été pourvus par des candidat(e)s externes et 76% par des candidat(e)s internes. La valeur cible correspondante (66% des postes de cadres

vacants pourvus en interne) a ainsi pu être dépassée. De même, avec un taux de fluctuation de 6% (uniquement pour le personnel permanent à durée indéterminée), Swissgrid a pu rester en dessous de la valeur cible de 7,5% au cours de l'exercice 2025.

Nouvelles embauches et fluctuations (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025						2024			2023			
	Femme		Homme		Total		Femme	Homme	Total	Femme	Homme	Total	
Nouvelles embauches													
< 30 ans	22	15%	62	42%	84	57%	17	46	63	13	40	53	
30 à 50 ans	14	9%	36	24%	50	34%	30	58	88	22	69	91	
> 50 ans	1	1%	13	9%	14	9%	2	15	17	0	15	15	
Total	37	25%	111	75%	148	100%	49	119	168	35	124	159	
Fluctuations, départs à la retraite compris													
< 30 ans	12	12%	31	30%	43	42%	11	27	38	5	18	23	
30 à 50 ans	14	14%	21	21%	35	34%	11	29	40	9	11	20	
> 50 ans	1	1%	23	23%	24	24%	1	15	16	2	13	15	
Total	27	26%	75	74%	102	100%	23	71	94	16	42	58	

GRI 2-9, 405-1
Aperçu de la diversité du personnel

Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid sont issus de 40 nations. La majorité est constituée de collaboratrices et collaborateurs originaires de Suisse (67%) et d'Allemagne (16%).

Pays d'origine ¹ des collaboratrices/collaborateurs en 2025 (✓ PwC Assurance)	Nombre	%
Suisse	655	67%
Allemagne	161	16%
France	38	4%
Italie	25	3%
Espagne	14	1%
Autriche	10	1%
Autre (34 pays)	77	8%

¹ Les nationalités multiples ne sont pas prises en compte.

À la fin de l'exercice 2025, Swissgrid employait au total 219 femmes (22% des membres du personnel, Direction comprise), dont 9% occupent des postes de direction, 80% exercent des fonctions sans responsabilité de direction et 11% sont

en formation ou ont un contrat de travail au salaire horaire. Environ 58% des femmes travaillant chez Swissgrid occupent des fonctions techniques (ce qui représente 16% de l'ensemble du personnel technique) et 42% des fonctions d'entreprise (ce qui représente 55% de l'ensemble du personnel du secteur entreprise). Au cours de l'exercice 2025, 15% des fonctions de direction chez Swissgrid étaient occupées par des femmes. Swissgrid est ainsi restée en dessous de la valeur cible de 20%.

Au 31 décembre 2025, la gestion de l'entreprise de Swissgrid se composait de cinq membres de la Direction originaires de Suisse, dont trois hommes et deux femmes de Suisse alémanique, de Suisse romande et de Suisse rhéto-romanche. Le Conseil d'administration constitue l'organe de contrôle suprême de Swissgrid et se compose de neuf membres, dont une femme. De plus amples informations sur la composition du Conseil d'administration sont disponibles dans le Rapport sur la gouvernance d'entreprise.

Diversité au sein des organes de contrôle et parmi les collaboratrices/collaborateurs en 2025 ¹ (✓ PwC Assurance)	Conseil d'administration		Direction		Collaboratrices/collaborateurs avec fonction de direction		Collaboratrices/collaborateurs sans fonction de direction		En formation/salaire horaire	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Homme	8	89%	3	60%	104	86%	602	77%	52	68%
Femme	1	11%	2	40%	17	14%	176	23%	24	32%
< 30 ans	0	0%	0	0%	0	0%	89	11%	63	83%
30 à 50 ans	1	11%	1	20%	81	67%	481	62%	5	7%
> 50 ans	8	89%	4	80%	40	33%	208	27%	8	11%
Total		100%		100%		100%		100%		100%
Suisse alémanique	6	67%	2	40%						
Suisse romande	1	11%	2	40%						
Suisse italienne	1	11%	0	0%						
Suisse rhéto-romanche	1	11%	1	20%						

¹ Les chiffres clés pour les années 2022–2024 peuvent être consultés dans les rapports de durabilité des années précédentes.

Aperçu de la diversité des collaboratrices/collaborateurs par catégorie du personnel en 2025 ¹ (✓ PwC Assurance)	Fonctions techniques ²		Fonctions d'entreprise ³		Total	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Homme	686	84%	75	45%	761	78%
Femme	126	16%	93	55%	219	22%
Total	812	100%	168	100%	980	100%
< 30 ans	138	17%	14	8%	152	16%
30 à 50 ans	453	56%	115	68%	574	59%
> 50 ans	221	27%	39	23%	262	27%

¹ Les chiffres clés pour les années 2022–2024 peuvent être consultés dans les rapports de durabilité des années précédentes.

² Cela comprend les activités axées sur la planification, l'exploitation, l'utilisation et l'entretien des bâtiments, des installations et des équipements, l'infrastructure TIC et les applications ainsi que Business Assurance et Operations.

³ Cela comprend les activités dans les domaines de l'administration, de la communication, du Corporate and Business Development, de Finance and Accounting, des RH, du service juridique, des achats et autres.

GRI 2-20, 2-21, 3-3, 401-2, 401-3, 405-2
Mesures et chiffres clés pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel

Graduate-Programm: outre la poursuite des mesures dans le domaine de l’Employer Branding, Swissgrid a renforcé sa présence notamment dans les universités et les hautes écoles spécialisées suisses, cherchant ainsi à établir un contact direct avec le corps étudiant et les alumni. Le lancement d’un Graduate-Programm de 18 mois a permis de créer un nouveau canal pour attirer et former des talents. Au cours de l’exercice 2025, les deux premiers «Young Talents» ont été engagés en interne à l’issue de leur Graduate-Programm de 18 mois. Cinq autres «Young Talents» participent au programme. Dans le cadre d’un échange de six mois, Swissgrid a pu employer deux personnes diplômées du TSO britannique NESO.

L’efficacité des mesures prises pour se positionner comme un employeur attractif aux yeux des jeunes diplômé(e)s se reflète dans les résultats de l’enquête Univer-sum 2025: lors de cette enquête menée auprès de 8874 étudiant(e)s, Swissgrid s’est classée 23^e (16^e l’année précédente) dans la catégorie «Engineering» et 33^e (40^e l’année précédente) dans la catégorie «Natural Sciences». Swissgrid reste ainsi l’entreprise de la branche de l’énergie la mieux notée dans cette enquête.

Formation des apprenti(e)s: Swissgrid propose différents apprentissages professionnels, tels qu’un certificat fédéral de capacité en informatique (CFC) dans la spécialité Développement de plateformes, un CFC de développeur/développeuse digital business ou un CFC d’employé(e) de commerce. Pour ce faire, Swissgrid s’est associée à un partenaire de formation pour les apprentissages professionnels industriels en Suisse. Au cours de l’exercice 2025, 13 apprenti(e)s étaient en formation et deux ont obtenu leur diplôme au cours de l’exercice sous revue. Swissgrid a embauché une apprentie en tant que collaboratrice une fois son diplôme obtenu.

Rétribution équitable: Swissgrid offre à son personnel une rétribution équitable, basée sur le marché et conforme aux usages de la branche. Elle s’appuie sur un système de fourchettes salariales qui est régulièrement contrôlé et adapté. En ce qui concerne la Direction et les cadres (dirigeants et spécialisés), le modèle de rétribution de Swissgrid prévoit une rétribution individuelle et liée à la performance, basée sur la réalisation des objectifs personnels et ceux de l’entreprise (y compris les objectifs de développement durable). Les collaboratrices et collaborateurs n’ayant pas de fonction de cadre peuvent se voir attribuer une rétribution spéciale en fonction de la réalisation de leurs objectifs personnels. En outre, la politique de

rétribution de Swissgrid prévoit, dans le cadre de la revue des salaires annuelle, des augmentations de salaire individuelles liées à la performance.

Au cours de l’exercice 2025, la rétribution annuelle totale, y compris celle liée à la performance, de la personne la mieux rémunérée chez Swissgrid était 5,69 fois supérieure à la rétribution annuelle totale moyenne de l’ensemble du personnel sans la personne la mieux rémunérée. En 2025, le taux moyen d’augmentation des salaires de l’ensemble du personnel, hors Direction, était de 1,6%. La médiane de la rémunération annuelle de l’ensemble du personnel (sans la personne la mieux rémunérée) a augmenté de près de 1,4% par rapport à l’année précédente.

Vue d'ensemble des chiffres clés de la rétribution (✓ PwC Assurance pour 2025)			
	2025	2024	2023
Rapport entre la rétribution annuelle totale ¹ de la personne la mieux rémunérée et la médiane de tout le personnel	5,69	5,76	5,89
Augmentation de la rétribution annuelle totale pour la personne la mieux rémunérée (%)	1%	−2%	0%
Augmentation moyenne de la rétribution annuelle totale de tout le personnel ² (%)	1,6%	1,6%	0,8%
Augmentation médiane de la rétribution annuelle totale de tout le personnel ² (%)	1%	0%	0%
Rapport entre l’augmentation en pourcentage de la rétribution annuelle totale pour la personne la mieux rémunérée et l’augmentation médiane de tout le personnel ²	0,8	0	0

¹ La rétribution annuelle totale comprend les salaires, les primes, les primes d’actions, les primes d’options, une rétribution dans le cadre d’un plan de bonus non basé sur les actions, une modification de la valeur de la rente et une rétribution ultérieure non qualifiée ainsi que toutes les autres rétributions.
² Ensemble du personnel sans la personne la mieux rémunérée.

Égalité salariale («Gender-Pay-Gap»): un salaire égal pour un travail de valeur égale est une évidence pour Swissgrid. Les fourchettes salariales fonctionnelles chez Swissgrid créent la base et la transparence à l’égalité salariale. Au cours de l’exercice 2025, l’Association suisse pour systèmes de qualité et de management (SQS) a de nouveau réalisé un audit des salaires chez Swissgrid. Dans cet audit de maintien, la SQS continue à confirmer l’égalité salariale entre les femmes et les hommes

chez Swissgrid. Le contrôle de l'égalité salariale est effectué avec Logib, le modèle d'analyse standard fourni par la Confédération. En tenant compte des caractéristiques liées aux qualifications et au poste de travail, les femmes gagnent environ 3,5% de moins chez Swissgrid. Le seuil de tolérance fixé par le Bureau fédéral de l'égalité entre femmes et hommes concernant l'écart salarial corrigé entre femmes et hommes est de 5%, le résultat se situe donc dans la fourchette. La rétribution de tous les membres du personnel a été examinée, à l'exception des stagiaires et des personnes rémunérées à l'heure. Swissgrid peut donc arborer le certificat SQS «Fair Compensation», répondant aux critères de l'«Association of Compensation & Benefits Experts», sans restriction.

Taux d'écart de l'égalité salariale basé sur le sexe («gender pay gap») (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024 ¹	2023
Taux d'écart (%)	3,5	0,5	3,5

¹ Dans le cadre de l'enquête 2024, les collaboratrices et les collaborateurs sur une base horaire ont également été pris en compte. En conséquence, les résultats 2025 et 2024 ne sont pas directement comparables.

Modèles de travail flexibles: Swissgrid offre des conditions de travail qui tiennent compte de l'évolution des besoins des collaboratrices et collaborateurs. Favoriser la conciliation entre vie professionnelle et vie privée (en particulier la famille) est l'un des piliers de la stratégie RH de Swissgrid. En conséquence, l'entreprise propose différentes possibilités de travail flexible et hybride, qui sont en principe accessibles à l'ensemble du personnel. Swissgrid publie tous les postes à temps plein avec un taux d'occupation compris entre 80 et 100%. Les nouveaux membres et les membres existants du personnel peuvent adapter et choisir leur taux d'occupation en fonction des exigences opérationnelles et selon leurs besoins. Cela inclut également la possibilité de recourir à des modèles de travail alternatifs, tels que le partage de poste. Au cours de l'exercice 2025, environ 28% des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid travaillaient à temps partiel (voir tableau «Vue d'ensemble des collaboratrices/collaborateurs de Swissgrid»). L'entreprise offre également à ses employé(e)s la possibilité d'exercer leur activité professionnelle jusqu'à 50% en télétravail, depuis leur résidence secondaire, à l'étranger, dans des espaces de coworking ou dans d'autres lieux «à distance» appropriés, à condition que cela soit compatible avec l'exercice de leur fonction et que cela soit mis en œuvre dans le respect du cadre juridique et des règlements RH internes. Depuis l'exercice 2025, Swissgrid a mis en place des modalités de travail flexibles supplémentaires pour ses collaboratrices et

collaborateurs. En effet, grâce à une plateforme de réservation, le personnel a accès à plus de 150 sites de coworking répartis dans toute la Suisse.

Prise en charge: pour la prise en charge des enfants, du conjoint ou du partenaire ainsi que des proches (p. ex. parents ou beaux-parents) en cas de maladie, le règlement d'engagement de Swissgrid prévoit un congé de prise en charge, une adaptation du taux d'occupation et/ou des prestations facultatives qui dépassent le cadre légal. De même, Swissgrid propose, avec des partenaires externes, des offres de soutien et d'encadrement pour les enfants et les membres de la famille. En outre, les cadres de Swissgrid ont la possibilité de prendre un congé sabbatique.

Congé parental: le congé parental est accordé selon les dispositions légales pour les congés de maternité (14 semaines), et pour les congés de paternité, avec une semaine en plus des deux semaines prévues par la loi. L'adoption d'un enfant âgé de 0 à 5 ans est assimilée à une naissance en ce qui concerne le congé parental. Ces dispositions s'appliquent indépendamment de la relation d'engagement (c'est-à-dire qu'il s'agisse d'un travail à temps plein ou à temps partiel, à durée déterminée ou indéterminée). Au cours de l'exercice 2025, 8 collaboratrices et 16 collaborateurs sont devenus parents chez Swissgrid. L'ensemble des collaboratrices et collaborateurs dont le congé parental convenu avait expiré au cours de l'exercice sous revue ont repris leurs fonctions. Au cours de l'exercice sous revue 2025, le taux de maintien des collaboratrices et collaborateurs douze mois après leur reprise d'activité était de 93%.

Chiffres clés sur le congé parental (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025			2024			2023		
	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total	Femmes	Hommes	Total
Collaboratrices et collaborateurs ayant droit à un congé parental	8	16	24	8	29	37	4	20	24
Collaboratrices et collaborateurs ayant pris un congé parental	8	16	24	8	27	35	4	20	24
Collaboratrices et collaborateurs encore en congé parental ¹	5	1	6	4	5	9	0	0	0
Reprise des fonctions après le congé parental convenu	3	15	18	4	22	26	4	20	24
Taux de retour	100%	100%	100%	100%	92%	93%	100%	100%	100%
Collaboratrices et collaborateurs toujours en poste douze mois après leur retour au travail	3	23	26	2	19	21	4	17	21
Taux de maintien	75%	96%	93%	50%	95%	88%	100%	100%	100%

¹ À la fin de l'exercice sous revue concerné.

Les femmes chez Swissgrid: Women@swissgrid est une initiative portée par des collaboratrices dont l'objectif est de créer un réseau, de s'inspirer mutuellement et d'apprendre les unes des autres. Le comité organise régulièrement des conférences et des ateliers ouverts à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid. Au cours de l'exercice 2025, le groupe de ressources a organisé des événements sur les thèmes de la «Confiance en soi», des «Valeurs» et du «Partage d'expérience». L'adhésion de Swissgrid à «Women in Power» et «Women in Tech» a permis de renforcer la possibilité pour les collaboratrices de créer un réseau et de partager leurs expériences au sein de réseaux sectoriels.

Satisfaction des collaboratrices et collaborateurs: tous les deux ans, Swissgrid mène une vaste enquête auprès de son personnel afin de vérifier l'efficacité et la perception des mesures stratégiques et d'identifier les pistes d'amélioration. Les résultats de l'enquête réalisée au cours de l'exercice 2024 montrent que le niveau de satisfaction du personnel reste élevé, puisque la valeur moyenne est de 78 (voir tableau). De plus, 85% des collaboratrices et collaborateurs considèrent Swissgrid comme un employeur attrayant et 89% recommanderaient l'entreprise comme employeur. Les valeurs cibles définies (+2 points chacune) ont été atteintes dans les domaines «Promotion des collaboratrices et collaborateurs» (+3 points), «Vie professionnelle et vie privée» (+8 points) et «Diversité et inclusion» (+3 points).

Vue d'ensemble de la satisfaction selon l'enquête représentative réalisée auprès du personnel (✓ PwC Assurance pour 2025) ¹	2025 ²	2024	2023 ²
Femmes	78	78	80
Hommes	79	79	78
Autre	87	87	n/a
Total	78	78	78

¹ La satisfaction du personnel est évaluée sur une échelle de 0 à 100 par rapport au benchmark «Swiss Employer Award» au moyen d'un questionnaire.

² L'enquête auprès du personnel étant réalisée tous les deux ans, ce sont les résultats de l'année précédente qui sont reportés ici.

GRI 404-1, 404-2, 404-3
Mesures et chiffres clés en matière de développement du personnel

Évaluation régulière des performances: chez Swissgrid, toute personne ayant un contrat de travail à durée indéterminée reçoit des évaluations régulières de ses performances. Ces entretiens sont obligatoires et ont lieu au moins une fois par an. Afin de pouvoir évaluer les performances des collaboratrices et collaborateurs de manière uniforme, un système de gestion des performances a été mis en place et le personnel ainsi que les supérieur(e)s hiérarchiques suivent régulièrement des formations. La cohérence des évaluations est vérifiée dans le cadre d'un processus d'étalonnage ascendant (partant du niveau du département au niveau de l'entreprise). L'objectif est de garantir une évaluation aussi objective que possible des performances individuelles et de la réalisation des objectifs.

Aperçu des chiffres clés pour l'évaluation régulière des performances chez Swissgrid (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Collaboratrices/collaborateurs dont les performances sont régulièrement évaluées	92%	93%	94%
Femmes	89%	92%	91%
Hommes	93%	93%	94%
Collaboratrices/collaborateurs permanent(e)s	100%	100%	100%
Collaboratrices/collaborateurs à durée déterminée	29%	24%	25%

Gestion des compétences: préoccupation centrale de Swissgrid, le développement du personnel s'inscrit dans la Stratégie 2027. Ainsi, la transformation numérique souhaitée par l'entreprise exige des compétences appropriées. La gestion des compétences chez Swissgrid a pour but de définir les compétences dont l'entreprise aura besoin à l'avenir et d'identifier les lacunes. Au cours de l'exercice précédent (2024), la totalité des collaboratrices et collaborateurs (ayant un emploi fixe au moins six mois avant le début du cycle de gestion des compétences) ont fait l'objet d'une évaluation visant à déterminer si leurs compétences actuelles correspondent aux compétences cibles requises à l'avenir. Au cours de l'exercice 2025, l'ensemble du personnel nouvellement embauché en 2024 a également fait l'objet d'une évaluation. Le processus de vérification a été automatisé afin que toutes les personnes nouvellement arrivées chez Swissgrid puissent également être évaluées six mois après leur embauche. Swissgrid a ainsi jeté les bases d'un développement personnel

systématique et adapté aux besoins individuels de ses collaboratrices et collaborateurs. Les potentiels de développement identifiés sont traités dans le cadre de plans de développement individuels.

Campagne d'innovation: au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a lancé le projet «Innover ensemble» avec la participation de 19 collaboratrices et collaborateurs. L'objectif de cette initiative est de renforcer la capacité d'innovation et l'intrapreneuriat au sein de l'entreprise et d'encourager un état d'esprit favorable à l'innovation dans les secteurs opérationnels de Swissgrid. Pour ce faire, quatre équipes interdisciplinaires ont été constituées et ont travaillé pendant six mois à 20% sur des solutions innovantes autour des thèmes suivants, importants d'un point de vue stratégique pour Swissgrid: numérisation des rapports de durabilité, installations photovoltaïques et stabilité du réseau, inspection des installations de Swissgrid au moyen de la robotique ainsi que «Assurer contre le réenclenchement (GWS)» à distance. Cette initiative a donné naissance à des résultats innovants: de la saisie numérique des émissions complexes de GES sur une plateforme de données intégrée à l'initialisation de projets pilotes pour l'utilisation de robots dans les sous-stations, en passant par un concept d'ingénierie pour la création de GWS à distance pour les lignes électriques.

Formation spécialisée et formation en management: au cours de l'exercice sous revue 2025, les heures de formation spécialisée (externes et internes) ont été comptabilisées principalement dans les catégories «Formation des opératrices et opérateurs» (25%), «Safety & Security» (23%) et «Formation à l'informatique et aux outils» (12%). D'autres thèmes importants sont la gestion de projet, la formation aux réseaux et la conformité. Depuis l'exercice 2024, les cadres récemment nommé(e)s suivent un programme de développement des cadres spécialement adapté à leurs besoins afin de les préparer à leur rôle de direction. Des Peer Coaching Sessions sont organisées pour favoriser l'échange mutuel sur les questions de management. Au cours de l'exercice 2025, deux formations de plusieurs jours ont été organisées pour les nouveaux cadres et les personnes à fort potentiel. De plus, les événements en open space permettent de trouver collectivement des idées pour résoudre de manière créative les défis auxquels sont confrontées les équipes et les organisations. Grâce aux nouveaux ateliers de feedback lancés au cours de l'année 2025, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les cadres ont appris à formuler un feedback constructif et précis. Depuis 2025, Swissgrid propose également un Swissgrid Game. Il s'agit d'une journée interactive afin de comprendre de manière ludique l'exploitation du réseau. Dans le domaine de la gestion du stress et d'un manage-

ment sain, l'entreprise propose désormais des ateliers visant à renforcer la résilience et une gestion saine du stress. Une formation pilote de secouriste sur le thème de la santé mentale a été organisée pour la première fois au cours de l'exercice 2025. L'objectif de cette formation est de rendre les premiers intervenants aptes à prendre des mesures préventives et à apporter une aide immédiate en cas d'urgence psychologique. Enfin, un module d'apprentissage numérique sur la «Protection de l'intégrité personnelle», lancé au cours du présent exercice, complète les formations en présentiel organisées en 2024.

Possibilités de formation et de perfectionnement externes: lorsque les besoins en formation ne peuvent pas être couverts en interne, Swissgrid permet également de suivre des formations externes. 44 personnes ont suivi une formation continue dans des hautes écoles spécialisées ou des universités en 2025. Pour la majorité, il s'agissait de Certificates of Advanced Studies ou de Masters of Advanced Studies.

Promotion des compétences linguistiques: l'activité dans toute la Suisse, le plurilinguisme des collaboratrices et des collaborateurs qui en découle ainsi que les langues d'entreprise définies par Swissgrid, à savoir le français et l'allemand, exigent

des connaissances dans plusieurs langues. En 2025, 96 personnes ont suivi une formation linguistique en allemand, 130 en français, 26 en anglais et 27 en italien.

Développement personnel: Swissgrid propose une offre complète de formations en ligne axées sur les soft skills, la santé, les compétences numériques et la communication. Swissgrid encourage et soutient également les formations continues visant à développer les compétences techniques, sociales et de direction de ses collaboratrices et collaborateurs, sans qu'il y ait forcément une nécessité opérationnelle ou fonctionnelle. Le niveau de soutien dépend de son utilité pour Swissgrid et pour les collaboratrices et collaborateurs en tant que responsables et porteurs de fonctions.

Nombre moyen d'heures de formation initiale et continue: au cours de l'exercice 2025, le personnel de Swissgrid a consacré en moyenne 43 heures à sa formation initiale et continue, soit environ une semaine. Sur ce total, 71% des formations ont été suivies dans le cadre d'offres internes, tandis que 29% ont été suivies à l'extérieur. La qualité de la formation interne et de la formation continue est assurée, entre autres, par des révisions et une gestion systématique du feedback. 86% des feedbacks sur les formations internes les ont jugées bonnes ou très bonnes.

Vue d'ensemble du nombre moyen d'heures investies dans la formation initiale et continue en 2025 ¹ (✓ PwC Assurance)	Collaboratrices/ collaborateurs						Total
	Direction	Cadres ²	sans fonction de direction	en formation/salaire horaire ³	Fonctions techniques	Fonctions d'entreprise	
Homme	8	32	51	21	49	25	46
Femme	11	31	33	20	37	23	31
Total	9	32	47	21	47	24	43

¹ Les chiffres clés pour les années 2022–2024 peuvent être consultés dans les rapports de durabilité des années précédentes.

² Hors Direction.

³ Cela comprend les stagiaires, les doctorant(e)s, les apprenti(e)s et les employé(e)s rémunéré(e)s à l'heure.

Dispositions transitoires: Swissgrid propose à ses collaboratrices et collaborateurs de préparer leur retraite de manière anticipée grâce à des cours et des événements externes. Il est en outre possible de faire une carrière en arc. Celle-ci prépare les personnes à la retraite en réduisant de façon ciblée la charge de travail et les responsabilités et peut faciliter la transition. Si Swissgrid est contrainte de se séparer de collaboratrices ou de collaborateurs susceptibles d'avoir besoin de soutien pour retrouver un emploi, elle leur propose des conseils en matière d'outplacement, une prolongation du délai de résiliation ou des prestations transitoires.

GRI 406-1
Mesures et chiffres clés en matière de protection de l'intégrité personnelle et de l'inclusion

Protection de l'intégrité personnelle: Swissgrid protège l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs par des points de contact internes et externes appropriés. Ainsi, en cas d'infraction, ils peuvent s'adresser à un service de confiance externe, à leur supérieur(e) hiérarchique, à un interlocuteur interne du

service du personnel ou de la représentation du personnel ou à l'organe d'enquête, la fonction de compliance. Par l'intermédiaire de l'entreprise de conseil Movis, les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid bénéficient gratuitement d'un soutien spécialisé pour faire face aux défis privés et professionnels. Les consultations sont à leur disposition sept jours sur sept, 24 heures sur 24, dans toutes les régions du pays et sont traitées de manière confidentielle. Les personnes qui signalent des infractions graves en matière de conformité sont protégées par le code de conduite et la Whistleblowing Policy de Swissgrid. Ces dispositifs visent à encourager le signalement des comportements répréhensibles et définissent la confidentialité du signalement ainsi que la protection des personnes qui l'ont émis.

Signalements relatifs à l'intégrité personnelle: en février 2024, une enquête anonyme a été réalisée pour la première fois pour évaluer le niveau de protection de l'intégrité personnelle du personnel. Sur la base des résultats, les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les cadres ont suivi en 2024 une formation spécifique portant sur la prévention et le comportement ainsi que sur les procédures à suivre en cas d'éventuelle atteinte à l'intégrité personnelle. Cette formation a également été intégrée au processus obligatoire d'onboarding pour l'ensemble du personnel et des cadres nouvellement embauchés. Une attention particulière a été accordée à la responsabilité individuelle de chacun et chacune. Une enquête de suivi a été réalisée début 2025. Les résultats de l'enquête ont montré que les mesures prises en 2024 ont déjà commencé à porter leurs fruits: les collaboratrices et collaborateurs ainsi que les supérieur(e)s hiérarchiques connaissent les instances auxquelles ils peuvent s'adresser en cas d'atteinte à l'intégrité personnelle qu'ils invoquent. Les interlocuteurs internes (supérieur(e)s hiérarchiques, service du personnel et représentation du personnel) conseillent, soutiennent et mènent des entretiens de médiation pour trouver des solutions communes. Dans deux cas, il a été possible de traiter le comportement reproché avec des interlocuteurs internes et de trouver une solution commune lors de l'entretien de médiation. En 2025, l'organisme chargé de l'enquête n'a mené aucune enquête concernant des atteintes potentielles à l'intégrité personnelle.

Signalements relatifs à la discrimination: au cours de l'exercice 2025, aucun cas de discrimination (potentielle) n'a été enregistré via les canaux de signalement officiels existants.

Vue d'ensemble des signalements officiels de cas de discrimination (✓ PwC Assurance pour 2025)			
	2025	2024	2023
Cas de discrimination signalés	0	0	0

GRI 2-30, 201-3, 401-2, 402-1, 407-1
Mesures et chiffres clés dans d'autres domaines

Embauches non régulières: Swissgrid mène une politique du personnel responsable, axée sur la stabilité et la durabilité. Les emplois à durée déterminée sont avant tout destinés aux personnes ayant suivi une formation, afin de permettre aux stagiaires et aux apprenti(e)s d'obtenir un emploi qualifié. Sur un total de 94 contrats de travail à durée déterminée, 67 relèvent de cette catégorie. En outre, Swissgrid a recours à des contrats à durée déterminée afin de continuer à employer du personnel spécialisé et expérimenté une fois l'âge légal de la retraite atteint, ce qui permet d'assurer la transmission d'un précieux savoir-faire. Le recours à du personnel sous contrat de location de services intervient exclusivement dans des cas exceptionnels pour atténuer des pics de charge à court terme. En raison de la grande complexité et des efforts considérables de formation que nécessite l'activité spécifique de Swissgrid, le nombre de ces recrutements atypiques est volontairement réduit au minimum. Swissgrid affirme ainsi son engagement en faveur des formes d'emploi durable et du développement des compétences à long terme.

Prestations d'assurance: les prestations de Swissgrid envers son personnel, fixées dans le règlement d'engagement, ne diffèrent pas selon le degré d'engagement. En Suisse, l'assurance-vie et l'assurance-maladie sont organisées de manière privée. L'assurance-chômage et l'assurance-invalidité passent par les assurances sociales publiques, les allocations pour perte de gain et l'assurance-invalidité. En cas d'incapacité de travail non imputable à une maladie ou à un accident pendant la période d'essai, Swissgrid verse aux collaboratrices ou collaborateurs 100% du salaire annuel de base jusqu'à 30 jours au maximum. En cas d'incapacité de travail non imputable à une maladie ou à un accident survenant après la fin de la période d'essai, Swissgrid verse aux collaboratrices ou collaborateurs 100% du salaire annuel de base jusqu'à 180 jours au maximum. Pour une éventuelle incapacité de gain à partir du 181^e jour et jusqu'au 720^e jour, Swissgrid a conclu une assurance d'indemnités journalières en cas de maladie qui verse 80% du salaire assuré pendant 550 jours au maximum. De plus, l'ensemble du personnel est assuré à titre privé pour les accidents professionnels et non professionnels dans le monde entier. La prévoyance

vieillesse comprend l'AVS, également publique, ainsi que la caisse de pension, à laquelle tout le personnel est assujéti.

Plans de prévoyance: Swissgrid est affiliée à la caisse de pensions CPE Caisse de Pension Energie. Avec une fortune d'environ douze milliards de francs et quelque 26 000 personnes assurées, la CPE est l'une des grandes institutions de prévoyance en Suisse. Les collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid sont assurés conformément aux dispositions légales et au règlement de prévoyance en vigueur. L'adhésion à la caisse de pensions est obligatoire pour l'ensemble du personnel soumis à la loi fédérale sur la prévoyance professionnelle vieillesse, survivants et invalidité (LPP). Les primes se composent de cotisations de l'employeur et du personnel.

Vue d'ensemble des chiffres clés de la prévoyance chez Swissgrid (✓ PwC Assurance pour 2025)			
	2025	2024	2023
Taux de couverture de la CPE Caisse de Pension Energie ¹	122,1%	120,7%	113,9%
Cotisations de risque de Swissgrid	0,24%	0,24%	0,24%
Cotisations de risque du personnel	0,16%	0,16%	0,16%
Cotisations d'épargne de Swissgrid (% du salaire assuré)	7,2–22,7%	7,2–22,7%	7,2–22,7%
Cotisations d'épargne du personnel (% du salaire assuré)	4,8–10,3%	4,8–10,3%	4,8–10,3%
Cotisations d'épargne volontaires supplémentaires du personnel (% du salaire assuré)	2–4%	2–4%	2–4%

¹ À la fin du mois de septembre de l'exercice sous revue.

Conventions collectives et liberté de réunion: en Suisse, le droit de négocier des conventions collectives et la liberté de réunion sont légalement inscrits dans la Constitution et dans la pratique du droit du travail. Swissgrid reconnaît et respecte ces deux droits fondamentaux de son personnel. Swissgrid n'est soumise à aucune convention collective de travail (CCT). En tant que gestionnaire de réseau nationale exerçant son activité en Suisse et sur la base de son processus de gestion des risques, Swissgrid estime que le droit de négocier des conventions collectives et la liberté de réunion ne sont pas menacés sur ses propres sites et installations d'exploitation. Afin de garantir le droit de négocier des conventions collectives et la liberté de réunion pour son personnel, Swissgrid met en œuvre les mesures suivantes:

- Les intérêts du personnel de Swissgrid, y compris en ce qui concerne la liberté de réunion et la politique de rétribution, sont défendus par la représentation du personnel. Cette dernière offre à l'ensemble du personnel la possibilité d'émettre des suggestions, de signaler des faits ou de faire part de leurs préoccupations. Cela peut avoir lieu dans le cadre d'un entretien personnel ou lors des permanences mensuelles. De plus, la représentation du personnel est membre de la Fédération Suisse des Représentations du Personnel de l'Économie Électrique.
- Swissgrid soutient ses collaboratrices et collaborateurs dans l'exercice de leur droit à la liberté de réunion et à la défense de leurs intérêts de manière autonome et indépendante sous forme de groupes de ressources. Au cours de l'exercice 2025, les groupes Women@Swissgrid, la CSER Community et le groupe culturel Swissgrid en faisaient partie. Tous ces groupes de ressources ont organisé diverses activités et manifestations pour le personnel de Swissgrid, des Clean-Up Days aux manifestations culturelles en passant par des tables rondes.
- En cas de signalement ou de doute concernant une violation potentielle du droit de négocier des conventions collectives et de la liberté de réunion, l'ensemble du personnel dispose de différents canaux confidentiels et partiellement anonymes sous la forme de mécanismes de conseil et de plainte. Parmi ces mécanismes figurent, entre autres, le service Compliance, la représentation du personnel, l'application RiskTalk ou le système de signalement externe de Swissgrid pour les plaintes et les préoccupations concernant une violation du droit à la liberté de réunion et aux conventions collectives. Par ailleurs, l'ensemble du personnel peut s'adresser au service de conseil externe MOVIS ou à la représentation du personnel pour obtenir de l'aide. Les cadres et les ressources humaines sont également à la disposition des employé(e)s en cas de plaintes, de préoccupations ou de suggestions concernant la liberté de réunion et les conventions collectives. Les coordonnées et les procédures correspondantes sont à la disposition de l'ensemble du personnel sur les pages internes dédiées des RH, de la représentation du personnel et de la Compliance. Les personnes ayant signalé une infraction grave sont protégées par la Whistleblowing Policy de Swissgrid (voir le chapitre «Une gestion d'entreprise intègre»).
- Les risques le long de la chaîne de création de valeur en amont sont identifiés et abordés dans le cadre de la chaîne d'approvisionnement durable.

Protection contre les licenciements collectifs: Swissgrid est un employeur responsable. Depuis sa création, l'entreprise n'a jamais connu de licenciement collectif. En cas de licenciement collectif de 30 personnes ou plus dans un délai de 30 jours et pour des raisons qui ne sont pas liées à l'évaluation individuelle des performances,

Swissgrid se conforme aux dispositions légales suisses. Selon la loi fédérale sur l'information et la consultation des travailleurs dans les entreprises, dite loi sur la participation, la représentation du personnel, en tant qu'organe de défense des intérêts, a droit à l'information et à une participation particulière. Cela comprend les droits de participation concernant la sécurité au travail et la protection des travailleurs, lors du transfert d'entreprises selon les articles 333 et 333a du Code des obligations, lors de licenciements collectifs ainsi que lors de l'affiliation à une institution de prévoyance professionnelle. En conséquence, un délai de 14 jours est accordé à la représentation du personnel pour qu'elle puisse être consultée, avec la possibilité de soumettre des propositions sur la manière d'éviter les licenciements.

Sécurité au travail et protection de la santé

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid compte, selon l'Office fédéral de la protection de la population, parmi les exploitants d'infrastructures critiques de Suisse, raison pour laquelle elle vise un niveau de sécurité élevé. La politique de sécurité de Swissgrid définit le cadre d'action nécessaire à une mise en œuvre cohérente et coordonnée selon des règles uniformes. L'approche intégrale comprend sept domaines thématiques, appelés domaines de sécurité. Ceux-ci comprennent la sécurité opérationnelle, la sécurité physique, la sécurité de l'information, la gestion des risques, la gestion de crise et le Business Continuity Management, ainsi que Health, Safety and Environment. Le présent chapitre traite de Health and Safety.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Swissgrid s'est fixé pour objectif de garantir la sécurité et la santé des collaboratrices et collaborateurs, des mandataires, des visiteuses et visiteurs et des riveraines et riverains de son infrastructure. Concrètement, Swissgrid poursuit l'objectif de réduire à zéro le nombre d'accidents professionnels avec des absences de plus de cinq jours pour ses collaboratrices et collaborateurs.

GRI 2-25, 3-3, 403-1

Approche de gestion

La Direction a délégué la conduite et le développement de la gestion intégrale de la sécurité au Chief Safety & Security Officer (CSO) et au Comité Sécurité intégrale (ISG) indépendant de la hiérarchie, au sein duquel les responsables des sept domaines de sécurité sont représentés. Le CSO dirige le Comité Sécurité intégrale et rend régulièrement compte à la Direction. La Direction définit le cadre pour la sécurité au travail et la protection de la santé chez Swissgrid et assume la responsabilité du respect et de l'application des normes de sécurité ainsi que des lois et ordonnances applicables par l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs.

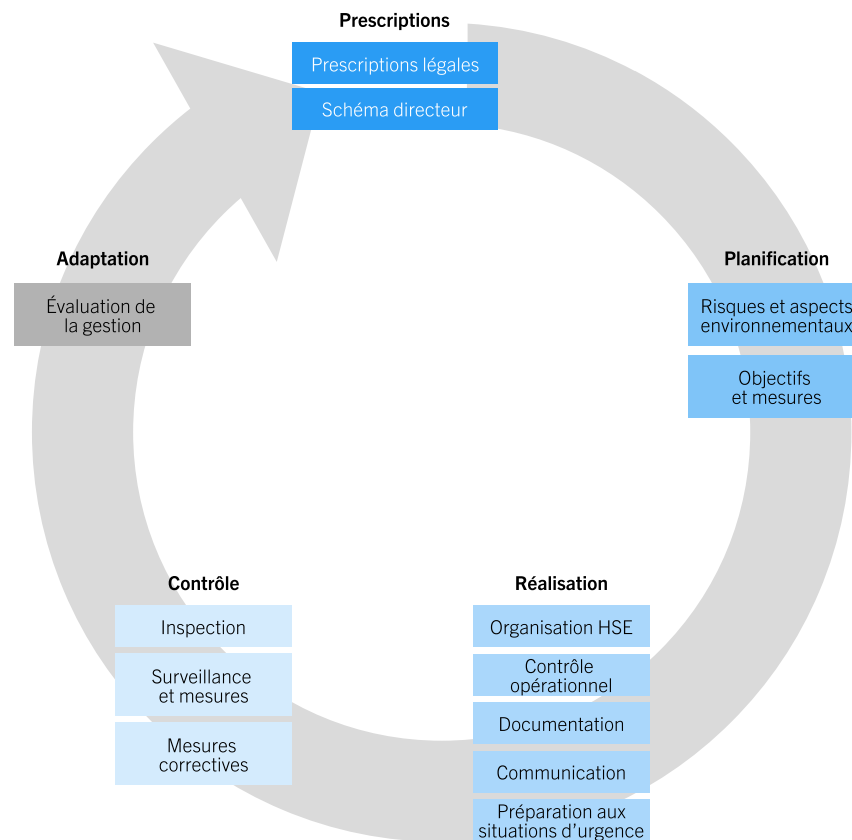
- Le respect des dispositions légales et usuelles dans la branche revêt pour Swissgrid un caractère obligatoire. Dans certains domaines, elle applique même des normes d'entreprise dépassant ces dispositions. Par conséquent, voici les principes qui s'appliquent au sein de Swissgrid en matière de sécurité au travail et de protection de la santé:
- Pour chaque tâche, il convient de minimiser le plus possible le risque. Un comportement conscient de la sécurité des collaboratrices et collaborateurs est une condition préalable fondamentale. Aussi garantissons-nous grâce à des formations permanentes et continues que le niveau élevé est maintenu et peut être amélioré continuellement.
- La sécurité au travail et la protection de la santé sur le poste de travail sont une mission essentielle de la Direction. Les responsables hiérarchiques jouent un rôle décisif de modèle et assument une certaine responsabilité en promouvant la prise de conscience de la santé, la qualité et la sécurité du personnel.
- Swissgrid fixe par écrit les objectifs en matière de sécurité au travail. Des inspections ont lieu régulièrement en vue d'assurer le succès de la sécurité au travail dans l'entreprise, la protection de la santé et le respect des exigences légales.
- Lorsqu'elle planifie et adopte de nouveaux procédés, Swissgrid se base sur l'état le plus récent de la technique.
- Swissgrid conçoit les conditions de travail selon des principes de sécurité et de santé reconnus. Une attention particulière est accordée à la précaution et à la prévention.

GRI 403-8

Le système de gestion HSE

Swissgrid exploite un système de gestion HSE intégré, certifié ISO 45001:2018 et ISO 14001:2015. Outre le respect des exigences légales en matière de sécurité au travail, de protection de la santé et de l'environnement, le système de gestion HSE vise à assurer une amélioration continue grâce à une approche systématique et à promouvoir la compréhension de l'organisation pour les activités ayant trait à la sécurité et à l'environnement. Pour ce faire, le système de gestion HSE s'appuie sur le modèle de gestion PDCA («planifier, exécuter, contrôler, agir»). Ce modèle de gestion est la base d'une amélioration continue des performances HSE.

Présentation du modèle de gestion HSE de Swissgrid



De possibles mesures d'amélioration sont proposées à partir des évaluations de risques, des accidents enregistrés, des quasi-accidents et des objectifs HSE définis. Ces mesures sont planifiées et mises en œuvre par les chargés de la sécurité ou de la protection de l'environnement de Swissgrid en collaboration avec les responsables hiérarchiques et le personnel concerné. La responsabilité de la réalisation des mesures incombe aux secteurs opérationnels de Swissgrid.

Les mesures visant à atteindre les objectifs HSE sont consignées d'une part dans le développement opérationnel de Health and Safety et d'autre part dans la Safety Roadmap, la Roadmap pour la protection de la santé dans l'entreprise et la CSER Roadmap, qui sont actualisées chaque année. La réalisation des objectifs est évaluée et présentée en permanence. La mise en œuvre du programme HSE est supervisée par le Head of Health and Safety et le Head of Sustainability, avec le soutien opérationnel des responsables de la sécurité et de la protection de l'environnement.

Les statistiques sur les accidents sont présentées une fois par an aux collaboratrices et collaborateurs ainsi qu'à la Direction lors de l'évaluation annuelle de la gestion HSE. Les chiffres clés pertinents sont résumés dans la «Vue d'ensemble des chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé».

Le système de gestion HSE s'applique à l'entreprise dans son ensemble. Les prestataires de services sont tenus, dans le cadre de dispositions contractuelles et du code de conduite pour les fournisseurs, de garantir la sécurité au travail et la protection de la santé de leur personnel ainsi que des personnes qui travaillent en leur nom. Swissgrid procède à des inspections pour en vérifier le respect. Voir également les explications au chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable».

Périmètre du système de gestion HSE de Swissgrid (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Total collaboratrices/collaborateurs de Swissgrid	980	927	853
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs internes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%
Total des collaboratrices/collaborateurs externes¹	795	712	709
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs externes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%
Total collaboratrices/collaborateurs internes et externes	1 775	1 639	1 562
Pourcentage de collaboratrices/collaborateurs externes et internes couvert(e)s par le système de gestion HSE certifié/audité ISO	100%	100%	100%

¹ Les collaboratrices et collaborateurs externes ne sont pas directement employé(e)s par Swissgrid, mais ont un contrat de travail existant avec une location de services ou un prestataire de services. Le personnel externe enregistré dans ce tableau accomplit habituellement son travail sur les sites administratifs de Swissgrid et a par conséquent accès aux systèmes de Swissgrid. C'est pourquoi il est saisi séparément. Ne sont pas concerné(e)s, par exemple, les collaboratrices et collaborateurs externes des fournisseurs qui travaillent dans le bâtiment ou le génie civil pour des projets de Swissgrid.

Certification périodique: le système de gestion HSE de Swissgrid est audité et certifié par un organisme de contrôle externe accrédité sur la base des normes ISO 14001:2015 et 45001:2018. Un contrôle de recertification de ce système a lieu tous les trois ans. Au cours des deux années intermédiaires, un audit de surveillance est réalisé par les auditeurs externes. Un audit de recertification a eu lieu au cours de l'exercice 2025. Le système de gestion HSE en place a été confirmé comme étant approprié, adéquat et efficace.

GRI 403-2, 403-3, 403-9, 403-10, 416-1

Gestion des risques et des dangers

Le domaine d'activité de Swissgrid présente des risques importants de dommages corporels, environnementaux et matériels graves. Swissgrid a classé les risques liés à la sécurité des personnes de «moyens» à «très élevés» dans le cadre de la gestion des risques commune à l'entreprise. Swissgrid identifie de manière proactive les

risques et les dangers correspondants, les évalue puis les élimine par des mesures adéquates. À défaut, elle les réduit au moins à un risque résiduel acceptable.

Consciente de la responsabilité qui lui incombe en tant qu'employeur, Swissgrid assure la sécurité au travail et la protection de la santé de ses collaboratrices et collaborateurs conformément à la loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA) et à la loi sur le travail (LTr). Afin que les mesures de protection de son personnel demeurent les plus efficaces possibles, Swissgrid définit des mesures en fonction de leur hiérarchie d'efficacité. Celles-ci vont des mesures de substitution/remplacement aux mesures personnelles, en passant par les mesures techniques et les mesures organisationnelles. En outre, Swissgrid sensibilise son personnel et ses prestataires de services à l'application du principe STOP: arrête-toi, réfléchis et évalue avant d'agir. Pour Swissgrid, l'objectif de ce principe est d'inciter l'ensemble de son personnel ainsi que tous les prestataires de services à cesser les travaux lorsqu'ils ont des doutes sur la sécurité.

Évaluation des risques

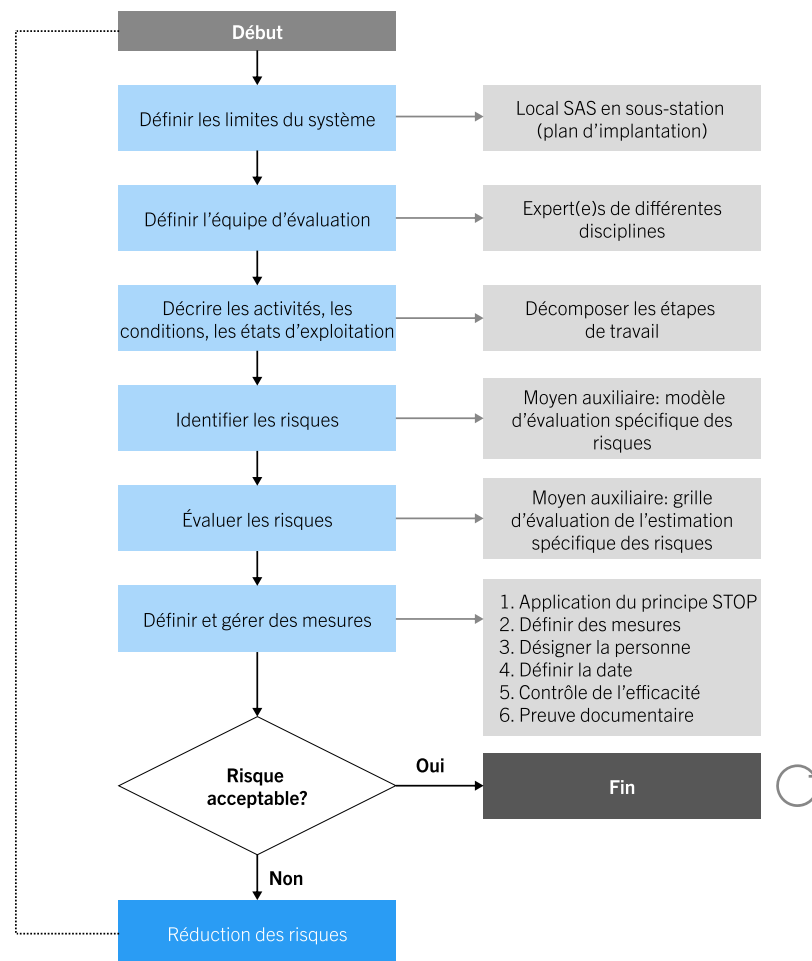
Différentes évaluations des risques sont effectuées chez Swissgrid. D'une part, les dangers de base ainsi que les activités générales chez Swissgrid sont systématiquement analysés, évalués et documentés dans l'évaluation des risques liés aux activités sur la base du portefeuille des phénomènes dangereux de la SUVA (SUVA 66105). D'autre part, on vérifie si des règles reconnues sont disponibles pour les mises en danger. Si ce n'est pas le cas, il convient de formuler les règles ou, en cas de potentiel de danger élevé, de procéder à une évaluation des risques (SUVA 66099). L'évaluation des risques liés aux activités permet de définir des mesures standardisées qui s'appliquent à l'ensemble de l'entreprise.

L'évaluation des risques liés aux activités est régulièrement contrôlée et actualisée si nécessaire. Une vérification et une mise à jour peuvent toutefois s'avérer également nécessaires à la suite d'écarts constatés, d'un accident ou d'un quasi-accident et d'une modification de la législation. Outre l'évaluation des risques liés aux activités, Swissgrid procède à des évaluations des risques spécifiques aux projets, à l'utilisation, aux mandats et aux installations.

L'élaboration des modèles d'évaluation des risques et la formation des collaboratrices et collaborateurs sont assurées par les spécialistes de la sécurité de l'équipe Health and Safety. En tant que coaches, ils assurent la compétence méthodologique de la hiérarchie responsable et apportent un soutien technique. Si nécessaire, il est

fait appel à des expert(e)s externes spécialisé(e)s dans le domaine de la médecine du travail, de l'hygiène au travail et de l'ingénierie de la sécurité.

Déroulement du processus d'évaluation des risques



Analyses des événements

En plus des évaluations des risques, Swissgrid procède à des analyses d'événements. Elles permettent d'examiner les événements qui ont eu ou auraient pu entraîner des conséquences négatives importantes sur la sécurité des personnes et/ou l'exploitation du réseau. L'objectif de l'analyse est d'identifier les principaux facteurs qui ont conduit à l'événement. Elle prend en compte les aspects techniques, organisationnels et humains ainsi que les conditions environnementales au moment de l'événement.

Les enseignements tirés constituent la base de l'identification des risques qui favorisent la réapparition d'événements ou mettent en péril les objectifs de Swissgrid. La gestion de ces risques («stratégie de risque») est définie par les secteurs spécialisés compétents. Les mesures qui en résultent peuvent contribuer à la sécurité de l'exploitation du réseau de transport, tout en permettant d'éviter de futurs incidents dépassant le seuil de tolérance des risques de Swissgrid. Il est également possible d'améliorer en permanence l'exploitation du réseau et des installations en ce qui concerne la sécurité au travail et la protection de la santé ainsi que les objectifs en matière de sécurité opérationnelle.

Les accidents professionnels de nos propres collaboratrices et collaborateurs, dont le travail n'a aucune influence sur l'exploitation du réseau, sont également examinés par l'équipe Health and Safety. En collaboration avec les secteurs opérationnels, des mesures sont définies pour éviter des cas identiques ou similaires, et les mesures de communication appropriées sont déterminées. Les accidents professionnels des prestataires de services sont, en principe, examinés par leurs employeurs. Au moins une analyse est demandée pour chaque accident afin de vérifier les causes ainsi que les mesures définies.

Mises en danger potentielles

Swissgrid a identifié cinq dangers potentiels présentant un risque de blessures graves (voir tableau). Au cours de l'exercice 2025, un accident professionnel a été causé dans l'un des champs de risques identifiés. L'accident a été provoqué par une mise à la terre électrique défectueuse et a impliqué l'employé d'un prestataire de services. Un aperçu des types d'accidents professionnels et de leurs conséquences sur l'année 2025 est disponible dans la vue d'ensemble «Chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé».

Vue d'ensemble des dangers potentiels, des accidents et des mesures (✓ PwC Assurance)

Mise en danger potentielle	Accidents au cours de la période sous revue ¹	Mesures
Travaux à proximité d'installations électriques à courant fort sous tension	1	• Mise en œuvre des prescriptions légales concernant l'équipement des installatrices et collaborateurs. • Mise en place et utilisation des équipements de travail par les prestataires de services conformément aux directives existantes de l'ESTI. • Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit. • Restriction d'accès. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.
Travaux en hauteur	0	• Promotion de la formation pour les formatrices et formateurs autorisé(e)s conformément à la directive N° 245 de l'Inspection fédérale des installations à courant fort (ESTI). • Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.
Travaux forestiers	0	• Recours à des entreprises spécialisées et expérimentées. • Nos propres spécialistes du domaine forestier confient les travaux à des entreprises forestières spécialisées, instruisent et contrôlent régulièrement les travaux forestiers effectués. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.
Travail avec des hélicoptères	0	• Tous les travaux sont planifiés et instruits via un ordre de travail écrit. • Utilisation restrictive des hélicoptères, examen de variantes alternatives réduisant les risques. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.
Manipulation de substances dangereuses (huiles isolantes, gaz, produits de nettoyage et de refroidissement)	0	• Mise en œuvre des prescriptions légales concernant l'équipement des installatrices et collaborateurs. • Inspections régulières annoncées et inopinées sur les chantiers et les lieux de travail.

¹ Les données comprennent le personnel de Swissgrid ainsi que les employé(e)s de tous les prestataires de services, y compris ceux qui effectuent des travaux pour Swissgrid sur des chantiers et en dehors des sites administratifs.

Inspections HSE

Les inspections HSE effectuées régulièrement par Swissgrid constituent un élément essentiel du processus d'évaluation des dangers et des événements. Elles permettent de réduire les risques et jouent un rôle clé dans l'exercice de l'obligation de diligence et de conformité. En 2025, un total de 461 inspections HSE ont été effectuées par les collaboratrices et collaborateurs de projet et l'équipe Health and Safety. 25 inspections ont donné lieu à des situations classées comme présentant un risque moyen pour la sécurité et 8 inspections ont donné lieu à des situations classées comme présentant un risque élevé pour la sécurité. Dans chaque cas, des mesures ont été convenues, documentées et mises en œuvre afin de réduire le risque de sécurité à un niveau acceptable.

Vue d'ensemble d'inspections HSE (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Nombre d'inspections HSE effectuées	461	396	357
Nombre d'inspections HSE à risque moyen	25	27	22
Pourcentage d'inspections HSE à risque moyen	5,4%	6,8%	6,2%
Nombre d'inspections HSE à haut risque	8	9	8
Pourcentage d'inspections HSE à haut risque	1,7%	2,3%	2,2%

Sécurité des prestataires de services

Swissgrid impose des exigences très strictes en matière de sécurité au travail pour les prestataires de services et s'efforce en permanence de garantir durablement la sécurité de toutes les parties concernées. Les processus Health and Safety et les exigences en matière de planification, d'appel d'offres, de réalisation et d'exploitation d'installations électriques constituent des bases importantes pour la sécurité

des prestataires de services. Ils comprennent notamment l'élaboration d'évaluations sur les risques spécifiques au projet et de concepts de sécurité contraignants incluant des mesures d'atténuation des risques ainsi que des directives pour les prestataires de services mandatés. Swissgrid définit également des exigences en matière de formation et d'autorisations professionnelles pour le personnel externe, ainsi que des exigences à l'égard des prestataires de services concernant l'exploitation et la mise en œuvre d'un système de gestion certifié dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé. Swissgrid a regroupé les consignes de sécurité spécifiques et les mesures de protection des tiers (y compris les prestataires de services) et du personnel dans la brochure «Travailler en sécurité dans les installations électriques de Swissgrid» ainsi que dans le manuel HSE. Ce manuel a fait l'objet d'une révision et d'une nouvelle publication au cours de l'exercice 2025. Avant le début des travaux, un échange structuré a également lieu avec les prestataires de services concernant les exigences en matière de sécurité. Des inspections HSE régulières sont effectuées pendant les travaux. L'objectif de Swissgrid est d'impliquer activement les prestataires de services dans l'analyse des incidents afin d'identifier ensemble les causes et de définir des mesures efficaces. Cette approche va être déployée progressivement afin que les prestataires de services participent également à la mise en œuvre des améliorations. Swissgrid encourage ainsi une culture de la sécurité fondée sur le partenariat tout au long de la chaîne de création de valeur.

GRI 2-26, 3-3, 403-2, 403-3, 403-4, 403-5, 403-6, 403-7, 403-9, 403-10

Mesures et chiffres clés

Mesures visant à renforcer la culture de la sécurité

Safety Culture Ladder: Swissgrid attache une grande importance au fait de renforcer en continu sa culture de la sécurité. C'est pourquoi l'entreprise a adopté en 2020 la méthode Safety Culture Ladder. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a obtenu avec succès sa recertification de niveau 3. Par ailleurs, Swissgrid oblige les prestataires de services, dont l'activité nécessite de faire attention à la sécurité au travail, à adopter la Safety Culture Ladder. À cet effet, Swissgrid a élaboré un guide «Safety Culture Ladder» à l'attention des prestataires de services. Au cours de l'exercice 2025, 92 contrats ont été conclus, exigeant une certification conformément à la méthode Safety Culture Ladder pour 44 prestataires de services.

Formations dans le domaine de la sécurité

- **Intégration des nouveaux membres du personnel:** à leur entrée dans l'entreprise, tous les collaborateurs et collaboratrices suivent une formation d'introduction à la santé et à la sécurité. Cette formation les informe des rôles et des responsabilités dans le domaine de la sécurité au travail, de l'ergonomie du poste de travail, de l'organisation d'urgence de Swissgrid, des prescriptions importantes en matière de protection de l'environnement ainsi que des bases en matière d'assurance.
- **Safety & Security Days:** les «Safety & Security Days» obligatoires, lancés en 2022, ont eu lieu pour la quatrième fois en 2025. L'objectif de l'édition 2025 a été de sensibiliser au maximum l'ensemble du personnel à la sécurité dans les domaines de la cybersécurité, de la sécurité physique, du risque et de la résilience ainsi que de la santé et de la sécurité. Les participant(e)s ont pu approfondir leurs connaissances grâce à des cours théoriques et des exercices pratiques. Il a notamment été question de la gestion des situations de communication difficiles et de l'utilisation sécurisée et saine des médias numériques.
- **Formations spécifiques:** les équipes du secteur Grid Infrastructure qui doivent obtenir l'expertise électrique suivent un programme de formation complet comprenant neuf modules de formation. Outre les connaissances de base en Health and Safety, le programme aborde principalement la sécurité électrique. L'objectif est de permettre aux expert(e)s de gérer les risques dans les installations à très haute tension. De plus, certains membres du personnel sont sélectionnés afin de suivre une formation d'une journée sur les inspections HSE. Cette formation aborde l'objectif des inspections internes, les obligations et les pouvoirs des inspectrices et des inspecteurs, le comportement personnel à adopter pendant les inspections ainsi que les règles vitales de la SUVA. Une formation supplémentaire à l'utilisation de l'outil numérique eInspect est également dispensée.

Participation des collaboratrices et collaborateurs: la sécurité au travail et la protection de la santé touchent aux intérêts les plus élémentaires des employé(e)s: il en va de leur santé et de leur intégrité physique. Le personnel de Swissgrid a donc, de par la loi, le droit d'être informé et de participer à toutes les questions relatives à la sécurité et à la protection de la santé (art. 6 LTr et art. 6a de l'ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles). Chez Swissgrid, le droit de participer s'exerce par le biais de la représentation du personnel. L'ensemble du personnel a le droit, chez Swissgrid, de dire «STOP» à n'importe quel moment lorsqu'il en va de sa santé et de sa sécurité. Le personnel et les supérieur(e)s hiérarchiques sont sensibilisé(e)s à cette question lors de différentes séances d'instruction. Swissgrid accorde également ce droit à tous les prestataires de services travaillant pour son compte.

Application RiskTalk: l'application RiskTalk est un outil qui permet de signaler, de manière anonyme ou personnalisée, des incidents, des observations et des idées de toute nature en rapport avec les risques et les dangers. L'objectif est d'identifier à temps les dangers et d'éviter les accidents. Chaque message est traité et fait l'objet d'une réponse. Les responsables de l'application RiskTalk veillent à ce que les idées soient examinées et mises en œuvre si elles sont appropriées. L'ensemble du personnel peut envoyer un signalement sur RiskTalk. Au cours de l'exercice 2025, 27 messages ont été envoyés via l'application RiskTalk, dont 16 messages concernant le domaine Safety and Security. Une enquête a été lancée pour les 16 signalements liés à la sécurité, et 15 d'entre eux ont été clôturés à la fin de l'exercice.

Autres mesures du domaine de la sécurité

- **Comportement à proximité des lignes électriques:** il peut arriver que le réseau de transport traverse des terres cultivées ou passe à proximité de zones habitées. C'est pourquoi Swissgrid tient à protéger non seulement ses propres équipes et le personnel de ses prestataires de services, mais aussi la population en général. Via son [site Internet](#), l'entreprise fournit notamment des informations complètes sur les règles de sécurité à respecter lors de la planification et des travaux ainsi que lors d'activités sportives et de loisirs à proximité des lignes électriques.
- **Comportement à adopter en cas d'urgence:** Swissgrid a réuni les prescriptions et les normes relatives à la protection des personnes et de l'environnement lors de travaux sur, dans et à proximité de ses installations dans un manuel accessible au public qui décrit notamment les responsabilités et le comportement correct à adopter en cas d'urgence. Les visiteuses et visiteurs sont également informé(e)s au moyen d'une fiche d'information. Les membres du personnel disposent d'informations à ce sujet sur l'Intranet. Ils suivent également une formation tous les ans sur le comportement correct à adopter en cas d'évacuation. En cas de situation dangereuse, toutes les équipes de Swissgrid et des prestataires de services sont tenues d'interrompre leur travail, de remédier à la situation dangereuse ou, si elles ne sont pas en mesure de le faire, d'informer leurs supérieur(e)s hiérarchiques.
- **Premiers secours chez Swissgrid:** des secouristes formés aux premiers secours et à l'évacuation travaillent sur tous les sites de Swissgrid. À ce jour, 74 collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid possèdent une formation de secouriste. Cela correspond à 8% de l'ensemble du personnel. Des stages de remise à niveau sont organisés tous les deux ans. De plus, Swissgrid transmet périodiquement à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs des connaissances de base en matière de premiers secours et de lutte contre les petits incendies.

Mesures dans le domaine de la protection de la santé

Comité intersectoriel pour la santé: au cours de l'exercice 2025, le Comité pour la santé a été renforcé sur le plan opérationnel afin de développer et de mettre en œuvre la gestion de la santé au travail conformément aux critères en vigueur (Friendly Workspace). Le Comité pour la santé est composé de membres de toutes les Business Units. La présidence est assurée par Health and Safety, la suppléance par les RH.

Visites médicales: chaque année, Swissgrid confie à un organisme indépendant, spécialisé et qualifié la visite médicale obligatoire pour les personnes travaillant de nuit et en poste. Afin de garantir la confidentialité des données, Swissgrid ne reçoit pas de résultats détaillés, mais uniquement la confirmation que l'employé(e) est apte à assumer des postes de nuit. Cette visite médicale s'applique également aux collaboratrices et collaborateurs qui doivent grimper sur des pylônes dans le cadre de leur fonction. Un test de stress annuel est effectué pour les fonctions mentionnées ainsi que pour d'autres collaboratrices ou collaborateurs si cela s'avère nécessaire. Le portefeuille des dangers de Swissgrid comprend entre autres l'évaluation des risques psychosociaux et la définition de mesures appropriées pour préserver ou promouvoir la santé des collaboratrices et des collaborateurs.

Mesures en matière de la protection de la santé: en plus des examens de santé obligatoires pour les personnes travaillant de nuit ou en poste, Swissgrid a mis en œuvre des mesures supplémentaires au cours de l'année 2025. Parmi celles-ci figuraient l'organisation d'actions de prévention contre les morsures de tiques ainsi que des initiatives dans le cadre de la Journée mondiale de la santé mentale, y compris des campagnes d'information ainsi qu'une visite facultative de l'exposition «La santé d'abord» organisée non loin du siège de Swissgrid. Dans le domaine de la gestion du stress et d'un management sain, l'entreprise propose désormais des ateliers visant à renforcer la résilience et une gestion saine du stress. Une formation pilote de secouriste sur le thème de la santé mentale a été organisée pour la première fois au cours de l'exercice 2025. L'objectif de cette formation est de permettre aux secouristes de prendre des mesures préventives et d'apporter une aide immédiate en cas d'urgence psychologique.

Assurance en cas d'accident professionnel et non professionnel: l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs permanent(e)s de Swissgrid est couvert par l'assurance-accidents obligatoire selon la LAA et l'assurance complémentaire LAA de Swissgrid. Ces assurances couvrent les prestations suivantes pour les risques

de maladie et d'accident professionnels: frais de guérison en division privée en cas d'hospitalisation, indemnités journalières, prestations d'invalidité et frais de prestations telles que le sauvetage, le transport et le dégagement. Par ailleurs, l'ensemble du personnel est obligatoirement assuré contre les accidents de loisirs (accidents non professionnels), trajet entre le domicile et le lieu de travail compris, s'il travaille au moins huit heures par semaine chez Swissgrid. Pour les employé(e)s effectuant moins de huit heures par semaine, les accidents pendant les loisirs sont exclus. Pour ces personnes, les accidents sur le trajet entre le domicile et le lieu de travail sont couverts par l'assurance accidents professionnels.

Autres mesures en matière de protection de la santé: Swissgrid prend en charge les coûts de la vaccination préventive contre les tiques ainsi que la vaccination annuelle contre la grippe pour son personnel, la vaccination étant effectuée par des centres de santé agréés. L'entreprise veille également à l'ergonomie du poste de travail. Diverses fiches d'information de la SUVA ainsi qu'une vidéo explicative sur ce thème sont à la disposition des collaboratrices et collaborateurs sur i-net. De plus, Swissgrid dispose d'ergonomes internes qui peuvent aider les collaboratrices et collaborateurs qui en font la demande à aménager leur poste de travail de manière ergonomique. Par ailleurs, les membres du personnel de Swissgrid bénéficient de divers avantages visant à favoriser leur santé. Cela comprend des fruits frais de saison mis à disposition gratuitement chaque jour, des offres de fitness à prix réduit et des formations en ligne gratuites (p. ex. sur le burn-out, la gestion du temps, l'énergie, la résilience). Toutes les offres peuvent être consultées sur le portail web interne destiné au personnel, y compris sur une page Health and Safety dédiée.

Chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé

Accidents professionnels

Au cours de l'exercice 2025, 11 accidents professionnels impliquant des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid ont eu lieu, dont 9 sans arrêt de travail et 2 avec moins de 17 jours d'arrêt de travail. Ainsi, l'objectif annuel de l'entreprise de maintenir à zéro le nombre d'accidents professionnels des collaboratrices et collaborateurs internes avec des absences de plus de cinq jours n'a pas pu être atteint.

Au cours de l'exercice sous revue, 9 accidents professionnels ont également été enregistrés parmi les prestataires de services ayant effectué des travaux sur les chantiers de Swissgrid. Aucun de ces accidents du travail n'a entraîné de décès ou d'atteintes graves à la santé. À l'avenir, Swissgrid continuera à tout mettre en œuvre

pour prévenir les accidents du travail dans la mesure où ils relèvent de sa sphère d'influence.

Au total, 20 accidents professionnels impliquant des collaboratrices et collaborateurs et des prestataires externes ont été enregistrés dans les installations et sur les sites de Swissgrid. En moyenne, pour 200 000 heures travaillées, un membre du personnel externe ou interne a été victime d'un accident professionnel.

Chiffres clés des accidents professionnels du personnel de Swissgrid ¹ (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Nombre d'heures travaillées ¹	1 919 956	1 801 199	1 512 785
Nombre d'accidents professionnels	11	8	4
Cas de décès dus à un accident professionnel	0	0	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé ²	0	0	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé ³	2	1	0
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail > 5 jours	9	7	4
Accidents professionnels pour 200 000 heures travaillées (TRIF)	1,15	0,89	0,53
Taux de décès dus à un accident professionnel	0	0	0
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé	0	0	0
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé	0,21	0,11	0,00
Taux d'accidents professionnels sans arrêt de travail > 5 jours	0,94	0,78	0,53

¹ Données indiquées pour 980 collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid, soit 100%.
² Pas de récupération dans les six mois ou atteinte permanente à la santé.
³ Récupération dans les six mois.

Chiffres clés des accidents professionnels des prestataires de services externes ¹ (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Nombre d'heures travaillées ¹	2 065 507	2 333 930	n/a
Nombre d'accidents professionnels	9	6	5
Cas de décès dus à un accident professionnel	0	1	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé ²	0	1	0
Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé ³	7	4	5
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail > 5 jours	2	0	0
Accidents professionnels pour 200 000 heures travaillées (TRIF)	0,87	0,51	n/a
Taux de décès dus à un accident professionnel	0,00	0,09	n/a
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes graves à la santé	0,00	0,09	n/a
Taux d'accidents professionnels avec arrêt de travail et atteintes mineures à la santé	0,68	0,34	n/a
Taux d'accidents professionnels sans arrêt de travail > 5 jours	0,19	0	n/a

¹ Les données comprennent toutes les entreprises sous contrat avec Swissgrid ainsi que les accidents survenus lors d'activités professionnelles effectuées sur les chantiers et les lieux de travail de Swissgrid. Le nombre d'heures travaillées est basé sur des estimations tenant compte du volume des contrats pour les catégories de services concernées et du salaire horaire moyen pour les activités de services mandatées par Swissgrid.

² Pas de récupération dans les six mois ou atteinte permanente à la santé.

³ Récupération dans les six mois.

Causes des accidents professionnels: les causes les plus fréquentes des 20 accidents professionnels sont les «Chutes d'objets» (25%), suivies des «Chutes, trébuchements», des «Blessures causées par des animaux» et des «Accidents de voiture / collisions contre quelque chose» (15% chacun).

Chiffres clés sur l'origine des accidents du personnel et des prestataires de services externes (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025		2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Chute de hauteur	0	0%	3	21%	1	11%
Surmenage	0	0%	2	14%	0	0%
Chute, trébuchement	3	15%	1	7%	0	0%
Choc	2	10%	2	14%	2	22%
Chute d'objets	5	25%	0	0%	1	11%
Coincement	1	5%	0	0%	0	0%
Éjection de pièces	1	5%	2	14%	0	0%
Marche sur ou dans quelque chose	0	0%	2	14%	1	11%
Accident de voiture / collision contre quelque chose	3	15%	0	0%	0	0%
Pièces et matières chaudes	0	0%	0	0%	0	0%
Blessures causées par des animaux	3	15%	0	0%	0	0%
Coupure ou piqûre	1	5%	0	0%	4	44%
Autres	1	5%	2	14%	0	0%
Total	20		14		9	

Maladies liées au travail: au cours des cinq dernières années (2021-2025), il n'y a eu aucune maladie liée au travail connue parmi les collaboratrices ou les collaborateurs de Swissgrid ou les employé(e)s de prestataires de services résultant de l'exercice d'activités pour le compte de Swissgrid.

Chiffres clés des maladies liées au travail (✓ PwC Assurance pour 2025)	2025	2024	2023
Nombre de décès dus à des maladies liées au travail au sein du personnel	0	0	0
Nombre de maladies liées au travail pouvant être documentées au sein du personnel	0	0	0
Nombre de décès dus à des maladies liées au travail chez les prestataires de services	0	0	0
Nombre de maladies liées au travail pouvant être documentées chez les prestataires de services	0	0	0

Partnership



Gestion d'entreprise intègre

L'exploitation du réseau à très haute tension revêt une importance sociale et économique majeure. Par conséquent, Swissgrid attache une importance particulière à la gestion responsable de l'entreprise, à l'application de pratiques commerciales éthiques et au respect des obligations légales et des normes internes. Pour Swissgrid, un comportement intègre et loyal constitue la base de ses échanges avec ses collaboratrices et collaborateurs, ses partenaires commerciaux et le public.

GRI 3-3

Ambition et objectifs

Le code de conduite de Swissgrid définit l'ambition et les principes d'une gestion d'entreprise intègre, l'objectif étant que Swissgrid et ses collaboratrices et collaborateurs agissent toujours de manière responsable, professionnelle et crédible pour un approvisionnement en électricité sûr et durable, aujourd'hui comme demain. Afin de concrétiser cette ambition, il est essentiel de se conformer au code de conduite, aux prescriptions légales ainsi qu'aux statuts, aux règlements internes et aux directives. Par conséquent, Swissgrid s'est fixé pour objectif de veiller à ce que l'ensemble de son personnel ait connaissance des bases pertinentes, agisse en conséquence et ne commette aucune infraction majeure en matière de conformité.

GRI 2-16, 2-23, 2-24, 2-25, 2-26, 2-27, 3-3, 205-1

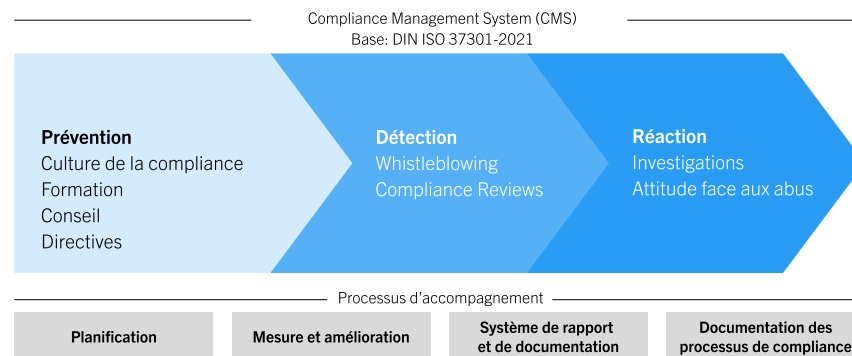
Approche de gestion

Gouvernance et responsabilités

Le Conseil d'administration de Swissgrid exerce une fonction de haute surveillance sur la gestion intègre de l'entreprise dans le cadre de sa responsabilité globale. Dans le cadre de la structure de gouvernance d'entreprise, il dispose de différentes fonctions de surveillance, de contrôle et d'audit afin de garantir la conformité avec les prescriptions réglementaires et internes (voir le chapitre [«Le développement durable chez Swissgrid»](#)).

Un système de compliance efficace est essentiel pour une gestion d'entreprise intègre: il garantit le respect des exigences légales, des lignes directrices internes et des normes éthiques, réduit les risques tels que les conséquences juridiques ou financières et protège la réputation de l'entreprise. À cet effet, le CEO de Swissgrid nomme la fonction de compliance. Elle aide le Conseil d'administration et la Direction à garantir le respect du cadre juridique en vigueur et les principes éthiques en mettant en place et en exploitant un Compliance Management System. Le Compliance Management System de Swissgrid s'appuie sur la norme ISO 37301:2021. Il comprend des activités et des mesures dans les trois domaines principaux que sont la prévention, la détection et la réaction. À partir d'une évaluation régulière des risques de compliance, le concept de compliance définit les compétences et les priorités (domaines juridiques). En outre, la fonction de compliance rend régulièrement compte des activités et des mesures mises en œuvre à la Direction et au comité Finances et révision du Conseil d'administration.

Champ d'application du Compliance Management System



Code de conduite de Swissgrid

Le code de conduite adopté par le Conseil d'administration constitue la base d'une gestion d'entreprise intègre et éthique. Ce guide juridique définit les valeurs et les principes fondamentaux qui régissent les actions de Swissgrid et de ses collaboratrices et collaborateurs. Il s'applique également aux membres du Conseil d'administration et de la Direction ainsi qu'aux équipes externes du secteur de la location de services.

Les dix valeurs et principes suivants, énoncés dans le code de conduite (version en vigueur du 1^{er} juillet 2023), sont au cœur de la culture d'entreprise de Swissgrid:

- Principes éthiques: respect de l'intégrité personnelle, non-discrimination, équité, professionnalisme et transparence afin de promouvoir une action responsable et équitable.
- Respect des prescriptions: garantir le respect des réglementations légales et internes.
- Conflits d'intérêts: éviter et gérer les conflits entre les intérêts personnels et professionnels.
- Confidentialité des informations de l'entreprise: protection ou traitement confidentiel et responsable des données sensibles et confidentielles.
- Information en interne et vers l'extérieur: communiquer en temps utile, de manière transparente et responsable au sein de l'entreprise et vis-à-vis des parties prenantes externes.
- Intégrité professionnelle et financière: protection ou utilisation commerciale appropriée des actifs de l'entreprise par les collaboratrices et collaborateurs.
- Pots-de-vin et corruption: position claire contre toute forme de pots-de-vin ou de comportement corrompu et obligation de les signaler, ainsi que gestion des cadeaux et des invitations.
- Sécurité au travail et protection de la santé: promotion d'un environnement de travail sûr et sain, notamment par la prévention, la formation continue et l'information.
- Durabilité et responsabilité sociale: engagement en faveur de l'efficacité énergétique et de la préservation de l'environnement, responsabilité sociale et dialogue avec les groupes d'intérêts.
- Signalement et gestion des comportements inappropriés: processus de détection, de signalement et de gestion des manquements aux règles, et protection des lanceuses et lanceurs d'alerte.

Le code de conduite est mis à la disposition du personnel sous la forme d'une page d'information complète qui explique l'importance de la compliance et la manière dont elle est mise en œuvre chez Swissgrid. L'ensemble du personnel de Swissgrid suit une formation sur le code de conduite et est tenu de confirmer qu'il en a pris connaissance. Les infractions aux principes du code de conduite ainsi qu'aux prescriptions, considérées comme des comportements inappropriés, ne sont pas tolérées et sont sanctionnées par Swissgrid.

Le code de conduite est complété par des directives internes portant sur des thèmes spécifiques, qui sont approuvées par la Direction de Swissgrid. La gestion d'entreprise intègre comprend la directive sur les cadeaux et les invitations (voir ci-dessous), la protection des données (voir ci-dessous), l'acquisition (voir ci-dessous et le chapitre «Une chaîne d'approvisionnement durable»), le comportement loyal et la transparence sur le marché de gros de l'énergie et le marché financier (voir ci-dessous), la protection de l'intégrité personnelle sur le lieu de travail (voir le chapitre «Attractivité en tant qu'employeur») et le système de contrôle interne concernant la comptabilité financière (voir «Rapport sur la gouvernance d'entreprise»).

Gestion des risques et des opportunités

Les sous-thèmes suivants concernant la gestion d'entreprise intègre ont été pris en compte et analysés dans le cadre de la double analyse de matérialité de Swissgrid: gouvernance d'entreprise, corruption et conflits d'intérêts, compliance ainsi qu'engagement politique et lobbying. L'impact et les risques liés au non-respect de la législation ainsi que les risques de corruption dans le cadre des acquisitions ont été jugés significatifs. Cela est dû aux répercussions potentielles sur la qualité et les coûts de l'infrastructure de réseau et des services système fournis par Swissgrid, ainsi qu'aux risques juridiques, financiers et/ou de réputation pour Swissgrid.

Gestion de la corruption

En tant que propriétaire du réseau de transport suisse, Swissgrid attribue des volumes de commandes considérables et accorde une importance majeure à la lutte contre la corruption. Pour évaluer le risque de corruption, Swissgrid se réfère à la norme ISO 37001:2016 et tient compte des risques identifiés dans le cadre du processus ERM ainsi que des contrôles basés sur les risques. La Direction a émis des directives à l'attention de l'ensemble du personnel afin de réduire les risques de corruption, notamment en ce qui concerne les «Cadeaux et invitations» et l'«Acquisition de fournitures, de services et de prestations de construction». Le respect des prescriptions dans le domaine de la corruption est contrôlé chaque année au moyen d'une Compliance Review, laquelle a également eu lieu lors de l'exercice 2025.

Dans le cadre des acquisitions, l'adjudication de mandats de valeur supérieure (à partir de 50 000 francs) est examinée conjointement par des équipes d'évaluation, les parties concernées devant déclarer leur impartialité. Les membres de l'équipe d'évaluation doivent alors confirmer leur impartialité, signaler les conflits d'intérêts et se récuser le cas échéant. Les adjudications de mandats de valeur supérieure sont suivies par des Procurement Managers spécialement formé(e)s qui peuvent, si

nécessaire, bénéficier du soutien du service juridique interne. Les appels d'offres de Swissgrid comportent toujours, outre des critères de prix, des critères de qualité. Les négociations sur les prix (round de négociations) ne sont pas autorisées par le droit des marchés publics. Le règlement sur les signatures prévoit la signature collective des collaboratrices et des collaborateurs, et lie également l'autorisation à signer à la valeur de la commande. L'attribution d'un mandat et le déclenchement de paiements sont a minima soumis au principe de la double vérification.

Gestion des opérations d'initié et des manipulations du marché

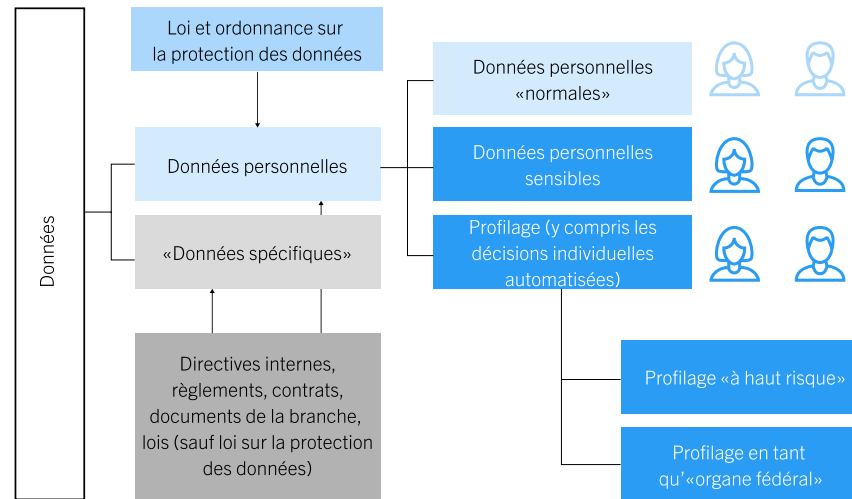
Swissgrid dispose de données commerciales et de données de marché sensibles issues de sa propre exploitation et de ses partenaires contractuels. Afin d'empêcher les opérations d'initié et les manipulations du marché sur les marchés financiers et le marché de l'électricité, Swissgrid a pris des mesures et réglementé le traitement des informations et des informations privilégiées dans le code de conduite et dans les directives dédiées sur la classification de l'information ainsi que sur le comportement loyal et la transparence sur le marché de gros de l'énergie et sur le marché financier. Les collaboratrices et collaborateurs concerné(e)s sont formé(e)s à ces prescriptions, et des contrôles sont mis en place par la compliance. En outre, il existe des concepts d'autorisation, des rôles et des barrières à l'information. Grâce à sa rapidité de publication et à sa transparence, Swissgrid réduit également le volume d'informations privilégiées potentielles.

Swissgrid est également membre du FX Global Code. Le FX Global Code est un code de conduite international qui établit des principes d'équité, de transparence et d'intégrité dans le négoce des devises. En y adhérant, Swissgrid s'engage à respecter ces normes et renforce la confiance dans ses pratiques commerciales. L'entreprise contribue ainsi à la stabilité et à la responsabilité du marché financier.

Gestion de la protection des données

Swissgrid dispose de différentes directives internes sur la manière de traiter les données (données factuelles et personnelles). Parmi ces directives figurent notamment celles relatives à la gouvernance des données, à la sécurité de l'information et à la cybersécurité, à la classification de l'information ainsi qu'à la protection des données. Cette dernière constitue la base de la mise en œuvre de la révision de la loi sur la protection des données (LPD). L'objectif de la LPD est de protéger l'identité et les droits fondamentaux des personnes physiques dont les données personnelles sont traitées. Le schéma ci-dessous donne un aperçu des types de données et des règles de protection applicables chez Swissgrid.

Gestion de la protection des données



Swissgrid dispose d'une conseillère dédiée à la protection des données qui est l'interlocutrice pour les questions et les clarifications relatives à la protection des données et qui fait office de point de contact pour les personnes concernées (y compris les demandes d'information, de modification et de suppression).

Whistleblowing Policy

Le Conseil d'administration de Swissgrid a mis en place la Whistleblowing Policy qui permet de signaler les infractions graves à l'encontre des directives externes et internes. Basée notamment sur la norme ISO 37002:2021, la Whistleblowing Policy permet aux collaboratrices et aux collaborateurs de signaler d'éventuelles infractions graves à une cellule de signalement confidentielle sans crainte de représailles. En outre, elle prévoit que le service d'enquête rattaché à compliance examine et étudie ces informations de manière structurée et confidentielle. Un canal de signalement externe a été mis en place afin que les membres du personnel puissent signaler les infractions de manière anonyme. Les tiers / les personnes externes ont également la possibilité d'utiliser le canal disponible publiquement afin de signaler tout comportement inapproprié.

Suivi des signalements ou des alertes

La fonction de compliance est tenue d'enquêter sur tous les signalements de violations graves des directives internes ou externes, y compris les signalements de whistleblowing. Elle examine également les informations sur les violations provenant des revues de compliance effectuées régulièrement. En collaboration avec le Head of Legal, Regulatory & Compliance, elle évalue lors d'une enquête préliminaire s'il existe une suspicion initiale suffisante et si un mandat d'enquête doit être demandé au CEO ou au président du Conseil d'administration. Toutes les informations relatives aux enquêtes doivent être traitées de manière confidentielle, et les travaux effectués ainsi que les résultats de l'enquête doivent être documentés.

Traitement des infractions

Les infractions doivent être traitées après une enquête. Cela comprend deux aspects:

- Les infractions ont des conséquences, qui dépendent notamment de la gravité des infractions et du degré de responsabilité de la collaboratrice ou du collaborateur. L'ampleur des conséquences est déterminée au cas par cas par le service du personnel conjointement avec le ou la responsable hiérarchique.
- Afin que des infractions identiques ou similaires puissent être évitées, les directives doivent être adaptées selon le cas, des mesures de contrôle supplémentaires doivent être introduites, les procédures doivent être révisées et/ou des formations supplémentaires doivent être effectuées. Le Compliance Management fait ainsi l'objet d'un développement continu et s'adapte aux besoins et aux risques.

Rapports au Conseil d'administration

La fonction de compliance établit chaque année un rapport complet à l'attention du CEO concernant ses activités, ses principales observations ainsi que les recommandations qui en découlent. Le rapport couvre également les questions potentiellement critiques qui sont portées à l'attention du comité Finances et révision du Conseil d'administration dans le cadre du rapport annuel de compliance.

En cas de découverte de faits ou de circonstances susceptibles de menacer sérieusement Swissgrid et/ou la réalisation des objectifs, la ou le Head of Compliance a l'obligation d'en informer immédiatement le CEO. La ou le Head of Compliance rend compte au CEO et au comité Finances et révision des détournements matériels ou des cas de fraude. De même, cette personne est tenue d'informer immédiatement le

président du Conseil d’administration de tout signalement concernant le comportement du CEO et/ou des membres de la Direction.

GRI 2-16, 2-27, 3-3, 205-1, 205-2, 205-3, 206-1, 406-1, 416-2

Mesures et chiffres clés

Compliance Review sur la corruption: une Compliance Review sur le thème de la corruption a également eu lieu au cours de l’exercice sous revue 2025 sur le site d’exploitation de Swissgrid (100%). Il n’y a eu aucune constatation particulière – c’est-à-dire de cas de corruption potentiels ou confirmés – ni aucune mesure de suivi, notamment sous la forme d’avertissements ou de licenciements de collaboratrices et collaborateurs ou de résiliations de contrats avec des partenaires commerciaux.

Formations de compliance sur la corruption: la révision de la directive sur les cadeaux et les invitations, qui a été mise en conformité avec les normes récentes, est entrée en vigueur le 1^{er} février 2024. La gestion des cadeaux et des invitations implique le respect de plusieurs principes tels que la valeur, le moment et la fréquence. Cette directive constitue une mesure clé en matière de lutte contre la corruption. Au cours de l’exercice 2025, l’ensemble du personnel a suivi une formation complète en ligne sur la prévention de la corruption et sur la directive concernant les cadeaux et les invitations. En complément, Swissgrid a organisé des formations de compliance personnalisées pour certaines équipes, qui abordent les différentes formes de corruption et illustrent par des exemples les limites à respecter en matière de cadeaux et d’invitations.

Chiffres clés de la formation et de la sensibilisation à la corruption	2025		2024		2023	
	Nombre	%	Nombre	%	Nombre	%
Conseil d’administration et personnel informés des lignes directrices et procédures anticorruption ¹	989	100%	936	100%	862	100%
Conseil d’administration	9	100%	9	100%	9	100%
Direction (DIR)	5	100%	5	100%	5	100%
Cadres hors direction	121	100%	114	100%	112	100%
Collaboratrices/collaborateurs sans fonction de direction	778	100%	740	100%	681	100%
Personnel en formation ou au salaire horaire	76	100%	68	100%	55	100%
Conseil d’administration et personnel ayant reçu une formation sur la lutte contre la corruption ²	960	97% ³	925	99%	727	84%
Conseil d’administration	9	100%	9	100%	0	0%
Direction	5	100%	5	100%	0	0%
Cadres hors direction	118	98%	114	100%	97	87%
Collaboratrices/collaborateurs sans fonction de direction	762	98%	740	100%	592	87%
Personnel en formation ou au salaire horaire	66	87%	57	84%	38	69%

¹ Il s’agit du nombre total de collaboratrices et de collaborateurs et de membres du Conseil d’administration qui ont été employés durant l’exercice et qui ont été informés avant ou pendant l’exercice sous revue. Autrement dit, la date à laquelle les personnes ont été informées ne se limite pas à l’exercice sous revue.

² Contrairement à la prise de connaissance, le moment de la formation se réfère à l’exercice sous revue (voir ¹).

³ Ce pourcentage serait > 99% si les cas suivants étaient exclus: guides visiteurs non soumis à l’obligation de formation, personnel récemment arrivé ou absent depuis longtemps et mutations internes (passage du stage à l’emploi fixe) avec validation de la formation sur la lutte contre la corruption préalablement effectuée.

Aucun signalement ni aucune infraction dans le domaine de la corruption et de la protection des données: au cours de l'exercice 2025, aucun signalement ni aucun jugement n'a été enregistré concernant des cas de corruption chez Swissgrid. Par ailleurs, aucune réclamation concernant des violations de la protection des données ou des cas de vol ou de perte de données en rapport avec des données clientèle n'a été soumise à la conseillère à la protection des données ou constatée par celle-ci.

Aucune violation de conformité substantielle: au cours de l'exercice 2025, aucun jugement substantiel n'a été prononcé contre Swissgrid pour cause de violation

à la conformité. En conséquence, il n'y a eu aucun jugement en rapport avec des violations dues à un impact environnemental ou social négatif ou à des activités commerciales déloyales, y compris la corruption. De plus, aucune amende financière importante n'a été payée durant cette période. Un montant de 10 000 francs a été défini comme seuil de matérialité pour le rapport. De même, aucune question critique résultant de jugements juridiques n'a été identifiée en 2025 et, par conséquent, aucune n'a été portée à l'attention du Conseil d'administration.

Aperçu des chiffres clés de la compliance	2025	2024	2023
Infractions substantielles ¹ aux lois et ordonnances (y compris les sanctions monétaires et non monétaires)	0	0	0
Amendes payées ou différées pour des infractions substantielles ¹ commises au cours des années précédentes	0	0	0
Signalements	0	1	2
Signalements de discrimination	0	0	0
Signalements de harcèlement	0	0	0
Signalements de conflits d'intérêts	0	0	1
Signalements de confidentialité des informations	0	0	1
Signalements d'intégrité financière	0	1	0
Signalements de corruption	0	0	0
Signalements concernant d'autres domaines	0	0	0
Nombre de cas dans lesquels une enquête a été ouverte	0	0 ²	0
Nombre de cas confirmés	0	0	0
Nombre de cas de signalement ayant entraîné des mesures disciplinaires	0	0	0

¹ Un montant de 10 000 francs a été défini comme seuil de matérialité pour le rapport. Cela inclut les infractions majeures liées à l'environnement et aux questions sociales.

² Aucune enquête n'a été ouverte, car il s'agissait d'un cas mineur sans soupçon initial suffisant d'une violation de la loi par des collaboratrices ou collaborateurs.

Chaîne d'approvisionnement durable

Dans une économie mondialisée et interconnectée, les entreprises doivent de plus en plus veiller à une gestion responsable des personnes et de l'environnement, non seulement au sein de leur propre entreprise, mais aussi tout au long de la chaîne de création de valeur. La prise en compte d'aspects sociaux et environnementaux lors de l'acquisition de biens et de prestations de services est un levier important qui permet d'assumer cette responsabilité. En tant que mandante importante en Suisse détentrice d'un mandat public, Swissgrid est consciente de sa responsabilité particulière sur le plan économique et social et attache une grande importance à la durabilité de la chaîne d'approvisionnement. C'est pourquoi, dans le cadre de son processus d'acquisition, Swissgrid tient compte non seulement des aspects économiques et de la qualité, mais aussi systématiquement des critères écologiques et sociaux.

GRI 2-23, 2-24

Ambition et objectifs

Ancrage de la durabilité dans les acquisitions

Swissgrid assume sa responsabilité écologique, sociale et économique tout au long de la chaîne de création de valeur. Pour ce faire, elle intègre le développement durable dans ses processus d'acquisition et exerce son devoir de diligence en matière de respect des droits humains et de protection de l'environnement tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Swissgrid traduit cette ambition dans le cadre de ses objectifs annuels: pour l'exercice 2025, Swissgrid s'est fixé pour objectif de prendre en compte l'empreinte carbone des produits proposés dans plus de 75% des appels d'offres publics pour les groupes de marchandises à fortes émissions et de développer et tester une nouvelle méthodologie permettant d'effectuer une analyse comparative. Cet objectif a été atteint au cours de l'exercice considéré.

Par ailleurs, Swissgrid a confié à un organisme externe le soin d'évaluer sa performance en matière d'acquisitions durables dans le cadre d'une notation ESG. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a réussi à améliorer ses pratiques en matière d'acquisitions durables, puisqu'elle est passée de 50 points au cours de l'année précédente à 75 points (sur 100).

Respect des droits humains chez Swissgrid et tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Swissgrid s'engage à respecter les droits humains dans toutes ses activités commerciales, conformément à l'article 35 de la Constitution fédérale suisse et aux règles internationales en vigueur. Il s'agit notamment de la Déclaration universelle des droits humains de l'ONU, des Principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains, de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et des normes fondamentales du travail de l'OIT qui y sont liées, ainsi que des dix principes du Pacte mondial des Nations Unies.

Pour Swissgrid, respecter les droits humains implique de respecter les principes fondamentaux suivants:

- Swissgrid rejette toute forme de travail des enfants, de travail forcé, de traite des êtres humains et de travail dissimulé.
- Swissgrid reconnaît le droit à la liberté de réunion, aux conventions collectives et à la liberté d'expression.
- Swissgrid s'engage à verser une rétribution équitable et non discriminatoire. Swissgrid reconnaît le droit à des conditions de travail équitables, saines et sûres.
- Swissgrid protège l'intégrité personnelle de ses collaboratrices et collaborateurs.
- Swissgrid rejette toute forme de discrimination, de harcèlement moral, de harcèlement sexuel et non sexuel.

Swissgrid attend de tous ses collaborateurs et collaboratrices, à tous les niveaux de l'entreprise et tout au long de la chaîne de création de valeur en amont, qu'ils respectent les droits humains. Cela concerne l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid, les membres de la Direction et du Conseil d'administration, le personnel externe ainsi que les partenaires commerciaux. En d'autres termes, Swissgrid attend également de ses fournisseurs qu'ils s'engagent à respecter les droits humains et qu'ils assument leur devoir de diligence tout au long de la chaîne d'approvisionnement en amont (voir à ce sujet la Swissgrid Sustainability Charter).

Selon les signalements recueillis par le «système d'alerte de Swissgrid», il n'y a eu aucun soupçon fondé de violation des droits humains (y compris le travail des enfants) en lien avec des prestations de services ou des produits acquis par Swissgrid au cours de l'exercice 2025.

GRI 3-3

Approche de gestion

En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid est soumise à la loi fédérale et à l'ordonnance sur le droit des marchés publics (LMP/OMP). En conséquence, l'entreprise tient compte, lors de ses appels d'offres, des objectifs des marchés publics, parmi lesquels figure notamment l'utilisation durable des fonds publics sur le plan économique, écologique et social. Les dispositions légales sont appliquées au moyen de directives et de réglementations internes relatives à l'exécution des acquisitions. Il s'agit notamment de directives visant à éviter les conflits d'intérêts, les accords illicites en matière de concurrence ainsi que la corruption (voir le chapitre «Une gestion d'entreprise intègre»).

Swissgrid a défini ses attentes en matière de développement durable vis-à-vis des fournisseurs ainsi que les principes de gestion à respecter pour remplir le devoir de diligence dans la Sustainability Charter, la politique de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice du devoir de diligence dans le domaine des droits humains et la charte de développement durable.

GRI 2-23, 2-24, 205-2

Code de conduite pour les fournisseurs

Swissgrid exige des fournisseurs en phase de qualification qu'ils s'engagent à respecter les principes de la Swissgrid Sustainability Charter. C'est la condition sine qua non pour qu'ils obtiennent une adjudication dans le cadre d'un appel d'offres pour les mandats supérieurs à 150 000 francs. Les fournisseurs de Swissgrid s'engagent ainsi à respecter les droits humains, à protéger la santé et la sécurité ainsi qu'à indemniser équitablement leur personnel, à lutter contre la corruption et à protéger l'environnement. Cela implique également que les fournisseurs réduisent leurs émissions de GES et leurs déchets et s'engagent à préserver la biodiversité et les ressources naturelles. De plus, Swissgrid exige de ses fournisseurs qu'ils imposent à leurs sous-traitants le respect des 13 principes de durabilité énoncés dans la charte. Au cours de l'exercice 2025, 100% des 106 fournisseurs ayant remporté un appel d'offres pendant la période sous rapport ont signé la Sustainability Charter.

La Sustainability Charter prévoit également que les fournisseurs sont tenus de signaler tout incident, comportement ou autre circonstance qui constitue une violation des principes de durabilité, qui pourrait être considéré comme tel ou qui pourrait potentiellement y conduire. Les accidents, les accidents évités de justesse

et les incidents environnementaux liés à l'exécution des prestations doivent notamment être signalés à Swissgrid. Swissgrid ou des tiers mandatés par ses soins sont susceptibles de vérifier le respect de la Sustainability Charter, y compris en effectuant des contrôles sur place. En cas de non-respect des principes définis par la Sustainability Charter, Swissgrid est en droit de prendre des mesures conformément aux dispositions contractuelles.

GRI 2-23, 2-24, 406-1, 407-1, 408-1, 409-1

Devoir de diligence en matière de droits humains

En complément de la Sustainability Charter, le Conseil d'administration a approuvé en avril 2025 la politique de la chaîne d'approvisionnement pour l'exercice du devoir de diligence en matière de droits humains. L'objectif de cette politique est d'identifier, d'évaluer, d'éviter et de minimiser les risques potentiels et réels en matière de droits humains tout au long de la chaîne de création de valeur de Swissgrid. La politique de la chaîne d'approvisionnement s'applique à Swissgrid et à ses principaux fournisseurs et a été introduite de manière contraignante lors de l'exercice 2025. À ce jour, 87% des 106 fournisseurs ayant remporté un appel d'offres depuis le début de la période sous rapport ont accepté la politique de la chaîne d'approvisionnement.

La politique de la chaîne d'approvisionnement répond aux exigences de l'«Ordonnance sur les devoirs de diligence et de transparence en matière de minerais et de métaux provenant de zones de conflit et en matière de travail des enfants (ODiTr)» suisse. Conformément à l'art. 11, al. 3 de l'ODiTr, la politique de la chaîne d'approvisionnement s'appuie sur les conventions n° 138 et 182 de l'OIT, sur l'ILO-IOE Child Labour Guidance Tool for Business du 15 décembre 2015 et sur le guide de l'OCDE du 30 mai 2018 sur l'exécution du devoir de diligence pour une conduite responsable des entreprises ou les principes directeurs de l'ONU relatifs aux entreprises et aux droits humains.

Le système de gestion basé sur les risques, qui comprend les éléments clés suivants, constitue la base de l'exercice du devoir de diligence:

- **Analyses de risques:** conformément à sa politique de la chaîne d'approvisionnement, Swissgrid effectue des analyses de risques de manière ponctuelle et régulière afin d'identifier, d'évaluer, de hiérarchiser et de vérifier les risques potentiels et réels en matière de droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement.

ment. Pour ce faire, elle évalue les risques potentiels en fonction de la gravité de l'ampleur des dommages potentiels et de leur probabilité d'occurrence. L'analyse des risques et le suivi sont effectués en tenant compte de différentes sources d'information telles que des bases de données contenant des indicateurs pertinents, comme le Children's Rights in the Workplace Index de l'UNICEF, des informations émanant des fournisseurs, des évaluations indépendantes réalisées par des experts techniques, des indications ou des signalements internes ou externes concernant de potentielles violations des droits humains, des ouvrages spécialisés et des informations provenant des autorités, des organisations internationales et de la société civile.

- **Mesures de prévention et d'atténuation basées sur les risques:** Swissgrid met en œuvre des mesures basées sur les risques afin de prévenir, d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs sur les droits humains tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. Ces mesures sont conçues sur la base de l'analyse de risques, en tenant compte de l'efficacité, de l'efficience, de la possibilité d'influence et du degré de participation. Swissgrid mise à la fois sur des mesures de prévention et sur des mesures correctives. Swissgrid utilise certains outils tels que les certifications, les formations, la gestion active des fournisseurs, la collaboration avec les fournisseurs ainsi que les partenariats avec les parties prenantes et les expert(e)s techniques concerné(e)s afin d'éliminer ou de réduire les risques potentiels. Si Swissgrid constate des violations des droits humains le long de la chaîne d'approvisionnement, elle peut envisager de suspendre ou de résilier la relation commerciale de façon anticipée.
- **Procédure de signalement:** grâce au «[système d'alerte de Swissgrid](#)» accessible au public, les fournisseurs, partenaires commerciaux, collaboratrices et collaborateurs et autres personnes externes ont la possibilité de faire part de leurs préoccupations ou de leurs soupçons en matière de droits humains, y compris de travail des enfants, au sein de la chaîne d'approvisionnement. Pour de plus amples explications sur la procédure de signalement, consulter le chapitre «Une gestion d'entreprise intègre».
- **Contrôle régulier:** l'efficacité du système de gestion est régulièrement contrôlée et adaptée si nécessaire. Il s'agit notamment de consigner et de vérifier l'efficacité des mesures mises en œuvre et d'intégrer les valeurs empiriques dans les analyses de risques qui sont effectuées régulièrement.

GRI 3-3, 308-2, 407-1, 408-1, 409-1

Identification des impacts et des risques potentiels tout au long de la chaîne d'approvisionnement

Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a fait appel à un partenaire externe spécialisé afin de procéder à une analyse complète des risques sociaux et environnementaux tout au long de sa chaîne d'approvisionnement. L'objectif de cette analyse était d'identifier les potentiels domaines à risque, de les classer par ordre de priorité et d'en déduire une série de mesures appropriées pour une gestion efficace. L'analyse s'est appuyée sur une approche structurée en plusieurs étapes:

- **Catégorisation et évaluation de la pertinence:** tous les groupes de marchandises de Swissgrid (produits et prestations de services) ont été évalués en fonction de leur volume d'acquisition, de leur pertinence pour l'activité principale et de leur potentiel d'influence sur le marché.
- **Analyse de la chaîne de création de valeur:** la chaîne d'approvisionnement en amont a été divisée en trois domaines d'activité principaux: l'extraction des matières premières, la fabrication et le transport.
- **Évaluation des impacts sociaux et environnementaux:** les impacts négatifs potentiels sur le climat, les sols, la biodiversité et l'eau, ainsi que sur les droits des travailleurs, les conditions de travail et la sécurité au travail ont été identifiés pour tous les secteurs d'activité et groupes de marchandises en amont. Par ailleurs, les risques en matière de droits humains et de travail des enfants ont fait l'objet d'une évaluation approfondie conformément à la législation suisse. L'évaluation des risques a pris en compte l'ampleur potentielle des dommages, leur étendue, le caractère irréversible et la probabilité d'occurrence des impacts. Elle s'est basée sur la littérature secondaire et les bases de données internationales (p. ex. le Children's Rights in the Workplace Index de l'UNICEF, la matrice de pertinence de l'OFEV, le CSR Risk Check, la Banque mondiale, les bases de données de l'OIT).
- **Hierarchisation des risques:** les risques ont été classés de «faibles» à «très élevés» et hiérarchisés en fonction de leur pertinence pour Swissgrid et de leur impact social ou environnemental potentiel, avant d'être enregistrés dans une matrice de risques.
- Les résultats de l'analyse des risques montrent que de manière générale, tous les groupes de marchandises analysés présentent des risques sociaux et environnementaux faibles à modérés. En ce qui concerne les fournisseurs directs de Swissgrid, les risques estimés sont majoritairement faibles, notamment en raison de la prévalence de fournisseurs suisses et des pays voisins de l'UE, qui bénéficient d'un niveau de protection élevé, d'une réglementation stricte et, par consé-

quent, de risques pays faibles en matière d'environnement et de droits humains. Cependant, les risques sociaux et environnementaux augmentent tout au long de la chaîne d'approvisionnement indirecte en amont pour atteindre un niveau très élevé lors de l'extraction de matières premières et de métaux (p. ex. les minerais de cuivre). Cette analyse des risques a permis d'identifier les risques spécifiques suivants présents tout au long de la chaîne de création de valeur de Swissgrid:

- **Impacts négatifs potentiels sur l'environnement:** les émissions de GES résultant de l'extraction et de la production de matières premières et de matériaux en amont pour les composants de réseau gourmands en matériaux ont un impact significatif. Les principaux matériaux utilisés sont l'aluminium, le cuivre, l'acier et le béton. En ce qui concerne les autres critères environnementaux (eau, sols et biodiversité), les risques majeurs restent associés à l'extraction de matières premières en amont, notamment en raison de la consommation élevée d'eau de l'industrie minière ou de la pollution éventuelle en cas de fuite de substances dangereuses pour l'environnement au niveau de l'air, de l'eau ou des sols.
- **Impacts négatifs potentiels sur la société:** pour les fournisseurs directs, le risque social majeur concerne la sécurité au travail des personnes travaillant sur les installations de Swissgrid pour le compte de prestataires de services (voir le chapitre «Sécurité au travail et protection de la santé»). Les risques liés à la sécurité au travail et aux conditions de travail lors de l'extraction des matières premières sont considérés comme significatifs tout au long de la chaîne de création de valeur en amont.
- **Risques potentiels relatifs au respect des droits humains et au travail des enfants:** l'analyse des risques par pays et par fournisseur montre que les risques potentiels en matière de droits humains pour les fournisseurs directs de Swissgrid sont majoritairement faibles, ce qui s'explique par le degré de protection élevé qui existe dans les pays de production de ces fournisseurs directs. Les risques augmentent nettement le long de la chaîne de création de valeur en amont et atteignent leur niveau le plus élevé lors de l'extraction des matières premières, qui s'accompagne en même temps d'une perte d'influence pour Swissgrid.

À partir de ces conclusions, 28 champs d'action possibles ont été identifiés dans le cadre de l'analyse effectuée afin de gérer et d'atténuer les risques. Forte de cette analyse, Swissgrid envisage de développer et de compléter ses dispositifs existants avec des mesures ciblées en fonction des risques.

Mesures et chiffres clés

Swissgrid mise sur des mesures basées sur les risques pour prévenir, éviter ou réduire les risques sociaux et écologiques tout au long de la chaîne d'approvisionnement. La priorité est donnée aux acquisitions dont la valeur d'adjudication est d'au moins 150 000 francs. Ces mesures sont élaborées sur la base des résultats des analyses de risques et prennent en compte l'efficacité, l'efficience, la possibilité d'influence et le degré de participation de Swissgrid. Swissgrid mise aussi bien sur des mesures de prévention et des mesures correctives basées sur les risques que sur des mesures qui prennent en compte l'empreinte écologique des produits achetés.

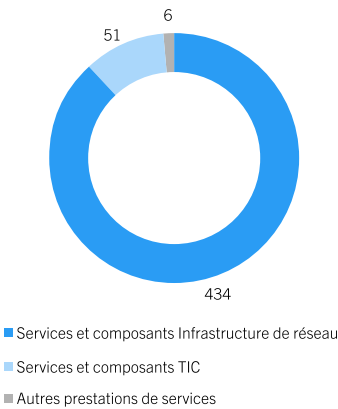
GRI 2-6, 203-1, 204-1, 308-1, 414-1

Portefeuille de fournisseurs de Swissgrid

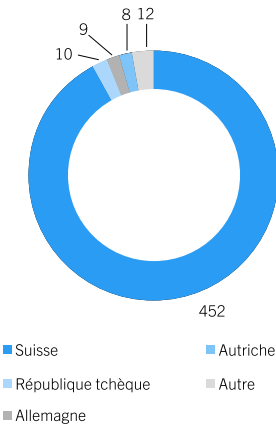
Afin de s'acquitter de son mandat légal, Swissgrid a acquis des biens et des prestations de services pour un volume d'adjudication de 491 millions de francs au cours de l'exercice 2025. Des contrats ont été attribués à 106 fournisseurs, quatre d'entre eux travaillant pour la première fois avec Swissgrid. Les prestations de services et les composants pour l'infrastructure de réseau ont représenté environ 88% du volume d'adjudication pour 2025. Pour répondre aux exigences croissantes d'une exploitation sûre du réseau dans un environnement de plus en plus complexe et volatil, il est également indispensable de procéder à des rénovations en lien avec la numérisation et l'automatisation des processus et des données. Les adjudications pour les prestations de services et de composants dans le domaine des TIC ont représenté environ 10% du volume d'acquisitions attribué en 2025. Les autres adjudications ont concerné diverses prestations de services nécessaires à l'exécution du mandat légal de Swissgrid.

Environ 92% du volume d'adjudication, soit plus de 452 millions de francs, ont été attribués à 93 fournisseurs locaux basés en Suisse, suivis par des fournisseurs basés en République tchèque, en Allemagne et en Autriche (5% du volume d'adjudication).

Volume d'adjudication en 2025
 par catégorie (en millions de CHF)



par pays d'origine du fournisseur
 (en millions de CHF)



Swissgrid dispose d'un processus de qualification qui lui permet de procéder à un premier examen d'éventuels nouveaux fournisseurs. Pour cela, Swissgrid vérifie également, en fonction des risques, la présence de certifications appropriées dans les domaines de la gestion de la qualité, de la gestion environnementale, de la sécurité au travail et de la protection de la santé et/ou de la gestion énergétique (ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001, ISO 50001, Safety Culture Ladder). La certification requise dépend du groupe de marchandises et peut constituer un prérequis pour pouvoir participer aux appels d'offres de Swissgrid selon la procédure ouverte ou la procédure invitant à soumissionner.

	2025		2024	
Contrôle de qualification des nouveaux fournisseurs selon des critères environnementaux et/ou sociaux	Nombre	Pourcentage	Pourcentage	Pourcentage
Total nouveaux fournisseurs ¹	106	100%	119	100%
Dont fournisseurs contrôlés selon des critères environnementaux	32	30%	65	55%
Dont fournisseurs contrôlés selon des critères sociaux	31	29%	46	39%

¹ Sont considérés comme nouveaux fournisseurs les fournisseurs ayant conclu un contrat avec Swissgrid au cours de l'exercice 2025.

GRI 308-2, 414-2

Contrôle des fournisseurs quant à leurs impacts négatifs potentiels sur l'environnement et la société

Dans le cadre de son analyse de risques, Swissgrid confie depuis début 2023 l'évaluation des performances de ses fournisseurs et prestataires en matière de développement durable à une agence indépendante spécialisée. L'analyse porte sur quatre domaines: l'environnement, les droits humains et du travail, l'éthique et l'acquisition durable. Si la participation à ce processus d'évaluation reste facultative, elle peut néanmoins être prise en compte dans le cadre de la procédure de sélection ouverte des fournisseurs. En décembre 2025, 102 fournisseurs de Swissgrid avaient fait réaliser une évaluation récente de leur durabilité. Au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a passé commande auprès des fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation de durabilité pour un montant total de 192 millions de francs. Cela correspond à environ 38% de la valeur totale des commandes enregistrées au cours de l'exercice 2025.

Sur les 102 fournisseurs évalués ayant travaillé avec Swissgrid au cours de l'exercice 2025, 60% bénéficient d'une évaluation de durabilité positive, avancée ou supérieure à la moyenne, tandis que 34% ont reçu une évaluation partiellement satisfaisante et 6% une évaluation non satisfaisante. Le nombre et la proportion de fournisseurs ayant fait l'objet d'une évaluation non satisfaisante dans le domaine de l'environnement sont plus élevés que dans celui des droits humains et du travail. Une évaluation non satisfaisante ne signifie pas que des effets négatifs importants sont à craindre. Toutefois, le risque d'impact négatif potentiel est nettement plus élevé pour ces entreprises. Swissgrid envisage de développer les évaluations de durabilité auprès de ses fournisseurs au cours de l'exercice 2026. Les fournisseurs dont les évaluations ne sont pas satisfaisantes seront encouragés et soutenus dans leurs démarches d'amélioration. Swissgrid contribuera ainsi à réduire davantage les impacts négatifs potentiels.

Parmi les aspects environnementaux identifiés comme présentant des lacunes figurent notamment la disponibilité de politiques environnementales et l'établissement de rapports complets sur les principaux thèmes environnementaux. En ce qui concerne le droit du travail et les droits humains, des lacunes ont notamment été identifiées concernant la transparence des rapports relatifs aux questions du droit du travail et des droits humains, de la mise en œuvre documentée des mesures et de la disponibilité des politiques en matière de droit du travail et de droits humains.

Chiffres clés des évaluations réalisées dans le domaine de l'environnement au cours de l'exercice 2025

Évaluation des impacts potentiels sur l'environnement	Nombre de fournisseurs ¹	Pourcentage des fournisseurs évalués
Fournisseurs évalués en fonction de leur impact sur l'environnement	102	100%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation positive, avancée ou supérieure à la moyenne dans le domaine de l'environnement	72	71%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation partiellement satisfaisante dans le domaine de l'environnement	21	21%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation insatisfaisante dans le domaine de l'environnement	9	9%
Fournisseurs pour lesquels des impacts négatifs réels significatifs sur l'environnement ont été identifiés	0	0%
Fournisseurs pour lesquels des impacts négatifs potentiels significatifs sur l'environnement ont été identifiés	9	9%
Fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues sur la base des évaluations	0	0%
Fournisseurs avec lesquels il a été mis fin à la relation commerciale en raison d'évaluations négatives	0	0%

¹ Fournisseurs ayant reçu une commande de Swissgrid au cours de l'exercice 2025 et disposant d'une évaluation actuelle de la durabilité.

Chiffres clés des évaluations réalisées dans le domaine du droit du travail et des droits humains au cours de l'exercice 2025

Évaluation des impacts sociaux potentiels	Nombre de fournisseurs ¹	Pourcentage des fournisseurs évalués
Fournisseurs évalués en fonction de leur impact en matière de droits du travail et de droits humains	102	100%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation positive, avancée ou supérieure à la moyenne en matière de droits du travail et de droits humains	79	77%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation partiellement satisfaisante en matière de droits du travail et de droits humains	20	20%
Dont fournisseurs ayant obtenu une évaluation insatisfaisante en matière de droits du travail et de droits humains	3	3%
Fournisseurs pour lesquels des impacts négatifs réels significatifs ont été identifiés en matière de droits du travail et de droits humains	0	0%
Fournisseurs pour lesquels des impacts négatifs potentiels significatifs ont été identifiés en matière de droits du travail et de droits humains	3	3%
Fournisseurs avec lesquels des améliorations ont été convenues sur la base des évaluations	0	0%
Fournisseurs avec lesquels il a été mis fin à la relation commerciale en raison d'évaluations négatives	0	0%

¹ Fournisseurs ayant reçu une commande de Swissgrid au cours de l'exercice 2025 et disposant d'une évaluation de durabilité à jour.

GRI 308-2, 414-2

Inspections basées sur les risques des activités des fournisseurs dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement

Dans le cadre de la gestion des contrats, Swissgrid procède également à des inspections basées sur les risques des prestataires de services qui effectuent des travaux sur ses propres installations. Les inspections sont axées sur le respect des directives dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement,

afin d’identifier et d’éliminer les risques correspondants. En complément, l’équipe Health and Safety organise chaque année des formations dans le domaine de la sécurité au travail pour les prestataires de services externes.

Nombre d’inspections HSE et de formations de prestataires de services sur les installations de Swissgrid	2025	2024
Inspections HSE des travaux effectués par des fournisseurs/prestataires de services	427	370
Nombre de prestataires de services	112	103
Nombre de prestataires de services chez lesquels des infractions HSE ont été constatées	37	32
Nombre de prestataires de services avec lesquels des mesures correctives ont été convenues	37	32
Nombre de prestataires de services dont le contrat a été résilié en raison des infractions commises	0	0
Nombre de formations organisées de manière centralisée dans le domaine de la sécurité au travail avec des prestataires externes à Swissgrid	4	3

Prise en compte de critères de durabilité pour améliorer l’empreinte écologique et sociale

Swissgrid intègre systématiquement les aspects écologiques et sociaux comme critères de qualification et/ou d’adjudication dans le cadre de son processus d’acquisition. Les critères spécifiques et leur pondération sont définis en fonction du groupe de marchandises, en tenant compte de la situation du marché, du volume et des risques potentiels. Parmi les critères appliqués, on trouve par exemple:

- Critères d’efficacité énergétique:** Swissgrid applique des critères d’efficacité énergétique lors de l’acquisition de certains composants et moyens d’exploitation. Cela inclut la capitalisation des pertes de transports lors de la sélection des transformateurs – y compris l’application d’un système d’incitation bonus/malus –, l’évaluation des pertes lors de l’acquisition de lignes aériennes, la fixation de taux de perte maximaux pour les moyens d’exploitation contenant du SF₆ et les valeurs de consommation d’énergie maximales autorisées pour les appareils SAS, ainsi que la disponibilité de certificats d’efficacité énergétique lors de l’acquisition

de produits informatiques (p. ex. Energy Star ou Blue Angel). Lorsque cela est possible, Swissgrid vérifie sur place que les composants de réseau respectent les données d’efficacité énergétique calculées dans le cadre du test de réception en usine (ou «Factory Acceptance Test»).

- Critères liés aux émissions de GES:** lors de l’évaluation des composants de réseau à fortes émissions, Swissgrid prend en compte la disponibilité de calculs d’écobilans («Life Cycle Assessments», LCA) conformément aux normes internationales en vigueur. Au cours de l’exercice 2025, Swissgrid a également développé des outils de LCA pour calculer de manière comparable l’empreinte carbone en amont des produits à fortes émissions (pylônes, conducteurs, câbles, béton/acier en construction, postes de couplage et transformateurs) et les a testés lors de 15 appels d’offres ouverts. Les autres critères d’adjudication utilisés par Swissgrid et ayant une incidence sur les émissions de GES de la chaîne d’approvisionnement sont les suivants: part d’énergie renouvelable utilisée dans la fabrication du produit à acheter (conducteurs, câbles de garde, câbles haute tension); distances de transport et décarbonation de la flotte de véhicules; existence de mesures visant à réduire les émissions; existence de calculs des émissions de GES et/ou d’objectifs climatiques basés sur des données scientifiques conformément à la Science Based Targets Initiative; ou mise en œuvre d’une élimination durable des déchets de construction.
- Critères sociaux:** en ce qui concerne les acquisitions conclues au cours de l’exercice 2025, Swissgrid a notamment pris en compte les critères d’adjudication sociaux suivants: le nombre et la gravité des accidents du travail avec journées d’absence; l’existence de lignes directrices, d’évaluations des risques et de mesures dans le domaine de la sécurité au travail; la garantie de conditions de travail équitables et flexibles; ainsi que la mise en œuvre de mesures visant à assumer la responsabilité sociale et à favoriser l’évolution des collaboratrices et collaborateurs. La mise en œuvre du devoir de diligence en amont de la chaîne d’approvisionnement et/ou la certification Copper Mark ont également fait l’objet d’une évaluation au cours de l’exercice 2025, au titre de critère supplémentaire pour l’acquisition de certains conducteurs d’électricité. L’objectif de cette certification est d’encourager et d’exiger de la part des fournisseurs de produits finis contenant du cuivre des pratiques opérationnelles sociales et environnementales responsables tout au long de leur chaîne de création de valeur.
- Swissgrid a dépassé son objectif d’entreprise en matière d’acquisition durable:** au cours de l’exercice 2025, Swissgrid a pris en compte l’empreinte carbone dans plus de 83% des appels d’offres pour des groupes de marchandises à fortes émissions lancés dans le cadre de procédures ouvertes conformément au droit des

marchés publics. Sur les 134 appels d'offres lancés au cours de l'exercice 2025, des critères de durabilité environnementale ont été appliqués pour évaluer les fournisseurs dans 119 appels d'offres, tandis que des critères de durabilité sociale ont été retenus pour 102 appels d'offres réalisés. Plusieurs appels d'offres ont imposé des exigences à la fois écologiques et sociales comme critères de qualification et/ou d'adjudication.

Utilisation de critères de durabilité dans les appels d'offres	2025	2024
Total des appels d'offres ¹ effectués (valeur de commande > CHF 150 000)	134	153
Dont appels d'offres ¹ avec critères de durabilité environnementale	119	150
Dont appels d'offres ¹ avec critères de durabilité sociale	102	144
Part des appels d'offres effectués avec des critères environnementaux ou sociaux	100%	> 98 %

¹ Appels d'offres dans le cadre de procédures ouvertes et de procédures invitant à soumissionner.

Partenariat avec d'autres gestionnaires de réseau de transport

Swissgrid participe, avec neuf gestionnaires de réseau de transport européens, à une initiative en faveur d'une Europe verte et numérique. L'objectif de ce partenariat est de consolider conjointement l'impact et l'efficacité des pratiques d'acquisition durable, tant pour les gestionnaires de réseau que pour les fournisseurs, qui bénéficieront à l'avenir d'exigences plus cohérentes.

Au cours de l'exercice 2025, cette initiative s'est concentrée sur l'impact climatique et l'économie circulaire, en privilégiant les composants de réseau à fortes émissions et gourmands en matériaux. Des ateliers organisés régulièrement ont permis de partager les expériences («Lessons Learned»), de développer une feuille de route commune en vue d'une collaboration et de faire avancer les bases d'une approche harmonisée au sein des groupes de travail.

Engagement des parties prenantes

En tant qu'exploitante du réseau de transport suisse, Swissgrid a une responsabilité particulière envers la société et en particulier envers les communautés locales situées à proximité des installations de l'infrastructure de réseau. La construction du réseau, les rénovations et le tracé des lignes ont un impact sur le paysage, les habitats, les zones résidentielles et les communes. C'est la raison pour laquelle Swissgrid considère l'implication systématique des communautés locales comme un élément essentiel à la modernisation responsable et durable du réseau et comme faisant partie de ses obligations envers la société.

Ambition et objectifs

L'objectif de l'engagement des parties prenantes de Swissgrid est de définir une base commune afin de trouver des solutions durables grâce au dialogue et à une collaboration constructive avec les parties prenantes.

À cet égard, Swissgrid attache une importance toute particulière à l'implication en amont des communautés locales. L'objectif est de favoriser l'acceptation sociale du développement de l'infrastructure de réseau en planifiant les projets de réseau de manière à minimiser l'impact sur les communautés concernées et à prendre en compte leurs préoccupations le plus tôt possible. Une communication claire et l'implication active des communautés locales dans les projets de réseau sont au cœur de cette démarche.

GRI 2-12, 2-25, 2-26, 2-28, 2-29, 3-3, 413-1, 413-2

Approche de gestion

Le développement opérationnel et la mise en œuvre de la gestion et de l'engagement des parties prenantes incombent à la Direction. Le cadre est défini par la Stratégie 2027 qui a été approuvée par le Conseil d'administration.

L'engagement des parties prenantes de Swissgrid passe par l'entretien de bonnes relations et un discours transparent avec un grand nombre de représentant(e)s d'intérêts, depuis le grand public, les médias, les responsables politiques, les autorités, les associations et autres représentants de la branche jusqu'aux gestionnaires de réseau de transport voisins. Les parties prenantes concernées, les thèmes principaux, les canaux utilisés et les affiliations sont disponibles sur le site Internet de Swissgrid. Dans le cadre du rapport de durabilité, l'engagement des parties

prenantes concerne principalement l'implication de la population locale dans le cadre des projets de réseau, autrement dit la participation citoyenne (Community Involvement).

Impacts et risques identifiés

L'analyse de matérialité ainsi que des enquêtes et analyses régulières menées auprès des parties prenantes ont permis d'identifier les principales préoccupations et les impacts potentiels des projets de réseau sur la population locale. Cela comprend les modifications du paysage, les perturbations temporaires dues aux chantiers (p. ex. bruit, tracés de routes), les risques perçus liés au rayonnement non ionisant (RNI) et aux nuisances sonores dues à l'effet corona, la sécurité et l'accessibilité à proximité des lignes ainsi que les atteintes aux espaces naturels et de détente. Swissgrid s'efforce d'identifier ces impacts et ces préoccupations le plus tôt possible, de communiquer en toute transparence à ce sujet et si possible de les atténuer au niveau de la planification.

Swissgrid estime que l'acceptation par la population locale des projets de réseau planifiés a un impact considérable sur les procédures d'approbation. En effet, les oppositions et les résistances peuvent rallonger les procédures, entraîner des coûts supplémentaires et créer une incertitude en matière de planification. Si les renforcements nécessaires ne sont pas mis en œuvre à temps, la stabilité du réseau peut également en pâtir à long terme.

Implication systématique des communautés locales: participation citoyenne (Community Involvement)

Swissgrid mise sur une implication structurée de la population locale qui fait partie intégrante de la planification du réseau. Pour cela, elle s'appuie sur un guide spécifique concernant l'implication des communautés locales dans les projets de réseau et la communication. Swissgrid privilégie les relations authentiques et actives avec les communautés locales. Pour cela, il est nécessaire de communiquer régulièrement et de manière proactive, en informant le plus tôt possible la population et les autres parties prenantes concernées des projets de réseau à venir. Cette démarche permet d'intégrer à temps les questions et les préoccupations dans le processus de planification.

La procédure d'approbation en plusieurs étapes prévue par la loi constitue une base essentielle pour l'implication systématique et la transparence de l'information. Dès lors qu'il est prévu de construire ou de rénover une ligne à très haute tension, la com-

munication sur le projet de réseau et l'implication des communautés locales font partie intégrante du processus. Les autorités, la population locale et le public sont informés et impliqués dans le processus à chaque phase. Ainsi, les objections et les suggestions peuvent être prises en compte dès le début. Les mesures qui peuvent être prises pendant les différentes phases du projet dépendent de la catégorie du projet. Ces mesures sont les suivantes:

- Avant-projet: information préalable auprès des communes concernées, entretiens avec les parties prenantes, communiqués de presse, brochure d'information envoyée à tous les ménages des communes concernées et réunions d'information.
- Projet de construction et procédure d'autorisation: site Internet du projet, point d'information, communication sur les réseaux sociaux, communiqués de presse, dépliants à destination des ménages, comité consultatif du projet et salons.
- Réalisation: premier coup de pioche, inaugurations, photos/vidéos, panneaux d'information et réunions d'information. Accompagnement à chaque phase du projet: entretiens avec les parties prenantes et relations avec les médias pour une communication transparente.

Pour certains projets, Swissgrid met volontairement en place un comité consultatif de projet pendant la phase de projet de construction. L'objectif est d'encourager le dialogue entre la population, les autorités et Swissgrid en impliquant directement l'ensemble des acteurs. Swissgrid convie par exemple des représentant(e)s des communes, des organisations de protection de l'environnement ou encore des groupes d'intérêt à participer à ces comités. Au cours de l'exercice sous revue, deux réunions du comité consultatif de projet ont eu lieu (projet de réseau Bickigen – Mettlen, projet de réseau Vallemaggia).

Pour Swissgrid, le feedback des parties prenantes externes est un élément important de l'amélioration continue, que ce soit dans le domaine de la planification du réseau, de la mise en œuvre de mesures ou du développement stratégique du concept de communication de l'entreprise. En plus du dialogue direct avec Swissgrid, le public et les groupes de population concernés ont accès à plusieurs canaux de communication qui sont gérés et analysés de manière proactive. Il s'agit notamment de sondages réalisés auprès des parties prenantes (tous les deux ans), d'e-mails (info@swissgrid.ch) et de canaux de médias sociaux, ainsi que d'un système d'alerte accessible au public.

Gestion proactive des impacts et des inquiétudes de la population locale

Outre l'implication de la population locale en matière de communication, Swissgrid prend également des mesures de planification afin de réduire autant que possible les impacts sur le paysage et la population. Ces mesures incluent la prise en compte systématique des aspects liés à l'aménagement du territoire et à la protection de l'environnement lors de la planification du réseau, des mesures visant à réduire les émissions sonores dues à l'effet corona ainsi que des mesures et des informations dans le domaine des champs électromagnétiques. Elles sont détaillées dans le chapitre «Protection de l'environnement» et sur le [site Internet de Swissgrid](#) (p. ex. émissions). Dans le cadre de projets de réseau, Swissgrid prend également des mesures de compensation spécifiques au projet, telles que la renaturation ou le reboisement, qui contribuent à la valorisation de l'environnement dans les régions concernées. En raison du modèle d'affaires réglementé, aucun investissement indépendant des projets n'est réalisé sous forme de projets communautaires ou de sponsoring d'événements locaux.

Indépendamment des projets spécifiques, Swissgrid met à disposition une documentation complète sur les aspects liés à la sécurité, notamment sur le comportement à adopter en matière de sécurité à proximité des lignes. Ces supports s'adressent en particulier aux agricultrices et agriculteurs, aux entreprises forestières et aux personnes qui exercent des activités à proximité des lignes électriques. De plus amples informations sont disponibles sur www.swissgrid.ch/comportement-a-proximite-des-lignes-electriques.

GRI 415-1

Engagement politique et défense des intérêts

Swissgrid s'engage par l'information, le dialogue et la communication dans certains dossiers politiques qui concernent directement l'entreprise. À ce jour, il s'agit des dossiers suivants:

- Swissgrid soutient la proposition de modification de la loi sur l'énergie visant à accélérer le développement et la transformation des réseaux électriques (projet «Réseau express») du Conseil fédéral, qui vise à accélérer les procédures de planification des projets de réseau et à permettre ainsi un développement rapide et efficace du réseau.
- Swissgrid s'engage en faveur de l'accord sur l'électricité avec l'UE, dont le processus parlementaire devrait débiter au printemps 2026. Swissgrid s'engage

également en faveur de l'harmonisation des normes techniques et réglementaires afin de soutenir un développement efficace et durable du réseau dans le contexte européen.

La représentation des intérêts (lobbying) passe principalement par l'adhésion à des comités sectoriels et professionnels. Une liste des actuelles adhésions est disponible sur le site Internet de Swissgrid. Le dialogue avec les responsables politiques s'appuie sur les principes de transparence et d'objectivité des informations. Les dépenses engagées pour les activités politiques se limitent aux cotisations de membres dans les associations et les comités pertinents. Au cours de l'exercice 2025, les cotisations de membres se sont élevées à 1,4 million de francs. Swissgrid ne verse aucune contribution politique directe ou indirecte et ne fait aucun don à des partis ou à des candidat(e)s.

GRI 201-1

Mesures et chiffres clés

Mesures concernant les projets de réseau en cours: au cours de l'exercice 2025, Swissgrid a continué à informer de manière proactive la population et les parties prenantes intéressées sur son site Internet (Aperçu des projets) des projets en cours concernant la modernisation et le développement des lignes. Les mesures prévues et mises en œuvre pour réduire l'impact sur le paysage, les champs électromagnétiques et les nuisances sonores sont indiquées de manière spécifique pour les projets concernés, afin de répondre aux inquiétudes et aux préoccupations de la population. Parmi les exemples de projets de réseau en cours durant l'exercice 2025, on peut citer: le démantèlement ou le déplacement de lignes existantes à proximité d'habitations ou de réserves naturelles, l'installation de câbles en partie souterrains à la place de lignes aériennes, le regroupement de lignes avec des partenaires, l'optimisation de la phase pour réduire les champs magnétiques ainsi que diverses autres mesures concernant «les personnes et l'environnement».

Initiatives en matière de communication: Swissgrid a également mis en œuvre les initiatives de communication suivantes pour les projets de réseau en cours lors de l'exercice 2025:

- Information aux médias pour les projets de réseau Flumenthal – Froloo, Bickigen – Mettlen, Mörel – Ernen, Airolo – Mettlen, Innertkirchen – Mettlen,

Mörel – Ernen / Bickigen – Chippis, câble Airolo – Göschenen, câble sous-la-custre Tessin (Mendrisio – Pian Scairolo)

- Information aux médias pour les projets au sein des sous-stations: sous-station de Bonaduz (en mai et décembre)
- Information à destination de la population locale au moyen de flyers et d'événements concernant les projets de réseau suivants: raccordement Nant – Nant de Drance, Flumenthal – Froloo, Bickigen – Mettlen, La Bâtiaz, Innertkirchen – Mettlen, Ernen – Mörel

Aperçu des chiffres clés de l'engagement des parties prenantes	2025 en millions de CHF
Contributions politiques (partis, candidat(e)s, etc.)	0
Contributions pour la représentation d'intérêts («lobbying») par l'adhésion à des organisations ¹	1,4
Contributions directes pour les projets communautaires (indépendants des projets de réseau)	0
Contributions liées aux activités bénévoles des collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid	0
Contributions sous forme de dons et de sponsoring	0

¹ Comprend l'ensemble des cotisations de membres de Swissgrid au sein d'organes nationaux et internationaux. La plupart des comités privilégient la coopération technique et le partage de connaissances et d'expériences, et non les activités de lobbying.

Annexe

Index GRI

Swissgrid a rendu compte des informations indiquées dans cet index GRI sur la base de la situation au 31 décembre 2025, conformément aux normes GRI.

#	Information	Référence	Explications
GRI 2: Informations générales 2021			
2-1	Profil de l'organisation	- Rapport annuel (entreprise) - Rapport sur la gouvernance d'entreprise (structure d'entreprise et actionnariat)	
2-2	Entités prises en compte dans le rapport sur le développement durable de l'organisation	Développement durable chez Swissgrid (contexte du rapport non financier)	
2-3	Exercice sous revue, fréquence des rapports et point de contact	Développement durable chez Swissgrid (contexte du rapport non financier)	
2-4	Rectification ou nouvelle présentation des informations	Développement durable chez Swissgrid (contexte du rapport non financier), changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	
2-5	Audit externe	Annexe (rapport du réviseur indépendant)	
2-6	Activités, chaîne de création de valeur et autres relations commerciales	- Rapport annuel (entreprise) - Chaîne d'approvisionnement durable (portefeuille de fournisseurs de Swissgrid)	La description de l'entreprise dans le rapport annuel répond également à l'exigence de l'art. 964b, al. 2, ch. 1 du Code des obligations (description du modèle d'affaires).
2-7	Personnel salarié	Attractivité en tant qu'employeur (collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid)	En tant que société nationale du réseau de transport, Swissgrid n'emploie que des collaboratrices et des collaborateurs en Suisse. Il n'y a donc aucune répartition régionale.
2-8	Collaboratrices et collaborateurs n'ayant pas le statut d'employé(e)s	Attractivité en tant qu'employeur (collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid)	
2-9	Structure de direction et composition	- Rapport sur la gouvernance d'entreprise (Conseil d'administration) - Développement durable chez Swissgrid (rôle du Conseil d'administration) - Attractivité en tant qu'employeur (aperçu de la diversité du personnel)	
2-10	Nomination et sélection de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur la gouvernance d'entreprise (élection et durée du mandat)	
2-11	Présidence de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur la gouvernance d'entreprise (organisation interne)	
2-12	Rôle de l'organe de contrôle suprême dans la supervision de la gestion des impacts	- Rapport sur la gouvernance d'entreprise (dispositifs d'information et de contrôle envers la Direction) - Développement durable chez Swissgrid (rôle du Conseil d'administration) - Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	
2-13	Délégation de la responsabilité de la gestion des impacts	Développement durable chez Swissgrid (rôle du Conseil d'administration + rôle de la Direction + organisation opérationnelle de la CSER)	
2-14	Rôle de l'organe de contrôle suprême dans le rapport sur le développement durable	Développement durable chez Swissgrid (rôle du Conseil d'administration + double matérialité)	
2-15	Conflits d'intérêts	Rapport sur la gouvernance d'entreprise (Conseil d'administration + gestion des conflits d'intérêts)	
2-16	Transmission des préoccupations critiques	Gestion d'entreprise intègre (approche de gestion, mesures et chiffres clés)	
2-17	Connaissances collectées par l'organe de contrôle suprême	Développement durable chez Swissgrid (rôle du Conseil d'administration)	
2-18	Évaluation de la performance de l'organe de contrôle suprême	Rapport sur la gouvernance d'entreprise (organisation interne)	Aucune évaluation de la performance du Conseil d'administration en matière de durabilité n'est effectuée.

2-19	Politique de rétribution	• Rapport sur la gouvernance d'entreprise (indemnisations) • Rapport financier (9. Charges de personnel + 10. Autres charges d'exploitation) • Développement durable chez Swissgrid (objectifs de développement durable pour la rétribution variable)	
2-20	Procédure de fixation de la rétribution	• Rapport sur la gouvernance d'entreprise (comités du Conseil d'administration + indemnisations) • Attractivité en tant qu'employeur (mesures pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel)	Swissgrid ne fait appel à aucun service de conseil en matière de rétribution.
2-21	Ratio de la rétribution annuelle totale	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel)	
2-22	Déclaration d'application de la stratégie de développement durable	• Rapport annuel (éditorial)	
2-23	Déclaration d'engagement sur les principes et les modes d'action	• Développement durable chez Swissgrid (objectifs de développement durable, principes et lignes directrices), • Chaîne d'approvisionnement durable (ambition et objectifs), gestion d'entreprise intègre (code de conduite de Swissgrid)	
2-24	Intégration des engagements politiques	• Gestion d'entreprise intègre (approche de gestion) • Chaîne d'approvisionnement durable (approche de gestion)	
2-25	Procédure d'élimination des impacts négatifs	• Voir l'approche de gestion et les mesures pour les thèmes prioritaires dans les champs d'action «Planet», «People» et «Partnership».	
2-26	Procédure de demande de conseils et de signalement des préoccupations	• Gestion d'entreprise intègre (approche de gestion) • Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	
2-27	Respect des lois et des ordonnances	• Gestion d'entreprise intègre (approche de gestion, mesures et chiffres clés)	
2-28	Adhésion à des associations et groupes d'intérêt	• Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	Site Internet: gestion des parties prenantes
2-29	Approche de la participation des parties prenantes	• Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	
2-30	Conventions collectives	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés dans d'autres domaines)	

GRI 3: Thèmes essentiels 2021

3-1	Procédure d'identification des thèmes essentiels	• Développement durable chez Swissgrid (double analyse de matérialité)	
3-2	Liste des thèmes essentiels	• Développement durable chez Swissgrid (double analyse de matérialité)	
3-3	Gestion des thèmes essentiels	• Chapitre «Management» pour chaque thème essentiel	Les aspects conformes à la GRI 3-3 sont abordés dans les chapitres consacrés à chaque thème essentiel.

GRI 101: Biodiversité 2024

101-1	Lignes directrices en vue de stopper et d'inverser la perte de biodiversité	• Biodiversité (ambition et objectifs, approche de gestion)	Swissgrid s'engage pour la préservation de la biodiversité selon le principe «No Net Loss» et respecte les prescriptions légales en la matière. L'entreprise ne s'est pas encore fixé d'objectifs quantitatifs en matière de biodiversité.
-------	---	---	--

101-2	Gestion des impacts sur la biodiversité	• Biodiversité (mesures et chiffres clés)	Les mesures en matière de biodiversité sont définies, mises en œuvre et contrôlées en fonction du projet, y compris par le biais d'exigences réglementaires et d'entreprises spécialisées. Swissgrid ne dispose pas de données agrégées au sujet des surfaces concernées par la mise en œuvre de mesures liées à la biodiversité.
101-3	Accès et partage des avantages	• Non applicable	Étant donné que Swissgrid n'utilise pas de ressources génétiques pour effectuer de la recherche et du développement sur la composition génétique ou biochimique des ressources, aucune mesure n'est mise en œuvre concernant l'accès aux ressources génétiques et aux connaissances traditionnelles associées des peuples autochtones et des communautés locales.
101-4	Identification des impacts sur la biodiversité	• Biodiversité (impacts identifiés sur la biodiversité)	
101-5	Sites ayant un impact sur la biodiversité	• Biodiversité (inventaire de l'infrastructure de réseau dans les zones protégées)	Swissgrid a effectué une analyse des risques tout au long de sa chaîne de création de valeur, y compris pour la biodiversité. Les impacts les plus importants sont liés à l'extraction des ressources naturelles nécessaires à l'infrastructure de réseau. L'origine des matières premières varie d'un fournisseur à l'autre et reste souvent inconnue.
101-6	Les moteurs directement liés à la perte de biodiversité	• Biodiversité (mesures et chiffres clés)	L'utilisation des écosystèmes par Swissgrid n'implique vraisemblablement pas d'activités susceptibles d'entraîner l'exploitation de ressources naturelles ou un changement fondamental de l'utilisation des sols dans les régions environnantes. Faute de données suffisantes, il n'est actuellement pas possible de collecter et d'évaluer systématiquement les données quantitatives selon la GRI 101-6, y compris celles des fournisseurs.
101-7	Modification de l'état de la biodiversité		Swissgrid ne dispose pas de données suffisantes pour établir ou démontrer le lien entre ses activités et une modification de la biodiversité des zones protégées. Swissgrid s'efforce d'améliorer en permanence sa base de données, en priorisant les informations en fonction des exigences légales et de la matérialité des informations.
101-8	Services écosystémiques	• Biodiversité (mesures et chiffres clés)	Les études et les mesures relatives à la biodiversité sont élaborées et mises en œuvre dans le cadre de projets, c'est-à-dire qu'elles ne sont pas enregistrées de manière centralisée et systématique en rapport avec les services écosystémiques. Swissgrid s'efforce d'améliorer en permanence sa base de données, en priorisant les informations en fonction des exigences légales et de la matérialité des informations.

GRI 201: Performance économique 2016

201-1	Valeur économique produite et distribuée directement	• Rapport financier (activités de l'entreprise) Engagement des parties prenantes (mesures et chiffres clés)	
201-2	Conséquences financières du changement climatique pour l'organisation et autres risques et opportunités liés au changement climatique	• Changement climatique (démarche d'identification des impacts, des risques et des opportunités liés au changement climatique)	Bien que le financement des mesures d'adaptation soit intégré dans le processus budgétaire normal, il ne peut pas être actuellement exprimé en termes monétaires séparément des autres coûts d'exploitation et de capital. Des pistes visant à améliorer les données ont été identifiées.
201-3	Engagements pour régimes de retraite à prestations définies et autres plans de prévoyance	• Rapport financier, attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés dans d'autres domaines)	Les engagements pour les régimes de retraite à prestations définies ou autres plans de prévoyance ne sont pas couverts par les fonds généraux de Swissgrid.

201-4	Soutien financier des pouvoirs publics	• Rapport annuel (activité commerciale dans un environnement fortement réglementé)	Swissgrid ne bénéficie d'aucun soutien financier de la part des pouvoirs publics, que ce soit sous forme de subventions, d'aides à l'investissement ou d'autres contributions selon la GRI 201-4. Sur la base du modèle d'affaires réglementé, Swissgrid peut répercuter les coûts générés par son mandat légal et son activité commerciale sur les niveaux de réseau inférieurs et les consommatrices et consommateurs finaux sous forme de recettes tarifaires, à condition que l'autorité de régulation approuve leur imputation dans les tarifs.
-------	--	--	--

GRI 202: Présence sur le marché 2016

202-1	Rapport entre le salaire d'embauche standard ventilé par sexe et le salaire minimum légal local	• Non applicable	Swissgrid opère uniquement en Suisse.
202-2	Pourcentage de cadres supérieurs recrutés dans la communauté locale	• Non applicable	Swissgrid opère uniquement en Suisse.

GRI 203: Impacts économiques indirects 2016

203-1	Investissements dans les infrastructures et prestations de services subventionnées	• Chaîne d'approvisionnement durable (portefeuille de fournisseurs de Swissgrid), développement durable chez Swissgrid (contribution aux objectifs de développement durable)	
203-2	Impacts économiques indirects importants	• Rapport annuel (mandat), transition énergétique (approche de gestion)	

GRI 204: Pratiques d'acquisition 2016

204-1	Part des dépenses consacrées aux fournisseurs locaux	• Chaîne d'approvisionnement durable (portefeuille de fournisseurs de Swissgrid)	
-------	--	--	--

GRI 205: Anti-corruption 2016

205-1	Sites d'exploitation contrôlés pour les risques de corruption	• Gestion d'entreprise intègre (approche de gestion, mesures et chiffres clés)	100% dans le cadre de la Compliance Review sur la corruption. Swissgrid dispose d'un site d'exploitation dont le siège principal est à Aarau.
205-2	Communication et formation sur les lignes directrices et procédures de lutte contre la corruption	• Gestion d'entreprise intègre (mesures et chiffres clés) • Chaîne d'approvisionnement durable (code de conduite pour les fournisseurs)	
205-3	Incidents de corruption confirmés et mesures prises	• Gestion d'entreprise intègre (mesures et chiffres clés)	

GRI 206: Concurrence déloyale 2016

206-1	Procédures judiciaires relatives aux pratiques de concurrence déloyale, aux ententes et aux monopoles	• Gestion d'entreprise intègre (mesures et chiffres clés)	
-------	---	---	--

GRI 207: Impôts 2019

207-1	Concept fiscal	• Non essentiel	Swissgrid opère exclusivement en Suisse. En raison de son modèle d'affaires réglementé, une stratégie fiscale n'est pas essentielle.
-------	----------------	---	--

207-2	Gouvernance fiscale, contrôle et gestion des risques	• Non essentiel	En raison du modèle d'affaires réglementé et des investissements à long terme liés au lieu, les charges d'impôts peuvent être facilement calculées à l'avance. Les risques fiscaux étant par conséquent minimes, Swissgrid ne procède à aucune évaluation détaillée de ces risques.
207-3	Implication des parties prenantes et gestion des préoccupations fiscales	• Non essentiel	Swissgrid entretient des relations régulières avec les autorités fiscales nationales, cantonales et communales. Actuellement, Swissgrid est assujettie à l'impôt dans 22 cantons et environ 850 communes.
207-4	Rapports par pays	• Non essentiel	Swissgrid SA est assujettie à l'impôt exclusivement en Suisse. Le détail des données fiscales figure dans le rapport financier.

GRI 301: Matériaux 2016

301-1	Matériaux utilisés en poids ou en volume	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	
301-2	Matières premières recyclées utilisées	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	
301-3	Produits recyclés et leurs matériaux d'emballage	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	Les données sur la proportion de produits recyclés lors du démantèlement du réseau sont collectées et présentées sur la base de valeurs moyennes en Suisse et/ou en Europe ainsi que des valeurs spécifiques à Swissgrid.

GRI 302: Énergie 2016

302-1	Consommation d'énergie au sein de l'organisation	• Changement climatique (chiffres clés de la consommation d'énergie et d'électricité)	Les données sont collectées sur la base de données de mesure, lorsqu'elles sont disponibles. En l'absence de données sur les consommatrices et consommateurs ou de données incomplètes, les calculs se basent sur les données techniques des équipements, les données moyennes (pour la Suisse ou spécifiquement pour Swissgrid) et/ou les valeurs de l'année précédente. Les facteurs de conversion utilisés sont spécifiques à la Suisse, p. ex. OFEN, OFEV et autres sources officielles.
302-2	Consommation d'énergie en dehors de l'organisation	• Changement climatique (chiffres clés de la consommation d'énergie et d'électricité)	Les données sont collectées sur la base de données de mesure, lorsqu'elles sont disponibles, et complétées par des extrapolations basées sur des valeurs moyennes. Les facteurs de conversion utilisés incluent les données de l'OFEN, de l'OFEV et d'Ecoinvent 3.10.
302-3	Intensité énergétique	• Changement climatique (chiffres clés de la consommation d'énergie et d'électricité)	
302-4	Réduction de la consommation d'énergie	• Changement climatique (mesures de réduction des émissions et chiffres clés, réduction de la consommation d'électricité et d'énergie)	À la suite de l'initiative LED, la consommation d'énergie (ou d'électricité) de Swissgrid a été réduite de 39 MWh au cours de l'exercice 2025 par rapport à l'année précédente. Ces économies ont été calculées sur la base des nouvelles lampes LED installées sur les lieux de travail, en tenant compte de leur utilisation.
302-5	Réduction des besoins en énergie pour les produits et les prestations de services	• Non essentiel	Swissgrid ne produit et ne commercialise aucun produit ou service destiné directement aux consommatrices et consommateurs finaux.

GRI 303: Eau et eaux usées 2018

303-1	L'eau, une ressource partagée	• Non essentiel	Selon l'analyse de matérialité de Swissgrid, la consommation d'eau est considérée comme non essentielle. Swissgrid est responsable du transport d'électricité sur le réseau à très haute tension et non de la production d'électricité. L'eau est utilisée sur les sites, les antennes régionales et les sous-stations principalement pour le nettoyage ainsi que dans les restaurants d'entreprise et provient du raccordement normal à l'eau potable.
303-2	Gérer les impacts du recyclage de l'eau	• Non essentiel	
303-3	Prélèvement d'eau	• Non essentiel	
303-4	Recyclage de l'eau	• Non essentiel	
303-5	Consommation d'eau	• Non essentiel	

GRI 305: Émissions 2016

305-1	Émissions directes de GES (scope 1)	• Changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	Swissgrid ne génère aucune émission biogène provenant de la combustion ou de la dégradation biologique de la biomasse. Les données utilisées pour calculer les émissions directes de gaz à effet de serre reposent sur les données de mesure relatives à la consommation ou aux pertes, lorsqu'elles sont disponibles, multipliées par des facteurs d'émission pertinents. En l'absence de données de mesure ou si celles-ci sont incomplètes, les calculs se basent sur les données techniques des équipements et/ou les valeurs de l'année précédente. Les facteurs d'émission utilisés incluent: le Scope Emissions Tool de l'OFEV, les facteurs d'émission de CO ₂ de l'inventaire des gaz à effet de serre de la Suisse de l'OFEV et le potentiel de réchauffement global du GIEC pour le SF ₆ (24 300 CO ₂ eq).
305-2	Émissions indirectes de GES liées à l'énergie (scope 2)	• Changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	Les données utilisées pour calculer les émissions directes de gaz à effet de serre reposent sur les données de mesure relatives à la consommation ou aux pertes, lorsqu'elles sont disponibles, multipliées par des facteurs d'émission pertinents. En l'absence de données de mesure ou si celles-ci sont incomplètes, les calculs se basent sur les données techniques des équipements, les données moyennes (pour la Suisse ou spécifiquement pour Swissgrid) et/ou les valeurs de l'année précédente. Les facteurs d'émission utilisés incluent: le calculateur environnemental des transports de l'OFEN, le Scope Emissions Tool de l'OFEV, le mix d'électricité de consommation suisse de l'AES et les données des fournisseurs.
305-3	Autres émissions indirectes de GES (scope 3)	• Changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	Les émissions de gaz à effet de serre pour les catégories principales du scope 3 ont été calculées comme suit: sur la base des dépenses pour la catégorie 1 (base de données CEDA et du Scope Emissions Tool de l'OFEV pour les facteurs d'émission), sur la base des données d'écobilan spécifiques à Swissgrid pour les catégories 2 et 5 (Ecoinvent 3.10 et Scope Emissions Tool de l'OFEV pour les facteurs d'émission) et pour la catégorie 3, conformément à la méthodologie pour le scope 2 et aux facteurs d'émission spécifiques du scope 3 (mix électrique de consommation en Suisse de l'AES, Scope Emissions Tool de l'OFEV, etc.).
305-4	Intensité des émissions de gaz à effet de serre	• Changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	Gaz pris en compte dans les calculs: CO ₂ , CH ₄ , N ₂ O, HFC, CFC, SF ₆ , NF ₃ .
305-5	Réduction des émissions de gaz à effet de serre	• Changement climatique (émissions de gaz à effet de serre de Swissgrid)	Les émissions de GES de Swissgrid ont augmenté au cours de l'exercice 2025.
305-6	Émissions de substances appauvrissant la couche d'ozone	• Non applicable	Swissgrid n'émet pas de substances appauvrissant la couche d'ozone.
305-7	Oxydes d'azote (NOx), oxydes de soufre (SOx) et autres émissions atmosphériques significatives	• Non applicable	Swissgrid ne produit pas de courant.

GRI 306: Déchets 2020

306-1	Déchets produits et impacts significatifs liés aux déchets	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	Les données relatives aux déchets comprennent les flux de substances générés par Swissgrid elle-même. Les déchets produits en amont ou en aval ne sont pas pris en compte.
306-2	Gestion des impacts significatifs liés aux déchets	• Économie circulaire (approche de gestion, mesures et chiffres clés)	Le suivi environnemental de la phase de réalisation permet à Swissgrid de s'assurer que la gestion des déchets est conforme aux obligations légales.
306-3	Déchets produits	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	
306-4	Déchets détournés de l'élimination	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	
306-5	Déchets envoyés à l'élimination	• Économie circulaire (mesures et chiffres clés)	

GRI 308: Évaluation environnementale des fournisseurs 2016

308-1	Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères environnementaux	• Chaîne d'approvisionnement durable (mesures et chiffres clés)	
308-2	Impacts environnementaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	• Chaîne d'approvisionnement durable (mesures et chiffres clés)	

GRI 401: Emploi 2016

401-1	Nouvelles embauches et fluctuation du personnel	• Attractivité en tant qu'employeur (collaboratrices et collaborateurs de Swissgrid)	
401-2	Avantages sociaux offerts aux salarié(e)s à temps plein, à l'exclusion du personnel temporaire et des salarié(e)s à temps partiel	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel + mesures et chiffres clés dans d'autres domaines)	Les prestations de base de Swissgrid sont en principe ouvertes à l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs, quel que soit leur taux d'occupation (p. ex. temps plein et temps partiel). L'assurance vie ne fait pas partie de ces prestations de base. La participation en actions pour les particuliers est interdite par la loi.
401-3	Congé parental	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel)	

GRI 402: Relation employé(e)/employeur

402-1	Délai minimal de notification des changements dans l'entreprise	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés dans d'autres domaines)	
-------	---	---	--

GRI 403: Sécurité et santé au travail 2018

403-1	Système de gestion de la sécurité et de la santé au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (approche de gestion)	Les dispositions pertinentes légales et usuelles dans la branche sont les suivantes: loi fédérale sur le travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce (LTr), ordonnances 1 à 5 relatives à la loi sur le travail (OLT 1 à 5), loi fédérale sur l'assurance-accidents (LAA), ordonnance sur la prévention des accidents et des maladies professionnelles (OPA), loi sur les installations électriques (LIE), ordonnance sur les installations électriques à courant fort (OIEC), ordonnance sur la sécurité et la protection de la santé des travailleurs dans les travaux de construction (OTConst), directive ESTI 245: Travailler en sécurité sur les lignes à grande portée à haute tension, directive ESTI 407: Activités sur des installations électriques ou à proximité de celles-ci.
403-2	Identification des dangers, évaluation des risques et enquêtes sur les incidents	• Sécurité au travail et protection de la santé (approche de gestion + mesures visant à renforcer la culture de la sécurité)	

403-3	Services de médecine du travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (mesures dans le domaine de la protection de la santé)	Chez Swissgrid, les données personnelles relatives à la santé sont classées confidentielles, conformément aux directives internes et au code de conduite. La confidentialité des données personnelles est garantie, entre autres, par un système de gestion des données restrictif, des dispositions dans le cadre des directives internes ainsi que par des formations appropriées pour le personnel.
403-4	Participation du personnel, consultation et communication en matière de sécurité et de santé au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (approche de gestion + mesures dans le domaine de la protection de la santé)	
403-5	Formation du personnel en matière de sécurité et de santé au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (mesures visant à renforcer la culture de la sécurité)	
403-6	Promotion de la santé des collaboratrices et collaborateurs	• Sécurité au travail et protection de la santé (mesures dans le domaine de la protection de la santé)	
403-7	Prévenir et atténuer les effets directement liés aux relations commerciales sur la santé et la sécurité au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (mesures visant à renforcer la culture de la sécurité) • Chaîne d'approvisionnement durable (approche de gestion + mesures et chiffres clés)	
403-8	Personnel couvert par un système de gestion de la sécurité et de la santé au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (approche de gestion)	
403-9	Blessures liées au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé)	
403-10	Maladies liées au travail	• Sécurité au travail et protection de la santé (chiffres clés dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de la santé)	

GRI 404: Formation initiale et formation continue

404-1	Nombre moyen d'heures de formation initiale et continue par an et par personne employée	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés en matière de développement des collaboratrices et collaborateurs)	
404-2	Programmes d'amélioration des compétences du personnel et d'aide à la transition	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés en matière de développement des collaboratrices et collaborateurs)	
404-3	Pourcentage de personnes employées recevant une évaluation régulière de leurs performances et de leur développement professionnel	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés en matière de développement des collaboratrices et collaborateurs)	

GRI 405: Diversité et égalité des chances 2016

405-1	Diversité dans les organes de contrôle et parmi le personnel	• Attractivité en tant qu'employeur (aperçu de la diversité du personnel)	
405-2	Rapport entre le salaire de base et la rétribution des femmes et le salaire de base et la rétribution des hommes	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés pour attirer, fidéliser et diversifier le personnel)	Swissgrid opère uniquement en Suisse. Les données relatives à la ventilation par catégorie d'employé(e)s ne sont pas disponibles.

GRI 406: Non-discrimination 2015

406-1	Incidents de discrimination et mesures correctives adoptées	• Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés pour la protection de l'intégrité personnelle)
-------	---	--

GRI 407: Liberté d'association et négociation collective 2016

407-1	Sites d'exploitation et fournisseurs où le droit à la liberté d'association et à la négociation collective pourrait être menacé	• Chaîne d'approvisionnement durable (impacts et risques potentiels identifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement) • Attractivité en tant qu'employeur (mesures et chiffres clés dans d'autres domaines)	L'analyse des risques liés aux fournisseurs a révélé que, notamment dans les sites de production situés en dehors de l'Europe, le droit à la liberté d'association et à la négociation collective est restreint. Les mesures comprennent: l'évaluation de la durabilité des fournisseurs et la prise en compte de critères sociaux dans la sélection des fournisseurs.
-------	---	--	--

GRI 408: Travail des enfants 2016

408-1	Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail des enfants	• Chaîne d'approvisionnement durable (impacts et risques potentiels identifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement)
-------	---	---

GRI 409: Travail forcé ou obligatoire

409-1	Sites d'exploitation et fournisseurs présentant un risque important d'incidents liés au travail forcé ou obligatoire	• Chaîne d'approvisionnement durable (impacts et risques potentiels identifiés tout au long de la chaîne d'approvisionnement)
-------	--	---

GRI 410: Pratiques de sécurité 2016

410-1	Personnel de sécurité ayant reçu une formation sur les politiques et les procédures en matière de droits humains	• Voir le commentaire	100% du personnel de sécurité employé par Swissgrid est formé aux principes éthiques et aux droits humains. La formation de personnel de sécurité supplémentaire, qui intervient lors d'événements spécifiques et qui est mis à disposition sur demande par une entreprise tierce, relève de la responsabilité du prestataire de services et n'est pas prise en charge par Swissgrid.
-------	--	---	---

GRI 411: Droits des peuples autochtones 2016

411-1	Incidents présentant une violation des droits des peuples autochtones	• Non essentiel	Swissgrid ne poursuit aucune activité dans les régions où vivent des groupes de population autochtones reconnus dont les droits peuvent être violés.
-------	---	---	--

GRI 413: Communautés locales 2016

413-1	Sites d'exploitation avec participation des communautés locales, études d'impact et programmes d'encouragement	• Protection de l'environnement (approche de gestion) • Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	Les effets sur la population sont étudiés dans le cadre des phases préparatoires des projets de réseau (100%), mais sans distinction de genre, car celle-ci n'est pas considérée comme essentielle dans les projets de réseau en Suisse. Swissgrid ne met pas en œuvre de programmes de soutien à la collectivité.
413-2	Activités commerciales ayant un impact négatif important ou potentiel sur les communautés locales	• Protection de l'environnement (approche de gestion) • Engagement des parties prenantes (approche de gestion)	

GRI 414: Évaluation sociale des fournisseurs 2016

414-1	Nouveaux fournisseurs évalués sur la base de critères sociaux	Chaîne d'approvisionnement durable (portefeuille de fournisseurs de Swissgrid)
414-2	Impacts sociaux négatifs dans la chaîne d'approvisionnement et mesures prises	Chaîne d'approvisionnement durable (vérification de l'impact environnemental et social négatif potentiel des fournisseurs + inspections basées sur les risques des activités des fournisseurs dans le domaine de la sécurité au travail et de la protection de l'environnement)

GRI 415: Influence politique 2016

415-1	Dons aux partis politiques	Engagement des parties prenantes (engagement politique et représentation des intérêts)	Swissgrid ne fait pas de dons aux partis politiques.
-------	----------------------------	--	--

GRI 416: Santé et sécurité de la clientèle

416-1	Évaluation des impacts de différentes catégories de produits et de prestations de services sur la santé et la sécurité	- Protection de l'environnement (mesures et chiffres clés) - Sécurité au travail (gestion des risques et des dangers)
416-2	Infractions liées à l'impact des produits et prestations de services sur la santé et la sécurité	Gestion d'entreprise intègre (mesures et chiffres clés)

GRI 417: Marketing et marquage 2016

417-1	Exigences relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marquage	Non essentiel	Non essentiel compte tenu du modèle d'affaires et des activités de Swissgrid
417-2	Infractions relatives aux informations sur les produits et prestations de services et au marquage	Non essentiel	Non essentiel compte tenu du modèle d'affaires et des activités de Swissgrid
417-3	Infractions liées au marketing et à la communication	Non essentiel	Non essentiel compte tenu du modèle d'affaires et des activités de Swissgrid

GRI 418: Protection des données clients 2016

418-1	Plaintes fondées concernant la violation de la protection des données clients et la perte de données clients	Gestion d'entreprise intègre (mesures et chiffres clés)
-------	--	---

Assurance limitée



Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, Aarau

Wir wurden vom Verwaltungsrat beauftragt, eine betriebswirtschaftliche Prüfung mit einer begrenzten Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2025 bis 31. Dezember 2025 durchzuführen.

Die nachfolgenden, ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Angaben zu den Treibhausgas-Emissionen), welche mit dem Symbol ✓ im Nachhaltigkeitsbericht 2025 der Swissgrid AG (die «Gesellschaft») markiert sind, (im Folgenden «ausgewählte Aspekte» genannt) waren Gegenstand unseres Prüfungsauftrags:

Umwelt:

* Energieverbrauch gemäss GRI 302 - Nachfolgende Tabellen:

- Übersicht Energieverbrauch in MWh
- Kennzahlen Energieintensität und Erneuerbare Energien

* CO₂ Emissionen für Scope 1, 2 und 3 gemäss GRI 305-1 – 305-4 - Nachfolgende Tabellen:

- SF₆ Kennzahlen
- Kennzahlen Wirkverluste
- Kennzahlen Anlagegüter
- Emissionsintensität
- Treibhausgasbilanz (2023-2025) in Tonnen CO₂e

Soziales:

* Beschäftigung gemäss GRI 401- Nachfolgende Tabellen:

- Übersicht Mitarbeitende von Swissgrid
- Neue Anstellungen und Fluktuationen
- Übersicht Kennzahlen zur Vorsorge bei Swissgrid
- Kennzahlen Elternzeit

* Arbeitssicherheit gemäss GRI 403 - Nachfolgende Tabellen:

- Umfang des HSE-Managementsystems von Swissgrid
- Übersicht Gefährdungspotenziale, Unfälle und Massnahmen

PricewaterhouseCoopers AG, Birchstrasse 160, 8050 Zürich
+41 58 792 44 00

www.pwc.ch

PricewaterhouseCoopers AG ist Mitglied des globalen PwC-Netzwerks, einem Netzwerk von rechtlich selbständigen und voneinander unabhängigen Gesellschaften.



- Übersicht HSE-Inspektionen
- Kennzahlen Berufsunfälle von Swissgrid Mitarbeitende
- Kennzahlen Berufsunfälle von externen Dienstleistern
- Kennzahlen zur Ursache der Unfälle von Mitarbeitenden und externen Dienstleistern
- Kennzahlen zu arbeitsbedingten Erkrankungen

* Aus- und Weiterbildungen gemäss GRI 404 - Nachfolgende Tabellen:

- Übersicht Kennzahlen zur regelmässigen Leistungsbeurteilung bei Swissgrid
- Übersicht durchschnittlich investierte Stunden in Aus- und Weiterbildung 2025

* Vielfalt und Chancengleichheit gemäss GRI 405 - Nachfolgende Tabellen:

- Herkunftsland Mitarbeitende 2025
- Diversität in Kontrollorganen und unter Mitarbeitenden 2025
- Übersicht Diversität Mitarbeitende pro Angestelltenkategorie 2025
- Übersicht Kennzahlen zur Vergütung
- Abweichungsquote Lohnungleichheit basierend auf Geschlecht («gender pay gap»)
- Übersicht Zufriedenheit gemäss repräsentativer Mitarbeitenden Umfrage
- Übersicht offizielle Meldungen von Diskriminierungsfällen

Die ausgewählten Aspekte 2025 basieren auf den GRI-Standards (neueste Version), publiziert von der Global Reporting Initiative und dem Greenhouse Gas (GHG) Protocol Corporate Accounting and Reporting Standard (überarbeitete Ausgabe) (im Folgenden gemeinsam als «geeignete Kriterien» bezeichnet), wie von der Gesellschaft im Abschnitt „Kontext der nicht-finanziellen Berichterstattung“ im Nachhaltigkeitsbericht 2025 erläutert.

Inhärente Grenzen

Die Genauigkeit und Vollständigkeit der Daten im Nachhaltigkeitsbericht 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) unterliegen inhärent vorhandenen Grenzen, welche aus der Art und Weise der Datenerhebung, -berechnung und -schätzung resultieren. Darüber hinaus unterliegt die Quantifizierung der umweltrelevanten Kennzahlen einer inhärenten Unsicherheit aufgrund unvollständiger wissenschaftlicher Erkenntnisse, die zur Bestimmung von Faktoren und den für die Kombination erforderlichen Werten verwendet werden z.B. Emissionen verschiedener Gase. Unser Prüfbericht sollte deshalb im Zusammenhang mit den geeigneten Kriterien und dem Abschnitt „Kontext der nicht-finanziellen Berichterstattung“ im Nachhaltigkeitsbericht 2025 der Swissgrid AG gelesen werden.

Verantwortung des Verwaltungsrates

2 Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, Aarau



Die Geschäftsführung ist für die Erstellung und Darstellung des Nachhaltigkeitsberichtes 2025 in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien verantwortlich. Diese Verantwortung beinhaltet die Ausgestaltung, Implementierung und Aufrechterhaltung angemessener interner Kontrollen mit Bezug auf die Erstellung und Präsentation des Nachhaltigkeitsberichtes 2025, die frei von wesentlichen falschen Darstellungen als Folge von Verstössen oder Irrtümern ist. Darüber hinaus ist der Verwaltungsrat für die Auswahl und die Anwendung der geeigneten Kriterien und das Führen angemessener Aufzeichnungen verantwortlich.

Unabhängigkeit und Qualitätsmanagement

Wir haben die Unabhängigkeits- und sonstigen ethischen Anforderungen des International Code of Ethics for Professional Accountants (einschliesslich den International Independence Standards), herausgegeben vom International Ethics Standards Board for Accountants (IESBA-Kodex), der auf den Grundprinzipien Integrität, Objektivität, fachliche Eignung und gebotene Sorgfalt, Vertraulichkeit und professionelles Verhalten basiert, eingehalten, der in der Schweiz durch die EXPERTsuisse umgesetzt ist.

PricewaterhouseCoopers AG wendet den Internationalen Standard für Qualitätsmanagement 1 an, der von ihr verlangt, ein Qualitätsmanagementsystem zu entwerfen, zu implementieren und zu betreiben, einschliesslich Richtlinien oder Verfahren zur Einhaltung ethischer Ansprüche, beruflicher Standards und geltender gesetzlicher und behördlicher Anforderungen.

Verantwortung des unabhängigen Wirtschaftsprüfers

Unsere Verantwortung ist es, eine betriebswirtschaftliche Prüfung mit begrenzter Sicherheit durchzuführen und auf der Grundlage unserer Prüfung eine Schlussfolgerung über die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem International Standard on Assurance Engagements ISAE 3000 (Revised) 'Assurance engagements other than audits or reviews of historical financial information' und dem International Standard on Assurance Engagements 3410, Assurance Engagements on Greenhouse Gas Statements ('ISAE 3410'), wie vom International Auditing and Assurance Standards Board publiziert, vorgenommen. Nach diesen Standards haben wir unsere Prüfungshandlungen so zu planen und durchzuführen, dass begrenzte Sicherheit darüber erlangt wird, ob die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen), in allen wesentlichen Belangen, in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien erstellt worden sind.

Unter Berücksichtigung von Risiko- und Wesentlichkeitsüberlegungen haben wir Prüfungshandlungen durchgeführt, um ausreichende geeignete Prüfungsnachweise zu erlangen. Die Auswahl der Prüfungshandlungen liegt im pflichtgemässen Ermessen des unabhängigen Prüfers. Bei einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer begrenzten Sicherheit nach ISAE 3000 (Revised) und ISAE 3410 sind die durchgeführten Prüfungshandlungen im Vergleich zu einer betriebswirtschaftlichen Prüfung zur Erlangung einer hinreichenden Sicherheit weniger umfangreich, so dass dementsprechend eine geringere Sicherheit gewonnen wird.

Im Wesentlichen haben wir folgende Arbeiten durchgeführt:

3 Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, Aarau



- Beurteilung der Eignung und Anwendung des erweiterten Abschnitts «Kontext der nicht-finanziellen Berichterstattung» oder eines besonderen Abschnitts, wie beispielsweise Grundlage für die Erstellung des Nachhaltigkeitsberichtes;
- Überprüfung der Anwendung des erweiterten Abschnitts «Kontext der nicht-finanziellen Berichterstattung» etc. für die Berichterstattung als geeignetes Kriterium;
- Beurteilung der ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) auf der Grundlage des erweiterten Abschnitts «Kontext der nicht-finanziellen Berichterstattung» im Nachhaltigkeitsbericht 2025;
- Befragungen und detaillierte Walkthroughs mit relevanten Stakeholdern für die ausgewählten Aspekte (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Einsichtnahme in Prozess- und Kontrollbeschreibungen sowie andere interne Richtlinien und relevante Dokumente;
- Analytische Verfahren;
- Wiederholung ausgewählter Berechnungen (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen);
- Zusätzliche Verfahren zur Erlangung von Prüfnachweisen, die wir als notwendig erachten (beispielsweise stichprobenartige Rückverfolgung der Nachweise mittels Belegeinsicht).

Wir sind der Auffassung, dass die von uns erlangten Prüfungsnachweise ausreichend und geeignet sind, um als Grundlage für unsere Schlussfolgerung zu dienen.

Schlussfolgerung

Bei unserer Prüfung sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die ausgewählten Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) der Swissgrid AG für den Zeitraum vom 1. Januar 2025 für 31. Dezember 2025 nicht, in allen wesentlichen Belangen, in Übereinstimmung mit den geeigneten Kriterien erstellt worden sind.

Sonstiger Sachverhalt – vergleichende, rückblickende und zukunftsorientierte Informationen

Weder die vergleichenden noch die rückwirkenden Informationen zu den Vorjahresdaten (d. h. 2024 und früher) zum Stichtag 31. Dezember 2025 und für den Zeitraum vor dem 1. Januar bis zum 31. Dezember 2025 sowie die zukunftsbezogenen Informationen, die im Nachhaltigkeitsbericht 2025 der Swissgrid AG enthalten sind, waren Gegenstand dieser Prüfung. Unser Prüfungsurteil wird in dieser Hinsicht nicht modifiziert.

Vorgesehene Nutzer und Verwendungszweck des Berichts

Dieser Bericht ist nur für den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, bestimmt und wurde ausschliesslich erstellt, um ihm über die ausgewählten Aspekte des Nachhaltigkeitsberichts 2025 (einschliesslich der Aussagen zu den Treibhausgasen) Bericht zu erstatten, und für keinen anderen Zweck. Mit der Abgabe unserer Schlussfolgerung akzeptieren und übernehmen wir keine Verantwortung (rechtlich oder in anderer Weise) oder Haftung für die Verwendung unseres Berichts einschliesslich der Schlussfolgerung für andere Zwecke oder gegenüber anderen Personen, welchen unser Bericht vorgelegt wird oder in dessen Händen er gelangen mag, und andere Personen können sich auf unsere Schlussfolgerung nicht berufen.

4 Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, Aarau



Wir erlauben die Weitergabe unseres Berichts nur als Ganzes und zusammen mit den angemessenen Kriterien, damit der Verwaltungsrat darlegen kann, dass er seiner Governance Verantwortung mit der Beauftragung eines unabhängigen Berichts über die ausgewählte Aspekte des Nachhaltigkeitsberichts 2025 nachgekommen ist, ohne dass wir damit eine Verantwortung oder Haftung gegenüber irgendeiner anderen Partei übernehmen. Soweit gesetzlich zulässig, übernehmen oder akzeptieren wir keine Verantwortung gegenüber irgendjemand anderes als dem Verwaltungsrat der Swissgrid AG für unsere Arbeiten oder diesen Bericht.

PricewaterhouseCoopers AG

Thomas Wallmer

Petar Lesic

Zürich, 16. April 2026

Die Pflege und Integrität der Internetseite der Swissgrid AG liegt in der Verantwortung des Verwaltungsrates. Die von uns als unabhängiger Wirtschaftsprüfer durchgeführten Arbeiten beinhalten keine Berücksichtigung der Pflege und Integrität der Internetseite der Swissgrid AG, und dementsprechend übernehmen wir keine Verantwortung für Änderungen, die möglicherweise an den ausgewählten Aspekten im Nachhaltigkeitsbericht 2025 oder den geeigneten Kriterien aufgetreten sind, seit sie auf der Internetseite präsentiert wurden.

5 Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers mit begrenzter Sicherheit über ausgewählte Aspekte im Nachhaltigkeitsbericht 2025 an den Verwaltungsrat der Swissgrid AG, Aarau

Mentions légales

Le rapport annuel est publié en allemand, en français et en anglais et comprend le rapport annuel, le rapport financier, la gouvernance d'entreprise et le rapport de développement durable. La version faisant foi est en langue allemande.

Swissgrid SA
Bleichemattstrasse 31
Case postale
5001 Aarau
Suisse

Téléphone +41 58 580 21 11
E-mail info@swissgrid.ch

Service Médias

Téléphone +41 58 580 31 00
E-mail media@swissgrid.ch

Concept & design: [SOURCE Associates AG](#)
Réalisation technique et production: [Management Digital Data AG](#)

© Swissgrid SA, 2026

Le rapport annuel est également disponible en version numérique à l'adresse suivante:

www.report.swissgrid.ch



Contact

Investor Relations et le Développement durable se tiennent à la disposition des analystes et des investisseurs pour toute question relative à Swissgrid.



Hans Bucher
Corporate Finance & Investor Relations
Téléphone +41 58 580 27 71
media@swissgrid.ch



Kathrin Hofer
Head of Sustainability
Téléphone +41 58 580 36 50
media@swissgrid.ch